



HAL
open science

Pie II, Lettre au sultan Mahomet II et autres textes.

Paul Gaillardon, Natacha Salliot, Tristan Vigliano

► **To cite this version:**

Paul Gaillardon, Natacha Salliot, Tristan Vigliano. Pie II, Lettre au sultan Mahomet II et autres textes.. 2010, 137 p. halshs-01306445

HAL Id: halshs-01306445

<https://shs.hal.science/halshs-01306445>

Submitted on 25 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PIE II,
LETTRE AU SULTAN MAHOMET II,
ET AUTRES TEXTES,

**édités par Paul Gaillardon et Tristan Vigliano,
présentés par Natacha Salliot.**

La lettre de Pie II

La chute de Constantinople en 1453 marque un tournant dans l'histoire de l'Europe. Face à l'avancée de l'Empire ottoman, Enea Silvio Piccolomini n'a de cesse d'appeler à l'unité contre l'ennemi turc et de critiquer la désunion des monarques chrétiens. Dans son *Discours du désastre de Constantinople*¹, il leur impute la prise de l'ancienne capitale de l'Empire byzantin. Devenu pape en 1458 sous le nom de Pie II, il poursuit sa tentative de coalition contre l'adversaire musulman, les dernières années de son pontificat étant marquées par un ultime appel à la croisade².

Dans un tel contexte, la lettre que Piccolomini compose en 1461 et adresse à Mahomet II peut paraître surprenante. L'épître développe un projet destiné à pacifier durablement les relations entre l'Orient et l'Occident. Pour mettre un terme à la menace turque, le pape propose au sultan de se convertir au christianisme, afin d'asseoir son autorité sur ses nouvelles conquêtes. Mahomet II deviendra de la sorte, tel un nouveau Constantin le Grand, le possesseur légitime de l'empire d'Orient et, très certainement, le plus puissant des monarques de la chrétienté, s'il se décide à se faire baptiser. Comme l'a souligné Jean-Claude Margolin, l'épître de Pie II intrigue, dans la mesure où elle semble se détacher de sa « politique anti-ottomane et de sa volonté d'union et de coalition de tous les États de la Chrétienté³ ». En effet, quelques années auparavant, Piccolomini usait de mots très durs pour qualifier son adversaire : à présent, il met en avant son désir de conciliation et mesure ses propos, par un désir évident d'être écouté, comme le montre le texte, notamment dans la *captatio benevolentiae* de l'exorde⁴. La tentative d'accord pacifique, dans l'espace de la lettre, n'en débouche pas moins sur un dernier projet guerrier, conséquence logique d'une conversion qui n'a pas eu lieu.

On ne sait pas si Mahomet II a reçu l'épître, ni s'il y a répondu. Il existe bien une réponse (*Epistola Morbisani Magni Turcae ad Pium Papam II*), mais l'authenticité en paraît

¹ Dans son discours de 1454, Pie II s'exprime en ces termes : « Vains noms, têtes peintes, que ce pape et cet empereur ; chaque cité a son roi, et il y a autant de princes que de demeures » (cité par Ph. Braunstein, « Confins italiens de l'Empire : nations frontières et sensibilité européenne dans la seconde moitié du XV^e siècle », dans *La Conscience européenne aux XV^e et XVI^e siècles*, Paris, 1982, p. 48).

² Il meurt en 1464, peu de temps après avoir déclaré la guerre sainte et annoncé qu'il en prendrait la tête.

³ J.-C. Margolin, « Place et fonction de la rhétorique dans la lettre de Pie II à Mahomet II », *Pio II e la cultura del suo tempo*, éd. L. Rotondo Secchi Tarugi, Milan, A. Guerini, 1991, p. 243.

⁴ *Lettre au sultan Mahomet II*, trad. P. Crespet, chap. 1 : « *Accipe quae scribimus in bonam partem, et usque in finem patienter audi* » (« [...] reçois de bonne part ce que nous t'écrivons, et prends le loisir d'y méditer avec patience, en les lisant depuis le commencement jusques à la fin »).

extrêmement douteuse⁵. En traitant directement avec le sultan, le pape poursuit plusieurs objectifs, dont le plus évident à la lecture de l'œuvre demeure une entreprise apologétique, visant à le persuader de la Vérité du christianisme et de la nécessité, tant spirituelle que politique, de sa conversion. Ce faisant, Pie II ne perd pas pour autant de vue ses projets d'unification de la chrétienté contre un ennemi commun : car il vise aussi, par son épître, les princes européens. Le projet consistant à reconnaître la souveraineté du chef de l'Empire ottoman sur l'Empire d'orient prend alors une toute autre résonance et peut être lu comme une admonestation à des monarques chrétiens peu unis⁶. En effet, la lettre du pape suggère un moyen pour le sultan de « dilater [s]on Empire sur la chrestienté, et acquérir une gloire immortelle » : ce moyen, c'est la conversion, qui demeure la condition non négociable à laquelle est soumise la reconnaissance de sa domination, et la légitimation par le pape de son pouvoir⁷. Pie II élabore par conséquent un texte qui s'inscrit pleinement dans les débats sur la puissance du Saint-Siège, et sur sa capacité à faire ou à défaire les rois : question très débattue, récurrente au Moyen Âge, et qui connaîtra une importante postérité au XVI^e siècle. Dès le début de l'épître, le pape n'hésite pas à suggérer que Mahomet II, devenu chrétien, serait le bras armé du pouvoir spirituel contre des princes trop émancipés à l'égard de la papauté, ou tentés de lui ravir son pouvoir⁸. Les enjeux de cette lettre sont donc nombreux : et cependant, elle demeure avant tout un discours persuasif, adressé par Pie II à un adversaire politique, dont la confession n'est pas la sienne.

Cette lettre est une apologie du christianisme, une « instruction de la foy chrestienne », ainsi que le souligne la traduction de Pierre Crespet, que l'on étudiera plus en détail par la suite. Elle est également une œuvre de controverse religieuse, qui s'attache à réfuter les erreurs de l'adversaire, pour le détacher d'une croyance jugée fausse. Pie II s'inscrit en cela dans une longue tradition, héritée des Pères de l'Église. Une tradition qui connaît bien des suites à l'époque moderne, en particulier au sein du christianisme, avec l'apparition des

⁵ La lettre, qui figure dans les textes de ce corpus, est également reproduite dans l'édition de G. Toffanin (Napoli, Pironti, 1953).

⁶ *Lettre à Mahomet II*, trad. et préface A. Duprat, Paris, Rivages poche, 2002, p. 9. Bayle s'appuie sur *l'Histoire de Mahomet II* de Guillet (1681) pour souligner dans son *Dictionnaire historique et critique* que la lettre de Pie II n'avait vraisemblablement pas le sultan pour destinataire réel, mais plutôt les souverains chrétiens, dans un esprit d'appel à la croisade.

⁷ *Lettre au sultan Mahomet II*, éd. cit., chap. v.

⁸ *Ibid.*, chap. VII : « Quod si baptizatus esses, et nobiscum ambulares in domo Domini cum consensu, nec illi tuum imperium tanto tempore formidarent, nec nos eis adversus te ferremus opem : sed tuum potius brachium in eos implorarem, qui jura ecclesiae Romanae nonnunquam usurpant, et contra matrem suam cornua erigunt » (« Que si tu en estois baptizé, et que tu fusses d'accord avec nous en une mesme foy et creance, ils ne seroient en telle perplexité, et ne refuseroient à vivre sous ton sceptre : et nous autres serions relevez de la sollicitude de les secourir contre tes efforts, au contraire nous te ferions humble requeste de leur estre clement, benin, gracieux, et favorable, et serois comme nostre coadjuteur, pour extirper ceux qui taschent de rompre et abolir les franchises de l'Eglise Romaine, et s'eslevent contre leur mere »).

Réformes protestantes. Le discours du pape s'adresse à un musulman qui demeure très largement appréhendé sous les traits, familiers, de l'hérétique.

L'hérésie est traditionnellement conçue comme un choix erroné : une déformation de la croyance authentique, qui précéderait nécessairement l'apparition de l'erreur⁹. Conformément à une tradition ancienne, illustrée notamment par Jean Damascène, Pie II rappelle que le christianisme est l'accomplissement du judaïsme, et s'attache à montrer que l'islam ne serait qu'une déformation du christianisme : laquelle est attribuée à des hérésiarques connus, en particulier Nestor¹⁰. La religion instituée par le prophète Mahomet ne peut être, selon cette conception, qu'un surcroît de la Révélation du Christ et de la Nouvelle Alliance – qu'une création de l'esprit humain influencé par le Démon, par opposition à la Révélation, qui vient de Dieu¹¹. Si la vision de la divergence confessionnelle exposée ici par le pape demeure tributaire de la représentation traditionnelle de l'hérétique, elle permet cependant de dévaloriser la croyance adverse, sans pour autant l'exclure définitivement : l'hérétique n'est pas nécessairement l'altérité radicale. Cette approche suggère une correction possible, qui légitime l'entreprise apologétique, et lui permet de s'élaborer à partir d'une base commune.

La critique de la religion adverse n'en demeure pas moins vive à certains endroits du discours. Si l'auteur veille à s'adapter à son auditeur et à lui témoigner le respect qui est dû à sa personne de souverain, prenant soin de faire la distinction entre l'homme et son erreur, l'entreprise de conversion passe par la défense de la supériorité du christianisme et ne peut pleinement s'accomplir sans un versant polémique, destiné à détruire l'erreur de l'adversaire.

Il convient de noter que Pie II aborde la question de la foi musulmane à travers le prisme de textes eux-mêmes polémiques, destinés à condamner l'islam : les *confutationes*. Voir le recueil du dominicain Ricoldo da Montecroce, composé à la fin du XIII^e siècle, ou les réfutations plus récentes de Juan de Torquemada et Nicolas de Cues¹². Le pape reste donc

⁹ Voir Irénée de Lyon, *Contre les Hérésies*, éd. A. Rousseau et L. Doutreleau, Paris, Le Cerf, 2002, III, 4, 2 et Tertullien, *Contre Marcion*, éd. et trad. R. Braun, t. 4, Paris, Le Cerf, 2001, IV, 5.

¹⁰ Saint Jean Damascène, *Écrits sur l'Islam*, éd. R. Le Coz, Paris, Le Cerf, 1992. On lui doit notamment l'idée selon laquelle le précurseur de l'Islam est un nestorien du nom de Serge, individu que l'on retrouve mentionné par Pie II au chapitre XXII, quand il est question du dogme de la Trinité, qui n'est pas reconnu par l'Islam. Nestor (ou Nestorius, ca 381-451) est à l'origine du nestorianisme, doctrine selon laquelle une nature divine et une nature humaine coexistaient dans le Christ. La thèse est condamnée lors du concile d'Éphèse. Une des sources de Pie II, Nicolas de Cues, rapporte la version selon laquelle Serge (ou Sergius), moine nestorien, aurait influencé Mahomet.

¹¹ Tertullien fustige le caractère individuel du choix, arbitraire, par opposition à l'enseignement des Apôtres (voir le *Traité de la Prescription contre les hérétiques*, éd. R.-F. Refoulé, trad. de P. de Labriolle, Paris, Le Cerf, 1957, VI, 1-4).

¹² Voir à ce sujet l'édition d'A. Duprat et celle de L. d'Ascia (*Il Corano e la tiara. L'Epistola a Maometto II di Enea Silvio Piccolomini (papa Pio II)*, Pendragon, 2001), sur laquelle cette dernière se fonde. Ricoldo da Montecroce, *Confutatio legis latae Saracenis a maledicto Mahumeto*, in *Machumetis sarracenorum principis...*,

tributaire d'une représentation très stéréotypée de l'islam, conjuguée à une conception traditionnelle de l'hérésie qui dénie toute spécificité à la religion coranique, et stigmatise son caractère prétendument matérialiste¹³. Le parallèle avec le paganisme est aisé¹⁴. Dans la seconde partie de la lettre, les attaques contre le Prophète se font vives. Elles s'en prennent à sa personne et surtout à son comportement, violence et mœurs dissolues demeurant les caractères essentiels d'une religion qui, selon le pape, serait apte à séduire les populations, grâce à la morale relâchée qu'elle préconiserait : les sources de seconde main viennent nourrir les attaques portées contre la religion du sultan. Sa conversion est une condition *sine qua non* : tout compromis théologique avec l'adversaire est inconcevable. Les attaques ne sont pas gratuites, elles visent à sortir l'individu de son erreur et à permettre sa conversion.

Le discours de Pie II, on l'a vu, procède selon deux grands mouvements : après avoir fait l'exposé d'un catéchisme qui résume les points fondamentaux de la croyance chrétienne¹⁵ afin d'instruire son destinataire, le pape s'attache à réfuter le système adverse. D'un point de vue formel, sa lettre est bien plus proche de l'exercice oratoire que de la *disputatio* théologique de type scolastique. Le discours de Pie II s'inscrit dans un genre bien connu des humanistes : l'épître¹⁶. Sa composition n'est pas sans rappeler les grands principes des divisions de l'art oratoire, rappelés notamment par Cicéron¹⁷. La lettre s'ouvre sur un exorde qui cherche à capter l'attention et la bienveillance de l'auditeur. Conformément aux préceptes cicéroniens, le pape commence par énoncer le but de son discours et, surtout, par exposer les

Basileae, Oponirius, 1543, vol. II ; Torquemada, *Tractatus contra errores perfidi Machometi et Turcorum siue Sarracenorum*, Biblioteca Apostolica Vaticana, Cod. Vat. Lat. 971, 1460.

¹³ Voir, par exemple, la vision du Paradis musulman donnée dans le chapitre xxxi : « Tua lex in alia vita flumina lactis et mellis et vini promittit, et cibaria delicata, et uxores multas, et concubinas, virginum coitus, et angelorum in turpibus obsequiis ministeria, et quicquid caro deposcit. Bovis haec paradus et asini potius, quam hominis est » (« Ta Loy promet en la vie future une abondance de laict, de miel, de vin, et de viandes fort delicates, plusieurs femmes et concubines, la compaignie des vierges, et pucelles, ensemble le service des Anges en tel et si honteux office, et promet aussi affluence de tout ce que la chair, et la sensualité souhaitera. Tel Paradis ne semble-il pas estre plus pour un bœuf, ou un asne, que pour un homme ? Qui est celuy qui a face d'homme, et n'a en horreur telle chose ? »).

¹⁴ Tertullien, *Contre Hermogène*, éd. F. Chapot, Paris, Le Cerf, 1999, VIII, 1 et 3, p. 100-101.

¹⁵ Pie II s'attache au point dogmatique fondamental qui, selon lui, oppose christianisme et Islam : la Trinité, ainsi qu'il le souligne à partir du chapitre xx : « Quid est inter Christianos Turcasque controversiae, in quo simul contendimus ? Quae dissidii causa ? Sane non alius discordiae fomes est, nisi quia circa divinitatem non eadem sapimus, de patre, de filio, et spiritu sancto contendimus : hoc est praecipuum dissidium. quo sublato, facile omnia componentur. Attingemus haec, et quae sit inter nos de divinitate dissensio, latius exponemus » (« En quoy gist la controverse, qui est entre les Chrestiens, et les Mahometistes ? En quoy sommes-nous differens ? Quelle est la source de nostre discord ? Je ne le scaurois songer autre, sinon que nous sommes de diverse opinion touchant la Divinité du Pere, du Fils, et du S. Esprit : Voila le fondement de nostre division, Que si nous le pouvions renverser, tout se porteroit bien. Arrestons nous donc sur ce poinct, et exposons le nœud de ce differant, touchant à la Divinité »).

¹⁶ J.-C. Margolin rappelle que cette lettre relève du genre de l'exhortation (« Place et fonction de la rhétorique dans la lettre de Pie II à Mahomet II », art. cit., p. 252). Érasme et Vivès ont contribué à théoriser le genre épistolaire.

¹⁷ Cicéron, *Divisions de l'art oratoire, Topiques*, [1924], 2e éd., éd. et trad. H. Bornecque, Paris, Les Belles Lettres, 1960, p. 13.

faits, en l'occurrence la situation historique et politique qui a fait de Mahomet II un acteur essentiel de l'histoire du monde chrétien. La catéchèse forme ici la narration. La narration est suivie de la confirmation, qui traite de la vérité du christianisme et de la nécessité de la conversion. Puis vient la réfutation, portant sur les erreurs dont serait entachée la croyance de Mahomet II. Le discours se clôt enfin sur une péroraison composée d'une amplification (c'est-à-dire d'une « affirmation plus forte qui, en touchant les âmes, doit rendre le discours convaincant »¹⁸) et d'un résumé, dans lequel Pie II rappelle les conclusions de son enseignement, en mettant en avant les avantages qu'il y aurait pour le sultan à se convertir et les inconvénients d'un refus.

La lettre, comme discours de controverse, s'apparente au genre judiciaire. Pie II dresse d'ailleurs l'état de la cause, en présentant le credo des chrétiens et les points sur lesquels les musulmans s'opposent à eux (chapitre XX). La démonstration de la vérité du christianisme se fonde sur une série de preuves qui paraissent mêler le sacré et le profane, puisque sont convoqués des textes scripturaires, mais aussi des philosophes de l'antiquité ou encore des exemples historiques. Cette variété n'a rien de surprenant, et n'est aucunement incompatible avec une argumentation de nature théologique. Il suffit de se référer à la synthèse, plus tardive, que fait Melchior Cano des lieux théologiques, justement – à une époque où le développement des controverses religieuses nécessite leur systématisation¹⁹. Dans cette nomenclature, les philosophes et l'histoire sont légitimes, même si leur autorité est moindre que celle de l'Écriture. Le pape utilise les lieux théologiques et les associe au système des preuves élaboré par la rhétorique antique, à savoir les preuves dépendantes de l'art oratoire (dites « techniques ») et les preuves indépendantes de cet art (« extra-techniques »)²⁰.

La preuve logique consiste à raisonner avec l'adversaire. Appuyant sa prémisse sur un jugement d'Aristote, le pape déploie une argumentation syllogistique, visant à définir la vraie

¹⁸ *Ibid.*, p. 21. Voir le chapitre LIII de la lettre de Pie II, qui s'ouvre sur une adresse au sultan.

¹⁹ M. Cano, *De locis theologis*, Salamanticae, M. Gastius, 1563. Melchior Cano répertorie dix formes d'autorité, classées par ordre d'importance : l'Écriture, la Tradition, l'Église, les conciles, le pape, les Pères de l'Église, les théologiens qui leur succèdent et le droit canon, la raison naturelle, certains philosophes et l'histoire.

²⁰ Preuve logique, preuve éthique et preuve pathétique sont classées par Aristote parmi les preuves dépendantes de l'art. L'argumentation peut procéder selon un raisonnement logique, fondé sur le syllogisme et, plus particulièrement dans le domaine de la rhétorique, sur l'enthymème. Elle doit aussi tenir compte de l'image de soi que l'orateur crée dans son discours et qui le rend persuasif en lui attirant la confiance de l'auditoire (cette confiance est généralement fondée sur trois vertus : le bon sens, la vertu et la bienveillance). Enfin, certaines preuves résident dans la disposition de l'auditoire et pour être persuasif l'orateur doit savoir exciter certaines passions par son discours et agir ainsi sur l'esprit des juges, parce que la passion est ce qui modifie l'individu et ses jugements (Aristote, *Rhétorique*, introd. par M. Meyer, trad. par Ch.-É. Ruelle, rev. par P. Vanhemelryck et comment. par B. Timmermans, Paris, Librairie générale française, 1991, II, I, VIII). Quant aux preuves extra-techniques, elles sont de « cinq espèces : les lois, les témoins, les conventions, la torture, le serment » (I, XV, I-II).

forme de sagesse et le comportement qui doit en résulter²¹. Les philosophes antiques voient leur autorité fondée sur la raison naturelle et sur une conception de la Révélation qui laisse une place à cette forme de perception des Vérités divines : idée que l'on retrouve notamment chez saint Augustin²². La preuve pathétique n'est pas négligée et, pour toucher le sultan, le pape s'attache dans la première partie de son discours à la passion dominante de tout souverain : le désir de gloire. Pie II fait en effet miroiter au sultan la possibilité de passer du statut de tyran à celui de monarque légitime de l'empire d'Orient, avec tous les avantages qui en résulteraient : stabilité politique, pacification de l'Orient et de l'Occident, rayonnement personnel. L'idée est renforcée par un registre élevé, encomiastique, fondé sur l'emphase et la référence à l'âge d'or chanté par Virgile²³. Le caractère d'exhortation de la lettre s'appuie aussi sur la capacité du discours à toucher ou à séduire celui à qui il est adressé. Il manipule les affects, par exemple en suscitant l'indignation, quand est suggérée une certaine faiblesse du monarque face aux critiques que sa conversion ferait naître chez ses coreligionnaires. Pour accentuer la force de son propos, le pape recourt à une prosopopée nourrie de questions oratoires, selon une stratégie qui consiste à imaginer les arguments des adversaires pour les

²¹ *Lettre au sultan Mahomet II*, éd. cit., chap. xv : « Et in Ethicis : Sapientem inquit esse amicissimum Deo. Sapiens autem nemo existimandus est, qui a recta fide est alienus. In his vero quae sunt fidei, neque tuus legifer satis intellexit, neque tu in hanc usque diem satis didicisti. An vero recta monentem audire et sequi velis, futurus dies ostendet. Si vero haec quae ad te scribimus audieris, signum erit ad discendum parati » (« Le mesme Philosophe dit en ses Ethiques : Que celuy est vrayement estimé sage, qui est aymé de Dieu. Or il ne faut point penser, que quelqu'un soit sage, qui est separé et retranché de l'union et foy Catholique. Tout legislateur donc, n'a pas sainement jugé, et toy encore moins, des choses qui sont de l'essence de nostre foy. Parquoy si tu veux ouyr celuy qui se delibere t'enseigner des choses salutaires, tu feras sagement, et si tu ne veux, le dernier jour en fera la raison : Mais si tu escoute patiemment ce que nous voulons te faire entendre, tu nous donneras un bon signe, que tu n'es point obstiné, et ne le veux pas estre, au contraire que tu es plustost prest d'entendre la verité »).

²² *Ibid.*, chap. XII. Socrate, Platon et Aristote auraient eu une opinion semblable à celle des chrétiens au sujet de l'immortalité de l'âme.

²³ *Ibid.*, chap. VII : « O quanta esset abundantia pacis, quanta Christianae plebis exultatio, quanta jubilatio in omni terra, redirent Augusti tempora, et quae poetae vocant, aurea secula renovarentur : habitaret pardus cum agno, et vitulus cum leone, gladii verterentur in falces, in vomeres ac ligones rediret omne ferrum, excolerentur agri, evelleretur aspera domus, terra mitesceret, vici repararentur, et urbes resurgerent, templa deo sacrata quae ceciderunt emergerent, collapsa monasteria et plena viris religiosis, divinis omnia laudibus personarent. O quanta esset tua gloria, qua pacem orbi reddisisses. O quanta tibi redundaret felicitas, qui ad aeterni pastoris ovile cunctas redegeris oves. O quantum te omnes amarent, observarent, et extollerent, qui communis omnium pacis et salutis fuisses autor » (« O Dieu quelle tranquillité, quelle abondance, et plénitude de paix et de bon heur, qu'elle joye de toute la Chrestienté, quelle exultation seroit part tout le monde. L'aage doré et le temps d'Auguste tant chanté par les Poetes, sembleroit estre retourné et renouvelé, l'Agneau seroit en assurance avec le Leopard, le veau avec le Lion, les glaives empourprez et teints au sang humain, seroient changez en socs et coulteres de charrue, et en hoyaux pour labourer la terre. On exerceroit paisiblement l'agriculture, on esserteroit les taillis et buissons. La terre seroit plaisante à contempler, les villages seroient rebastis, et les villes repeuplees. Les temples qui ont esté rasez seroient relevez, et remis en leur pristine splendeur, les cloistres des monasteres seroient remplis de religieux qui chanteroient jour et nuict divins cantiques et louanges : ô quel heur, qu'elle félicité, qu'elle prosperité environneroit ton chef, si par ton moyen les brebis du grand pasteur Jesus Christ esgarees estoient rentrees en la bergerie, qu'elle reverence et amour, quel honneur et respect te porteroient les pauvres desvoyez ? Chacun t'exalteroit, comme autheur de salut, et de la paix universelle »). On remarque plusieurs procédés stylistiques, comme l'anaphore, la gradation, les groupes binaires synonymiques, le jeu des antithèses ou encore la modalité exclamative.

renverser immédiatement après²⁴. Enfin, Pie II veille à construire un discours susceptible d'être reçu par son destinataire : en cela, la preuve éthique n'est pas négligée, comme le montre l'exorde. L'auteur y insiste sur son absence de haine à l'égard de son adversaire et sur l'amour qui motive ses intentions : sentiment qui n'est d'ailleurs pas sans rappeler la *caritas* paulinienne. La stratégie persuasive du pape mobilise par ailleurs les ressources de la conciliation²⁵. Laquelle, associée à l'exigence d'adaptation à l'auditoire, ou encore à la preuve éthique, donne une tonalité particulière à une apologétique qui choisit de commencer par mettre en avant les points d'accord, la base commune entre le chrétien et le musulman : à savoir l'Ancien Testament, reconnu par les deux parties, et censé conduire, grâce à une lecture typologique, à l'acceptation des Évangiles²⁶. Le pape préfère réduire la divergence religieuse à ses points essentiels, dans un souci de simplification propre à faciliter l'adhésion du sultan.

Quant aux preuves extra-techniques, elles sont largement présentes dans le discours. Pie II recourt à plusieurs sortes de témoignages qui n'ont pas tous la même autorité et sont utilisés quand le simple raisonnement ne suffit plus²⁷. La première partie de l'argumentation valorise le lieu de l'utilité et des raisons d'ordre politique, appuyées sur des exemples historiques, pour engager Mahomet II à se convertir. La seconde partie, articulée sur une déconsidération totale des biens matériels qui en montre la vanité²⁸, s'attache à orienter l'esprit du destinataire vers le vrai Bien, la fin véritable de l'existence, c'est-à-dire le salut de l'âme.

L'Instruction de la foy chrestienne, de Pierre Crespet

La lettre de Pie II est largement diffusée et connaît plusieurs traductions en vernaculaire, dont une en français. Rédigée à la fin du XVI^e siècle, elle est l'œuvre du Père Pierre Crespet. Né à Sens en 1543, mort à Paris en 1594, ce catholique zélé, ligueur pendant les guerres de religion et ultramontain, entre au couvent des Célestins en 1562 et effectue

²⁴ *Ibidem*.

²⁵ Cicéron, *De l'orateur*, éd. et trad. E. Courbaud, Paris, Les Belles Lettres, 2002, II, 178-216. Cicéron traite en particulier de la capacité à se *concilier* la bienveillance de l'auditoire par la douceur.

²⁶ *Lettre au sultan Mahomet II*, éd. cit., chap. XVII : « Audisti ea quae de veteri testamento diximus, nunc de novo agendum est, in quo plurimum discordamus. Audi quae subjungimus, sic et tuae legis tenebras odio habebis, ut speramus, et nostrae legis lucem amabis » (« Tu as ja ouy les tesmoignages que nous avons produits de l'ancien testament : Nous te voulons maintenant parler du nouveau, pour lequel nous sommes en contention. Je te prie donc d'estre attentif, à ce que nous te voulons proposer : car j'espere que si tu le fais, tu detesteras les erreurs de ton Mahomet, et quittant les tenebres espaises de ta loy, tu recevras la lumiere Evangelique »).

²⁷ *Ibid.*, chap. XXII : « Sed accipe testimonia, et qui ratione non capis, cede autoritati » (« Maintenant il nous faut proceder par tesmoignages et autoritez, afin que ce qui t'est impossible de comprendre par raison naturelle, te soit demonstred par tesmoignage »).

²⁸ Topos de l'*Ubi sunt*, comme l'a noté J.-C. Margolin (« Place et fonction de la rhétorique... », art. cit., p. 260).

plusieurs séjours à Rome²⁹. Il est l'auteur d'ouvrages de dévotion, parfois des poèmes, qui valorisent le culte des saints, celui de la Vierge Marie, les vœux monastiques, ou encore le célibat³⁰. Sa traduction de l'épître de Pie II et les commentaires qui y sont joints nous le montrent, qui plus est, féroce controversiste³¹.

L'*Instruction de la foy chrestienne* fait subir un infléchissement certain à l'épître en question. Le Célestin confère une orientation ouvertement polémique à la lettre du pape, dont le texte est désigné comme ayant été rédigé « contre les impostures de l'Alcoran ». Il élargit également les cibles visées à tous les ennemis de l'Église catholique romaine. Forte de cette nouvelle orientation et munie de ses commentaires, sa traduction de la lettre de Pie II fonctionne comme une véritable machine de guerre, un ouvrage de controverse religieuse à part entière. Bien évidemment, les scholies ne se contentent pas de communiquer des informations érudites, elles contribuent à l'orientation polémique du texte³². En publiant en 1589 la traduction d'une épître latine rédigée plus d'un siècle auparavant, Pierre Crespet use d'une stratégie commode en contexte d'affrontements confessionnels, qui consiste à réactualiser un écrit plus ancien. L'ajout d'un appareil de scholies encadrant la traduction proprement dite permet en outre d'en orienter le sens³³.

Le titre choisi par Pierre Crespet rappelle qu'il n'est pas un simple laïc et signale l'autorité qui est la sienne dans les questions d'ordre religieux. Les pièces liminaires viennent souligner la légitimité doctrinale de l'ouvrage. La marque de l'imprimeur est celle de la

²⁹ Sur Pierre Crespet, voir Y. Quenot, *Les Lectures de la Ceppède*, Genève, Droz, 1986, p. 71-79 et J.-C. Margolin, « Réflexion sur le commentaire du Père Célestin Crespet de la lettre du Pape Pie II au sultan Mahomet II », éd. B. Benassar et R. Sauzet, *Chrétiens et musulmans à la Renaissance*, Paris, Champion, 1998, p. 213-239.

³⁰ Voir, par exemple, le *Discours sur la vie et tragique passion de la glorieuse vierge et martyre S. Catherine, en vers françois héroïques. Plus un traicté encomiastique de l'estat et excellence de virginité et chasteté...*, Sens, J. Savine, 1577, la *Pomme de grenade mystique ou institution d'une vierge chrétienne et de l'ame dévote, pour se disposer à l'avènement de son époux, Jésus-Christ*, Paris, 1586, ou encore le *Triomphe des saints, où leurs gestes, vertus, victoires, grâces, gloire et mérites sont exprimez... en doctes et notables sermons accomodez aux principalles festes de l'année*, 2^e éd., Paris, A. Douart, 1595.

³¹ *Instruction de la foy chrestienne, contre les impostures de l'Alcoran mahometique, au Grand Seigneur de Turquie du latin de Pie Second, souverain pontife... illustrée de scholies nécessaires pour l'intelligence des matieres y contenues : retorquees tant contre les mahometistes, que chrestiens, & atheistes...*, Paris, G. La Noüe, 1589.

³² Conformément au projet des *Mondes humanistes*, qui entend permettre des éditions ultérieures sous forme d'études universitaires ou de livres publiés, ces scholies ne sont pas reproduites ici. Elles constituent cependant une partie très intéressante de l'*Instruction*, et notre vœu serait qu'elles fassent prochainement l'objet d'un travail spécifique (N.D.E., T. Vigliano).

³³ On trouve des exemples d'une telle pratique en contexte de controverse religieuse, par exemple à la fin du XVI^e siècle, lors de la traduction et de l'adaptation (au moyen des textes liminaires qui précèdent la traduction proprement dite) d'un ouvrage de Garet (mort en 1571), *La Probation de la S. Messe et sacrifice d'icelle tirée du Vieil et Nouveau Testament et des SS. Péres, contre les faussetez du Sieur Du Plessis Mornay, par N. L. M* [traduit du latin par Jean Garet], Paris, par F. Duchesne et A. Rousset, 1599. Le texte du théologien de la Sorbonne est réactualisé dans le contexte de la polémique contre Philippe Duplessis-Mornay (sur ces questions, voir N. Salliot, *Philippe Duplessis-Mornay : La Rhétorique dans la théologie*, Paris, Classiques Garnier, 2009).

Société de Jésus. Le livre comporte un privilège royal et une approbation des théologiens de la Sorbonne. L'orthodoxie de la traduction et des commentaires se trouve ainsi attestée. De fait, l'ouvrage s'inscrit dans l'esprit de la Contre-Réforme, comme le suggèrent les autres textes liminaires, soit une épître dédicatoire et plusieurs pièces composées par Pierre Crespet. Les sonnets ne rompent pas l'unité polémique de l'ouvrage : intervenant après le poème encomiastique adressé au dédicataire de l'*Instruction de la foy chrestienne*, ils renforcent la visée apologétique du recueil. L'épître liminaire contribue quant à elle à orienter la lecture. Elle est adressée à un protecteur, Séraphin Thielment, Seigneur de Guyencourt, qui occupe quelques fonctions officielles : secrétaire du roi et de ses finances, greffier du grand conseil.

Crespet place donc sa traduction et ses commentaires sous l'égide du pouvoir politique. Cependant, la date de la dédicace, mai 1588, montre que la rédaction de l'épître à Thielment précède de quelques jours l'invasion de Paris par les barricades ligueuses. L'élaboration de l'ouvrage s'inscrit dans un contexte pour le moins troublé : l'autorité monarchique est alors fortement remise en cause. En décembre 1587, la Faculté de théologie de Paris a déjà publié un décret autorisant à déposer les mauvais rois. Avec le meurtre des Guises à la fin de l'année 1588, le roi perd toute légitimité aux yeux des catholiques zélés : il n'est plus qu'un tyran, qu'il est loisible de tuer³⁴. Au mois d'août 1589, Henri III est assassiné. Par ailleurs, depuis la mort du duc d'Anjou en 1584, l'héritier du trône selon la loi salique est un huguenot, Henri de Navarre. La légitimité de ce dernier est longtemps contestée, et il ne deviendra roi qu'au terme d'une guerre de reconquête, qu'après conversion au catholicisme, et reconnaissance de cette conversion par le pape. Le problème que pose la conversion d'un monarque hérétique, objet principal de la lettre de Pie II, prend par conséquent un nouveau relief dans le contexte des années 1588-1589, et ne peut manquer de renvoyer à Henri de Navarre. La position de Crespet est claire : le roi de France ne peut être que catholique et la coexistence confessionnelle demeure inenvisageable. En outre, l'épître du pape aborde à plusieurs reprises le thème des rapports entre pouvoirs spirituel et temporel. Les positions de Pie II ne laissent pas Crespet indifférent et viennent nourrir son ultramontanisme, comme le montrent notamment certaines de ses scholies : ainsi, lorsqu'il s'en prend à Lorenzo Valla, parce qu'il a remis en cause l'authenticité de la donation de Constantin, à laquelle Piccolomini fait référence³⁵. Crespet prolonge la perspective de la lettre qu'il traduit, en soumettant le pouvoir temporel au pouvoir spirituel. Par extension, un monarque hérétique ou soupçonné de collusion avec les ennemis de la foi ne peut aucunement prétendre à l'exercice

³⁴ Voir M. Turchetti, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, Paris, PUF, 2001.

³⁵ Voir J.-C. Margolin, « Réflexion sur le commentaire... », art. cit., p. 230.

légitime du pouvoir. La glorification du roi à l'œuvre dans l'épître liminaire reste finalement subordonnée à sa catholicité. La France et son souverain, de droit divin, bénéficieraient d'une forme d'élection particulière, mais Crespet nuance cette tradition, qui fait du roi de France le roi « Très chrétien », et la détache de tout gallicanisme en rappelant, via une référence à l'Ancien Testament, les châtiments destinés au monarque qui désobéit à Dieu. Sachant que Crespet identifie vraie religion et catholicisme romain, il est aisé de comprendre que son raisonnement implicite consiste à identifier respect de Dieu et respect du pape. Par ailleurs, la lutte contre l'hérésie, en l'occurrence le calvinisme, et la participation aux guerres de religion sont interprétées comme un signe de la sincérité religieuse du souverain. Il apparaît alors clairement que toute forme de tolérance à l'égard de l'altérité confessionnelle sera vue comme une manifestation d'irrégion³⁶.

L'épître à Mahomet II attire l'attention du Célestin dans la mesure où elle lui paraît être une arme utile pour combattre toutes les formes d'opposition au catholicisme romain. Les réformés ressembleraient aux hérésiarques du passé : Arius par exemple³⁷, mais aussi les Albigeois ou les Turcs³⁸. Si la défaite de l'Ennemi paraît inéluctable et n'est retardée que par l'impiété ou les péchés des défenseurs de la vraie foi, il n'en demeure pas moins que les conflits modernes qui agitent la France sont perçus comme un comble atteint dans l'atrocité. Dans cette guerre du bien contre le mal, Crespet invite à se placer sous la bannière du Christ, et à prendre les armes, au sens propre et au sens figuré, c'est-à-dire à combattre ou à polémiquer. À cet égard, la lettre de Pie II lui semble apporter un surcroît de preuves pour anéantir ses ennemis : le huguenot, mais également toutes les formes d'impiété qui, toujours selon Crespet, peuvent être mises en relation avec le calvinisme, soit par analogie, soit par un effet de causalité. Plus largement, toute forme d'opposition à l'Église catholique romaine peut être appréhendée comme la manifestation d'un même principe : l'action de Satan, qui suscite

³⁶ *Lettre au sultan Mahomet II*, éd. cit., épître liminaire : « [...] le Prince qui maintenant regne heureusement sur nostre France, s'est monstré plus fervent et religieux, où le desordre sembloit plus grand : qui me faict dire que Jesus-Christ veut maintenir son Eglise, et ne la veut esloigner de nostre nation, où elle a flory par si longue traicte de temps, ores que les heretiques luy ayent donné de rudes attaintes, et aspres tourmens. Saint Gregoire part. 4 de son Registre, epistre 106 loüe la France de ce qu'elle surpasse toutes nations en sincerité de foy, et que les Princes qui ont deffendu l'Eglise, ont esté tousjours heureux et redoutables, tellement qu'on peut librement confesser que Dieu n'a jamais tant faict pour toutes les autres nations que pour la France, la favorisant de prerogatives singulieres, l'eslevant sur tous autres Empires et Royaumes en gloire et honneur, voire plus que le Royaume d'Israël, duquel il fait tomber la coronne et le Sceptre, à raison de la vie dissolue des Princes, et de l'infidelité des subjects, et semble qu'un Poëte luy ait pronostiqué son heur quand il dit que ce Royaume sera respecté, et conservé en son lustre tant et si longtemps qu'il aura Jesus-Christ et son Eglise en reverence. »

³⁷ L'arianisme considère que le Fils est inférieur au Père, opinion imputée à Arius (256-336) et finalement condamnée à l'issue d'importantes controverses christologiques.

³⁸ *Lettre au sultan Mahomet II*, éd. cit., épître liminaire : « Il a fait sortir des taisnieres de l'Enfer les Albigeois, et puis les Hussites, Lutheriens, et Calvinistes, qui ont par leurs armes rabbatu ce qui estoit trop haut eslevé. Mais leurs griffes ont esté sans comparaison plus cruelles que les autres, et semble que ce fussent Diabes incarnez car il n'y avoit rien qui ressentist humanite tant a esté la felonnie, et rage sanglante, et inaudite. »

des ennemis, tout au long de l'histoire. Ce qui justifie l'élargissement à d'autres cibles, qui n'étaient pas d'abord visées par la lettre de Pie II³⁹. Crespet s'en explique d'ailleurs dans son épître liminaire : les arguments de cette lettre peuvent être appliqués sans peine à de nouveaux adversaires, tant il y a de points communs entre ces derniers, que ce soit du point de vue des mœurs, des vices, ou des erreurs dogmatiques. C'est d'ailleurs ce qui est annoncé dès le titre de l'ouvrage : les « Mahommetistes » sont visés, mais aussi les « faux Chrestiens, et Atheistes ». Il s'agit de fustiger toute forme d'hétérodoxie, dans la mesure où selon l'auteur, l'époque se caractériserait par un état d'irréligion généralisé⁴⁰. Ainsi, la figure de l'athée conjugée à celle du « libertin », élaborée depuis Calvin et qui émerge peu à peu, connaît une certaine promotion au sein de la polémique confessionnelle. On sait en effet que les Politiques sont souvent identifiés à des Libertins, justement, ou à des « Machiavélistes ». Enfin, les scholies servent à parachever ce projet. Crespet y poursuit les attaques contre la religion musulmane, en leur conférant une dimension nettement plus agressive que dans la lettre de Pie II. Il renchérit considérablement sur la critique des mœurs de la religion adverse, en s'appuyant sur une importante documentation⁴¹. L'édition de la lettre à Mahomet II est également l'occasion, pour lui, de réaffirmer certains aspects controversés du catholicisme, comme le célibat des prêtres ou encore la virginité de Marie⁴². On note enfin, chez le Célestin, un désir de voir réformée sa religion, conformément à l'esprit tridentin. Pour Crespet, la victoire finale, spirituelle et militaire, demeure tributaire d'une entreprise de purification, garante de « l'assistance divine »⁴³.

³⁹ *Ibid.* : « Il a dis ie, fait sortir de son trou non seulement des Idolatres, Mahommetains, et Payens Juifs, Barbares, et autres qui ne sont pas marquez du Caractere saint, et ne portent le nom de Chrestien, ny sont enfans de l'Eglise, mais aussi il arme contre les propres entrailles d'icelle, ceux qui sont devoyez, et sont ou Atheistes devenus, ou heretiques, ou faux Chrestiens, qui l'ont assaillie dès son premier lustre, pour l'estouffer au berceau, et continuent leur rage et felonnie ».

⁴⁰ Crespet pense en effet que les divergences religieuses et le développement du protestantisme ont favorisé l'impiété, voire l'athéisme : « A la verité, les enfans de l'Eglise sont tellement bigarez maintenant en opinion, qu'il est bien mal-aisé de les reconnoistre. On ne fait plus aucun estat de sainteté, et l'Atheisme commence à regner, une impieté a tellement prevalu, qu'il ne faut point en compagnie parler de pieté, et religion, si on ne veut estre mocqué [...] » (*ibid.*).

⁴¹ *Ibid.*, p. 218 : « [...] tous les noms propres donnent matière à une petite dissertation, mais les scholies les plus longues sont celles qui correspondent à une attaque en règle contre les articles – ou prétendus articles- de l'Alcoran, les aventures – ou prétendues telles – de Mahomet, ou contre les "crimes" des "hérétiques" et autres calvinistes ».

⁴² J.-C. Margolin, « Réflexion sur le commentaire... », art. cit, p. 236. Selon l'auteur, la « violente diatribe contre Mahomet, les Musulmans ... et tous les représentants de la foi réformée et contre les chrétiens sans Église, en passant par les "machiavélistes" et autres "libertins" n'est que l'envers du décor. La partie positive de ce commentaire de la lettre de Pie II à Mahomet, traduite par ses soins, est une apologie de la religion catholique, apostolique et romaine, avec une insistance particulière pour la Vierge Marie [...] ».

⁴³ *Op. cit.* : « [...] Dieu a en horreur l'insolence qui est mere de desordre, et n'est possible que la victoire se donne à gens qui sont farcis d'impiété, l'iniquité qui regne en l'Eglise, l'injustice qui est aux parquets, l'insolence qui vogue en cour, destourne le cours des victoires, et les met es mains des ennemis ».

Duplessis-Mornay, Pie II et *Le Mystère d'Iniquité*

Avec l'apparition des Réformes protestantes, les controverses religieuses ne cessent de se développer à partir du XVI^e siècle. Les méthodes utilisées se détachent progressivement du moule scolastique. Recourant de plus en plus au vernaculaire, les controversistes ne se limitent pas à l'utilisation d'arguments logiques ou scripturaires : ils en viennent à développer tout un arsenal de preuves, opposables à l'adversaire. Les sources patristiques sont, elles aussi, largement étudiées de part et d'autre : fonctionnant comme des autorités pour les catholiques, elles constituent des témoignages historiques aux yeux des protestants. Pour répondre à l'emploi que fait de la tradition le camp adverse, ces mêmes protestants se mettent également à explorer l'histoire ecclésiastique⁴⁴.

Le réformé Philippe Duplessis-Mornay, célèbre pour son rôle politique auprès d'Henri IV, est un des importants controversistes de la fin du XVI^e siècle. Il s'oppose vivement aux dogmes et aux pratiques des catholiques et, plus encore, après l'assassinat d'Henri IV, à toutes les formes d'autorité que la papauté prétendrait exercer sur les souverains. Il compose à ce sujet un vaste ouvrage, intitulé *Le Mystere d'Iniquité*⁴⁵ : titre qui fait référence à la croyance réformée selon laquelle la papauté serait l'Antéchrist. Dans ce livre, qui déploie une impressionnante érudition historique⁴⁶, Mornay se propose de montrer comment la papauté a progressivement usurpé un pouvoir qui n'était pas le sien. Il s'agit de suivre au fil des siècles les progrès de sa « tyrannie », tant spirituelle que temporelle, ainsi que les résistances opposées à son avancée⁴⁷. Le controversiste fait alterner des chapitres intitulés, pour les uns, « Progrès », et pour les autres, « Oppositions ». Les premiers rendent compte de la montée en puissance de la papauté. Les seconds, selon les termes de Bernard Dompnier, « ont un rôle tout aussi important sur le plan doctrinal : ils retracent l'action des hommes qui rattachent, d'âge en âge, les Réformés aux premiers Chrétiens »⁴⁸. Parmi les documents utilisés par

⁴⁴ On peut penser aux travaux des Centuriateurs de Magdebourg, à l'instigation de Flacius Illyricus (entre 1560 et 1570). Sur l'essor de l'argument historique, voir P. Polman, *L'Élément historique dans la controverse religieuse du XVI^e siècle*, Gembloux, J. Duculot, 1932.

⁴⁵ Ph. Duplessis-Mornay, *Le Mystere d'Iniquité, c'est a dire l'histoire de la Papauté. Par quels progres, elle est montée à ce comble, et quelles oppositions les gens de bien lui ont fait de temps en temps. Où sont aussi defendus les droicts des empereurs, rois et princes chrestiens, contre les assertions des Cardinaux Bellarmin et Baronius...*, [Saumur, Th. Portau, 1611], Genève, Ph. Albert, 1612. L'expression est empruntée à II. Thessaloniciens II, 7.

⁴⁶ Voir B. Dompnier, « L'Histoire religieuse chez les controversistes réformés du début du XVI^e siècle. L'apport de Du Plessis Mornay et Rivet », dans *Historiographie de la Réforme*, Paris, Neuchâtel – Montréal, Delachaux et Niestlé, 1977, p. 16-36. L'auteur souligne l'autonomie que Mornay confère à l'argument historique dans le *Mystere d'Iniquité* ; le traité suit une évolution, celle de la montée du pouvoir de Rome.

⁴⁷ Ph. Duplessis-Mornay, *Le Mystere d'Iniquité*, éd. cit., p. 7.

⁴⁸ Art. cit., p. 25.

Duplessis-Mornay dans cette histoire de la papauté et de ses velléités de domination politique figure la lettre de Pie II, qui lui sert de preuve pour marquer l'essor de la puissance papale au XV^e siècle⁴⁹. Le passage ne laisse pas indifférent, puisqu'il sera contesté par l'évêque Nicolas Coeffeteau (1574-1623), qui compose une réfutation du *Mystère d'Iniquité*, puis traité à nouveau par Rivet (1572-1651), controversiste réformé, qui réplique à Coeffeteau pour défendre l'ouvrage de Mornay.

Lorsque Duplessis-Mornay en arrive à considérer le pontificat de Pie II, il commence par présenter Enea Silvio Piccolomini comme « un personnage de grande science », mais sans « conscience », suggérant qu'il aurait été corrompu par « la chaire papale », c'est-à-dire par le goût du pouvoir⁵⁰. À l'en croire, une fois devenu pape, Pie II se met à agir au rebours de ses convictions. Il multiplie les actions et les bulles visant à limiter toute autre forme d'autorité que la sienne. Il s'en prend aux universités, tente de limiter les prérogatives des souverains et des conciles, réaffirme l'autorité absolue du pape sur l'Église. Il s'ingère également dans les querelles entre princes d'Europe et, point culminant de ses désirs de domination, en vient à proposer à Mahomet II l'empire des Grecs. Duplessis-Mornay y voit la marque d'une ambition démesurée, prête à sacrifier la chrétienté, en utilisant contre elle un allié pour le moins discutable. Or, Pie II n'a aucune légitimité à disposer des empires : le choix qu'il fait du sultan traduit son opportunisme et son absence totale de scrupules. La proposition faite à Mahomet II est un exemple, parmi d'autres, des agissements de ce pape pour assurer son pouvoir personnel. Duplessis-Mornay signale dans son pontificat un dernier abus : « la pompe extraordinaire de la feste-Dieu », qui suppose l'adoration de l'Eucharistie. Cette fête lui paraît une corruption, tant de la pure doctrine du christianisme que des pratiques liées au culte de la divinité. La « pompe » favorise la « superstition », c'est-à-dire une forme d'idolâtrie, dès lors que l'adoration n'est pas référée à Dieu seule. Elle est par ailleurs le signe de la vanité des papes, qui tendent ainsi à transférer sur leur personne ou leur fonction le culte dû à Dieu. Enfin, Pie II est accusé d'avoir favorisé, en canonisant Catherine de Sienne, une autre déformation du christianisme authentique : le culte des saints. Pour conclure la section qu'il lui consacre, Duplessis-Mornay cite certains jugements défavorables portés sur sa personne, ceux en particulier qui permettent de stigmatiser son ambition et sa méchanceté⁵¹.

Le pontificat de Pie II n'est qu'un jalon parmi les progrès du « mystère d'Iniquité », comme l'épître à Mahomet II n'est qu'une preuve, parmi d'autres, des prétentions illégitimes

⁴⁹ La référence figure à la page 1209 de l'édition de 1612.

⁵⁰ *Le Mystère d'Iniquité*, éd. cit., p. 1205.

⁵¹ Duplessis-Mornay se réfère notamment à Volaterran.

des papes dans l'ordre politique. Et pourtant ce passage, finalement très bref, d'un ouvrage qui comporte plus de 1000 pages et traite de plus de 1500 ans d'histoire fut plusieurs fois commenté et discuté.

Coeffeteau, Rivet et Bayle : regards sur une controverse

Duplessis-Mornay lui-même ne prend pas part à la controverse suscitée par son traité. Quand Nicolas Coeffeteau le réfute, il laisse André Rivet, un de ses proches, lui répondre⁵². Pierre Bayle retrace fidèlement les étapes de cette controverse, grâce à un système de notes qui lui permet de citer les propos des auteurs respectifs. Il reconstitue le texte de Duplessis-Mornay à partir de la citation qu'en a faite Coeffeteau, selon la méthode habituelle des controversistes : méthode proche de l'anatomie, car elle consiste à démembrer le texte de son adversaire pour lui opposer une réplique, pas à pas.

La réfutation de Coeffeteau porte sur l'intention et la valeur de la pièce incriminée par Duplessis-Mornay. Pour montrer que Mornay donne une image fautive de la lettre et qu'il en diffame l'auteur, il consacre la plus grande partie de sa réponse à citer un extrait de l'épître en question, invitant son lecteur à juger par lui-même de la manipulation opérée par le réformé. Coeffeteau prend soin d'encadrer sa longue citation de quelques indications qui vont guider la lecture, en soulignant certaines valeurs littéraires de la lettre, mais aussi en suggérant les motivations qui animent le pape : un zèle purement chrétien, parfaitement contraire à l'ambition que Duplessis-Mornay lui impute, ou encore un désir de paix relayé par toute la chrétienté. Coeffeteau peut ainsi renvoyer à son adversaire, identifié à la figure traditionnelle de l'hérétique, les défauts que ce dernier décelait chez Pie II : l'insolence, par exemple, ou la mauvaise foi. Le style de cette réplique suggère l'indignation, passion que le controversiste veut bien évidemment faire partager à son lecteur. Anaphores, parallélismes de construction, questions oratoires, apostrophes, sont autant de moyens de toucher le destinataire.

Rivet poursuit un but identique à celui de l'auteur du *Mystère d'Iniquité* : prouver que le projet du pape n'a rien de louable et qu'il est la manifestation d'une ambition démesurée. Sa stratégie argumentative est opposée à celle de Coeffeteau, dans la mesure où il veille à adopter un ton apparemment mesuré, dépassionné et objectif. Ici prime la preuve logique, comme en témoigne la numérotation des arguments. La persuasion passe par la clarté et la

⁵² N. Coeffeteau, *Response au livre intitulé « Le Mystère d'iniquité », du sieur Du Plessis*, Paris, S. Cramoisy, 1614. A. Rivet, *Remarques et considérations sur la response de F. Nicolas Coeffeteau... au livre de messire Philippes de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, intitulé le « Mystère d'Iniquité »*, Saumur, Th. Portau, 1615-1617.

brièveté. Rivet recourt néanmoins à une argumentation *ad hominem*, chacune de ses critiques de la lettre de Pie II consistant à dénoncer l'absence, chez lui, de vertus qu'on suppose nécessaires chez un pape, comme la charité ou l'humilité. La réplique de Rivet est bien une confirmation des attaques portées par Duplessis-Mornay. Pie II demeure un ambitieux : qui plus est, ses projets politiques paraissent très inefficaces, et extrêmement injustes. L'habileté de Rivet consiste à faire mine de s'accorder avec son destinataire sur l'image de la papauté afin de placer Piccolomini en porte-à-faux avec celle-ci⁵³, selon une stratégie qui joue davantage de l'implicite et de l'ironie que chez Duplessis-Mornay. Pour ce dernier, Pie II n'était que l'incarnation d'une institution par nature corruptrice et malfaisante. Rivet, lui, feint de partager la même conception de la papauté qu'un lecteur catholique. Son but n'est pas d'illustrer les progrès de la tyrannie spirituelle et temporelle exercée par le Siège romain, comme faisait l'auteur du *Mystère d'Iniquité*, mais de discréditer un individu précis.

Cette controverse autour de la lettre de Pie II suscite l'intérêt de Pierre Bayle (1647-1706) plusieurs décennies après qu'elle a eu lieu. Lorsque Bayle écrit, l'édit de Nantes a été révoqué, et beaucoup de huguenots ont été condamnés à l'exil. Son *Dictionnaire historique et critique* représente un travail considérable et, comme l'indique le titre, son dessein ne se limite pas à recenser les faits ou les sources. L'apparat critique qui encadre le texte de ses articles permet d'étager le discours et d'introduire une réflexion qui ouvre le champ des débats. C'est exactement ce qui se passe dans l'article « Mahomet II ». Le sultan y apparaît comme un des grands hommes de l'histoire, du fait de sa valeur guerrière et de ses conquêtes, mais il n'est nullement « un homme de bien »⁵⁴. Comme ses talents militaires sont cependant incontestables, Bayle critique l'opinion de ceux qui tentent de minimiser sa gloire et attribuent à d'autres causes ses victoires : à la désunion des princes chrétiens, par exemple. Il demeure en outre assez sceptique quant au sentiment religieux de Mahomet II, considérant que les conquêtes du sultan servent d'abord son ambition, sans viser nécessairement à diffuser la religion musulmane. Enfin, après avoir donné les informations essentielles sur ce personnage, en indiquant cependant lesquelles lui semblent douteuses, Bayle répertorie les sources disponibles et fait état de la lettre de Pie II.

Son sentiment à l'égard de ce pape est pour le moins défavorable. En quelques mots, il fait de l'épître au sultan une supercherie, un artifice rhétorique destiné à valoriser son auteur,

⁵³ Voir, notamment, la fin du passage : « Et que le lecteur soit juge, si ce discours estoit seant, à celui qui se disoit assis sur la chaire de S. Pierre [...] ». L'attaque est renforcée par une amplification et des questions rhétoriques qui reprennent très ironiquement et de façon polémique les propos de Coeffeteau pour en inverser la portée.

⁵⁴ P. Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, R. Leers, 1697.

et qui ne résiste pas à un examen critique. L'image du pape qui en découle correspond finalement à celle que présentaient Duplessis-Mornay et Rivet : l'image d'un individu ambitieux, dont l'argumentation est irrecevable parce qu'elle est en porte-à-faux avec l'attitude attendue d'un pape, nécessairement différente de celle qu'adopterait tout autre souverain. Prudence et utilité politique ne sont pas des qualités qu'on peut légitimement reconnaître à un souverain pontife, ses prérogatives devant être limitées à la sphère spirituelle⁵⁵. Les pièces empruntées aux discours de controverse viennent appuyer ce jugement : Pierre Bayle leur consacre cependant un examen spécifique, dans les commentaires qu'il adjoint à son article.

Pie II apparaît sous un jour négatif, mais Bayle se garde bien de relayer l'accusation traditionnelle des controversistes réformés les moins conciliants, à savoir l'identité du pape avec l'Antéchrist. Presque un siècle après la polémique dont il fait état, il adopte un regard qui se veut mesuré et dépassionné, sur des matières dont il mentionne cependant l'intérêt intellectuel. Avec méthode et impartialité, il entreprend de reconstituer exactement l'état de la question et les débats qui ont eu lieu. On sait que l'article « Controverses » de son *Dictionnaire* met à distance l'aspect trop polémique de ces confrontations, en mentionnant les « grands défauts de ceux qui les manient » : « ils disent trop d'injures à leurs adversaires, et dissimulent leurs plus fortes raisons ». L'article « Controversistes » souligne de surcroît que « leur zèle étouffe bien souvent leurs lumières et leurs vertus ». Il faudrait donc ôter l'aigreur pour ne conserver que le débat d'idées. On comprend mieux pourquoi Bayle met immédiatement à distance la réponse de Coeffeteau : ce sont moins les arguments du catholique qui lui déplaisent que la forme de son propos⁵⁶. Il lui reproche de chercher à toucher les passions du lecteur pour le persuader : signe, selon lui, de la faiblesse de ses raisons⁵⁷. Pierre Bayle valorise *a contrario* une « lecture de discussion », c'est-à-dire un examen sans passion de toutes les opinions échangées, qui permettra de se forger en fin de compte un jugement valable sur les questions débattues. L'espace du commentaire autorise

⁵⁵ P. Bayle, *op. cit.*, article « Mahomet II » : « [...] mais lors qu'on la pese à la balance du sanctuaire, et que l'on songe que celui qui l'a écrite se dit le Vicaire de Jésus-Christ, et par conséquent le Protecteur de la Morale de l'Évangile, on ne le peut excuser. »

⁵⁶ Convaincre et persuader n'ont donc pas la même valeur pour Pierre Bayle. Il semble avoir une conception restreinte et négative de la rhétorique, comme beaucoup de protestants, et ce dès le XVI^e siècle. Voir à ce sujet, N. Salliot, « Vaincre, convaincre et persuader dans la polémique confessionnelle », in *Polémique(s) – Modalités et formes rhétoriques de la parole agonale de l'Antiquité à nos jours*, éd. L. Albert et L. Nicolas, à paraître aux Éditions de l'Université Libre de Bruxelles.

⁵⁷ P. Bayle, *op. cit.*, article « Mahomet II » : « Coeffeteau enfla les voiles de son éloquence, ou plutôt de sa colère, en répondant à cet endroit à du Plessis [...]. [...] ceux qui se donnent les airs les plus triomphants, et qui poussent les exclamations les plus tragiques, sont pour l'ordinaire dans quelque fâcheux détroit, et dans la nécessité de suppléer par des figures de Rhétorique ce qui manque à leurs raisons. »

une plus grande liberté d'expression personnelle, comme le suggère le jugement définitif et pour le moins scandalisé que Bayle rend sur Pie II, après avoir consulté les pièces du procès.

S'il est idéologiquement plus proche de Duplessis-Mornay et de Rivet que de Coeffeteau, on remarque cependant qu'il opère un déplacement par rapport aux discours de controverse précédents : déplacement qui témoigne d'une certaine évolution dans le rapport au phénomène religieux, dans la mesure où Bayle expose une conception essentiellement éthique, fondée sur les valeurs du juste et de l'honnête. Valeurs aptes à fonctionner indépendamment de tout système de croyance, comme le montre la référence à la « morale naturelle », et non pas seulement à la « morale chrétienne »⁵⁸.

Natacha SALLIOT

⁵⁸ *Ibid.* : « [...] car qu'y a-t-il de plus horrible, et de plus honteux à la Religion Chrestienne, que de voir que Mahomet II, l'un des plus grands criminels qui aient jamais vécu, un homme qui avoit répandu tant de sang, et qui avoit dépouillé de leurs biens tant de personnes par une suite continuelle de cruautéz et d'injustices, devienne possesseur légitime de toutes ses usurpations, pourvu qu'il se fasse baptiser ? Que deviendra cette Loi inviolable de la Morale Chrestienne, que le premier d'une repentance expiatoire d'un vol est la restitution du bien mal acquis ? Que diroit-on si un Juif, coupable d'une banqueroute frauduleuse de trois millions, obtenoit par la simple cérémonie du baptême, et sans être obligé à restituer quoi que ce soit, une absolution de ses crimes, et le droit de posséder ces trois millions ? Les Infideles n'auroient-ils pas une raison très-valable de décrier le Christianisme, comme la peste de l'équité, et de la Morale naturelle ? »

PROTOCOLE D'ÉTABLISSEMENT DES TEXTES

Pour des raisons de cohérence éditoriale, nous présentons la lettre de Pie II au sultan telle qu'elle apparaît dans la *Machumetis Saracenorum principis... doctrina ac ipse Alcoran* de Théodore Bibliander (Bâle, Jean Oporin, 1550, t. 3, p. 59-108 [pour 100], sig. ee 6 r° – ii 2 v°). L'exemplaire consulté est décrit dans notre transcription du **Coran en latin**. Conformément aux normes qui prévalent en général dans l'édition moderne des textes latins, les i et les j, les u et les v minuscules ne sont pas ici dissimilés. Mais le V majuscule, lorsqu'il est vocalique, est changé en U : et pour la même raison, le J majuscule est systématiquement transformé en I. Toutes les abréviations sont élucidées, l'esperluette remplacée par /et/, le e tildé par /ae/. Un intérêt de la présentation électronique est de faciliter la recherche par mots : c'est pourquoi nous avons supprimé les accents aigus, graves ou circonflexes, qui indiquent en général la longueur des syllabes. Tous les sauts de ligne et alinéas sont nôtres, de même que les indications entre crochets. La ponctuation, pour le reste, n'est pas modifiée.

L'*Instruction de la foy chrestienne* de Pierre Crespet n'a connu qu'une édition. Nous l'avons consultée dans un exemplaire présent à la BNF, sous la cote D-21683 :

CRESPET Pierre, *Instruction de la foy chrestienne...*, Paris, G. de la Noüe, 1589, in-8°. 257 ff.

Seuls sont ici édités les liminaires et la traduction de Pie II, parce qu'ils éclairent pour le lecteur la signification du texte latin et donnent un aperçu de sa réception à la fin du XVI^e siècle. On voudra bien noter que nous n'avons pas reproduit les nombreuses annotations de l'auteur : particulièrement intéressantes, elles mériteraient un travail d'édition spécifique. Comme il est d'usage pour les textes français, les u et les v, les i et les j, sont dissimilés. Nous n'avons pas modifié, en revanche, l'accentuation ni la ponctuation. Les abréviations sont élucidées, l'esperluette remplacée par /et/. Les sauts de ligne et alinéas sont nôtres, de même que les indications entre crochets.

Le jugement de Pierre Bayle sur la lettre de Pie II, extrait de son *Dictionnaire historique*, a été consulté dans un exemplaire disponible sur **Google Books** :

BAYLE Pierre, *Dictionnaire historique et critique...*, Amsterdam / Leyde / La Haye / Utrecht, 1740, in-fol., 831 p.

Nous avons ajouté les caractères gras, mais non les italiques. Les retraits de texte dans les notes sont de notre fait : ils correspondent, dans l'édition consultée, à des guillemets en marge. L'esperluette est développée.

Enfin, le texte a été émendé le 14 mars 2013 d'après les observations du Professeur Ramminger, auquel nous adressons l'expression de nos plus chaleureux remerciements.

I.**Pierre Crespet,***Instruction de la foy chrestienne,***textes liminaires.**

INSTRUCTION DE LA FOY CHRESTIENNE, CONTRE LES IMPOSTURES

de l'Alcoran Mahometique, au grand seigneur de Turquie :

Du Latin de Pie second, Souverain Pontife de Rome,

Illustree de Scholies necessaires pour l'intelligence des matieres y contenues : retorquees

tant contre les Mahometistes, que faux Chrestiens, et Atheistes.

Par F.P.C. Celestin de Paris, et Prieur des Celestins lez Mante.

A PARIS

Chez Guillaume de la Nouë, ruë S. Jaques

à l'enseigne du nom de Jesus.

1589.

AVEC PRIVILEGE DU ROY

Nous sous-signez Docteurs en la sainte faculté de Théologie, certifions avoir diligemmmment leu, visité, et examiné ce présent livre intitulé *Instruction de la Foy Chrestienne, contre les impostures de l'Alcoran Mahometique etc.* escrit et composé par venerable père F. Pierre Crespet Prieur du convent des Celestins lez Mante, où nous n'avons rien trouvé qui repugne, et soit contraire à la foy Catholique, Apostolique et Romaine, ains le tout de doctrine solide, et erudition singuliere, plein de pieté et devotion. Parquoy de nostre advis ledit livre pourra estre mis en lumiere, avec grand utilité et profit. En tesmoignage dequoy avons signé de nostre main nostre dite approbation, ce 6. mars 1588.

F. A. Larsonnier. F. Rolle

**A noble et vertueux seigneur M. Seraphin Thielment, Seigneur de Guyencourt,
Secrétaire du Roy, et de ses Finances, Greffier du grand Conseil.**

[a 2 r°] Monsieur, la saison où nous sommes me fait souvenir que non sans cause les bons Peres qui nous ont devancé ont predict et prophetisé que l'Eglise seroit affligée par divers ennemys que Sathan feroit sortir de son ancre, où ils ont esté enclos et nourris par Erinnyes infernale furie, ainsi nommée ἀπὸ τῶ ἔρρειν τὸν νοῦν, *a mente corrumpenda*, à cause qu'elle les a infatuez, à r'enversé leur raisons et entendement, et esblouy leurs sens, pour les rendre comme monstres en nature, plutost qu'hommes raisonnables, suivant ce que dit Statius livre 12. de sa Thebaide **[a 2 v°]**

Ut anguiconiae ducant vexilla sorores

Exibant de sede Erebi teterrima monstra.

Il a dis ie, fait sortir de son trou non seulement des Idolatres, Mahometains, et Payens Juifs, Barbares, et autres qui ne sont pas marquez du Caractere saint, et ne portent le nom de Chrestien, ny sont enfans de l'Eglise, mais aussi il arme contre les propres entrailles d'icelle, ceux qui sont devoyez, et sont ou Atheistes devenus, ou heretiques, ou faux ~~faux~~ Chrestiens, qui l'ont assailie dès son premier lustre, pour l'estouffer au berceau, et continuent leur rage et felonnie : Mais Jesus-Christ, qui la fondee, establee et appuyee sur le ferme rocher de la Foy, n'a pas permis qu'elle soit deperie, au contraire, au milieu des plus furieux assaults la rendue constante, et assuree, se riant des grondantes et bruyantes tempestes qui l'environnent, de toutes parts. Et comme la Navire du Marchand (de laquelle parle Salomon) elle abordera au port heureux de salut avec sa precieuse marchandise en despit des escumeurs et pirates, qui taschent de la r'enverser en fond, et luy destourner son cours : car elle est soufflée du vent divin, et garnie de bonnes armes, munie de vivres, pour faire voile, et cingler heureusement tout le temps qui luy reste du voyage qu'elle fait en la Mer perilleuse de ce monde, à la veüe de ses ennemis qui en escument de rage, et crevent de despit : C'est ce **[a 3 r°]** que Jesus-Christ luy a promis, que les portes d'enfer n'auront aucune force contre elle. Que si plusieurs se desesperent de salut, qui sont en son sein, à cause qu'il semble que Jesus-Christ l'ayt abandonné, et qu'elle veuille des-ancrer du havre de la France où elle a estallé si long temps ses tresors precieux, à cause qu'elle y est fort mal recogneuë. Il faut qu'ils se souviennent, que dans l'Eglise on ne se peut mal trouver, car on y est à l'abry, sous son voile en quelque lieu et Province qu'elle puisse estre. Jadis elle florissoit en Grece, mais Sathan y a semé tant de zizanie en son champ de la fausse doctrine des Arrians, et Mahometains, qu'elle a esté

contrainte de voyager ailleurs, apres qu'elle a veu les execrables meurtres de ses enfans, et s'estant retiree en Affrique les Princes Idolatres et heretiques l'ont persecutee, de façon qu'un d'eux nommé Hunneric, entassa un grand nombre de Chrestiens, qu'il avoit faict mourir les ungs sur les autres comme de poissons. Ce qu'ont practiqué les Heretiques en France depuis trente ans, qu'ils ont renouvelé l'impieté et cruauté des Arrians quand ils ont affligé l'Eglise à telle outrance, qu'ils ont massacré ses enfans, et exercé sur eux des tourmens que jamais les fameux tyrans ne sçeurent excogiter, comme les memoires en font foy, qu'en ont dressé les fideles Hystoriographes. Il y a encore un Puy à Nismes en Provence qu'ils [a 3 v°] ont comblé de corps des ministres de l'Eglise où ils les jectoient à demy morts, afin qu'ils rendissent l'Ame, estouffez les ungs sur les autres. Si est-ce que leurs efforts n'a fait encor breche au cœur des plus assurez en la foy de l'Eglise, au contraire le Prince qui maintenant regne heureusement sur nostre France, s'est monstré plus fervent et religieux, où le desordre sembloit plus grand : qui me faict dire que Jesus-Christ veut maintenir son Eglise, et ne la veut esloigner de nostre nation, où elle a flory par si longue traicte de temps, ores que les heretiques luy ayent donné de rudes ataintes, et aspres tourmens. Saint Gregoire part. 4 de son Registre, epistre 106 louë la France de ce qu'elle surpasse toutes nations en sincerité de foy, et que les Princes qui ont deffendu l'Eglise, ont esté tousjours heureux et redoutables, tellement qu'on peut librement confesser que Dieu n'a jamais tant faict pour toutes les autres nations que pour la France, la favorisant de prerogatives singulieres, l'eslevant sur tous autres Empires et Royaumes en gloire et honneur, voire plus que le Royaume d'Israël, duquel il feit tomber la couronne et le Sceptre, à raison de la vie dissolue des Princes, et de l'infidelité des subjects, et semble qu'un Poëte luy ait pronostiqué son heur quand il dit que ce Royaume sera respecté, et conservé en son lustre tant et si longtemps qu'il [a 4 r°] aura Jesus-Christ et son Eglise en reverence.

nulli constantia maior

Nulli maior erit pietas in numina genti

Defendent mucrone fidem, belloque domabunt

Quoscumque audierint Christum se attollere contra

Cecy a esté recentemente cogneu par divin miracle, quand ces jours passez une si espouvantable armee d'ennemis qui se jectoient sur la France en esperance de la totalement ravager et piller, en intention aussi de ruiner l'Eglise, et d'arracher ses fondemens, a esté miraculeusement rompuë, et dissipee, voire avec telle merveille qu'on n'a veu ny ouy depuis que l'Eglise est plantee une autant espouvantable route d'ennemis, qui ont esté defaicts par la divine puissance, par maladie estrange, peste, famine, glaive, et estonnement : car s'estant

apprestee pour entrer sur les marches de la France, avec un courage feroce et cruel, avec un tant magnifique equipage, se trouva subitement saisie de frayeur et espouvantement, et d'un aveuglement si effroiable qu'elle estoit tremblotante, comme Cain que les furies empoignerent ayant une mauvaise conscience. Il me souvient que conferant avec un heretique environ ce temps là, il se persuadoit que toute l'Eglise a ce coup devoit succomber au glaive, et cousteau meurtrier du Hugnotisme, et levoit si fort les cornes, qu'il me disoit avec un sourcil orgueilleux, que la levee des Rheistres mettroit fin [a 4 v°] à la papauté (Car il baptize de ce nom l'Eglise Catholique) mais il est advenu autrement que luy et ses semblables esperoient : car Dieu n'est point menteur, et Jesus-Christ est veritable qui promet assistance à son Eglise, jusques à la consommation du siecle. Elle aura bien tousjours des persecuteurs, car les Heretiques, Atheistes, et faux Chrestiens luy font la guerre, signifiez par Cain, Cham, Ismael, Esau, et autres qui ont persecuté l'Eglise en la maison des saints Patriarches, mais à la fin ils ont esté reprouvez, et sont tombez en confusion, trompez, et deceuz de leur entreprise. Ce venerable reformé ayant cogneu que sa vanité estoit rabaissee s'osoit bien promettre une autre sur-charge, car jamais l'heretique ne veut estre vaincu, et se promet tousjours victoire, encore qu'il ne la puisse empoigner, à cause qu'il est mal à cheval. Il disoit que le troupeau du Pape n'avoit que bien peu de chiens pour le defendre des loups (Ainsi donc se recognoissoit-il loup ravissant) et que peu de Princes se vouloient plus mesler de soustenir son party. A la verité, les enfans de l'Eglise sont tellement bigarez maintenant en opinion, qu'il est bien mal-aisé de les recognoistre. On ne fait plus aucun estat de sainteté, et l'Atheisme commence à regner, une impiété a tellement prevalu, qu'il ne faut point en compagnie parler de pieté, et religion, si on ne veut estre mocqué : car [a 5 r°] on n'espargne pas mesme les grands qui se sont retirez des vanitez du monde pour servir à Dieu, qu'on ne les taxe de folie, mais il leur adviendra ce qu'a predit le Sage, qu'au jour qu'ils verront ceux qu'ils ont maintenant a mespris et derision, estre respectez, et recognez, ils auront une frayeur horrible, et mordront leurs langues qu'ils ont trop legerement laschees contre les serviteurs de Dieu : Je respond y donc à cest arrogant menaceur, que ce n'estoit chose nouvelle de voir les ennemys de Dieu, et de son Eglise s'eslever, et s'armer contre le troupeau de Jesus-Christ, et du Pape son Vicaire et Lieutenant en terre. Au reste, que jamais il n'avoit eu tant de Princes pour la defendre contre les assauts des Tyrans, Diocletian, Maximin, Decius, Valerian et autres Idolatres, lors qu'ils l'esgorgeoient à credit, qu'il en a maintenant, et que Jesus-Christ nonobstant l'avoit defendu, et guaranty, que jamais l'Eglise n'auoit esté si forte du temps de Iulian l'Apostat, Valens, Constantius, et autres, quand ils razerent les Temples sacrez, massacrerent les ministres, prophanerent les Autels, empallerent les Vierges,

bannirent les evesques, chasserent les Oumousiens, affligerent les Chrestiens, comme elle est maintenant, et quand aucun n'espoueroit sa juste querele, Jesus est tout puissant, pour defendre sa cause. Car lors qu'il n'y eut que trois ou **[a 5 v°]** quatre saints Evesques qui soustenoient la vraye confession de l'Eglise, Athanase en Grece, Eusebe et Hilaire en Occident, et neantmoins de tous les Princes, et Evesques heretiques, et persecuteurs, pas un n'est demouré, leurs reliques sont peries, et leur memoire est ensevelie avec infamie, avec leur fause religion, et la vraye est demouree, qu'on pensoit este esteinte, à cause que les hommes la deboutoient, et sembloit estre esgaree. Il y a donc 1587 ans que Jesus-Christ a planté son Eglise, et la defendra encore contre ceux qui hannissent apres la mastine heresie, et taschent de la supprimer. Helie ne quicta jamais son zele pour la sainte religion, jaçoit qu'il veit Achab, et sa femme Jezebel bandez contre luy, et tout le peuple esbranlé, clocher du gauche costé. Il eut advertissement que nostre Seigneur se reservoit plus de sept mille bons serviteurs qui n'avoient jamais flechy le genoil devant l'Idole. Si pour un temps Jesus-Christ expose les siens à la rage, et raillerie des malings, il veut manifester sa puissance, quand il retirera de la foule ceux qui au milieu de leurs angoisses le reclameront, comme il voulut que son peuple marchast en captivité, afin qu'il cogneust combien il estoit puissant pour l'en retirer. L'Eglise de Jesus Christ est accomparee à la palme laquelle tant plus on la charge, elle se hausse d'avantage. Il veut entretenir son Eglise en humilité, a fin qu'elle ne **[a 6 r°]** presume de ses forces, et qu'elle sache que son secours et son ayde depend de son espoux, laquelle il a aussi chere (dit le Prophete) que la prunelle de son œil, et comme dit le Sage, il entendra son cry, quand elle adressera vers luy ses larmes. Il est bon de remarquer, que tout aussi tost qu'elle fut rentee par l'Empereur Constantin, et que pour l'affluence des biens elle pensoit s'eslever. Il la feit incontinent battre des verges des bourreaux Arriens, et puis apres, il la feit chastier par les Goths, Vvandales, Alains, Hongres, et autres Barbares, qui estoient conduits par des Princes, qui s'osoient bien nommer, *fleaux de Dieu*. Depuis il a suscité les Turcs, qui l'ont beaucoup humiliee, et en noz derniers temps. Il a fait sortir des taisnieres de l'Enfer les Albigeois, et puis les Hussites, Lutheriens, et Calvinistes, qui ont par leurs armes rabbatu ce qui estoit trop haut eslevé. Mais leurs griffes ont esté sans comparaison plus cruelles que les autres, et semble que ce fussent Diables incarnez car il n'y avoit rien qui ressentist humanite tant a esté la felonnie, et rage sanglante, et inaudite. Nostre siecle vraiment seroit deplorable, si nous ne sentions au milieu de nostre oppression quelque soulagement de l'assistance divine, qui nous chastie non en fureur, mais en sa misericorde, et donnant aux ennemis tout ce qu'ils ont à souhait, et subtrayant aux siens un temps ce qu'ils souhaiteroient **[a 6 v°]** d'avoir, monstre que grande est et magnifique la retribution de ses esleuz affligez : et certaine la reprobation de

ceux qui sont icy assouvis sans recherche, et jouissent de ce qui est temporel, jôiant à si mauvais jeu le gain du fruit eternel, de la compagnie desquels sagement se retire le Prophete Job. *Que le conseil des meschans* (dit-il) *ne soit point avec moy, car ils passent leurs jours en ioye, mais ils descendront aux enfers.* Il avoit un peu devant avec estonnement proposé l'heur, et riante fortune des meschans en ce monde, qui ne recognoissent aucun Dieu, aveuglez de la poussiere d'orgueil : mais il ne les veut ouyr parler, car il dit que Dieu n'est point avec ceux là, ains avec ceux qui sont affligez. Comme aussi Moyse (au recit de saint Paul) ne voulut porter sceptre ou couronne pour commander aux Egyptiens, et jouyr des aises qui sont au monde, aymant mieux estre affligé avec l'Eglise de Dieu, qui attend retribution, que d'avoir le plaisir du peché. Le Sage tesmoigne, que les ames de ceux qui sont affligez en ce monde sont en la main de Dieu. Et que si Dieu pour un temps se escarte, ce n'est que pour un moment, comme dit Esaye, car il aura compassion de son Eglise affligee par benignité eternelle. Je trouve une merveilleuse consolation en temps d'affliction, quand je chante ces beaux Psalmes qui se commencent. *Quam bonus Israël Deus etc. Ut quid Deus [a 7 r°] repulisti in finem etc. Et Deus quis similis erit tibi etc.* car ils sont remplis de saints enseignements pour s'entretenir en humilité, quand on considere que les meschans ont leur regne en ce monde, ont la faveur et le credit, et se haussent avec telle audace que leur ruyne est à tous exemplaire. On les a veuz tous descheoir, et tomber en telle confusion, que les plus habiles y ont laisse l'honneur et la vie avec une synderese et remord d'avoir outragé l'innocence, et bien peu restent de ceux qui ont levé le nez et haussé leur bouche contre le ciel. Aussi jamais ne voulut nostre Seigneur que les heretiques seditieux et schismatiques ambitieux regnassent long temps parmy son peuple, car il feit deualer en un moment et a veuë d'œil les chefs aux abismes d'enfer, afin que leur precipice tant evident donnast terreur aux autres. Il est vray qu'il y a des hommes autant scandaleux en l'Eglise de Jesus christ, qu'en la Synagogue heretique, aussi est ce que confesse Seneque, et Cornelius Tacitus, que les vices seront tousjours quand et les hommes, et que de se plaindre des vices et des abus c'est une plainte ancienne, et ordinaire. *Maiores nostri quaesti sunt* (dit-il) *nos quaerimur, hoc posterii nostri quaeruntur, eversos esse maiores, regnare nequitiam, in deterius res humanas et in omne nefas labi etc.* Mais il n'y eut jamais au monde plus enorme peché que [a 7 v°] l'heresie, et apostasie de la foy, que Dieu a voulu punir de supplice extraordinaire, et comme dict saint Cyprien allegué en droit chap. *Alienus.* Tout homme qui est heretique et schismatique est prophane, et estranger, et ne peut avoir Dieu pour père, qui a quitté l'Eglise sa mere, et ne peut appartenir à Jesus Christ, qui se bande contre son Eglise, et ses ministres, qui porte les armes contre la societé Ecclesiastique, perfide de sa foy, sacrilege de sa religion, perjure et infracteur de son serment, revolté de sa

premiere possession, rebelle et des-obeissant au magistrat, et tels ont esté tousjours remplis d'ignominie en leur race et posterité, laquelle portera la pesante et vengeresse main de Dieu avec manifeste infamie. Or ceux qui se sont arrestez au giron de leur mere ont occasion de remercier Dieu, et de laver leurs mains au sang des pecheurs, s'esjouissant (dit David) de voir la vengeance des ennemis, qui sembloient estre si forts, mais reduicts à rien, par une secreete puissance. Et quand on verroit en France encore une plus nombreuse armee d'heretiques, on ne s'en devroit non plus estonner que si c'estoient sauterelles que le vent emportera, comme il feit celles d'Egypte pour les jecter en la mer : car Iudas Machabeen se voyant environné de la troupe barbare, à laquelle il sembloit estre impossible resister par humaine force et puissance, il leva les yeux au ciel, et tout l'esquadron ennemy [a 8 r°] fut en un moment escarté. Iosaphat Roy de Iuda se voyant assailly par les enfans d'Ammon, et de Moab, et les habitans de Seir, qui se confioient en leurs forces, fondez sur une meschante querelle, eut son recours à Dieu, et en larmoyans prosterné en terre, *Seigneur* (dit-il) *Il ny a point en nous aucune force pour resister à ceste grosse multitude qui est venuë contre nous, et ne sçavons point ce que devons faire, sinon que lever noz yeux vers toy, attendans ton secours,* ayant ainsi prié, se rua sur les Barbares qui tournerent incontinent bride, et s'entretuerent de leurs propres cousteaux, Nicephore livre 12. chapitre 39. recite une semblable victoire du grand Theodose qui est aussi chantee par Claudian au 4. Consulat d'Honorius, fils dudict Empereur.

O nimium dilecte Deo, cui fundit ab antris

Æolus armatas acies, cui militat aether

Et conjurati veniunt ad classica venti.

On a veu en la derniere defaicte une pareille assistance de Dieu aux vœuz des Princes Catholiques qui se sont ruez sur les troupes heretiques avec une vraye foy et ont esté jouissans de leur priere et requeste, jaçoit qu'ils fussent de beaucoup inferieurs en nombre, Dieu favorizant aux desseins de ceux qui espousent la querelle de son Eglise, on n'a pas veu qu'il ayt ainsi assisté aux heretiques à cause qu'ils bataillent contre [a 8 v°] Dieu, aussi fut telle la remonstrance que feit Asa Roy de Iuda, aux rebelles, et heretiques qui se alierent avec Ieroboam Prince schismatique pour combattre la sainte semence, et estouffer la religion des ancestres en Israël, *Enfans d'Israël* (dit il) *ne prenez point les armes contre le Seigneur Dieu de vos Peres, car cela ne vous viendra point à bien.* Et advint que ce Prince qui n'avoit qu'une poignee de gens se rua sur les heretiques, qui estoit (comme dit l'histoire) huit cent mille hommes d'eslite, et en feit tomber cinq cent mille, afin qu'on voye comme Dieu favorise une armee qui n'est point bigaree, et qui est unie en la foy et religion, que si on voyt que Dieu retire sa faveur de nous, il faut croire que nous en sommes indignes : car aujourd'hui

on ne marche en guerre pour la defence de la foy, mais pour commettre brigandage, et se rend on plus digne de chorde que de grace : car Dieu a en horreur l'insolence qui est mere de desordre, et n'est possible que la victoire se donne à gens qui sont farcis d'impieté, l'iniquité qui regne en l'Eglise, l'injustice qui est aux parquets, l'insolence qui vogue en cour, destourne le cours des victoires, et les met es mains des ennemis. Nostre cause est bonne, sainte et juste, nous sommes en possession de l'heritage que Jesus-Christ nous a par testament delaisé, il y a mil cinq cent octante et huict ans, comme nous le prouvons par **[e 1 r°]** bons et suffisans tiltres, et tesmoins irreprochables. Pourquoi nous veut-on chasser de nostre vigne ? et pourquoi la quicterons nous pour y planter des choux, et arracher les bons ceps ? Naboth ne voulut accorder l'eschange que voulut faire Achah de sa vigne, il n'accepta une tant inique condition, les choux sont fiebvreux, et malsains, le vin resjouit le cœur des hommes, n'espargnons point nostre sang pour defendre la vigne, contre les sacrileges invaseurs, qui y veulent planter des herbes pour les pourceaux, et pour se saouler le ventre. O bon Jesus ne permects tel changement de ton estat, au detrimet des ames, et prejudice de ta foy, *Helas quel mal* (sit le Prophete) *que de quicter le Seigneur, et de n'avoir point sa crainte devant les yeux.* On pille le saint heritage, on vend, on maquignonne, on engage, on met à l'enquan le patrimoine de Jesus-Christ, les Juifs l'ont crucifié, les heretiques l'ont deschiré, les faux Chrestiens l'executent en ses biens, comment pouvons nous esperer qu'il nous soit favorable ? C'est sans cesse qu'on le blaspheme, et qu'on le renie, qu'on foule ses ministres, qu'on tourmente son Eglise, qu'on supporte ses ennemis, qu'on honnit ses Sacremens, qu'on scandalize ses petis. Jamais on n'aura paix avec luy tandis qu'on permettra le vice regner, qu'on autorisera l'impieté qu'on fera voye à l'injustice, qu'on donnera passage à l'impunité, Si on chasse l'heresie, si on reprime **[e 1 v°]** l'audace des meschans, si on deteste l'Atheisme, si on met police aux abus, le serain de la grace de Dieu, et le lustre de sa divine assistance nous reconfortera, et ne pourront jamais les heretiques prevaloir à l'encontre de nous. S'ils persistent à impugner l'Eglise, et sa doctrine, ce n'est que pour son grand profit (dit S. Augustin) car lors que la foy Catholique commencera à reluire comme l'or (dit il) et qu'elle sera prouee au feu de tribulation, l'heresie se manifestera mieux, vilaine et detestable, et Jesuschrist sauvera de la gueule du loup son troupeau precieux. Où sont tous les Arrians qui avoient tant de Princes qui leur favorizoient ? Que sont devenus les Donatistes, qui avoient gaigné toute l'Affrique ? où sont allez les Albigeois qui ont tant affligé l'Eglise soustenus par les Princes qui y laisserent l'honneur, et la vie, au país de Languedoc ? Ils blasphemoient contre la divinité de Jesus-Christ, et contre la virginité de sa mere, profanant les Autels, faisoient dessus leur ordure, pissoient contre les saints Evangiles, et despitoient le Dieu des

Chrestiens, comme l'histoire recite estre advenu dans la ville de Besiers, lors que Symon Conte du Mont fort, les tenoit en icelle assiegez : mais il les fait tous passer par le trenchant de l'espee, jusques à cent mille hommes, jaçoit qu'il n'en eust que huict mille à sa suite. Où sont les Protestans Lutheriens qui s'esleverent en Allemaigne et en Suysse, l'an 1530. Les Cantons Catholiques en [e 2 r°] petit nombre, en defeirent un grand en 5 batailles, et les contraignirent de quicter les armes, obtindrent d'eux un concordat à l'advenir, avec une clause bien notable, assavoir, *Que desormais ils laisseroient en paix les Suisses Catholiques leurs confederez, sur le fait de leur vraye, indubitable et Catholique foy.* Confession certes bien remarquable, et qui condamne ceux qui l'ont faicte, d'impieté. Aussi reciproquement les Suisses Catholiques donnant leur replique, garderent ceste confession pour eux, et n'en voulurent pas departir autant aux heretiques, ains seulement accorderent, *Qu'ils laisseroient leurs confederez Protestans en paix, sur le faict de leur foy, sans autre epithete, comme la jugeant telle quelle.* L'an 1547. Charles cinquiesme Empereur, acheva avec un petit nombre de gens, d'extirper ce faux germe d'heresie, tellement qu'il les fait broncher, et mettre le nez en terre, heureux en ces entreprises, et a montré le chemin aux autres pour s'opposer à l'heresie, et Mahommetisme, qu'il a persecuté jusques en Barbarie. La main de Dieu n'est point accourcie, elle est estandue sur les meschans pour les accabler, et sur les bons pour les fortifier. Que ceux qui servent de patrons à l'impieté, et veullent secourir l'heresie ou favoriser aux meschans, attendent le jugement de Dieu, et que ceux qui sont au sein de l'Eglise, [e 2 v°] se garent tousjours à l'abry et defence que Jesus-Christ donne à ses esleuz, sans s'esmouvoir pour les vens, tempestes et tourbillons de Sathan, et du monde, *Car celuy ne dort qui garde Israël,* ce pendant donc qu'on est ainsi en armes pour defendre opiniastrement les uns la cause de Dieu et de la sainte religion, les autres la cause de Sathan et de sa maudite superstition, je me suis mis à feuilleter les livres qui me pouvoient apporter quelque soulagement en telles controuersies, et ayant iecté l'œil sur une instruction de la foy Catholique que jadis d'heureuse memoire le docte Prelat, et souverain pontife Pie 2 envoya au grand seigneur des Turcs Mahommet 2. Je me suis arresté pour y contempler les beaux enseignemens qu'il luy donne pour rabaisser son arrogance, et le faire tomber à la cognoissance des choses diuines, en l'exaltation de la foy de Jesus-Christ, et depression des fauses impostures de Mahommet, afin de revoquer ce Prince et tous ceux qui luy estoient subiects à flechir le genoil, et soumettre au joug de la foy Chrestienne leurs cœurs enveloppez des tenebres du Mahommetisme, où on ne recognoist qu'un Epicureisme, et dissolution Sardanapalique, et afin que les Chrestiens en puissent mieux juger, et discerner le faux d'avec le vray, je l'ay voulu faire parler françois, et illustrer de Scholies, les points necessaires pour

l'intelligence des matieres les plus serieuses, afin de faire ostension non seulement des [e 3 r^o] absurditez de Mahomet, et impostures de son Alcoran, mais aussi des fauses suppositions, et opinions heretiques qui courent en liberté de conscience au labyrinthe des erreurs, et profanes observances des Mahometains, comme on a veu de nostre temps des principaux Ministres de la secte Lutherienne et Calvinique, s'estre rendus au Mahometisme comme plus convenable à leur religion et plus voisin de l'atheisme, comme je monstreray aux lieux commodes sans m'y amuser icy. Il ne se faut point estonner si le Turc leve ses cornes, car les Chrestiens luy donnent l'audace par leur connivence, et semblent approuver sa tyrannie, puis qu'ils ne luy veulent contredire, ny s'opposer à ces efforts, il n'y a pas en cela plus de matiere d'estonnement, qu'il y en a en ce qu'on voyt tant d'ames courir apres les erreurs de divers apostats qui n'enseignent que mensonge, et meinent une vie dereiglee et scandaleuse, et se haster d'entrer au creux abysme de toute infidelité suyvens les routes des gens debauschez qui n'ont, ny foy, ny charité, ny aucun espoir de salut. Or parce que je vous ay tousjours cogneu entier en la foy Catholique, qui vous est un trop precieux tresor pour le laisser au pillage de l'heretique voleur, je vous ay voulu dedier ceste Instruction de la foy avec l'enrichissement et ornement que je ay apporté, afin que jugiez de la conformité des mœurs et de doctrine tant des Alcoranistes que des heretiques, et Atheistes qui [e 3 v^o] grouillent parmy nostre France. Quand à la suffisance de l'auteur je n'en diray rien, car ses œuvres luy donnent bien ample tesmoignage d'avoir esté un des plus doctes, et resolu qui jamais monta au siege de saint Pierre, vous ne devez non plus douter de mon amytié et sincere affection, ce qui vous fera trouver bon si peu que je vous offre de mes labeurs et veilles, car je vous ay dedié plus grande chose afin que je puisse respondre au reciproque devoir d'amitié que m'avez tousjours porté de vostre grace, qui m'a tant obligé a vous : Que comme dit le Poëte, plustost,

Omnia mixtis

Sydera syderibus, concurrent, ignea pontum

Astra petent, tellus extendere littora nollet

Excutietque fretum, fratri contraria Phoebe

Ibit, et obliquum bigas agitare per orbem

Indignata diem poscet sibi, totaque discors

Machina divulsi turbabit foedera mundi, etc.

Que jamais vostre nom puisse estre effacé de ma memoire. Recevez donc Monsieur, ce petit gage de mon humble recognoissance, et ceste petite parcelle de mon affection que je vous offre, en esperance que vostre œil guidera cet œuvre à quelque heureux acheminement, et le

garantira de la malveillance de tous ennemis qui n'oseroient subsister au bruit de vostre renom et vertu, sans estre esbloüis, et frappez de frayeur en leur conscience. J'invoquerois ce pendant le bon Jesus protecteur de la foy, de son Eglise, qu'il vous entretienne en sa grace, en vostre sainte resolution, [e 4 r^o] donnant accroissement à voz vertus et bien heure vos desseings, et a la fin vous combre de sa gloire : De vostre Convent des Celestins lez Mante, ce I. jour de May, 1588.

Vostre entierement affectionné orateur, et perpetuel amy F. P. Crespet, Celestin de Paris.

AU MESME SEIGNEUR THIELMENT, Sonnet.

O que je n'ay la harpe Thracienne,
Qui faict bondir les rochers et les bois,
Que n'a ma Lyre, et ma Muse une voix
Qui soit egale, à l'Amphionienne.
Que n'ay-je l'art, ou la main Phydienne
Pour inciser, ou que n'ay-je à mes dois
La verge ayant de vie ou mort le choix
Et à mon dos l'aisle Cyllenienne.
J'irois hardy chantant dedans ~~dedans~~ les Cieux
Graver le nom d'un stil industrieux
Paeur que la mort ou la Parque l'efface
De mon Thielment à moy joint d'amytié,
Qui de mon cœur la seconde moytié
A pour jamais dans son centre esleu place.

A LA CHASTE FOY**D. P. C. Sonnet**

Aux rivages Indois cingle la nef avare
Pour y butiner l'or, et grain Pactolien,
Elle court au hazard du flot Neptunien,
Rodant apres la perle en province Barbare.
Rien n'est beau, precieux, ou exquis, s'il n'est rare
Estrange, et faisant honte au tresor Lydien
Tout ce qu'on n'a puisé au roc Castalien
Et aux Muses semblant trop rustique ou ignare.

[La fin du sonnet, ainsi que le titre du sonnet suivant, sont manquants.]

[e 4 v°]

Cent fois plus richement le bon Chrestien s'empare
(Et ce sans se peiner) d'un plus souverain bien,
Lequel n'est perissant caduque ou terrien,
Lourd ou trop inconstant, qui s'envole, et s'esgare.
Il est sacré, divin, et de valeur exquise
Esleu, choisi, cueilli, au beau champ de l'Eglise
Rapportant un proffit centuple au moissonneur.
Vrayment par ce thresor, et la perle d'eslite
J'entens la chaste FOY, ô alme Marguerite
Eternissant ton l'os, par ton lustre, et honneur.
Reçoy de bonne part ta gloire que je chante
Grave est cet argument qui à moy se presente
Et pas moins ne desire, estre un brave sonneur.
Ibi amor, ubi fides.

AU PEUPLE CATHOLIQUE,**SONNET**

Troupeau sacré, que l'amorce allichante
Du fol erreur qui conduit à la mort
N'a faict broncher, ne de Circe le sort
A sçu charmer, tant as l'Ame constante.

Troupeau divin que la source coulante
Du sacré sang garantit de l'effort
De l'ennemy, qui te donne le tort,
Pour avancer sa doctrine meschante.

O Peuple heureux, qui sans fard et feintise
T'es arrêté en la foy de l'Eglise
Et n'as suiviy l'heretique peu caut.

Qui tout badin despourveu de cervelle
Enrage apres une reigle nouvelle
Et desreiglé ne sçait ce qu'il luy faut.

F.P.C.C.

II.

Pie II, *Lettre au Sultan Mahomet II.*

Pierre Crespet, *Instruction de la foy chrestienne.*

**PIUS EPISCOPUS SERVUS
SERVORUM DEI ILLUSTRIS
MORBISANO TURCARUM PRINCIPI,
TIMOREM DIVINI NOMINIS ET
AMOREM**

Scripturi ad te aliqua pro tua salute et gloria, proque communi multarum gentium consolatione et pace hortamur, ut benigne audias uerba nostra, nec prius damnes quam iudices, nec prius iudices quam singula diligenter intelligas. Accipe quae scribimus in bonam partem, et usque in finem patienter audi: si bona sunt quae suademus, amplectere: si mala, respue, et in ignem mitte. Neque idcirco epistolam reiicias, quia Christiani hominis est, et eius Christiani qui caeteris praeest. Non enim te odio persequimur, neque tuo insidiamur capiti, quamuis nostrae religionis hostis existas, et armis Christianam urgeas plebem. Operibus tuis, non tibi sumus offensi. Diligimus, iubente Domino, inimicos nostros, et pro persecutoribus nostris oramus: sapientibus et insipientibus debitores sumus, et omnes cupimus fieri saluos, Graecos, Latinos, Iudaeos, Saracenos, omnibus optamus bona. Sed scimus uera bona neminem assequi posse, qui extra euangelium degit, et a Christo domino nostro est alienus. Noli autem aures claudere, aut oculos auertere,

CHAPITRE I

*Pi Evesque, Serviteur des Serviteurs de Dieu : à Mahomet
Illustre Prince des Turcs, crainte et amour du nom de Dieu,
et de la divine Majesté.*

Nous ayant pris un desir de t'escire quelque chose, qui concerne ton salut et ta gloire, ensemble la consolation et paix de plusieurs qui sont plongez au profond abysme de l'infidelité, nous te supplions d'accomoder ton aureille paisible et favorable à noz discours, et ne les rejeter ou mespriser avant que tu en aye fait lecture, et en aye eu la cognoissance: reçoÿ de bonne part ce que nous [f. 1 v°] t'escrivons, et prens le loisir d'y mediter avec patience, en les lisant depuis le commencement jusques à la fin. Si alors ce que nous te voulons persuader te semble utile et profitable, tu l'embrasseras, sinon, tu en feras au feu un sacrifice. Ne te veuille aigrir au premier affront de ceste nostre exhortation, à cause qu'elle porte en teste le nom d'un homme qui a fait profession de la Foy Catholique, et qui est le chef de toute l'Eglise de Jesus Christ. Pense seulement, que nous ne sommes point insidiateurs de ta coronne, que nous n'y procedons par haine et rancune pour offencer ta personne: car encore que tu sois mortel ennemy de nostre Religion, en persecutant par le tranchant de ton glaive le nom Chrestien, nous ne sommes pas neantmoins resolu de te fascher ou molester de fait ou de paroles, jaçoit que tu nous en donne assez d'occasions, par tes machinations et oeuvres mauuaises. Nous suyons le commandement de nostre Dieu qui nous enjoint d'aymer noz ennemis, et le prions de pardonner à ceux qui nous persecutent. Au reste, nous sommes debteurs aussi bien aux fols, qu'aux Sages, et sommes desireux que tous arrivent au port du salut, Grecs, Latins, Juifs, et Sarrazins, nous souhaitons à tous prosperité et vie. Si nous sommes nous bien assurez que nul ne peut parvenir au comble des joyes, heur, et felicité des delices eternelles, qui est hors de l'Eglise, separé [f. 2 r°] de Jesus Christ, forclos de l'Evangile, et esloigné de la troupe Chrestienne. Parquoy, nous te supplions (Prince tres-illustre) de n'estouper point tes oreilles, et de ne point destourner ta face en arriere quand nous nommons Jesus Christ, lequel mesme ta loy mahometique où tu as esté nourry et instruit, confesse avoir esté saint, et religieus Prophete,

cum Christum nominamus, quem Mahumetea lex iniqua natum et uirum sanctum, et prophetam magnum, et uirginis filium, et miraculis clarum dicit.

Multa tibi per eum et maxima bona euenient, si ei credideris, et eius sacris initiari uolueris. Horresces haec cum primum accipies, sed audienda est tota lex, deinde iudicium promendum. Audi quo tendimus. Multa tibi et tuis progenitoribus cum Christianis bella fuerunt, multus sanguis effusus est, multae urbes deletae, sacrae aedes incensae, raptae uirgines, uiolatae matronae, uastati agri, scelera perpetrata sunt quaecunque in mentem uenire possunt, dum Turca et Christianus, uter imperet, gladio contendit : tibi (ut fama et opera ipsa loquuntur) ingens desiderium est Christianos sub iugum mittere, et imperium Latini nominis obtinere. Et sunt fortasse qui hoc facile suadent, et omnia tuis armis peruia dicunt, et alii tuas uires amplificantes, Christianas attenuant : alii in diuisionibus et odiis quae gentem nostram excedunt, spem collocant, haud difficile existimantes eos uinci ab exteris posse, qui domi desident. Nos non ita ignarum te credimus nostrarum rerum, quin scias quanta est Christianae gentis potentia, quam ualida Hispania, quam bellicosa Gallia, quam populosa Germania, quam fortis Britannia, quam audax Polonia, quam strenua

fils d'une Vierge, admirable en signes et prodiges. Si tu veux recevoir sa Foy, te soubmettre a sa Loy, obeyr à son Eglise, et participer à ses Sacremens. Tu seras jouyssant de biens inestimables qu'on ne sçauroit assez suffisamment louer, et priser.

[f. 2 v°]

CHAPITRE II

Tu seras peut estre estonné, et refroideras de colere oyant cest exorde tissu de telle façon, mais avant que tu en donne sentence diffinitive, et que tu en face un jugement. Je te prie de diligemment examiner que c'est que de ta Loy. Et te prie aussi d'entendre [f. 6 v°] soigneusement qu'elle est nostre intention, en ceste entreprise. Il ne se peut faire que tu ne sois bien informé, des cruelles guerres qui ont esté demenees entre tes Ancestres, et les Chrestiens, des batailles et assaults qui ont esté donnez, du sang qui a esté tant largement espandu, des villes qui ont esté rasees, et des Eglises qui ont esté bruslees, de l'effort et violence qu'ont souffert les honnestes matrones, et chastes Vierges par la rage et fureur des Barbares, des champs qui ont esté gastez, et des maisons qui ont esté pillées, bref des crimes horribles, et impietez estranges, commises par les Infidelles, telles que c'est horreur de les referer. Ce qui est advenu, lors que le Turc et le Chrestien ont voulu debatre par armes à qui appartiendroit le diademe imperial. Quant à toy, tu es cogneu par tes oeuvres, qui donne suffisant tesmoignage de ton intention, et le bruit qui s'expand de ta renommee nous faict croire, que tu as envie de mettre toute la Chrestienté soub le joug de ton Empire, auquel tu pretends joindre l'Empire Romain. Pour à quoy paruenir, tu reçois assez de gens a ton conseil, qui te persuadent les moyens, Et te font accroire que cela te sera aisé et facile, de tout conquestre à force d'armes. Mais il y en a qui sont flateurs, et trop idolatres de tes Vertus, te haussent, et depriment trop les forces des Chrestiens, comme si ce n'estoient que mouches contre [f. 7 r°] les Elephants, et que leurs forces fussent trop minces et debiles, au respect des tiennes : Les autres te crient desja triomphateur, et t'enflent d'esperance, fondez sur le desordre qu'ils aperçoivent regner en la Chrestienté, a cause, des haines, partialitez, et diuisions qui sont enracinees aux cœurs des Princes Chrestiens, comme estans assurez qu'il est aisé de maistriser ceux qui secourent d'eux-mesmes le cousteau dans le gousier, et s'entrebattent en leurs maisons. Mais

Hungaria, quam diues et animosa et bellicarum perita rerum Italia : sola Hungaria diu progenitores tuos et teipsum fatigauit. Octogesimum iam annum aduersus Hungaros Turcarum signa feruntur, et adhuc circa Samum ac Danubium haeret una gens, quae te tuasque uires agitat. Quid facias si tibi cum Italis, aut Gallis, aut Germanis res fuerit, amplissimis et robustissimis populis ? Fortasse non deest, qui dicat, Iustinianum imperatorem Constantinopoli sendentem, misso in Italiam Bellisario cum parua manu militum [p. 60] perditam Romam, et reliqua loca usque ad alpes recuperasse, nec te Iustiniano minorem esse. Caue ne te fallant adultores, domestica regnum et assidua pestis. Facile principes magna de se loquentibus aurem praestant, atque idcirco saepe decipiuntur. Rarus est uero, qui non se maiorem credat. Iustinianus uniuersae Graeciae et Illyrici et Asiae et Lybiae dominus erat, et Italiam non acquisiuit, sed recens perditam recuperauit, et a Gothis gente barbara, non ab Italis abstulit : nondum amor imperii Romani in mentibus Italis refriguerat, neque ullus erat qui barbaricum iugum aequo animo ferret. Cuncti arma pro imperio, et pro patria magnis animis susceperant, nec tam Bellisarius Italis libertatem restituit, quam Itali suum decus uendicarunt. Tui progenitores nunquam aut possederunt Italiam, aut uiderunt, nec tibi ius ullum in ea est. Quod si pergas Italiam

avant que tu prenne pied à telle dissention, considere de pres noz affaires. Et pense à ce que tu entrepris. Tu ne peux ignorer combien est la Chrestienté de longue estandue, combien est puissante l'Espagne, La France belliqueuse, l'Allemagne peuplee, La Bretagne forte, la Poloigne fiere, La Hongrie deliberee et resolue, l'Italie opulente et courageuse, et bien duite au maniment des armes. Scais tu pas bien que la seule t'a bien resisté, et a faict teste à tes predecesseurs. Et qu'il y a quatre vingts ans, que l'expedition Turquesque s'est faicte, et que les enseignes ont esté desployees pour guerroyer les Hongres, et neantmoins n'ont encore sceu traverser le Danube, et sont là demourees ? Puis qu'une seule nation t'a acculé. Que pense tu faire, si tu entrepris guerre contre les Italiens, François, et Allemans, Peuples bien unis et ramassez, et de cœur hautain voire de force [f. 7 v^o] indomtable ? On te souffle peut estre aux oreilles que le grand Empereur Justinian, par la dexterité et conduite de son Lieutenant general Belisaire, avec peu de gens, retira de la puissante main des Goths, Rome, et toute l'Italie jusques aux Alpes, qui auoient esté si long temps hors de ses mains, et que tu n'estime moins fort que Justinian. Garde toy bien de croire à telles persuasions, et chasse de ta presence tels parasites qui taschent à te decevoir par leur flaterie et adulation, qui est une peste domestique, et fort ordinaire és Palais des Princes et grands Seigneurs. Lesquels y sont souvent trompez, en prestant trop legerement creance aux rapports des adulateurs, qui desguisent les matieres pour flater : Il n'y a celui qui ne s'estime plus que tout autre. Justinian donc estoit seul dominateur, de la Grece, Illyrie, Asie, et Lybie, si est-ce qu'il n'a pas conquis l'Italie, mais seulement il l'a ostee de la main des Goths qui estoient Ariens, et non de la main des Italiens. L'amour de l'Empire Romain n'estoit encore refroidi aux cœurs des Italiens, et pas un de son bon gré, n'enduroit la tyrannie de ces Barbares, au contraire ils se liguèrent tous d'un courage franc et allegre, prenans les armes pour les chasser, et revendiquer l'ancienne liberté de leur Empire, et de la Patrie. Et ne travailla jamais tant Belisaire à remettre les Italiens en liberté, [f. 8 r^o] comme ils se peuvent eux-mesmes pour sortir de servitude, et de se vanger de l'injure receuë, en recouvrant leur gloire et honneur. Au reste tes ancestres n'ont pas eu encore tant de credit, je ne diray pas de posseder, mais seulement de voir l'Italie, parquoy tu n'as que faire de pretendre en icelle quelque droict. Car si tu as haste de l'envahir, tu cognoistras

inuadere, senties tibi cum uiris bellum esse. Fatemur, res claras maiores tui egere, nec tua minora sunt opera, qui Constantinopolim expugnasti, et Peram e regione Genuensium coloniam, et Peloponnesum, magna ex parte in deditionem accepisti, et in Rastia et Valachia non parum agri adeptus es, et saepe tuos hostes fudisti. Et hoc anno Synopem uetustam urbem † Metis Eupatoris patriam et eius tyrannum cepisti, et Trapezunte direpta, incolas eius et imperatorem in captiuitatem abduxisti: et Ioannem Cassanum praelio congregari ausum superasti. Magna haec tibi uidentur, nec nos parua dicimus.

At Iulius Caesar cum de uictoria † Pontica triumpharet, in curru quo uehebatur, haec uerba iussit inscribi: Veni, uidi, uici. Imbelles eas gentes et parui momenti existimans, quas Pompeius paulo ante domuerat, et tu hac aestate superasti. Alia est Italorum natura, aliae uires, alia ingenia, alii animi. Nesciunt subesse, qui soliti sunt praeesse. Et nunc tota Italia armata est, equis et hominibus plena: nec pecunia caret, quae neruus belli dicitur. Non pugnabis contra foeminas, aut Italiam, aut Hungariam, aut aliam in occidenti prouinciam ingressus. Ferro hic res geritur, non Asiaticis sudibus. Chalybeus thorax pectora tegit, equi simul et homines tecti pugnant, ordines seruant, nec uano metu paudent. Fortior necesse est, et

que les Italiens ne sont ny engourdis ny effeminez, mais de masle courage, et d'esprit genereux. D'ailleurs nous confesserons tant que tu voudras que tes Ancestres Othomans ont voirement acquis par leurs protieesses, et vaillantises gloire, et honneur, et que tes conquestes recentes ne sont de peu d'estime, puisque tu as mis en ta subjection l'Empire de Constantinoble, et approché les confins de Genes la mer entre deux: Tu as obtenu le Peloponnese chassant les Chrestiens qui estoient dedans, Tu as eu plusieurs victoires, en Achaie, Aracanie, Epire, Bulgarie, Russie, Serbie, et Valachie. Et tout fraichement tu as subjugué la ville Sinopis où tu as pris le Tyran qui y commandoit. La ville Imperiale Trapezonde a esprouvé tes forces, quand tu as rendu captif l'Empereur d'icelle, Tu as souventefois mis tes ennemis en route. Tu as en fin vaincu Usumcassan qui auoit levé les armes contre toy. Or tu te piaffe en tant de victoires, qui te semblent esmerueillables. Ce que nous ne voulons pas nier.

[f. 14 v°]

CHAPITRE III

Jules Cesar retournant de la victoire Pontique pour recevoir l'honneur du triomphe à Rome, commanda que sur son chariot triomphant ce dicton fust affiché, *Je suis venu, J'ay vu, J'ay vaincu*. Qui est autant comme s'il t'eust voulu admonester que toutes les nations que tu as subjuguées ne luy auoient pas donné beaucoup de peine à domter, comme inexpertes au maniment des armes pour se defendre, veu que Pompee devant toy, et puy toy mesme les avez tant aisement mises à raison mais les Italiens sont bien d'une autre trempe: et ont bien autre esprit, et dexterité, car jamais ils n'ont encore esprouvé le joug estranger, au contraire ils ont imposé sur les autres, parquoy nous te faisons maintenant entendre, Que l'Italie est toute en armes, equippee de tout point, garnie de gendarmerie tant de cheval que de pied. Elle ne manque d'argent pour la soulde qu'on a toujours estimé estre le nerf de la guerre, tu ne trouveras pas pour te faire resistance, quelques femmes qui ont le cœur affoibli, ou genz effeminez qui redoutent les armes, tu n'auras pas seulement la Hongrie ou l'Italie, ou quelque autre Province Occidentale en teste, car puisqu'il est [f. 15 r°] question de se froter à bon escient tiens toy assuré, que nous combattront avec perches Asiaticques, et auront la poitrine si bien armee de maille, et corcelets d'acier et d'azul, et auront

manu promptior, et animo praestantior, qui eos loco depellat. Nec Christiana dissidia desiderio tuo conducere potes, haud in his confidas. unientur Christiani omnes, si quando te audiant interiora Christianitatis accedere. nec tu melius Christianorum paci consulere potes, quam ualidis et magnis copiis Christianitatem inuadens : cessabunt priuata odia, ubi publica senserunt, et coniunctis uiribus aduersus communem hostem arma sumentur. Nec tu necesse arbitreris ad propulsandas tuas incursiones, ad comprimendum tuum impetum, tuasque uires elidendas totam Christianitatem uniendam esse, quod fatemur difficile esse. Sed una ex quatuor nationibus satis fuerit, superque satis, tuas copias profligate. Atque ut de aliis taceamus, complures esse in tuo palatio arbitramur, qui terram Italiam lustrauerunt, et uires et ingenia noscunt. Ipsos audi atque interroga, an aequari tuis uiribus Italia possit, an uinci tuis armis, an tuo imperio subiici. Plus negotii Romanis fuit Italiam acquirere, quam orbi reliquo frena imponere. Diceret aliquis, quod supra tetigimus, intestina odia, quae nostram gentem exagitant, introitum tibi in Italiam posse praebere : et si unus principum te excludat, alterum inclusurum, daturumque aditum. Sunt diuisiones sane et inimicitiae et simultates inter Italos, plures et graues et periculosae, et utinam non essent : sed nullus est qui dominum pati non Christianum uelit,

chevaux si bien dressez, qui garderont l'ordre du combat, ne s'estonnans de feintes alarmes, qu'il faudra que ceux qui les voudront enfoncer soient plus fort armez et qu'ils soyent d'esprit plus vigilant et de courage plus hardy et genereux, et ayent aussi la main plus asseuree que les nostres. Ne te pense point hausser et te promettre plus de faveur, pour les debats, noises et contentions que tu vois entre les Chrestiens, c'est mal advisé que de mettre son espoir en l'infelicité d'autrui : sois certain qu'aussi tost qu'ils entendront que tu feras semblant d'aborder les havres de la chrestienté, ils se ligueront pour courir unanimement sur tes troupes, et seras cause de ce bien la, qu'estans reconleiez au bruit de la descente de tes armes leur haine et inimitié changee en concorde, se jetteront sur toy, empescheront tes approches et à communs fraiz extermineront leur commun ennemy. Et ne sera pas expedient que pour ce faire toute la chrestienté s'arme pour s'opposer à tes invasions, et empescher tes courses, repousser tes forces et arrester tes desseins, aussi cela seroit il bien difficile : mais quand une seule nation d'entre quatre s'armera, elle te combatra vaillamment, et renversera tes armees. Or tu penseras que [f. 15 v°] nous disions cecy par ventance, et que c'est chose controuuee pour te donner espouuement, je sui content de ne dire mot, tu as des personnages en ta court, qui ont autrefois voyagé en Italie, où ils ont suffisamment contemplé les moeurs et façons des Italiens, se sont informez de leurs moyens et de leurs forces, de leur dexterité et gaillardise d'esprit. Interroge les, et tu apprendras de leur rapport, si tes forces pourront baster, pour deprimer les forces Italiennes et les renger à ta devotion. Les anciens Romains ont eu plus de difficulté à conquister l'Italie, qu'ils n'eurent de peine à mettre sous joug tout le reste du monde. Que si quelqu'un d'entre tes conseillers se presente, qui te mette devant les yeux pour t'eschauffer le courage, les dissensions, et guerres intestines qui regnent parmy noz Princes, comme si cela te facilitoit le moyen d'entrer en Italie par la trahison de quelqu'un qui se voudroit venger de son ennemy et voudroit porter nuisance à celuy qui s'ensployeroit à repousser tes forces, au paravant que de luy prester creance, songe à par toy, qu'il n'y a Prince Chrestien tant soit-il saisi de maltalent et haine contre son prochain jaçoit qu'on en voyt voirement aucuns fort eschauffez à se ruiner l'un l'autre (à la miene volonté qu'ils fussent bien reconleiez) qui aye quelque desir de tomber sous le joug d'un Prince infidelle, au contraire tous seront bien resolu[s] [f. 16 r°] de laisser la vie mourant

omnes in fide orthodoxa mori uolunt. Nulli animus est a religione recedere. Non hic inuenies, quod tui maiores apud Graecos : qui contententibus de imperio duobus, nunc uni, nunc alteri minus potenti auxilia ministrare, donec ambos eneruatos et exhaustos eiecere, et sibi principatum arripuere.

pour la Foy Catholique, que de laisser enjamber sur leurs terres au prejudice de nostre religion, de leur honneur et profit. Jamais ne permettront entrer une autre religion que la vraye, car cela est odieux. Ne pense point que les Italiens guerriers ressemblent à ceux que tes ancestres, et toy, avez trouvé en la Grece ou deux Princes contendans pour l'empire, se sont ruinez l'un l'autre, chacun estant assisté de partisans, qui favorisoient à leur fantasie à celui qu'ils pensoient auoir le bon droict, mais en fin la fortune a tourné le dos à l'un, et l'autre, et un tiers s'est saisi de la principauté, il ne faut pas que tu en pense faire autant en Italie, car les Princes Italiens sont d'une autre humeur, et se gouvernent par autre advis, ont meilleur conseil pour te repousser, et se fortifier contre tes forces.

[f. 19 v^o]

CHAPITRE III

Aliae sunt Italiae potentiae, alii regum oculi, alia ciuitatum consilia [p. 61]. Venetorum respublica sapientia diues, et auro, Christo deuota, ut nostra fert opinio, prius euertetur funditus, quam hostem religionis in Italiam patiatur intrare. Atque haec quidem per sese quando statuerit, nullis adiuta uicinis, tuas opes euertet. tantum terra marique potest. An florentiae urbis magnificentiam ignoras, et uires, et opes, et quantus est in ea religionis cultus, quanta erga Iesum reuerentia, quantus amor ? Credisne fieri posse, ut haec ciuitas Italiam diuersae religionis hominibus aperiri sinat ? Sunt aliae multae urbes insignes, multi principes clari et magni. Nihil de regno Siciliae dicimus, quod armis hac tempestate concutitur. non possumus multa nobis de illo promittere : licet tamen hoc asserere, quod quamquam duo reges de ipso litigent, et bello decertent, maluerit tamen uterque regno

La Republique de Venise, riche et opulente en tresors et richesses, tres-resolue en conseil et providence, religieuse et devote à Jesus Christ, endureroit plustost le sac, et souffriroit plustost estre abismee, que d'endurer que l'ennemy de la foy meist le pied en Italie. Car si elle veut, elle a bien le moyen de s'opposer toute seule sans l'aide et secours des villes voisines, à tes efforts par mer et par terre, elle peut resister à tes armees, voire ruiner tes richesses. D'avantage, ne sçais tu pas bien quelle est l'excellence et magnificence de la cité de Florence, combien puissante et belliqueuse, laquelle aussi est totalement voüie à la vraye religion, et consacree au service et la gloire de Jesus Christ ? Voudrois tu bien songer qu'une telle cité le laisseroit aborder les havres et ports d'Italie, ou qu'elle souffriroit qu'un ennemy de Dieu, et de la sainte religion, et qu'une nation [f. 20 r^o] privee de droict et d'action luy meist le joug de la servitude ? Il y a encore d'autres bonnes villes, en bon nombre, et non de moindre excellence et qualité. et plusieurs grands Princes et Seigneurs qui n'en feront pas moins. Nous ne dirons rien icy du Royaume de Sicile, à cause qu'il est maintenant tout esbranslé, par esmotions de guerre, tellement que n'avons aucun respect à son secours, jaçoit que nous pouvons bien asseurer et promettre que les deux Princes qui se combattent pour le droict du royaume aymeront mieux quitter leur droict pretendu, que l'obtenir par ton secours au prejudice de leur foy et religion. Car si

priuari, quam tuis auxiliis uictoria potiri. quod si ad te alter confugerit, totius Italiae in se odia concitauerit. In Gallia Cisalpina, quae et ipsa pars est Italiae, dux Mediolanensis in armis excellit, et potentia par regibus habetur. Nec paruae sunt ducis Mutinae uires : aut Genuensis, qui Liguribus praeest marinis. Non contemnendus ducis Sabaudiae, opulentus et ualidus in Italia principatus. Adest Marchio Mantuanus. Sunt et alii complures urbium domini, quibus nihil potest esse molestius, quam nobilem Italiam uanae superstitionis ritu foedari. De nobis et ecclesiae Romanae ciuitatibus et prouinciis tacemus, quoniam nostram tibi possessionem haud ignotam esse confidimus, quibus sola cura est seruandae et ampliandae fidei Domini nostri Iesu. Haec si accepisti ab aliis, gaudemus, ueritatem enim accepisti : si minus, hortamur haec discutias, et uerum inuestiges. inuenies nihil nos esse mentitos. non folium Sibyllae, ut quidam ait, sed Euangelii paginam recitamus.

Difficile est, atque adeo difficile, ut impossibile dici queat, te tua in lege permanentem uoti compotem fieri. Si, ut aiunt, imperium Christianorum desideras, dicens quam plurimos tibi Christianos subesse, et de reliquis idem speras, non est par ratio. Paucissimi sub tuo imperio Christiani sunt, qui ad ueritatem ambulent

l'un d'iceux auoit recours à ta faveur pour vaincre son competeur, dès lors il encourroit la hayne, et inimitié des Princes Italiens. En la Gaule delà les Monts, partie de l'Italie est le Duc de Milan, qui n'est pas moindre qu'un Roy, fort renommé en proüesses, et faicts belliqueux. Les forces des Ducs de Mutine et de Gennes qui commandent à la Mer Ligustique ne sont à mespriser, Le Duc de Savoye et Prince de Piedmont partie aussi d'Italie puissant et redoutable, ne t'est pas incogneu, non plus que le Marquis de Mantouë et plusieurs autres Seigneurs, et gouverneurs des villes, et frontieres, qui ne trouveront rien plus à contrecœur que de voir les Itales tant illustres, empunaisies de l'erreur et superstition Mahomettique. [f. 20 v°] Quant à noz Eglises, et Provinces subjectes au siege Romain nous n'en diront rien, à cause que nostre profession ne t'est pas incogneuë : Tu sçais que tout nostre soin, et travail ne tend qu'à la conservation et augmentation de la foy Chrestienne, si tu en es bien certioré, nous en sommes tres-joyeux, car tu sçais la verité, que si d'avanture tu en es ignorant, nous te prions des maintenant, de bien discuter à part toy tout ce que nous t'avons proposé à considérer, et en cherchant la verité, tu t'apercevras que n'avons rien deguisé la verité, et n'avons rien controuvé, car nous ne servons de fables qui sommes possesseurs de l'Evangile.

[f. 24 v°]

CHAPITRE V

Il est tant difficile qu'à bon droict on le juge impossible, que persistant en ta meschante loy tu puisse obtenir ce que ton cœur desire. Si cela est vray que tu delibere d'unir à ta couronne l'Empire des Chrestiens, [f. 25 r°] tu te pourras vanter (que tu as soubz ton joug plusieurs Chrestiens, et qu'il est bien aisé d'en faire autant des autres. Tu es bien depourueu d'entendement, si tu ne juge de la disconvenance : Car tu n'es pas ignorant qu'il y a soubz ton Empire bien peu de Chrestiens de nom, et de vertu, à cause que peu cheminent la voye Evangelique, estans enfascinez de divers erreurs. Comme les Armeniens, Jacobites,

euangelii. Omnes aliquo sunt errore imbuti, quamuis Christum colant, Armeni, Iacobitae, Maronei, et alia quaedam nomina. Graeci a Romanae ecclesiae unitate aberant : cum tu Constantinopolim inuasisti, neque adhuc decretum Florentinum acceperant, et in errore stabant, neque de sancto spiritu, neque de purgatorio igne, consona rectae fidei sentientes. Pauci fortasse inopes ueri Christiani, necessitate, non uoluntate tibi obediunt. At urbes Italiae potentissimas, non est tuum cogere. ualidiores sunt, quam tuis queant exercitibus superari. Nosti quae acciderunt, cum Taurinum inuasisti, quod nostra aetas Belgradum uocat. Pauci cruce signati innumerabiles tuas copias prostrauerunt. Non est de Italis speranda uictoria, quibus aduersa fuit in Hungaris pugna. Quocirca ut eo tandem ueniamus quo nostra festinat oratio, et id dicamus quod ad scribendum compulit, tuamque gloriam et tuam salutem tibi denique ostendamus : adhibe hic paucis animum.

Si uis inter Christianos tuum imperium propagare, et nomen tuum quam gloriosum efficere, non auro, non armis, non exercitibus, non classibus opus est. Parua res omnium qui hodie uiuunt, maximum et potentissimum et clarissimum te reddere potest. Quaeris quae sit ? Non est inuentu difficilis, neque procul quaerenda, ubique

Maronites, et autres qui font profession du Christianisme, mais ils sont gastez de diverses heresies. Sçais tu pas bien mesme que lors que tu pris Constantinoble les Grecs estoient schismatiques, et mal unis à l'Eglise Romaine, et que le Concile de Florence, n'estoit pas receu ny publié en Grece, et que les Grecs erroient en l'article de foy, de la procession du S. Esprit, du pere et du fils, et en l'article de la croyance du feu du Purgatoire, et ne s'accordoient avec l'Eglise Romaine ? Et croy certainement que les Chrestiens qui vivent sous ton joug, t'obeissent plus par contrainte que de franche volonté, estans pour la necessité contrains de temporiser. Mais il ne faut pas que tu songe, que tu puisse ainsi commander sur les villes d'Italie tant florissantes et puissantes, qui tiennent plus roidement, et ont une resolution plus forte que toy ny tes forces les puissent esbranler. Es tu pas memoratif, comme la fortune te tourna le dos devant la ville de Taurine [f. 25 v°] autrement nommée Belgrade, où toute ta gendarmerie fut deffaicte par gens qui n'estoient armez que du signe de la croix ? Tu peu bien donc conter, que ton esperance est frivole de penser obtenir victoire sur les Italiens, veu que tu as tant honteusement esté chassé par les Hongres. Parquoy à fin que nous venions au scope, et but de notre harangue, Nous voulons bien que tu sçaches, Que la cause principale qui nous a esmeu à t'crire, est pour t'enseigner le chemin que tu dois tenir pour paruenir à une grande gloire et honneur, puisque tu en as si grand desir. Or je te prie donc d'estre attentif à ce que nous desirons te faire entendre en peu de propos.

[f. 27 r°]

CHAPITRE VI

Si tu desire donc dilater ton Empire sur la chrestienté, et acquerir une gloire immortelle, tu n'as ja besoin d'or ou d'argent, ou de nombreux exercite. Tu n'as que faire de si grand nombre de galeres, et de vaisseaux de mer, la plus petite chose qui soit au monde, te peut faire tres-redouté, tres-puissant, et tres-grand Monarque. Me demande tu que c'est ? Elle n'est pas difficile à trouver, et ne faudra voyager loing pour la trouver, car elle s'offre en tous lieux. C'est un peu d'eauë pour te baptizer, et t'enrooler au nombre des Chrestiens, en recevant l'Evangile. Si tu accepte cela, croy [f. 27 v°] hardiment qu'il n'y aura Prince en tout l'univers

gentium reperitur : id est, aquae pauxillum quo baptizeris. Et ad Christianorum sacra te conferas, et credas euangelio. Haec si feceris, non erit in orbe princeps qui te gloria superet, aut aequare potentia ualeat. Nos te Graecorum et Orientis imperatorem appellabimus : et quod modo ui occupas, [p. 62] et cum iniuria tenes, possidebis iure. Christiani te omnes uenerabuntur, et suarum litium iudicem facient. Oppressi undique ad te ueluti commune patrocinium confugient, et toto fere orbe ad te prouocabitur. Multi sponte sua sese tibi subiicient, et tribunalia tua sequentur, et tributa praestabunt. Licebit tibi surgentes extinguere tyrannides, iuuare bonos, oppugnare malos, nec Romana ecclesia te arguet recta uia uadentem. Eadem erit erga te charitas primae sedis, quae in caeteros reges : et tanto maior, quanto eris ipse sublimior. Facile hoc pacto sine sanguine, sine armis multa poteris nancisci regna. Vladislaus Lituaniae princeps, Vituldi frater, cum aspiraret ad regnum Poloniae essetque infidelis, ut uoti sui compos fieret, effectus fuit Christianus, et deinde etiam regnum obtinuit. Cuius nunc filius Casmirus regnat, alter filius, qui etiam apud Hungaros regnauit, in bello contra genitorem tuum gesto superatus occubuit. Quid reris de te fiet, Christianis initiato sacris ? Magnus erit ad te concursus, et felicitatis genus existimabitur Christianis, se inter subiectos uos anumerari. quippe ut arbitramur, si

qui te puisse esgaller en gloire, honneur, puissance et renommée. Ce sera lors, que vrayement nous te recognoistrons Empereur des Grecs et de tout l'Orient, tellement que de bon droit tu seras paisible seigneur et possesseur, de tout ce que maintenant tu occupe injustement par tyrannie et violence. Tous les Chrestiens avec grande joye et applaudissement te porteront honneur et reverence, voire t'esliront pour juge et arbitre de leurs debats et differents. Et ceux qui se sentiront foulez auront recours à ta majesté en dernier ressort comme au siege d'equité et justice. Tout le monde desirera de te voir. Plusieurs se viendront rendre franchement soubs tes aisles comme à l'abry de ta faveur, chacun te rendra tribut, l'Eglise s'esjouyra en ta grandeur et ne sera en esmoy de toy, te voyant cheminer par le sentier de vertu. Tu seras respecté par le siege de Rome qui te favorisera, et portera sincere affection, t'aymera en charité comme il fait les autres Roys, et croistra ta majesté de tant, comme elle se monstra plus sublime et excellente, par ce moyen, tu conquerras plusieurs terres et royaumes sans effusion de sang. Ainsi feit Vladislaus Prince de Lituanie frere de Vitaldus lequel estant infidele, et desireux d'auoir le royaume de Poloigne, se feit Chrestien, et sans aucune contradiction il obtint la couronne [f. 28 r^o] pretendue, duquel le fils appellé Casimir, y commande à present par le decés de son pere, depuis que son frere aisé Roy de Hongrie fut occis en la bataille qu'il eut contre ton pere Amurath, où il s'acquit une gloire immortelle. Que pense tu donc qu'on te feroit, si tu estois regeneré, et initié aux saincts sacrements de l'Eglise ? On te viendroit visiter de toutes parts, et reputeroient à grand heur gloire, et honneur de se renommer tes subjects, et croy certainement que si tu eusse esté Chrestien, quand Ladislas Roy de Boheme et de Hongrie fut tué en la susdite bataille, on t'eust sans contradiction proclamé Roy des royaumes susnommez. Et les Hongres eussent eu esperance d'estre allegez de tant de maux qu'ils ont soufferts aux guerres passees, et les Bohemiens les eussent suyvis sans dilation se donnant à toy. Mais pource que tu es ennemy public et juré de nostre religion, les Hongres en force incomparables, et tres-fideles à leur Prince, ont mieux aymé retenir constamment leur religion avec guerre, que de la perdre pour jouyr de la paix.

Christianus fuisses, mortuo Ladislao Hungariae ac Bohemiae rege, nemo praeter te sua regna fuisset adeptus. Sperassent Hungari post diuturna bellorum mala, sub tuo regimine pacem. et illos Bohemi secuti fuissent. Sed cum esses nostrae religionis hostis, elegerunt Hungari uiri fortes et fidelissimi, religionem potius cum bello retinere, quam ea perdita pacem consequi.

[f. 30 r°]

CHAPITRE VII

Quot sunt hodie in Epiro, in Peloponeso, in Macedonia, in reliqua Graecia, in Dalmatia, in insulis Aegei, Carpathii et Ionii maris, qui tuum imperium non alia de causa refugiunt, nisi quia alienus es a Christi ritu ? et hi modo ad nos, modo ad alios recurrunt, opemque petunt, extrema omnia subituri, priusquam te circuncisum et alienigenam dominum ferant. Et nos eis aliquando argento, aliquando frumento, aliquando rebus aliis subuenimus. Quod si baptizatus esses, et nobiscum ambulares in domo Domini cum consensu, nec illi tuum imperium tanto tempore formidarent, nec nos eis aduersus te ferremus opem : sed tuum potius brachium in eos implorarem, qui iura ecclesiae Romanae nonnunquam usurpant, et contra matrem suam cornua erigunt. Et sicut nostri antecessores Stephanus, Adrianus, Leo, aduersus Haistulphum, et Desiderium gentis Longobardae reges, Pipinum et Carolum

Combien y a-il d'habitans en Epire, en Peloponese, en Macedoine et en la Grece, en la Dalmatie, aux Isles d'Egee, Carpathie, et en la mer Ionique [f. 30 v°], lesquels refusent à vivre sous ton Empire non pour autre raison, sinon pource que tu es forclos du parc de l'Eglise de Jesus Christ ? Lesquels mesmes ne cessent de nous importuner, et d'implorer le secours des Princes Catholiques, pour s'opposer à tes courses, et sont resolu de plutost mourir honteusement, et glorieusement endurer tous genres de supplices, et tortures, que de reconnoistre un infidele pour seigneur, et un circoncis pour leur Prince, ausquels vrayement nous prestons secours et d'argent, et de munitions selon l'exigence de la necessité où ils sont. Que si tu en estois baptizé, et que tu fusses d'accord avec nous en une mesme foy et creance, ils ne seroient en telle perplexité, et ne refuseroient à vivre sous ton sceptre : et nous autres serions relevez de la sollicitude de les secourir contre tes efforts, au contraire nous te ferions humble requeste de leur estre clement, benin, gracieux, et favorable, et serois comme nostre coadjuteur, pour extirper ceux qui taschent de rompre et abolir les franchises de l'Eglise Romaine, et s'eslevent contre leur mere. Et tout ainsi que noz predecesseurs Papes de Rome Estienne Adrian, et Leon ont appellé à leur secours les Roys de France Pepin, et Charlemagne à l'encontre d'Aistulphe et Didier Roys des Lombards. Lesquels aussi pour reconnoissance de leur delivrance par leur secours, ont osté de la main des [f. 31 r°] tyrans l'empire des Grecs, et l'ont transferé aux Roys de France, ainsi ferions nous aux

Magnum accersuerunt, et liberati de manu tyrannica, imperium a Graecis ad ipsos liberatores transtulerunt : Ita et nos in ecclesiae necessitatibus, tuo patrocinio uteremur, et uicem redderemus accepti beneficii. O quanta esset abundantia pacis, quanta Christianae plebis exultatio, quanta iubilatio in omni terra, redirent Augusti tempora, et quae poetae uocant, aurea secula renouarentur : habitaret pardus cum agno, et uitulus cum leone, gladii uerterentur in falces, in uomeres ac ligones rediret omne ferrum, excolerentur agri, euelleretur aspera domus, terra mitesceret, uici repararentur, et urbes resurgerent, templa deo sacrata quae ceciderunt emergerent, collapsa monasteria et plena uiris religiosis, diuinis omnia laudibus personarent. O quanta esset tua gloria, qua pacem orbi reddidisses. O quanta tibi redundaret felicitas, qui ad aeterni pastoris ouile cunctas redegeris oues. O quantum te omnes amarent, obseruarent, et extollerent, qui communis omnium pacis et salutis fuisses autor. Diceret aliquis, hanc pacem, hanc unionem, hanc communem laetitiam, haberi posse sub tua lege. Errat qui hoc censet : multos reges, multos populos unitos esse oportet, priusquam tuam legem ubique dissemines. Nec si unies corpora, unies et animos : sciunt Christiani suam legem sanctam esse et ueram et salutarem, nec dimoueri ab ea possunt, quamuis aliqui aut libidine ducti, aut auaritia tracti, aut

affaires urgentes de l'Eglise, car nous implorerions ton confort et ayde, et n'en serions ingrats, reconnoissants si grands benefices quand l'importunité se presenteroit. O Dieu quelle tranquillité, quelle abondance, et plenitude de paix et de bon heur, qu'elle joye de toute la Chrestienté, quelle exultation seroit part tout le monde. L'aage doré et le temps d'Auguste tant chanté par les Poetes, sembleroit estre retourné et renouvelé, l'Agneau seroit en assurance avec le Leopard, le veau avec le Lion, les glaives empourprez et teints au sang humain, seroient changez en socs et coultries de charrue, et en hoyaux pour labourer la terre. On exerceroit paisiblement l'agriculture, on esserteroit les taillis et buissons. La terre seroit plaisante à contempler, les villages seroient rebastis, et les villes repeuplees. Les temples qui ont esté rasez seroient relevez, et remis en leur pristine splendeur, les cloistres des monasteres seroient remplis de religieux qui chanteroient jour et nuict diuins cantiques et louanges : ô quel heur, qu'elle felicité, qu'elle prosperité environneroit ton chef, si par ton moyen les brebis du grand pasteur Jesus Christ esgarees estoient rentrees en la bergerie, qu'elle reverence et amour, quel honneur et respect te porteroient les pauvres desvoyez ? Chacun t'exalteroit, **[f. 31 v°]** comme autheur de salut, et de la paix universelle : quelqu'un te pourra souffler et dire. Que telle paix et concorde, que telle joye et liesse se peuvent aussi bien rencontrer sous ta loy. Ceux là errent lourdement qui te font accroire cela : car il faut necessairement, que plusieurs Roys, et peuples soient ensemble aliez, avant que tu vienne semer ta faulse doctrine Mahometique, car si tu pense avoir uny les corps, tu ne lieras pas ainsi les esprits, et les cœurs. A cause que les Chrestiens soustiennent jusqu'au dernier soupir de la vie leur religion estre vraye, et pleine de salut sans en rien quitter ou lascher soit par allichement de plaisirs charnels, soit par amorce des richesses, soit par terreur et horreur des tourmens et mort cruelle, jamais ils ne seront circoncis, jamais ils ne participeront à tes ceremonies et sacrifices, et si tu pouvois entrer au fond de leur cœur, tu congnoistrois qu'ils n'ont pas envie de quitter l'Evangile. Voila ce que nous desployons donc devant tes yeux, assaui les forces de la Chrestienté, et comme il est impossible que tu puisse domter un si gran dombre de nations Chrestiennes, nous te proposons aussi, comme tu ne sçauois jamais avoir le repos et la paix pendant que demeureras infidele, tu en experimente de jour en jour les difficultez : car jaçoit que tu aye en ton Empire plusieurs Chrestiens qui ne sont vrays ni

[p. 63] uoluptate illecti, aut metu mortis attoniti, aut cruciati superati, nonnunquam circuncidantur, et in tuos ritus concidant, quorum si corda posses inspicere, intelligeres neminem esse qui libenter consultoque recesserit ab Euangelio. Ostendimus supra, quantum praecellant Christianae gentis uires, et quam difficile sit, tot nationes Christum colentes euincere. Non est quod pacem speres sub lege Mahumetea, in qua non est salus : (difficultatis experimentum ipse uides, qui etsi multis Christianis, hisque non omnino ueris imperas, minime tamen eis tuam legem persuadere potes, minus persuadebitur ueris) quae non in argumentationum rationibus, sed in solo ferro fundata est, ut quae uincere disputandum non sperat, sed uinci formidat. Non sunt Christiani qui uel bello superari possint, uel disputationibus decipi, quando et armis excellunt, et rationibus munitissimi sunt, non solum diuinae scripturae, sed etiam Philosophicae. Impossibile est sub lege Mahumetea unionem fieri, sub Christiana facile fieri potest. Et id magna ex parte in tua uoluntate consistit. Tu unus si annuas, Turcae omnes annuent : nec Syri, aut Aegyptii, aut Arabes aut Libyes aduersabuntur. Tecum quicquid est intra Hellespontum et Euphraten, et quicquid possides in Europa, conuertetur. Quid faciet baculus Aegyptiorum arundineus, quando Christianum te uiderit effectum ? Quid

parfaits, si est ce que tu ne les as [f. 32 r^o] encore sçeu induire à recevoir ta loy, de laquelle ils ne veulent pas mesme ouyr parler, comment donc penserois tu ranger à ta volonté les bons et fideles Chrestiens, pour recevoir ta loy, qui n'est fondée sur raisons apparentes, ou vray semblables argumens ? Elle a son fondement sur la pointe de l'espee, et sur les armes, à cause que ne pouvant rien avancer par bonnes disputes, ayant honte d'estre convaincue de fausseté a recours au glaive. Or ceux la ne meritent pas le nom de vrays Chrestiens qui se laissent vaincre par les armes, ou qui se laissent decevoir par fausse doctrine, attendu qu'ils sont autant bien munis d'armes que toy, et mieux asseurez, sur l'expresse parole de Dieu, de l'escriture sainte, et de la Philosophie. Parquoy il est impossible que tu les puisse faire joindre à ta loy Mahometique, mais il est plus facile du monde de te joindre à la loy Chrestienne. Cela gist en ton choix, d'eslire et prendre l'une ou l'autre, si tu choisiss nostre loy, tous les Turcs te suivront, et n'oseront contredire à ta sainte entreprise. Les Syriens, Egyptiens, Arabes, Libyens, tout l'Hellespont, et Euphrate, et tout ce que tu possede en Europe t'accompagnera, que fera le baston de jonc d'Egypte, quand il entendra que tu seras Chrestien ? Que fera l'Arabe depourueu, et le nud Assyrien ? A ceux là sont voisins les Ethiopiens qui sont sous l'Empire du Prete-Jean qui est aussi Chrestien. Et [f. 32 v^o] n'auront pas moyen de nuyre ausdits Ethiopiens ny autres Provinces : car les Ethiopiens leurs peuvent oster le cours du Nil, et le peuvent aussi lascher avec telle vehemence, qu'il engloutira en un moment toutes leurs villes en un monceau, voire submergera de sa furie toute l'Egypte lors que la Comete caudee apparoitra qui est sur le climat d'Espagne. Les Siciliens d'autre costé se saisiront de la Mauritanie, s'allians avec les Castellans et Genevois. Outre cela, tu n'es pas ignorant combien sont puissantes en guerre navale les navires occidentales, et qu'elle frayeur en reçoivent les Tyriens, Alexandrins et autres regions Orientales, quand les galeres Chrestiennes abordent en leur pays. Si donc ton autorité, ta magnanimité de cœur, ta dexterité d'esprit, et ta fortune te rendent tant admirable à ceux qui suivent ta religion Mahometique, ce sera bien autre chose si t'allie avec nous, car en peu de temps tout l'Orient sera fait participant de la grace Evangelique, voy donc comme une seule volonté qui est tienne peut convertir tout le monde. Si tu veux recevoir le baptesme qui est le caractere de nostre foy.

imbellis Arabs ? Quid nudus Afer ? Omnibus his Aethiopes imminent, qui Presbytero Ioanni parentes, quod Christianus est, non poterunt et illis et reliquis Christianis obsistere. Noli cursum retinere. possunt Aethiopes et congregatam aquam dimittere, quae rumpat aggeres, et totam inundet Aegyptum, atque submergat, cum fidus apparet arcturi. Hispani et Siculi facile Mauritaniam inuadunt, et Cathalani cum Genuensibus. Scis quantum ualeant occiduae classes, et quantus est terror uel Syriis, uel Alexandrinis, uel caeteris Orientalibus, quando Christianae triremes ad eos nauigant. Tua certe autoritas et animi magnitudo, et in bellis felicitas apud omnes admirationi est, qui Mahumetem sequuntur legem. quod si te nobis adiunxeris, breui totus Oriens reuertetur ad Christum. Una tantum uoluntas pacare orbem potest : et ea tua est, si ad baptismi gratiam se conuertat :

[f. 36 v°]

CHAPITRE VIII

in te, crudelibus bellis imponere finem, et tantum praestare mortalibus bonum, quantum effari non possumus. Quaeret aliquis, quomodo quiesceret orbis Turcis ad Christum conuersis, quando nec ipsi Christiani inter se concordēs existunt, et multa per Italiam, Germaniam, Galliam, et reliquas prouincias desaeuiunt bella ? Diximus : dissidere inter sese nostrae gentis homines, non negamus, et pluribus in locis

La fin donc de toutes esmotions de guerres cruelles, gist en ton seul vouloir, et as bien la puissance de ton arbitre, de procurer au monde un si gran heur, tel que [f. 37 r°] malaisément on le pourroit exprimer. Que si quelqu'un d'avanture s'ingere de me demander comment cela se fera, que par la conversion des Turcs à la foy de Jesuschrist, tout le monde puisse estre en repos et tranquillité, veu que les Chrestiens ne peuvent entr'eux conserver ladicte paix, comme il se voit par toute l'Italie, France, Allemagne et autres Provinces où la guerre est ouverte : Je respondray, que du temps d'Octavian Empereur de Rome, la paix universelle fut publiee par tout le monde, telle que jamais ne fut, et ne sera, car c'estoit un don de Dieu special, à cause que le fils de Dieu descendoit en terre qui apportoit la paix à

ferro contenditur. Diuino olim consilio sub Octauiano propter reuerentiam Saluatoris, qui tunc secundum carnem natus est, ea pax in orbe fuit, quae nec antea nec postea uisa est. Difficile est, et propemodum impossibile, quiescere in terris omnia, ubi homines sunt affectibus subiecti reprobis. Illum ambitio exagitat, hunc cupiditas trahit, libido alium impellit. Multa est inter mortales belli materia : sed non sunt tam atrocia inter Christianos praelia quam inter Turcas et Christianos. Christianus cum Christiano de agri possessione, de regno, de imperio, de gloria contendit : cum Turca de religione, de libertate, de uita. Inter Christianos qui bello uincuntur, positis armis, nec uitam, nec libertatem amittunt, et multis etiam patrimonia dimittuntur, principes imperio priuantur, inferiores domum mutant, reliqui tenent. In praeliis quae geruntur aut cum Turcis, aut cum Saracenis, qui succumbunt, si uitam non amittunt, in seruitutem rediguntur, et multi etiam religioni renunciare coguntur. Haec acerbissima sunt, et immanissima bella : quae [p. 64] si tollantur (quod in te situm esse monstrauius) pax maxima exoritur, et uniuersalis quies. Nam reliqua bella huic comparata, faciem quodammodo pacis habent et ocii : nec illa tam multa erunt, quando unus assit, qui solo nutu compescere possit iniurias, qualiter te futurum non ambigimus, si cum tua potentia Christianus

tout le monde. Mais au reste, si par le pays d'Italie, France, et Germanie se trouvent noises, querelles et differens, il faut estimer qu'il est bien difficile voire impossible (sans la speciale grace de Dieu) de maintenir toutes choses tellement en paix, que quelques affections desordonnees ne regnent. Car tantost l'un est poulvé du vent d'ambition, tantost l'autre est touché du desir de biens mondains, tantost l'autre est frappé du mauvais appetit de volupté, si bien que tousjours on trouve matiere assez sufisante pour esmouvoir noise, et susciter guerre et sedition. Si est-ce pourtant qu'on ne trouvera point entre les Chrestiens, actes tant cruels et inhumains, comme on trouve entre les Turcs contre les Chrestiens pour la diversité de religion. Car le [f. 37 v^o] Chrestien contre le Chrestien ne dispute que pour des bornes et limites de quelque Royaume, Province, et Seigneurie, pour entreprendre quelque iurisdiction sur son voisin : Mais le debat du Turc contre le Chrestien, est pour le fait de la religion, de la liberté, et de la vie. Ceux qui sont entre les Chrestiens vaincus par droict de guerre, et posent les armes, ne sont pas pourtant privez de la vie, ou de leur liberté, ny quelquefois de leurs biens. Les princes sont seulement despouillez de leur Seigneurie, et quand les sujets reçoivent un nouveau Seigneur, pour cela ils ne changent d'autre chose. Mais en la guerre contre les Turcs infideles, si on ne fait perdre la vie à ceux qui sont vaincus par les Barbares, on les enchaîne pour le moins si estroitement, qu'ils sont rendus esclaves, et souvent contraincts de renier la foy et le baptesme. O maudite guerre, cruelle et barbare, laquelle se peut moderer par ton simple vouloir comme nous t'avons predict, de cela un repos s'ensuyvroit, et la paix universelle que tout le monde desire, il n'y a aucune comparaison des autres esmotions de guerre avec celle cy, de laquelle nous conferons avec toy. Car toute autre guerre a apparence de seureté et de paix, et si la tienne prend fin, l'autre sera bien tost assopie, à cause qu'il y aura un Prince qui de son clein d'œil appaisera toutes injures particulieres, tel que nous esperons que seras si tu te veux faire Chrestien [f. 38 r^o] avec ta suite, et puissance, considere maintenant quelle louange tu auras en recevant le S. Batesme : comme tu seras réputé illustre et excellent en l'Eglise de Jesuschrist. Qu'est ce qui t'empesche ? d'où procede ton retardement ? qui te destourne de cela ? que crains tu ? peut estre que tu es debauché de si sainte entreprise, par la clameur de tes Princes, et familiers, qui te proposent divers dangers où ils disent que tomberas, afin de te mettre en defiance, et te

efficiaris. Videsne quantum tibi laudis affert baptismi lauacrum ? quantum cum Christo sublimis et conspicuus redderis ? Quis prohibet aquam ? Quid metuis ? Voces fortasse aulicorum times tuorum, quorum non dubitamus dicturos tibi aliquos : Quid cogitas, quid agis, quorsum te tua uoluntas trahit ? uis baptizari ? uis Christianus fieri ? nescis quod periculum adis, omnes te Turcae deferent : et ubi existimas fieri magnus, fies nullus ex Turcis natus, Turcas deferes : inter Turcas creuisti, Turcarum te manus extulit, Turcae Asiam et Graecia gubernant, Turcae exercitibus praesunt : qui si uel minimam famam tuae mutationis acceperint, e uestigio sumptis armis, te deiecto, imperatorem alium suscipient : tu nudus et expulsus si euaseris, apud Christianos mendicabis panem. Nam qui Turca est, quem suae religionis poenitat ? moriemur omnes, priusquam nostri prophetae iugum excutiamus. Non sunt parua quae isti obiiciunt. adhibenda est et huic parti medela, quam nemo te ipso melius inuenerit. Nosti tuos homines. et quibus prouincias commiseris, non ignoras quanta sit cuique fides, et quis animus, non te latet.

Non sit sine periculo magnum facinus et memorabile. Vilia sunt quae paruo emuntur. Diligentia hic labore opus est, peruestiganda sunt amicorum consilia, noscenda subditorum ingenia : et his utendum est, quos fidos et prudentes uideris. Seruiunt tibi non

diront. Que pense tu faire (ô Prince magnanime) à quel but tend ton intention ? de quelle part dresse tu tes desseings ? Te veux tu faire et recevoir le baptesme ? tu ne regarde pas le danger où tu te fourre. Tous tes subjects t'abandonneront, et seras bien esbahy qu'en pensant devenir heureux, tu deviendras miserable, et mesprisé, n'es-tu pas né Turc ? veux tu renier ton nom et quicter ta religion ? n'a-tu pas esté nourry et eslevé parmy nous ? qui t'a agrandy sinon la main forte des Turcs ? Les Turcs ne sont-ils pas les souverains dominateurs, de toute l'Asie et de toute la Grece ? sont ce pas les Turcs qui conduisent tes armees ? sois certain qu'aussitost qu'ils entendront courir le bruit de ton changement de religion, ils te chasseront à coups de baston, et substitueront un autre Empereur en ton lieu, tellement que restant despouillé de tes biens et estats, tu seras le plus abject, et miserable homme d'entre les Chrestiens, et certes [f. 38 v°] justement : car qui est le Turc de si lourd entendement qui renonce à sa loy, et ne desire plutost mourir, pour la defendre ? Quant à nous sache que c'est nostre resolution et nostre vœu de plutost mourir, foudroyez et accablez que de quicter la loy de nostre Mahommet. Tels et semblables propos pourront discourir tes familiers, qui te sembleront de grande importance, mais je te veux donner un antidote qui remediera à telles objections et persuasions. Je te donneray pour le remede le plus prompt ta propre personne, car tu cognois toy mesme de quel humeur sont tes familiers et Conseillers, tu as peu esprouver la fidelité, de ceux que tu as commis aux charges de tes Royaumes et Provinces, tu cognois l'affection que chacun te porte, et la volonté que les Princes de ta court ont envers toy. Tu as peu appercevoir à la longue quel est l'esprit qui les manie, s'ils s'employent utilement et fidelement en leur charge au proffit de ton Empire.

[f. 40 v°]

CHAPITRE IX

Or un Trophee memorable ne se peut jamais celebrer sans quelque danger, à cause qu'une chose est estimee de vil prix, si on l'acquiert sans travail et labeur. Il te faut donc user de circonspection et diligente remarque Ce que toutefois tu ne feras sans peine et grand soin. Pren conseil de tes amys, mais regarde premierement de sonder tacitement l'affection et le cœur d'un chascun, le naturel humeur de ceux que choisiras pour prendre leur advis. Puis retien de ton conseil

pauci ex Christianis nati, qui quamuis circumcisi sunt, non tamen Christianum nomen oderunt. His exercitus, his praefecturas reddere potes, qui tui sint amantissimi: et ita regnum ordinare, ut quando uelis, praesto sint omnia. Tui subditi magna ex parte Graeci sunt et Armeni (ut diximus) Iacobitae: qui etsi aliquid erroris habent, Christiano tamen nomine censentur: nec aliud magis cupiunt, quam te similem eis esse, et illum Deum colere quem colunt ipsi. sperarent meliori se loco futuros, qui nunc mancipia quam uilissima sunt, tributa exoluunt graui, iniuriis afficiuntur quotidianis, ad bellum ducuntur inuiti, et inermes caedibus exponuntur, priuantur liberis et uxoribus: miserrima res est, postquam filios educauerunt, eos perdunt, rapiuntur in palatium, pueri circumciduntur, et Mahumetaeis ritibus imbuuntur. uident infelices parentes non modo corpora liberorum, uerum animas etiam ire perditum: et angustiati inter tot calamitates plorare non possunt, maiora mala timentes. Nemo horum te diligit. neque enim natura fert, ut eos amemus, a quibus patimur mala. Quod si te Christianum cernerent, mirum in modum diligenter, felicitatem tuam cuperent, et omnibus studiis tuam gloriam quaerent, felicitatem tuam cuperent, et omnibus studiis tuam gloriam quaerent, et filios suos et seipsos quam libentissime tibi donarent. Magna est horum multitudo, et pro sua

estroit ceux dequels la fidelité te sera cogneuë, et desquels la prudence trouuera credit envers toy pour son merite. Tu as en ta court, un petit [f. 41 r°] nombre de gens à ton service, qui ont autrefois esté Chrestiens, lesquels jaçoit que circoncis, si n'ont-ils pas oublié totalement le nom de Chrestien, et ne l'ont pas à mespris. Tu pourras commettre à ceux là, toute la superintendance de tes affaires, et de ton train, voire le gouvernement de tes Provinces, si tu les cognois estre fideles à ta Couronne, et affectez à l'exaltation de ton nom, et conservation de ton honneur. Quand tu auras ainsi disposé des Offices de ton Empire, tu les trouveras toujours prompts et obeissans à ton service. Tu as entre autres sous ta Juridiction les Armeniens ou Jacobites. Qui sont de profession Chrestienne. Jaçoit que non totalement repurgez d'erreur. Desquels tout le desir et souhait est, que tu sois de leur religion, que tu adore le vray Dieu, lequel ils confessent et croyent estre le vray, seul, et unique redempteur, et createur. Si tu estois de leur profession, il leur en seroit de mieux. Car ils ne seroient pas tant vexez de tributs, exactions, et seruitudes, ne seroient ainsi exposez à railleries, contumelies, injures, et mocqueries. Et comme esclaves ne seroient affligez, tirez, et trainez à suivre les guerres pour estre exposez aux bresches, et carnages sans armes ny plastrons separez de leurs femmes et enfans. Lesquels enfans (chose digne de lamentation) leur sont ostez, et ravis pour estre menez en ton serrail, et y estre [f. 41 v°] circoncis, et instruits en la Loy Mahomettique. Ce qui surmonte toute infelicité des Parens, qui ne peuvent contempler celà sans extreme regret, assauiroient non seulement les corps de leurs enfans souffrir telle peine, mais qui plus est, leurs ames tomber au precipice d'eternelle damnation. Ce qui est encore plus inhumain, est qu'on ne leur permet se complaindre et jeter larmes et pleurs pour tels outrages, car ils sont aussi tost menacez de supplice cruel. Qui fera doute que pas un de ceux là ne t'ayent en horreur, et ne te pourchassent mal? Ce n'est pas le naturel instinct de l'homme, desirer du bien à celuy qui luy fait du mal. Si est-ce que s'ils voyoient que tu te fusse rendu Chrestien, on ne pourroit exprimer la caresse, et la bonne chere qu'ils te feroient. Tout leur desir, seroit de te voir heureux, et mettroient peine d'augmenter ta gloire de toute leur puissance, se presenteroient avec leurs enfans à ton service. Ils sont en grand nombre, et ont telle constance en leur Foy, que si tu gagnes leurs cœurs avec clemence et douceur, et les apprivoise par prudence, tu n'auras jamais regret au cœur,

religione constantia. quod si prudenter eos tractaueris, nihil tibi de rebellione Turcarum uerendum erit, qui medios inter Christianos sese uidentes, tuae potius uoluntati consentient, fortunas et dignitates seruaturi, quam mortis pericula se subiiciant. Non suademus rem nouam aut insuetam, tutum est iter quod ostendimus, multi hoc et magni reges ingressi sunt. Apud Francos ex gentili et idolatra Christianus effectus est Clodouaeus, et simul cum eo regni proceres baptizari non recusarunt. Apud hungaros Stephanus nostris initiatus sacris, omnem illam gentem Christos acquisiuit. apud Vesogotos, qui longo tempore in Hispania regnauerunt, et usque in haec tempora eiusdem gentis sanguis imperat. Richardus Lemugildi filius, suadente Leandro Hispalensi episcopo, Arrianae renunciauit haeresi, et cum [p. 65] omni gente sua catholicam fidem complexus est. Apud Longobardos Agilulphus, suasu coniugis Theudelindae, reliquit idola, et cum omni populo Christianae sese legi subiecit. Apud Hyberos, qui sunt in Asia, imperante Constantino maiore, rex gentis cum coniuge, et omni nobilitate atque plebe, ad praedicationem unius captiuae mulieris, relicta idolorum insania, baptizatus est. Sed quid moramur, et non exemplum illud adducimus, quod omnium est maximum? Constantinus ipse imperator ac monarcha uiam aperuit, quam tu et tui similes ingredi

ny honte ou vergongne en ta face, d'auoir quitté la Loy Mahomettique : Car quand ils te verront converser avec les Chrestiens leurs semblables, ils seront tellement encouragez à ton service, et prompts à faire ta volonté, pour la conservation de tes coronnes et de tes biens, que jamais ils ne [f. 42 r°] reboucheront, et y deussent-ils laisser la vie. Je te prie de ne te persuader que je forge icy quelques mensonges, ou choses non ouïes : le chemin est tout frayé de ceux que nous te proposerons pour exemples. Par ce chemin battu sont passez devant toy plusieurs Monarques et Roys. En France Clovis Roy idolatre et Payen se fait Chrestien, et avec luy les Princes et Seigneurs de la Court receurent le saint Baptesme. Le Roy Estienne de Hongrie fut ainsi reconcilié à Dieu par le sacrement de Baptesme, et y fait condescendre tous ceux de son Royaume. Les Wisigoths, qui ont si long temps regné en Espagne, et n'est encore leur race perie jusques à present, abjurerent l'Arrianisme avec leur Roy Reccaredus fils de Lemulgede, et feirent profession de la Foy Catholique, à la predication et persuasion de Leander. Les Lombards avec leur Roy Aigilulphe quicterent l'Idolatrie, et se submeirent à la Loy de Jesus-Christ, par la suasion de leur bonne Royne Theudelinde. Les Iberiens de l'Asie, avec leur Roy, Royne, et tout le sang Royal furent convertis à la predication d'une femme captive du temps du grand Constantin, laissant la superstition de leurs Idoles. Mais nous sommes trop simples de nous amuser au recit de tant d'exemples, et laissons derriere ce qui est plus digne de toute admiration. Ce mesme Constantin grand Empereur et Monarque, [f. 42 v°] t'enseignera et tes semblables, le chemin qu'il fault tenir sans defiance. Tous les Empereurs ses predecesseurs auoient esté Idolatres, et Payens (Philippe excepté) et adoroient Jupiter, Mercure, Apollo, Hercules et autres monstres qu'ils pensoient estre Dieux. Aussi le Senat Romain tenoit celà pour une grande folie que d'adorer Jésus-Christ. Les Edicts rigoureux couroient avec commissions, d'enfermer, lier, garroter, et enchainner les Chrestiens qui ne voudroient sacrifier aux Idoles, et puis on les faisoit cruellement mourir par supplices inhumains. Il n'y auoit rien plus contemptible au monde que le nom de Chrestien, c'estoit un nom rejecté, plein d'infamie, sous l'Empire de Neron, Domitian, Diocletian, et autres. On ne se pouuoit saouler des peines et tourmens infligez aux professeurs d'iceluy, le sang Chrestien estoit espandu par horribles carnages, et taschoit-on d'exterminer par tourmens et glaives les Chrestiens. Sur

absque ulla cunctatione possetis. omnes qui eum praecesserant imperatores, excepto Philippo, gentiles fuere : Iouem, Mercurium Apollinem, Herculem, et alia quae sunt monstrosa nomina, tanquam deos colebant. Senatui et omni Romano populo, stultitia Christus erat. Proponebantur passim edicta quae Christianos comprehendi iubebant : et nisi sacrificarent idolis, crudelibus modis interfici. Nihil uilius erat nomine Christiano, infame genus et maleficum habebatur omnium qui Christo crederent. Sub Nerone, sub Domitiano, sub Diocletiano crudelissima in Christianos desaeuit persecutio. At Constantinus acceptis imperii fascibus, postquam persuasus est a Syluestro, praedecessore nostro, in simulacris daemona coli, et unum tantum Deum esse cum patre et spiritu sancto Christum Iesum, et in euangelica tantummodo lege salutem inueniri : non est cunctatus Christi fidem amplecti : non dixit, Senatus mihi aduersus erit, resistet populus, copiarum duces alienabuntur, imperio deiiciar. sed alto animo iactans in Deo spem suam, legem edidit, qua publice Christum coli iussit, et eam fidem teneri ab omnibus imperio subiectis, quam beati apostoli Petrus et Paulus Romanis tradidissent. nec propterea sinistri aliquid sibi accidit : sed tunc potissimum excellens et gloriosus euasit, cum in uexillis suis crux Domine Iesu apposita resplenduit. Viderat per quietem in aere signum crucis, et uocem

celà neantmoins Constantin ayant obtenu l'Empire, s'estant informé de la verité par nostre predecesseur Siluestre, assavoir comme les Diabes se faisoient adorer sous forme d'Idoles ou Dieux, et comme il n'y avoit qu'un Dieu Jesus-Christ en l'essence de Pere, et du saint Esprit. Qu'il n'y avoit aucun salut sinon en l'Evangile. Ne fait aucune difficulté d'accommoder sa foy à la verité, et se fait Chrestien sans dilation, n'en consultant [f. 43 r^o] point l'avis du Senat, pour sçavoir s'il l'en destourneroit, ou si le peuple luy contrediroit, si les Gouverneurs des Provinces, et Capitaines de ses gensdarmeries l'abandonneroient, ou s'il seroit en danger d'estre debouté de l'Empire. Ayant seulement sa confiance en Dieu, fait publier un Edict, par lequel il commandoit que tous generalement, depuis le petit jusques au grand, reçussent le saint et Sacré Batesme, prinssent le nom de Chrestien. Et fait estroit commendement à tous ses sujets, d'embrasser la foy des glorieux Apostres, saint Pierre et S. Paul, comme ils l'avoient annoncee et preschee aux Romains. Pour ceste saincte entreprise, et pour ce salutaire changement de religion, on ne trouve point par le discours des Histoires, que mal luy soit advenu, au contraire, elles donnent tesmoignage de sa gloire, et bon heur en tout ce qu'il a depuis faict et entrepris, depuis qu'il eut faict pourtraire en son estandart la figure de la victorieuse Croix, telle qu'il avoit contempee au Ciel avec ces mots qui estoient à l'environ, *En ce signe tu vaincras.* Aussi fut ce par la vertu de ce signe de la Croix afiché sur la banniere Imperiale, qu'il meit fin aux guerres civiles, qu'il surmonta ses ennemis, assaillit les Barbares, meit ses sujets en repos, fait son entree aux Eglises, convoqua les Evesques au Concile, extirpa les heresies, communiqua la lumiere de l'Evangile [f. 43 v^o] aux nations estranges, et surpassa tous ses predecesseurs, et successeurs Empereurs Romains en honneur et en gloire, fut respecté par les Grecs et Latins, gouverna l'Empire l'espace de trente ans avec toute felicité, meit son siege Imperial à Bizancen ville de Grece, la fait ceindre de murs, reparer et fortifier, y mit garnisons et y fait bastir plusieurs Eglises, la nommant de son nom Constantinoble : puis estant sur l'aage plein de merites, et bonnes œuvres, fait son testament, par lequel il ordonna ses enfans Empereurs apres son trepas, et s'estant muny des Sacremens Ecclesiastiques, rendit esprit à Dieu, comme un bon et fidele Chrestien en la ville de Nicomedie. Or maintenant je te prie de me dire, que pouvoit ce bon Empereur souhaitter d'avantage en ce monde, se voyant

audierat dicentem : In hoc Constantine uinces. Parauit uexilla crucis, erexit, ciuilibus bellis finem imposuit, superauit hostes, Barbaros afflixit, imperium ampliauit, pacem subditis dedit, ecclesias aperuit, concilia sacerdotum celebrauit, haereses eliminauit, lucem quam acceperat ab Euangelio, cunctis gentibus communicauit. Magnificus et excelsus super omnes Caesares inuentus, Graecis et Latinis nostris celebratus. imperauit annos supra triginta, sedem imperii apud Byzantium erexit : et ampliatis ciuitatis moenibus, multisque tum publicis, tum priuatis aedificiis magnifice constructis, de suo nomine Constantinopolim appellauit, et plenus dierum, apud Nicomediam edito testamento, quo filios imperii successores reliquit, ut Christianum decet, sacramentis ecclesiae receptis, e uita discessit. Quid erat quod ille amplius in terra posset optare ? imperio potitus est omnium maximo, uita et ei longa fuit, et paucis obnoxia ? morbis, inimicos humiliatos uidit : et quod hominibus dulcissimum esse solet, haeredes amplissimae fortunae filios dimisit. Nec alienum fuerit, tantum imperatorem, qui Christianam fidem tantopere ampliauerit, in alio seculo cum Christo regnare, ut est, credere cui seruiuit in hoc dum uiueret. Quod si omnibus qui patriam auxerint, iuuerint, defenderint, certum est esse in coelo diffinitum locum, in quo beati aeuo sempiterno fruuntur, sicut philosophi

Monarque universel, auoir vescu si bel aage, sans se sentir vexé ou cassé de maladie, auoir esté victorieux sur tant d'ennemis (ce que les hommes imputent à grand heur et felicité) delaisser si belle lignee bien instruite de bonne nature, et de fortune heureuse ? Parquoy on ne doit trouver estrange si nous luy portons tel honneur et reuerence puis que nous croyons qu'il est associé avec les bien-heureux en Paradis, qui regnent en gloire perpetuelle avec Jesus-Christ, auquel il a faict pendant le cours de sa vie tant humble service, en procurant par tous moyens que la Chrestienté fust dilatee. Que [f. 44 r^o] s'il y a (tesmoing l'Orateur Ethnique) un certain lieu au ciel, et retraicte ordonnee pour ceux qui ont aydé, secouru et augmenté le pays où ils jouyssent de repos eternel. Qui empeschera d'en juger autant de ceux qui se sont employez à la dilatation de la foy, et de l'Evangile, qu'ils ne soient logez en la region celeste aux lieux preparez selon leurs merites et labeurs, comme nous croyons que Constantin y a meilleure part. Parquoy tout ainsi qu'en ce monde nous sçavons qu'il est preuenu, et doué de grande felicité, aussi le croyons nous maintenant vivre heureusement en la gloire. Et auons bonne esperance, que si tu te veux orner de mesmes fleurs, et merites que Constantin, en suivant sa foy, et te conformant à la Loy Chrestienne, te proposant ce grand Monarque pour patron et exemple journallement devant tes yeux, il aduendra que tout ainsi que les Romains avec leur Prince Constantin ont receu le baptesme, et embrassé le Christianisme, aussi les Turcs se feront avec toy baptizer. Ton empire sera renommé sur tous autres, et ton nom ne sera jamais effacé. Les langues Latine, Grecque, et Barbare, ne cesseront de te louer, et n'y aura entre les vivants un seul qui te puisse en puissance, je ne diray pas, devancer, mais encore egaler.

doctissimi tradiderunt : multo id certius de illis sperandum est, qui pro lege Domini uel seruanda uel augenda summis studiis contenderunt, sicut de Constantino ostensum est quem sicut in terra felicem fuisse dicimus, ita et, in coelo beatum credimus. Eadem proculdubio euentura tibi esse confidimus, si nobiscum sapiens Christus colas, et magnum Constantinum imiteris : quemadmodum Romani cum suo imperatore Christiani sunt effecti, ita et Turcae una tecum baptizabuntur, eritque tuum regnum super omnia quae sunt in orbe, et nomen tuum nulla silebit aetas, Latinae te [p. 66] literae et Graecae et barbarae celebrabunt, nemo inter mortales erit, qui te potentia aut gloria praecedat.

[f. 51 v°]

CHAPITRE X

Magna sunt haec quae promittimus, maiora quae sequuntur. De regno, de potentia huius seculi, de gloria humana sumus locuti. Caduca haec et incerta sunt, et fluxa : omnes morimur, omnia nata occidunt, et omnia orta senescunt, breuis est humanae prosperitatis cursus, cito regnum deficit, nulla potentia longa est, gloria quoque clari nominis, quamuis de maximis rebus diu perseueret, finitur tamen aliquando, et cum tempore deficit. Nihil est inter mortales non mortale, conterit omnia tempus. Esto duret per multa secula nomen, quae dulcedo post obitum laudis ? aut damnatus est homo in altera uita,

Nous te promettons choses merueilleusement exquises, mais tu en doibs encore attendre de plus excellentes. Car nous ne t'avons parlé que d'un Empire, d'une puissance et domination terrienne, d'une gloire transitoire et caduque : Mais tout cela n'est rien, ce n'est que vent, paille, et fumee. La reigle est generale à tous, qu'il faut mourir, car toutes choses creees prennent fin, et toutes choses qui naissent vieillissent. Le cours de la felicité humaine ne peut estre long. Car tout Empire va en ruine et decadence, et tout tend à corruption. Il n'y a aucune puissance qui soit eternelle, elle est de peu de duree. Et jaçoit que la recordation des actes vertueux et heroiques ayt quelque apparence d'immortalité, si est-ce qu'ont les voyt souvent tomber en neant. Bref il n'y a rien entre les mortels qu'il ne soit mortel. Le temps ronge et consume toutes choses, jaçoit que le renom s'estende jusques à plusieurs aages d'hommes. La seule recordation de noz bienfaicts nous resjouit [f. 52 r°] et rend immortels. Pource si l'homme est condamné aux peines d'enfer apres la mort, que luy profite la renommee qu'il a acquise au monde,

et nihil ei prodest fama quae remansit : aut saluatus est, et ea non eget, beatitudine donatus aeterna, quae omni ex parte plenissima est. Filios ac nepotes praeclara maiorum nomina iuuant, et nobis quoque dum uiuimus, dulce est talem haereditatem posse relinquere, quae sit posteritati solatium. est id quidem aliquo modo bonum, sed meliora quaerenda sunt et stabilia bona, quae uere nostra sint, neque unquam nos deserant. Philosophi, quos Peripateticos uocauit antiquitas, tria bonorum genera profuerunt : et alia esse animi dixerunt, alia corporis, alia externa. Stoici ea duntaxat bona existimarunt, quae animum excolerent. hoc facit iustitia, prudentia, moderatio, fortitudo, et quae sunt aliae in animo dotes. Egregiam corporis formam, roboris multitudinem, nobilitatem, clientelas, opes, inter bona non acceperunt : quae neque sunt in potestate nostra, neque possessori felicitatem praestant. Sed neque illae quatuor uirtutes, quae principales existimantur, tranquillam homini mentem reddunt : nisi aduniantur aliae tres, quas theologicas appellant, et in animo sitae sunt, Spes, fides, charitas. Tristis est et in anxietate moratur, et torpet et angitur, et nihil boni operatur, qui spe futurae uitae priuatus est. Sine fide impossibile est placere Deo, qui est ultimum hominis bonum, et finis in quem tendimus. Charitas diuino amore feruet, curiosa est animae nostrae, et proximo consulit, quem iubet lex,

tant fust elle de longue duree ? Que si l'homme est fait participant de la gloire eternelle, il n'a aucun soucy si on le loüe, ou si on le beatifie en ce monde, puis qu'il est en joye perpetuelle, laquelle est consommee et accomplie en tous biens et plaisirs. La race et noblesse de noz ancestres, peut apporter quelque credit aux enfans. Mais c'est bien plus grande gloire (pendant qu'on est encore en vie) de laisser aux nepveux un heritage de Vertu, qu'amples possessions et richesses, à cause qu'ils en seront plus consolez et beaucoup mieux respectez. Il est vray que cela est tolerable d'amasser des biens avec sollicitude, mais telle sollicitude doit marcher apres une autre qu'on doit auoir de thesaurizer des biens de plus grand prix, et de plus longue duree, lesquels demeureront en propriété à jamais, et n'aura-on point crainte d'en estre deposedez. Les Philosophes, que l'antiquité a nommez Peripateticiens, ont fait estat de trois sortes de biens, dont les ungs sont de l'esprit, les autres du corps, et les autres de fortune qui sont exterieurs. Mais les Stoiques ont arresté que les vrais biens sont proprement ceux qui ornent l'esprit, et sont dons spirituels, comme est Justice, Temperance, Force, et Prudence. Et n'ont voulu recevoir au [f. 52 v°] nombre des vrais biens, la beauté du corps, la nervosité ou force des membres. La Noblesse de lignage. Les richesses, ou autres choses qui ne dependent de nostre volonté, et ne peuvent beatifier le possesseur. Car les quatre susdites vertus qui sont reputées principales, ne peuvent donner à l'homme un repos d'esprit, si elles ne sont conjointes avec les Theologales, qui ont leur siege en l'Ame, assavoir, Foy, Esperance, et Charité. Car qui n'a esperance d'obtenir la vie eternelle, est nonchallant, desconforté, et n'a aucun courage de faire bon fruit. Aussi est-il impossible de plaire à la divine majesté sans la foy qui est le supreme bien de l'homme, et le seul but où il doit tendre. D'ailleurs la Charité enflambee de l'amour diuin est tant curieuse, qu'elle veut pourvoir à l'Ame, y mettant telle police qu'elle veut que nous commençons à la nostre propre, apres, celle de nostre prochain, suivant le commendement de la Loy.

ut tanquam nos ipsos diligamus.

Si ergo animi bona cupimus, et mortalibus uirtutibus opus est et theologicis, neque in his ulla est nobis cum tua lege contentio. alia sunt, in quibus discrepamus. Fatebitur tua lex et uitam aeternam in altero seculo reperiri, et his itineribus ad eam perueniri. Dicet fidem necessariam esse, uerum non eam fidem quam nos recipimus amplectetur. Laudabit charitatem, sed alia eius officia esse dicet, quam Christianus. Sine spe non posse bene homini esse fatebitur : sed spei finem longe diuersum a nostro recipiet. Pax erit in nominibus, bellum in rebus. Facessat nunc haec contentio, et quomodo uera et aeterna bona, ex fide Christi consequi possis, et animae tuae consulere, quae immortalis est, ostendamus. Et si enim huius seculi quae dicuntur bona concupiscis, et inter mortales magnus uideri uis, non tamen animae tuae oblitum te credimus, nec ex illorum numero censemus, qui cum Epicuro et aliis quibusdam delirantibus philosophis, extinguere animam simul cum corpore putauerunt. Nec rursus te sine Deo esse censemus, sicut olim de † Gallicis in Hispania traditum est, qui nullum colebant Deum : et de Pythagora, quem ferunt dicere solitum esse, non liquere sibi an Deus aliquis esset. Quae disputatio adeo impia iudicata est, ut ab Atheniensibus autor eius eiectus sit, et libri in quibus ea

[f. 55 v°]

CHAPITRE XI

Si donc nous aspirons tous en general à ces biens de l'esprit, et si pour les obtenir nous avons besoin des vertus Theologiques et morales concomitantes, nous ne disputerons plus avant de cette matiere avec la loy Mahometique. Il y a autre chose qui nous tient en different : car il faut que ta loy confesse, qu'apres ceste vie mortelle, il y en a une eternelle, pour à laquelle paruenir on tient que la foy est necessaire : Mais je croy que ta loy ne voudra pas auerir, que ce soit celle que nous auons receuë du S. Baptesme. Elle reconnoistra bien la charité, mais elle ne la voudra receuoir depeincte de ses couleurs, ou telle que nous la d'escriuons par ces offices, elle confessera bien que sans esperance, l'homme ne peut prosperer et bien vivre, mais elle ne luy voudra donner telle definition que nous, ains la voudra attribuer à une autre fin : Par ce moien la difficulté restera aux choses, comment la paix s'entretiendra elle entre les hommes ? Or si faut il que ceste contention prenne fin. Et faut que nous te monstrions le moien, comme tu pourras estre par la foy de Jesus-Christ, vray heritier et possesseur des biens eternels, et feras le salut de ton ame qui est immortelle. Nous [f. 56 r°] sommes bien informez, que si tu as un grand desir d'estre terrien, et d'estre veu magnifique et glorieux, tu n'as pas pourtant mis en oubly le salut de ton ame, aussi est-ce, ce que tu doibs procurer, plus que tout autre bien. Et si je croy que tu n'as pas envie de te ranger au nombre de ceux qui ont songé avec Epicure que l'ame perissoit avec le corps, encore moins es tu du nombre de ceux qui ne croient pas un Dieu, tels qu'ont esté en Espagne jadis les Callecians qui ne se reconnoissoient point de Dieu, et n'est pas de l'opinion de Protagore qui doutoit s'il y auoit un Dieu ou non, lequel ayant mis son doute par escrit, aussi tost qu'on l'eust lu, il fut condamné comme meschant et mal-heureux, et fut banni d'Athenes, mesme son livre qui contenoit tel erreur fut bruslé en plein marché. Possidonius a laissé par escrit que le philosophe Epicure n'a point voulu confesser un Dieu, et disoit que ce qu'il auoit escrit des Dieux, n'estoit que par maniere de parler pour eviter l'envie. Vrayment une tant maudite assertion n'est point inventee d'un esprit bien rassis, mais d'un qui est privé de raison, et remply d'insipience, comme dit le Psalmiste. *Le fol a dit en son coeur, il n'est aucun Dieu.* Tu n'est pas à mon advis tant

continebantur exusti. Posidonius scripsit, Epicurum de Deo nihil sensisse, sed ea quae de diis locutus est, inuidiae depellendae causa dixisse. Stultorum haec est assertio, sicut in Propheta legimus : Dixit insipiens in corde suo, non est Deus. Haud equidem te adeo rudem existimamus, ut coelum rectore carere, et hanc pulcherrimam [p. 67] mundi machinam casu emersisse, et omnia fieri fortuito : sed arbitramur te Deum unum confiteri, et in eum credere, qui coelum creavit, et terram, et omnia quae in eis sunt, et quae creavit non negligit. Nec te ignorare censemus, incorruptibiles esse animas hominum : et cum e nostris corporibus migrant, in alias regiones transferri, et bonas laeta sortiri loca, malas ad supplicium rapi : quod non solum in Euangelio nostro scriptum est, et in prophetis, sed tua quoque lex idem docet, quamuis in hoc mundo temporalia quae putantur bona, casu quodam fortuito euenire non recte arbitramur.

Socrates et Plato et Aristoteles, philosophorum principes, de mundi regimine, de immortalitate animarum, de Deo, eadem crediderunt quae Christiani : quamuis aliqua nouae legis arcana, quae nondum edita erant, ignorauerunt. Platonis in epistolis haec uerba leguntur : Credendum est autem semper ueteribus sacrisque sermonibus, nobis afferentibus animam esse immortalem,

barbare et desnaturé, et n'as pas encore franchi les bornes de la raison, tant impudemment, que tu croye que le ciel soit sans quelque moteur, et recteur, et n'as pas opinion, [f. 56 v^o] que toute la machine de l'univers tant belle et bien reglee soit faite fortuitement. Je croy plutost, que tu confesse le Dieu mesme que nous adorons, et que tu crois en celui qui a cree le ciel et la terre, et tout ce qui est compris en icelle, lequel ne delaisse point ses creatures. Nous presupposons bien d'avantage, assavoir, que tu n'es point tant ignorant, que tu ne croye les ames estre immortelles, et incorruptibles, et que se retirans des corps elle s'en vont en une autre region, où les bonnes reçoivent le salaire de leurs vertueuses œuvres, et les mauvaises vont au supplice d'enfer pour y subir la peine de leurs demerites. C'est ce que nostre Evangile non seulement nous annonce, mais aussi ta loy ainsi l'enseigne, jaçoit que grandement elle erre, en ce qu'elle dit, les biens temporels escheoir aux humains par cas fortuit.

[f. 59 v^o]

CHAPITRE XII

Socrate, Platon, et Aristote princes des Philosophes ont eu une mesme opinion que nous, en ce qui est du gouvernement du monde, l'immortalité de l'ame, et essence de Dieu, jaçoit que plusieurs mysteres de nostre foy leurs ayent esté incongneuz et cachez à cause qu'ils n'estoient encore effectuez. Les propos de Platon sont tels. Il faut adjoûter foy (dit il) aux anciennes, et sacrees escritures, qui nous assurent que l'ame est immortelle, et qu'elle a des juges apres son departement du corps qui la condamnent à peines tres grievves, si elle a mal vecu en ce monde. Ceste autorité est trop evidente et n'a besoin de ta curieuse recherche et examen, puis que tu confesse par ta loy, qu'il y a un Dieu

iudicesque habere, ac poenas dare maximas, cum a corpore fuerit separata, quod intelligendum, cum male uixerit. Non est hic locus apud te altius examinandus, qui pro tua lege Deum esse intelligis, qui omnia uidet, et omnia iudicat : et animas corporea mole solutas, pro suis operibus in alio seculo uel praemia recepturas, uel supplicia, non dubitas. Quae cum ita sint, stultum cognoscis terrenis rebus ita aliquem inhaerere, ut coelestia negligat : et dum corpori studet, animam perdat. Breue est omne quod uiuimus aeuum, etiamsi Mathusalem aut Nestoris annos possimus attingere. quicquid aeternitati comparatur, momentaneum est. Quotusquique hodie reperitur, qui centesimum uideat autumnum ? Quotus qui octogesimum impleat annum ? Vita hominis (ut inquit propheta) in ipsis septuaginta annis in potentatibus : aliquando ad octoginta protenditur, ulterius labor et dolor. Quotus iterum ex eis qui nascuntur, ad perfectam peruadit aetatem ? quam multi moriuntur infantes ? quot pueros extinguunt morbi, paucissimi iuuentutem superant. Angustissima est uita hominis, et incerta, mille instant in omnes horas pericula, mille mortis fauces uitae nostrae insidiantur : minima res cursum nostrum interrumpit. Alieno hic arbitrio sumus, uocat nos Deus quando uult et ubi uult : et cum minime credimus, tunc citamur. Peremptoria monitio est, nec licet prouocare, aut contra niti :

qui cognoist toutes choses, lequel est souverain juge de tout le monde, elle confesse aussi que les ames delivrees de la prison corporelle, doivent en l'autre vie recevoir le loyer ou supplice selon leurs merites ou demerites. Ce qu'estant de mutuel consentement accordé entre nous ne reste plus sinon considerer, qu'elle folie c'est de negocier en ce monde, et mettre son affection aux choses caduques et terriennes, pour laisser les choses celestes, de donner au corps aise et plaisir, et de laisser les ames du danger : Si nous [f. 60 r^o] pouvions attaindre les aages de Mathusalem et de Nestor et qu'eussions lettres de vivre aussi longuement qu'ils ont vescu, encore tout ce temps là nous devroit il sembler court et bref, attendu que toutes choses creées sont de peu de duree à la comparaison de l'eternité. Combien en trouvons nous qui soient parvenus jusqu'au centiesme automne, ou qui ayent atteint l'aage de quatre vingts ans ? La vie de l'homme (dit le Psalmiste) ne s'estand que jusqu'au 70. an en vigueur et chaleur naturelles, et si elle va jusques aux 80. an, le surplus d'icelle n'est que labeur et douleur, fascherie, et ennuy, bien que peu encore parviennent jusques à l'aage complet. Combien voyons nous de jeunes et robustes, assommez de maladie ? Bref le nombre est bien petit de ceux qui franchissent les bornes de la jeunesse. La vie de l'homme, tout ainsi qu'elle est incertaine, aussi est elle fort courte, et estrainte, attendu les dangers innombrables qui se presentent, et tant de perils de mort qui journellement sont en embuscade, tellement qu'il ne faut rien pour destourner nostre cours. Dieu nous appelle et retire quand il luy plaist et quand il veut, et lors qu'y pensons le moins, nous sommes adjournez à comparoistre en personne, lequel adjournement est de telle energie, et vertu, qu'il ne reçoit aucun à excuse, il luy faut promptement obeyr et sans contradiction, pour rendre conte au grand Juge de sa negociation, [f. 60 v^o] ô que ceux là sont bien advisez et prudens qui ordonnent et disposent tellement de leur vie, qu'ils s'en partent joyeusement et sortent avec plaisir spirituel hors de ce monde aussi tost qu'ils sont appelez pour aller au devant de l'espoux venant à son jugement, non troublez ou offencez de quelque remord de conscience. Ce jour du Jugement est plein d'effroy, d'horreur, et espouvantement, il ne sera plus loysible de chercher occupation de bien faire pour meriter, car l'esperance et desespoir depend des actions precedentes, et lors n'aura lieu la supplication ou requeste, ny la denegation de son peché.

parendum est altissimo Domino, et uillicationis ratio reddenda. Sapiunt, qui ita uitam instituunt, ut uocati, alacri animo abeant, et coram iudice, qui nihil [*ni nil*] ignorat, impauidi consistent, in die illa tremenda et amara ualde, in qua nihil amplius mereri licet, et omnis spes ac metus ex his quae acta sunt pendet, nec supplicare iuuat, neque negare.

[f. 63 v°]

CHAPITRE XIII

Est igitur de anima curandum, quae post hanc uitam, aliam habet uitam, in qua uel dolet, uel gaudet. Quid prodest homini, si uniuersum mundum lucretur (inquit in Euangelio Dominus) animae uero suae detrimentum patiatur? aut quam commutationem dabit homo pro anima sua? Viuimus, ac sapimus, ac Deo similes sumus: haec melior pars nostri est rebus omnibus preciosior. dimisso corpore, in alias regiones ingreditur. Corpus in terra iacet, et in puluerem conuertitur, et usque ad ultimum maximumque iudicium sensu carebit: tunc uero pro meritis quae illi cum anima fuere communia, et uel ad gloriam uel ad poenam resurget. Quid Nino prodest late per Asiam imperasse? quid Semiramidi eius uxori? quid Dionysio, quid Herculi ad Indos usque penetrasse? quid Idamthirso? Scythiae atque Asiae iugum imposuisse? quid Nabuchodonosor, ad Gades usque perrexisse? quid Osiridi, dimissa Aegypto,

Reste donc maintenant de se tenir sur ses gardes, et soigner de son ame, laquelle est apres ceste vie participante ou de gloire, ou de peine. *Que profite à l'homme* (dit nostre Sauueur Jesus-Christ,) *s'il conqueste tout le monde et fait tort à son Ame, Quelle permutation peut-il donner pour le prix de son Ame?* Car par icelle nous vivons, nous sommes faicts sages, et semblables à Dieu. C'est la meilleure portion que nous ayons, precieuse sur toutes choses, laquelle delaisant le corps, se va rendre en une autre region. Le corps r'entre en terre, pour donner pasture aux vers, et se resoudre en cendre, estant privé de tout sentiment et mouvement, où il attend le grand et universel jugement, afin qu'il resuscite, et se rejoigne à l'Ame, pour ensemble recevoir ou loyer ou supplice eternel, selon les œuvres qu'ils auront faictes ensemble. Quel gain reçoit maintenant Ninus pour avoir domté toute l'Asie, et sa femme Semiramis? Quel emolument tire Denys de tous ses voyages et conquestes? Ou Hercules pour avoir tant travaillé, et passé jusques aux Indes? Ou Idanthyrse pour avoir subjugué toute la Scythie et l'Asie? Que sert à Nabugdonosor d'avoir [f. 64 r°] traversé jusques aux Isles de Gades? Ou à Osyris d'avoir abandonné l'Egypte pour passer en la Syrie, et Asie, et avoir mené en Thrace sa gendarmerie? Que sert à Agamemnon d'avoir bruslé Troye? A Cyrus d'avoir erigé en Empire le Royaume des Perses? Qu'a profité au grand Alexandre d'avoir ruiné le susdit Empire des Perses, et avoir conduit son armee jusques aux Hypasiens du costé d'Orient, et jusques au Fleuve Iaxartes qui est aux fins, et limites de Septentrion? Qu'a servy à Annibal d'avoir tant vexé, et affligé l'Italie, ou aux Scipions d'avoir destruit Carthage, à

per Syriam et Asiam in Thraciam duxisse copias ? quid Agamemnoni, Ilium exussisse ? quid Cyro Persarum imperium constituisset quid [p. 68] Alexandro Magno illud euertisset, et usque ad Hispalim in Orientem, et ad Iaxartem fluuium septentrionem uersus arma tulisset ? quid Hannibali, Italiam uexasset ? quid Scipionibus, Carthaginem deleuisset ? quid Pompeio, orientales reges debellasset ? quid Iulio Caesari, subacta Gallia Romanum imperium inuasisset ? quid Hunnorum regi Attilae, Pannonia Germaniaeque prostrata, Aquileiam in Italia subuertisset ? quid Tamerlano, tot Asiae Syriaeque urbes incendisset, atque auum tuum praelio superasset ? quid genitori tuo Amiraco, saepe de Graecis, saepe de Hungaris triumphasset ? quid caeteris regibus atque imperatoribus, res magnas et claras gessisset prodest, si absque cognitione ueri Dei mortui sunt, et nunc eorum animae apud inferos cruciantur ? laudantur hic, et ardent illic ? Quae famae uoluptas in cruciatu esse potest ? quae dulcedo gloriae in doloribus ? Dura uox est eorum qui uel in tauro Phalaridis beatitudinem esse dicunt. Non bene cohabitant dolor ac uoluptas, nec ullus est in felicitate moeror. In coelo plena felicitas est, apud inferos plena miseria : cum eo uentum est, nihil iuuat gloria quae praecessit, et fama seculi. Studendum igitur est, ut post obitum qui per omnes se horas infert, certus et

Pompee d'auoir triomphé des Roys d'Orient ? A Jules Cesar d'auoir surmonté les Gaules, et d'auoir par force usurpé l'Empire Romain ? Qu'a profité à Attila Roy des Hongres d'auoir conuesté la Pannonie, et de s'estre rué sur l'Italie ? Ou a Tamburlan d'auoir reduict en cendre les villes d'Asie, et de Syrie, et d'auoir faict passer au fil de l'espee les nations, mis tout à feu et à sang, et auoir obtenu victoire contre ton ayeul ? Qu'a seruy à ton Pere Amurathes, d'auoir triomphé des Grecs et des Hongres ? Qu'a profité aux autres Monarques, et Empereurs d'auoir tant travaillé pour s'acquerir renom et gloire en ce monde, s'ils sont morts sans la cognoissance du Dieu vivant, et hors la confession de la foy, puisque leurs armes sont maintenant [f. 64 v°] tourmentees en enfer, cependant qu'on chante leurs louanges en ce monde ? Mais quel plaisir peuvent ils recevoir en leurs tourmens ? Quel goust peuvent-ils trouver en la gloire du monde, puisqu'ils sont plongez en un abysme de douleurs ? Or il ne faut point escouter ceux qui disent qu'ils ont quelque relasche ou respic de leurs peines, et reçoivent quelque consolation. Car plaisir et douleur ne peuvent habiter ensemble, tristesse et joye ne se peuvent accorder, malheur et bonheur ne se rencontrent. Au ciel est la parfaite et consommee felicité, en enfer est le comble de tout horreur et misere. Si on a pris là son logis, toute la gloire acquise par actes heroïques, et faicts d'armes genereux qui est restee au monde, ne peut apporter aucun allegement aux peines qu'on y souffre. Puis qu'ainsi est, nostre but donc principal doit estre, de pourvoir au salut et repos de noz ames, afin qu'elles ne soient privees de gloire, et felicité qui est leur derniere fin, et à icelle elles sont destinees, voire ont esté creées pour icelle obtenir, apres le periode dernier de ceste vie passagere, qui nous est bien certain, et incertain, il nous est certain car nous l'attendons d'heure en heure, doit certainement arriver, mais il est incertain, car nous sommes ignorans de l'heure de nostre trespas, et du jour que nostre partement se fera, qui doit estre muny et garny de bonne œuvre, et nous conuient [f. 65 r°] si bien regler, et dresser nos actions, et cogitations pour complaire à la diuine majesté, qui est nostre souverain bien, et derniere fin, que la puissions obtenir pour jouyr du comble de tout heur.

incertus, animabus nostris bene consulamus. Praeueniendus est priis operibus dies mortis, et omnes actus nostri ita dirigendi, ut Deo placeamus. Ipse est enim finis omnium, et summum bonum ad quod aspiramus : et ipsa beatitudo, cuius cupiditas omnibus mortalibus inest.

[f. 73 v^o]

CHAPITRE XIII

Quaerendum est iter ad eam. Id recta fides ostendit et operatio iustitiae : quia nec iustitia sine fide, nec fides sine iustitia sufficit. Iustus ex fide uiuit, ut scriptum est : et sine fide nemo acceptus Deo. Tua lex, ut aiunt, in sua quemque religione saluari hominem censet, si alioquin caste iusteque uiuat, nisi Mahumetaea traditione relicta, ad aliam transierit. Dicunt et in tua lege scriptum esse (est enim sibiipsi saepe contraria) nulli salutem patere, nisi in ea. Nos contra sentimus, et certi sumus, uiam uitae soli Christiano, si bene agat, apertam esse. Ait enim ueritas nostra in Euangelio, Qui crediderit, et baptizatus fuerit, saluabitur : qui non crediderit, condemnabitur. Tu ergo si futurum credis seculum, si uis fieri saluus, si animae tuae bene consultum cupis, ut fidem Romanae ecclesiae (extra quam non est salus) et baptismum recipias, oportet. His duabus clauibus, fide et baptismo, aperiuntur paradisi portae. Illis tamen qui apposite ad fidem uiuunt, nihil proderunt : nam fides sine operibus mortua est. Euangelio praebendae

Pour parvenir donc à la fin dont t'avons parlé, il faut avoir la foy qui servira comme de guide, et puis il faut la decorer des œuvres de Justice. Car ce n'est pas assez d'avoir la foy, qui n'a les œuvres de Justice : comme ce n'est rien d'avoir les œuvres, qui n'a la foy. C'est pourquoy S. Paul dit. *Que la juste vit de la foy, et que sans la foy il est impossible de plaire à Dieu.* Ta loy enseigne, (comme on dit) que tout homme peut estre sauvé en sa religion, s'il converse chastement, et en Justice, et n'abandonne point la loy de Mahomet pour en prendre une autre. Si est-ce qu'on dit que ta mesme loy enseigne (afin qu'on voye combien elle est pleine de contradiction) que nul exclus d'icelle peut estre sauvé. Or nous ne signerons ja ceste proposition : [f. 74 r^o] car nous sommes tres-certains, et fort bien asseurez, que le vray sentier de la vie eternelle est ouvert à ceux qui embrassent la foy et decorent le nom Chrestien de bonnes œuvres, et avons fidele tesmoignage en l'Evangile, où la Verité dit. *Qui croira, et sera baptizé, sera sauvé : et qui ne croira pas sera condamné ?* Si tu confesse donc qu'il y a une vie apres ceste-cy, et as desir d'estre sauvé, et faire le salut de ton ame, il faut necessairement que tu te range à la foy de l'Eglise Romaine, hors laquelle nul ne peut estre sauvé. Et faut aussi que tu reçoive le baptesme : car par ces deux clefs, assavoir la foy et le baptesme, les portes de la vie eternelle sont ouvertes, moyennant que la foy ne manque de bonnes œuvres lesquelles la font vivre, car autrement elle seroit morte. Preste donc l'oreille à entendre et ensuivre la doctrine de Jesus-Christ en laquelle n'est aucun mensonge contenu. A laquelle aussi tu pense contredire, et veux preferer ta loy Mahomettique à nostre loy, en voulant exalter ton beau Mahomet imposteur, tu te confons et t'abuse. C'est pourquoy dés le commencement, nous t'avons

sunt aures, et Christi doctrina sequenda, quae nullum fallit. Diceres, nolle tuae legi nostram praeponere, aut Mahumetem relinquere prophetam magnum. Rogauimus ab initio, ut benigne audires: itidem nunc petimus et nunc maxime attentis auribus, et pia mente opus est, et iudicio recto, quando ad radicem arboris infructuosae admouemus securim. Audi seriem rerum, nosce historiam fidei, praebe aures uero, cui perraro est in altis sedilibus locus.

Callisthenem philosophum crudelibus modis lacerum, in custodiam rapuit Alexander, qui uera loquens, diuinum cultum homini denegauit: et Clytum Philippi laudes commemorantem lancea transfodit. Timent homines exempla, et uidentes melius adulatoribus succedere quam recta monentibus. ad nugas se conuertunt, et quae placeant loquuntur. Antigonus aliquando unus ex successoribus Alexandri, qui regnauit in Asia, inter uenandum mutata ueste, relictis comitibus, errabundus apud agrestes homines, in uili tugurio pernoctauit incognitus: et combibens, de seipso tanquam de altero percunctatus astantes, omnia quae fecerat mala, ab eis audiuit. Mane quaesitus, atque inuentus, cum uestem allatam et regium ornatum uidisset: Date (inquit) purpuram, quam ut primum indui, uerum de me, nisi hac nocte, nunquam audiui [p. 69].

humblement supplié de nous escouter, et recevoir nos allegations et raisons. Ce que derechef nous te prions de faire, et nous faire tant de faveur et de grace, que d'ouyr nos discours de tes oreilles, tant interieures qu'exterieures, avec une modestie et tranquillité d'esprit: [f. 74 v°] Principalement ce poinct que nous te voulons proposer qui est de consequence, et a bien besoin d'un bon et entier jugement: Car voicy l'heure, que nous mettrons la main à la coignée pour l'approcher de l'arbre infructueux. Sois maintenant donc attentif à l'ordre des choses que nous te voulons proposer, pour te faire cognoistre le mystere de nostre foy. Escoute patiemment la Verité, laquelle ne trouve pas souvent lieu au palais des Princes.

[f. 77 v°]

CHAPITRE XV

Alexandre le Grand tormenta le philosophe Callisthenes de divers genres de tourments, et puis le feit ferrer en prison, à cause qu'il n'auoit voulu flechir son genoil pour l'adorer, disant que cela appartenoit à un seul Dieu. Il transperça aussi Clitus d'une lance, à cause qu'il exaltoit grandement les proïesses et actes heroïques de Philippe Macedonien son pere. Les exemples intimident les hommes, et les rendent passionnez. On voyt que les flatteurs et Parasytes ont vogue, et sont plus chers que ceux qui soutiennent la verité. Tellement que les plaisanteurs qui controuuent des bourdes pour rire, sont gens de bon esprit, et prizez [f. 78 r°] merueilleusement. Si est-ce que nous lisons d'Antigonus, qui succeda audit Alexandre au Royaume de l'Asie, qu'allant un jour à la chasse en habit dissimulé, se separa de ses gens, et s'escartant tout seul, s'en alla prendre un logis chez un pauvre rustique, où il gista la nuict sous un pauvre toit beuvant et mangeant avec le pauvre villageois et sa petite famille. Or en devisant familierement, le Prince desguisé interrogea ce Rustique ce qu'on disoit du Roy Antigonus. Le bon homme luy en dist tout ce qu'il en auoit appris, et ce que le vulgaire en disoit, sans rien espargner. Ce fut là que Antigonus oyant ces vices taxez et blasmez, et ses tyrannies, et excés descriez, aussi tost qu'il fut levé, voyant ses gens à la porte qui le cherchoient, luy apportant sa robe Royale, commença à leur dire, *Donnez moi hardiment mon habit de pourpre, car jamais je n'ay entendu que j'estois que ceste nuict.* On dict que Auguste ploroit

Et Augustus mortuo Varo, idcirco seipsum supra modum dolere aiebat, quia non esset a quo uerum adiret. Ad pauperes philosophos relegata est inquisitio ueri, qui propterea sapientiae amatores uocantur, quia ueritati seruiunt, et nolunt decipi. Turpe est cuique homini errare, maxime regi: qui si per seipsum non satis intelligit, prope habet magistros quos interrogaret: tantum placeat audire, nec pudeat discere quod ignorat. Tria sunt hominum genera, ut inquit Hesiodus. Primi et optimi sunt, qui per sese omnia noscunt. His proximi, qui recta monentibus auscultant. Tertii prorsus damnandi sunt, qui neque ipsi uident, neque uidentibus credunt. Sed nulla in re periculosius erratur, quam in his quae pertinent ad fidem, neque utilius inuenitur uerum. Recte ad Antipatrum de Alexandro scribit Aristoteles, monens, ne pro tot exercitiis, uictoriisque et subiugatione orbis terrarum gloriatur: sed cogitet, quod si quis de Deo recte cognoscat, non minori gloria dignus est, quam ipse pro tantis rebus gestis, tantaque potentia. Et in Ethicis: Sapientem inquit esse amicissimum Deo. Sapiens autem nemo existimandus est, qui a recta fide est alienus. In his uero quae sunt fidei, neque tuus legifer satis intellexit, neque tu in hanc usque diem satis didicisti. An uero recta monentem audire et sequi uelis, futurus dies ostendet. Si uero haec quae ad te scribimus audieris, signum erit ad discendum parati. Si feceris quae monemus, eris procul

amerement la mort de Varus, à cause qu'il ne trouveroit plus un tel homme qui luy dist franchement la verité. Que si nous r'envoyons aux Philosophes (qui sont peu estimez en biens et richesses temporelles: mais au reste vrais amateurs de Sapience, à cause qu'ils ne se laissent seduire par la volupté piperesse,) l'inquisition de la verité, afin de luy donner main forte, Ce sera une grande honte à un homme [f. 78 v°] de s'esloigner du sentier de Verité, principalement à un Roy, lequel s'il ne la peut de soy-mesme comprendre, il doit pour le moins avoir aupres de soy des precepteurs et maistres qui luy puissent enseigner, et ne doit estre negligent de leur demander. Celà luy estant bien seant d'escouter parler les Sages, et de n'estre point honteux d'apprendre, ce dont il est ignorant. Hesiode depeint trois genres d'hommes, les premiers sont ceux qui sçavent et coignoissent tout par eux-mesmes. Les seconds, sont ceux qui prestent l'oreille aux bons et honnestes discours. Les 3. sont ceux qui enseignent ce qu'ils ont appris. Si est-ce qu'on ne peut plus lourdement errer, et avec plus grand danger, que quand on ne veut croire aux choses qui sont de l'essence de la foy, car c'est là où on ne peut trouver plus utile, et necessaire verité. C'est ce que le Philosophe Aristote escrivoit à Antipater de son disciple Alexandre, lequel il avoit instruit, de jamais ne s'eslever ou glorifier pour toutes ses victoires et conquestes, ny pour sa brave gendarmerie, avec laquelle il avoit obtenu l'Empire de tout le monde: Ains d'avoir toujours cette consideration. Que celuy qui a bonne cognoissance de Dieu, et sentiment de l'equité, n'est point moindre qu'Alexandre, nonobstant toutes les conquestes qu'il a faictes des Royaumes, terres, et seigneuries. Le mesme Philosophe dit en ses Ethiques: Que celuy est [f. 79 r°] vrayement estimé sage, qui est aymé de Dieu. Or il ne faut point penser, que quelqu'un soit sage, qui est separé et retranché de l'union et foy Catholique. Tout legislateur donc, n'a pas sainement jugé, et toy encore moins, des choses qui sont de l'essence de nostre foy. Parquoy si tu veux ouyr celuy qui se delibere t'enseigner des choses salutaires, tu feras sagement, et si tu ne veux, le dernier jour en fera la raison: Mais si tu escoute patiemment ce que nous voulons te faire entendre, tu nous donneras un bon signe, que tu n'es point obstiné, et ne le veux pas estre, aucontraire que tu es plustos prest d'entendre la verité. Si tu fais ce que nous t'escrivons, tu seras à bon droict, estimé sage, je ne sçache pas homme sur terre qui ne soit convoiteux de Sapience, et n'aye desir d'estre sage,

dubio sapiens. Nemo hominum sapientiam contemnit, nemo odit, nemo est qui nolit esse sapiens. Verum primus sapientiae gradus est, nolle errare, et uerum quam libentissime audire : maxime in his rebus, unde homini est salus, sicut est religio, quae ordinatur ad aeternam uitam. Audi ergo uerum circa religionem. Si non scribimus uerum, argue scribentes, et despice tanquam stultos. Sed noli falsum dicere, nisi cognoueris falsum esse. Et narrabimus breuissime ab initio mundi, usque ad obitum Saluatoris Christi nostri, legis arcana. Deinde aliqua de tua lege dicemus, eaque conferemus adinuicem, et quantum intersit ostendemus, conabimurque quantum ex alto dabitur, lucem tibi ostendere, per quam possis ad eam lucem peruenire, quae illuminat omnem hominem uenientem in hunc mundum.

personne n'abhorre Sapience, personne ne la rejecte en arriere. Or le premier degré de Sapience est, de ne vouloir errer, au contraire promptement obeyr et escouter parler la verité, aux choses specialement qui concerne le salut des hommes, de quelle sorte est nostre religion, laquelle dresse sa visee à la possession de la vie eternelle. Escoute donc maintenant la Verité selon nostre foy, et nostre commune religion. Et si tu t'aperçois, que n'escrivons choses veritables, alors tu nous condamneras librement comme faussaires, et de mauuaise foy : Mais nous te prions de ne point juger nostre parole estre [f. 79 v°] faulse avant que tu en aye eu certitude. Nous te presenterons en peu de propos les hauts mysteres de nostre Loy Chrestienne, depuis le commencement du monde jusques à la mort et Passion de nostre Seigneur Jesus-Christ. Puis apres nous parlerons de ta Loy, afin de confronter le different de la nostre avec la tienne, et mettrons peine, moyennant la grace de Dieu, de te monstrier la vraye lumiere, par laquelle tu puisse estre conduit à la lumiere qui esclaire à tout homme qui entre en ce monde.

[f. 82 v°]

CHAPITRE XVI

Cum creasset Deus in principio coelum, et terram, et maria, et lucem, et solem, et lunam, et alia sidera, et plantas, et herbas, et uolucres, et pisces, et quadrupedum genus inexterminabile (ut scribitur Sapientiae secundo) ac reptilia, et alia animantia, postremo Adam creauit, et insufflauit in eum spiraculum uitae, et potuit eum in paradiso deliciarum, et fecit adiutorium simile sibi Euam, ex costa eius eductam. Et data licentia qua possent caeterarum plantationum degustare fructus, ut abstinerent a plantario

Après que Dieu le createur, eut créé le Ciel, et la terre, la mer, la lumiere, le Soleil, la Lune, et les autres Planettes, plantes, herbes, oyseaux, poissons, bestes, et animaux, pour la consommation de son œuvre, il forma le premier homme Adam, et inspira en sa face l'esprit de vie, et fut fait en Ame vivante, puis l'ayant posé en un lieu de volupté, luy donna son semblable, assavoir Eve qu'il forma de sa coste pendant qu'il dormoit. A tous deux il donna congé de manger de tous les fruicts qui estoient audit lieu de plaisir, hors mis du fruict de prudence, et discretion du bien et du mal : Mais ayant contrevenu à son commandement, furent expulsez de ce lieu de volupté, et leur posterité a receu malediction en leur semence, tellement que nous sommes debtors à la mort qu'ils ont encouruë. Ils furent aussi bannis du lieu susdit, et condamnez à mener de là en avant une vie laborieuse, pleine d'ennuis et de miseres. De leur

prudentiae, imperavit. Et ambos cum praeuaricati essent, ex paradiso deiecit, atque in eis humanum genus morte damnavit, iussitque laboriosam uitam et aerumnis plenam agere. Ab his propagata creatura rationalis, cum rursus animo rebelli diuinam maiestatem contemneret, et in uitia quoque prolaberetur, aquarum diluuium delecta est. Noe cum coniuge et sex aliis animabus in arca saluatus est, et ab his omnes homines qui modo sunt, et post diluuium fuerunt, originem ducunt. Tres filii Noe, Sem, Cam et Iaphet, redeuntibus aquis in locum suum, humanam gentem reparauerunt, adeo ut traditum sit, priusquam Noe moreretur, quatuor milia hominum ex suis et filiorum lumbis exiuisse. ex quibus etiam iniqui emergerunt, Nemrot filius Cam, et qui cum eo in contumeliam Domini turrim Babel aedificare coeperunt. In ea diuisum est labium uniuersae terrae, et confusione impeditum opus. Secuta est peccatum pessimum Pentapolitana submersio, et Abraam et Lot inuenti religiosi : in semine Abraam benedictae sunt gentes, et [p. 71] circuncisionis pactum cum eo percussum est. Fuit enim iustus, et placuit Deo in operibus suis, cum filium Isaac diuino imperio immolare non detrectasset. Neque Isaac patris uiam deseruit : cui natus est Iacob, qui alio nomine dictus est Israel. Et huic duodecim filii fuerunt, a quibus duodecim tribus emanarunt. Is cognito quod Ioseph

race est descendue toute la generation des creatures raisonnables, et ceux qui adjoustans encore mal sur mal, enflez de l'esprit de rebellion, mesprisans la diuine majesté, et ne luy voulans obeyr furent submergez par une generale inondation, et deluge Noé excepté, et sa femme, et six autres creatures qui furent, [f. 83 r^o] preseruees dedans l'Arche : Par le moyen desquelles apres le deluge le genre humain fut réparé. Car les trois enfans de Noé, Sem, Cham, et Japhet, ont esté restaurateurs de l'humaine semence, apres que les eaues du deluge se furent retirees, tellement qu'on trouue, que quatre mille hommes sont descendus, tant de la lignee de Noé, que de ses trois enfans avant la maort dudit Noé, d'entre lesquels plusieurs ont esté reprovez, comme meschans et pervers, nommement Nemroth fis de Cham, et les autres qui bastirent en despit de Dieu la tour de Babel, pour laquelle entreprise temeraire, tout le langage de la terre fut confondu et troublé, et ainsi departy par tout l'univers de façon que ladite confusion des langues, la poursuite du bastiment fut intermise. Les cinq Citez furent consumees de feu, souphre et foudre, pour les horribles crimes, et abhominables pechez qui se comettoient en icelles. Mais Abraham et Loth, qui furent trouvez religieux et deuotieux à Dieu en leur generation, furent esleus et choisis : Auquel Abraham tout le monde a receu benediction, ayant reçu le Symbole de paix par la circoncision, il fut aussi trouvé irreprehensible en toutes ses œuvres, et fut aymé de Dieu pour sa justice, et recommandé pour son obeissance, quand il luy fut fait commandement d'immoler son fils Isaac, lequel semblablement n'a forligné des traces de son pere Abraham, et eut un fils Jacob [f. 83 v^o] autrement dit Israel : lequel engendra douze enfans, desquels sont issus les douze lignees, lequel ayant entendu que son fils Ioseph (qu'il estimoit auoir esté devoré par une beste) estoit constitué gouverneur, et superintendant sur tout le Royaume d'Egypte, s'en alla vers luy accompagné de ses autres enfans, et fut là multiplié le peuple Judaïque. Puis apres estans les enfans d'Israël grandement accreuz, furent aussi persecutez, vexez de travaux insupportables et saoulez d'opprobres et contumelies, par la malice du Roy qui n'auoit cognoissance de la vertu de Dieu sur les enfans de Jacob. Mais ils furent deliurez de cette oppression, et seruitude par la diuine clemence, sous la conduite de Moysse et Aaron, qui les feirent passer outre la mer rouge à pied sec, pour entrer au desert, où ils sejournerent l'espace de 40. ans nourris et

[Ieseph], quem putabat extinctum, magnus et potens esset in Aegypto, cum reliquis filiis ad eum migravit. Multiplicatum est illic Iudaeorum semen, et in gentem magnam cum creuissent Israelitae, surrexitque rex alius, qui Ioseph et opera eius ignoraret, grauissimis laboribus oppressi sunt, et contumeliis innumerabilibus affecti. Et miserante Deo, per manus Moysi et Aaron seruitutem effugerunt, et sicco uestigio rubro mari traiecto, per annos quadraginta cibo coelesti uitam in deserto egerunt. Et circa montem Sinai diuinam legem in tabulis lapideis acceperunt. Acquisita est terra promissionis, sed non tota in manu Moysi. Post obitum eius mirabilia fuerunt opera Iosue, et aliorum Iudicum : inter quos etiam prophetae claruerunt, uiri excellentissimi. Successerunt deinde reges et alii prophetae in populo Dei, et non sine coelesti munimine conseruata est gens Hebraea : et prophetae quidem interpretati legem, salubria tradidere praecepta, uirtutem extollentes, et uitia effulminantes. et multa per illos scripta sunt diuinitus reuelata, quae de futuris notitiam praebuere. Non tamen pauca perpessi sunt aduersa Iudaei, cum legem Domini contemnerent, et in traditionibus patrum non permanerent. Ceperunt eos Chaldaei, et in seruitutem redegerunt. Et nunc Syri, nunc Arabes, nunc Aegyptii in eos arma uerterunt. Multae fuerunt eorum tribulationes, multae calamitates ac miseriae : sed de omnibus

alimentez de la viande celeste. Apres leur fut donnee la loy, escrite du doigt de Dieu, en tables de pierres sur la montagne de Sinay. La terre de promission fut conquestee non seulement par la conduite de Moyse, mais aussi par la prouesse et vaillantise du genereux chevalier Josué, et Juges qui furent esleus apres son decez, plusieurs desquels Juges ont esté doïez du don de prophetie. Ausquelz ont succedé les Roys et autres Prophetes pour la conduite, et direction du peuple, et nation Hebraïque, qui a tousjours esté conseruee [f. 84 r°] et preservee de tout encombre, et danger, non sans manifeste et euidence grace de Dieu. Quant aux Prophetes, ils ont esté deputez pour interpreter la loy, et donner au peuple documens salutaires, pour extirper les vices, et planter les vertus, par la bouche desquels plusieurs choses ont esté diuinement revelees, et les escrits ont donné cognoissance des choses futures. Or quand les Hebrieux ont transgressé la loy, et se sont fourvoyez du sentier de leurs ancestres, maux infinis les ont accueillis, Car les Chaldeens les ont reconduicts en miserable seruitude : comme aussi les Assyriens, Arabes, et Egyptiens, les ont molestez par guerre, et par armes, tellement qu'ils ont beaucoup souffert de tribulations, miseres, et calamitez. Ce neantmoins à chaque fois qu'ils ont invoqué son saint nom, et se sont retournez à Dieu en vraye humilité, et penitence, ils ont esté delivrez de toutes afflictions. Car la divine bonté ne mesprise jamais le cœur contrit, qui se presente à elle, en toute humilité, et devotion.

liberauit eos Dominus, cum ad Deum clamauerunt, et tota mente redierunt : quia cor contritum et humiliatum non despicit diuina maiestas.

[f. 89 v^o]

CHAPITRE XVII

Haec ut arbitramur communia tibi nobisque sunt, et in Alchorano Mahumetaeo magna ex parte continentur. Verax igitur et tuo et nostro iudicio lex Iudaeorum, uerax Moyses et Daud et Salomon et Isaias et Ieremias et Iezechiel et Daniel, et ueraces omnes prophetae Domini : uera Iudaeorum fides, qui ante Christum in lege permanserunt : mendaces omnes gentes, quae coluerunt idola. Notus ante Christum solum in Iudaea Deus. Nihil huc usque contendimus. Concedis haec nisi fallimur omnia. In his quae sequuntur, discordia erit. Sed nos in luce ambulamus, neque offendimus ad lapidem pedes nostros : et ne de caetero tu quoque offendas magnopere cupimus : et ultro ne decipiaris, lumen offerimus. Tu creatura Dei es, et ouis eius : sed errabunda extra caulas in alienis pascuis, procul ab ouili dominico, letiferum capis cibum, et pestifera aleris herba. Nos boni pastoris exemplo, qui relictis nonagintanouem ouibus in deserto, unam quae aberrauerat, secuti sumus, teque quaerimus, et in uiam salutis optamus reducere. Dolemus te uirum excellentem nobilitate, moribus illustrem, gestarum rerum gloria clarum, imperio magno praeditum, et

Tout ce que nous t'avons proposé des saintes Escritures, t'est aussi manifeste qu'à nous : car ton Alcoran faict semblable narration, et en dit presque autant que nous. Pourtant de commun advis il nous faut conclure, par ton consentement et le nostre : [f. 90 r^o] que la loy des Juifs, est vraye et non faulse, et que par consequent, Moyse, David, Salomon, Esaye, Jeremie, Ezezechiel, Daniel, et tous les autres prophetes sont veritables, et que la foy des Juifs, qui ont devancé l'advenement de Jesus-Christ estoit certaine, et que les Gentils qui adoroient les idoles estoient aveuglez, et abusez, Pource que devant l'incarnation de Jesus-Christ, le vray Dieu s'estoit seulement revelé en Judée. Nous ne voulons parler plus amplement de ceste matiere, puis que tu nous accorde tout cela, au moins si je ne suis trompé. Mais je pense bien, que ne serons de mesme accord en ce qui s'ensuit. Si sommes nous bien certains d'estre illuminez, et que cheminans en lumiere, nous ne pouvons chopper à la pierre offensive, et nostre souhait est aussi que toy-mesme ny heurte : Et afin de te garentir d'achoppement, nous te voulons esclairer : car tu es une creature raisonnable de Dieu, faicte et formee par divine operation, à la semblance du Createur, tu es son ouaille, mais tu es esgaree du troupeau, hors du parc de la bergerie, tu cherche pasture aux herbages estranges, tu mange de l'herbe lethale et empoisonnee : nous te cerchons pour te r'amener au parc salutaire, à l'exemple de Jesus-Christ qui a delaisé au desert 99 brebis, et est descendu pour chercher la 100. qui s'estoit esgarée. Car ce nous est une douleur nonpareille, qu'un si excellent [f. 90 v^o] personnage d'estoc et race illustre, tant renommé pour ses actes heroiques, gouverneur d'un si grand Empire, doüé de tant de tiltres et beaux dons de nature, soit ainsi errant, et ne chemine le droict chemin, ignorant les commendemens et la loy de Dieu. Nous avons compassion de toy, nous deplorons journellement ton malheur et l'infelicité de tes sujets qui perissent avec toy. Si ne puis-je croire, que tu erre à ton escient, car en contemplant ton

pluribus naturae dotibus eminentem, non incedere in uis Domini, non nosse mandata eius, non esse in lege sua. Compatimur tibi, et tuorum subditorum infelicitatem deploramus qui tecum pereunt. Nec te credimus libenter errare, cuius naturam bonam esse confidimus. Ignorantia ueri te retinet : Tui te parentes, et seipsos, per ignorantiam decipere. cum progenitoribus laberis. Sed timenda est scriptura, quae ait : Ignorans ignorabitur. Quod si caeteris in rebus praecipuam curam, exactam diligentiam, summum studium adhibeas, ne quis fallat te, circa religionem potissime curandum est ne fallaris, in qua tanto cautiolem te esse oportet, quanto in ea cum maiori periculo delinquitur. Caeterarum rerum ignorantia [p. 71 bis] haec quae sunt temporalia in hoc seculo, adimere potest. Religionis error alterius uitae bona, id est animae felicitatem deperdit. Quod ne tibi accidat, si nobis aures et fidem praestiteris, facile adiumento erimus. Audisti ea quae de ueteri testamento diximus, nunc de nouo agendum est, in quo plurimum discordamus. Audi quae subiungimus, sic et tuae legis tenebras odio habebis, ut speramus, et nostrae legis lucem amabis.

Duo in ueteri testamento uaticinia reperiuntur, quorum alterum est : Non auferetur sceptrum de Iuda, neque dux de

naturel, je me persuade que tu es de bonne façon, mais je pense que l'ignorance de la verité t'a bandé les yeux, et qu'elle te rend privé de bon sens, comme ont esté tes ancestres deceuz par la mesme ignorance, lesquels estans fourvoyez, t'ont aussi fait esgarer. Tellement qu'il te sembleroit estre choses honteuse de forligner de leur vie, et les desmentir en leurs actions, et t'estimerois des-honoré si tu ne les ensuivois, te plongeant avec eux au profond abisme d'ignorance. Si faut-il plustost craindre ce que dit S. Paul, *Que l'ignorant sera ignoré*. Que si tu es tant advisé et circonspect aux affaires qui ne sont de si grande importance, comme de te donner de garde que tu ne sois pipé ou circonvenu par tes ennemis. Comment estime tu cela estre mauvais, que de se garder de piperie et fallace au fait de la Religion : pour laquelle retenir et embrasser tu devrois estre autant affecté, comme tu sçais bien, qu'avec un fort grand [f. 91 r°] danger de ton salut tu commets contre elle quelque offence ? Cela se peut faire, que l'ignorance de quelqu'autre chose peut prejudicier au gain temporel. Mais errer en la foy, et vraye religion, est un notable dommage qui fait perdre le vray bien duquel on doit estre soigneux, assavoir la felicité de l'ame. Ce que nous craignons qu'il ne t'advienne : parquoy si tu me veux croire tu trouveras bon, cet expedient pout te garentir de si grand danger. Tu as ja ouy les tesmoignages que nous avons produits de l'ancien testament : Nous te voulons maintenant parler du nouveau, pour lequel nous sommes en contention. Je te prie donc d'estre attentif, à ce que nous te voulons proposer : car j'espere que si tu le fais, tu detesteras les erreurs de ton Mahomet, et quittant les tenebres espaises de ta loy, tu recevras la lumiere Evangelique.

[f. 93 r°]

CHAPITRE XVIII

Nous remarquons au texte de l'ancien Testament specialement deux propheties, dont l'une est en Genese, qui est telle : *Le Sceptre ne sera point osté de Juda, ny le Duc de la cuisse, jusques à ce que cestuy-là soit venu, qui doit estre envoyé, et sera l'expectation des Gentils*, ou (comme

femore eius, donec ueniat qui mittendus est, siue (ut Chaldaei dicunt) Messias, alterum est, quod ait: Cum uenerit sanctus sanctorum, cessabit unctio uestra. His uaticiniis praedictum est, in aduentu Christi Iudaeos et regnum amissuros esse, et sacerdotium, sicut et factum est. Regnum quod Iudaeorum fuerat, Idumaei acceperunt. Regnante namque primo Herode Antipatris filio, genere Idumaeo, et alienigena, Christus ex Maria uirgine natus est Dei filius, uerus Deus, et uerus homo, qui sacerdotium Iudaeorum ad Christianos transtulit: Petro sibi successore delecto, in quem pontificis maxime potestatem transfudit, neque ulterius apud Iudaeos pastoralis ouium cura permansit, dicente Domino ad Petrum: Pasce oues meas. Pastor ipse bonus, et pontifex magnus, Christus: pastores deinceps et pontifices Christianos, non Iudaeos esse constituit, quamuis Petrus et alii plures ex Iudaeis, non amplius Iudaei, suum summum pontificium acceperunt. Atque in hunc modum Iudaica cessauit unctio, et translatum est sacerdotium. Quo facto, et lex ipsa translata est, dicente Apostolo: Quia translato sacerdotio, necesse est ut legis etiam translatio fiat. Deus igitur, qui multifarie multisque modis olim patribus in prophetis locutus fuerat, nouissime per filium suum, quem constituit haeredem uniuersorum, per quem fecit et secula, allocutus homines nouam legem edidit, et

dit la translation Chaldaïque) jusques à ce que le Messias soit venu. L'autre est en Daniel, *Quand le Saint des Saints sera venu, vostre Onction cessera*. Ces propheties ont prédit, que le royaume et la Prestrise Judaique devoit prendre fin à l'aduenement de [f. 93 v°] Jesus Christ, comme il est accompli. Car le Royaume qui estoit en la lignee de Juda, a esté usurpé par les Idumeens, et Jesus Christ fils de Dieu, a pris naissance au ventre Virginal, estant vray Dieu, et vray homme, du temps que Herode fils d'Antipater estranger Idumeen tenoit le sceptre. Et la prestrise Judaique a aussi pris fin, estant transferee aux Chrestiens, sur lesquels Jesus Christ a constitué un sien Apostre nommé Pierre, pour estre Pasteur, et tenir son lieu, auquel il a donné la puissance et autorité du grand Prestre. Tellement que deslors la sollicitude Pastorale des fideles ouailles de Jesus Christ est demouree à S. Pierre, et non plus aux Juifs, depuis l'heure qu'il luy dist, *Repais mes ouailles*. Ce grand Pasteur et Pontife donc a ordonné que les Euesques, et Prestres seroient esleuz de la troupe des Chrestiens, non des Juifs. Et ne faut pas penser, que S. Pierre, jaçoit qu'il fust de nation Juif, soit pourtant réputé Juif, depuis qu'il eut despoüillé la vieille conversation, et eut receu le caractere de grand Prestre, car il a esté mis au nombre des Chrestiens, comme on en doit autant estimer les autres Apostres: Par ce moyen se trouuera la susdite prophetie accomplie, assavoir que l'Onction qui estoit en la Loy Judaique est changee en une autre, suivant, le tesmoignage de S. Paul, qui dit, *Que la prestrise estant translatee, necessairement la [f. 94 r°] translation de la Loy se fait*. Dieu donc qui en plusieurs sortes et manieres a parlé anciennement aux Peres par les Prophetes, a aussi en ces derniers jours parlé à nous pour son fils, (dit le mesme apostre) lequel il a constitué heritier de toutes choses, et par lequel il a fait les siecles, a donné nouvelle loy et nouveaux preceptes, l'observation desquels rend les hommes participants de la vie eternelle.

noua dedit praecepta, quibus seruatis uitam mererentur aeternam.

[f. 96 r^o]

CHAPITRE XIX

In tempore igitur, quod in altissimo indiuiduae trinitatis consilio ab aeterno fuerat diffinitum, regnante apud Hebraeos Herode, imperante apud Romanos Augusto, quiescente mundo, et aduentum Domini mirabili et inaudita prioribus seculis pace honorante, missus est Gabriel angelus de coelo, qui Mariae felicem conceptionem et sacratissimum partum annunciaret. Sed ante praecursor natus est Ioannes, qui poenitentiam praedicaret, et uiam Domino praepararet. Concepit uirgo de spiritu sancto, ut praedixerat angelus, et seruata dignitate uirginitatis, filium simul et dominum peperit. Natus est Christus Saluator octauo Calendas Ianuarias, et in ipsis Calendis circuncisus est, et iuxta uocem angelicam Iesus appellatus, quia salutem attulit humano generi. Plurima de infantia Saluatoris scripta sunt, nec dubium est, quin omnis eius aetas signis et miraculis plena fuerit. Sed Ecclesiae nostrae grauitas et acre iudicium, ea tantum recipit, quae certa sunt, Apocrypha praetermittit. Duodecimus Saluatoris annus memoriam habet, quia templum ingressus, cum legis doctoribus disputauit, et aliqua ex parte splendorem suae diuinitatis ostendit. Sed circa tricesimum annum, fulgor ille plenius emicuit. Tunc enim baptizatus est a Iohanne,

Le temps donc estant arrivé, qui avoit esté déterminé, par le tres-haut et inscrutable conseil de la divine Trinité, lors qu'Herode gouvernoit le Royaume des Hebreux, et Auguste l'Empire Romain, tout le monde estant en paix : paix dis-je tant admirable que jamais on n'en avoit veu de semblable, ny entendu, afin qu'elle feist honneur à l'advenement de Jesus-Christ. L'Ange Gabriel fut envoyé du Ciel, pour annoncer à la sacree Vierge Marie, l'heureuse Conception, et tressainte naissance du fils de Dieu, devant lequel mystere, neantmoins nasquit au monde S. Jean Baptiste precurseur, pour courir devant, prescher et annoncer penitence, et preparer la voye à nostre Sauveur Jesus Christ. La vierge donc sans macule a conceu du S. Esprit, selon [f. 96 v^o] que l'Ange luy avoit predit, sans fracture du signacle Virginal. Apres qu'elle eut enfanté son fils et seigneur, huict jours devant les Calendes de Janvier, et le jour desdites Calendes fut circoncis, nommé Jesus, comme l'Ange luy avoit ordonné, à cause que suivant l'interpretation de ce nom, devoit sauver le monde. On recite plusieurs choses de l'enfance de Jesus Christ : mais nous ne pouvons errer, en croyant que sa sainte vie a esté illustree de divers signes et miracles, jaçoit que l'autorité de l'Eglise qui se gouverne par meure deliberation et conseil, ne reçoive que ce qui est trescertain, laissant tout ce qui est apocriphe. Sainct Luc a fait mention de ce qu'il feit l'an douzieme de son aage, estant au milieu des Docteurs, les interrogeant sagement, et humblement sur les points de la Loy avec grande merueille, non sans manifestation du lumineux rayon de sa divinité. Mais ceste splendeur donna bien plus evident lustre quand il se presenta en l'aage de 30 ans pour estre baptizé par S. Jean, lequel par apres il baptiza, car à la mesme heure la voix du pere fut ouye du Ciel. *Voicy mon fils bien-aymé, auquel je me suis compleu.* Apres cela il se trouva aux nopces, où il changea l'élément d'eauë en bon vin, et feit par apres divers signes et miracles en annonçant l'Evangile. Il feit election des Disciples lesquels il nomma Apostres, et courut tout le [f. 97 r^o] pays de Jedee preschant, et faisant miracles, non seulement guarissant ceux qui estoient malades corporellement, mais aussi guarissant les

et Iohannem ipse baptizauit, et paterna uox audita est : Hic est filius meus dilectus, in quo mihi complacui. Conuertit aquam in uinum, et innumerabilibus coruscavit miraculis. Elegit sibi discipulos, quos uocamus Apostolos. Et circumiens regiones, et mentes hominum et corpora sanauit aegrotantium [p. 72] : et faciens ipse quae docebat, toto triennio praedicauit euangelium, per Iudaeam et uicinas prouincias beatissima uox eius intonuit. Quae uita hominum esse deberet, ostendit excellentissime, et praecepta tum uetera innouauit, tum noua prioribus multum utiliora instituit : abdita et obscura, quae erat in ueteri lege, multa reuelauit, et obscuros prophetarum aperuit sensus, et quae de se praedicta fuerant, palam exposuit : mysterium sanctae trinitatis ostendit, et unitatem in trinitate monstrauit, docens tum patrem, tum filium, tum spiritum sanctum diuinis honoribus prosequendum, et hos tres unum esse Deum. Praedixit non modo mortem suam, uerum etiam genus mortis : et quod tertia die resurgeret, et quod ascensus in coelum, rediturus esset in fine seculi iudicare uiuos et mortuos. Comprehensus est sicut ipse uoluit, et traditus Pilato praesidi, qui eum neci daret. Testes in eum citati sunt, nec est inuenta mortis causa : quia peccatum non fecit, nec repertus est dolus in ore eius. Maximum crimen obiecerunt, quia filium Dei se fecit, et regem dixit : et propter ueritatem

ames, et metant en execution, ce qu'il enseignoit de parole, tellement qu'il a esté patron de sainteté et de vie exemplaire, faisant trois ans entiers retentir sa voix par toute la terre de Judée, et pays circonuoisins, renouvelant les anciens preceptes desja inuetez, et mis en oubly pour les remettre en pratique. Il en a aussi ordonné de nouveaux plus utiles et necessaires que les precedens, et a reuelé et interpreté les visions Enigmatiques, et secrets cachez en l'ancien Testament. Il a expliqué les mysteres compris aux visions prophetiques, et a exhibé manifestement tout ce qui auoit esté predict et prophetisé de luy. Il a reuelé le haut et sublime mystere de la tressainte Trinité, demonstrent qu'en une Trinité de personnes, et unité d'essence, la diuinité est comprise, et doit estre le Pere, le Fils et le S. Esprit, adoré, et que toutes ces trois personnes ne s'ont qu'un Dieu. Il a predict non seulement sa mort, mais aussi le supplice et genre de mort, qui le deuoit faire finir sa vie. Il a predict qu'il resusciteroit le 3. jour, et qu'apres son Ascension au Ciel, il viendroit à la fin du monde juger les uifs et les morts. Il a esté honteusement lié, et garroté, pour estre livré à Pilate, afin qu'il le condamnast à une cruelle mort non outre sa [f. 97 v°] volonté. On a produit contre luy des faux tesmoings, et n'a on sçeu trouuer sur luy chose qui meritast la mort, à cause que jamais ne commeit offence, et ne fut coupable de fallace en ses paroles. Pour le plus grand crime, on luy a obiecté qu'il s'estoit vanté d'estre fils de Dieu, et d'estre Roy. Sur ceste veritable confession on a procedé au jugement de mort contre luy, et a esté attaché en une Croix, d'où il a esté puis apres osté par gens de bien, pour auoir sepulture et estre mis au tombeau. Il est resuscité le 3. jour comme il auoit promis, comme il a esté verifié par tesmoignage suffisant ayant conversé avec ses disciples l'espace de quarante jours, les confortant et enseignant afin qu'ils allassent par tout le monde, pour y prescher et annoncer l'Evangile. Puis sur ces entrefaictes, il a esté eslevé au Ciel en leur presence, et substraict de leurs yeux pour une nuee qui le receut, et est ainsi monté assis à la dextre de Dieu son Pere, d'où il doit venir faire un jugement universel des hommes, et rendre à un chascun selon ses oeuvres, gloire ou supplice. Apres qu'il est monté, il a envoyé le S. Esprit pour gouverner et regir son Eglise, et l'enseigner en toute verité de ce qu'elle doit faire pour obtenir la vie eternelle. Voila ce que nous autres Chrestiens croyons et tenons fermement pour veritable. Voila la foy que nous enseignons, et que nous preschons à tout le monde, et

occisus est, crucifixus atque sepultus : et iuxta uerbum suum resurrexit a mortuis : et quadraginta diebus cum discipulis commoratus, cum eos confirmasset et corroborasset, atque in orbem ire iussisset, euangelium disseminaturos, tandem uidentibus illis eleuatus est, et nubes suscepit eum ab oculis eorum. ascendit ad coelum, sedet ad dexteram Dei patris, et inde uenturus est iudicare uiuos et mortuos, et redditurus unicuique secundum opera sua. Interea spiritus sanctus ab eo missus, omnia suggerit ecclesiae quae necessaria sunt ad uitam aeternam. Haec nos Christiani firmiter credimus, haec est fides nostra, quam cunctis gentibus praedicamus, et impartiri omnibus cupimus. Haec ab apostolis et eorum successoribus per fideles manus immutilata et incorrupta ad nos usque delata sunt. Haec uos Turcae et Saraceni magna ex parte negatis : etsi enim Christum ex uirgine natum, et sanctum uirum et Dei flatum, et prophetam magnum et mirabilium operum effectorem, et adhuc uiuentem confitemini : Deum tamen, et filium Dei esse inficiamini, nec sibi nec sancto spiritui diuinitatem conceditis, et trinitatem personarum in diuinis respuitis, et Christi mortem deridetis, quem translatum, et alium sibi similem loco suo interfectum arbitramini, nec eius aduentum in extremo iudicio expectatis, et alia non pauca Christianae legis reiicitis et plurima creditis, quae apud nostros risu digna

que [f. 98 r^o] desirons communiquer à un chascun. Voila la foy laquelle a esté donnee par les Apostres à leurs successeurs, et est tombee par sucession entre noz mains, et nous a esté consignée sans froissure, ou lesion, afin de la transmettre à ceux qui viendront jusques a la fin du monde. Voila la foy que vous autres Turcs et Sarrazins ne voulez par recevoir, car jaçoit que vous croyez Jesus Christ estre né d'une Vierge, auoir esté saint personnage envoyé de Dieu, grand Prophete, et auoir fait plusieurs miracles glorieux, et estre encore en vie, vous ne voulez pas neantmoins confesser qu'il soit Dieu, vous luy deniez sa diuinité, comme aussi faictes au S. Esprit, ne voulans reconnoistre la Trinité des trois personnes en une essence, vous gaussez (*comme fait Basilide*) de la mort ignominieuse de Jesus Christ, et dictes que ce n'a pas esté luy, mais un autre qui a esté attaché en Croix, et qu'il s'est esvanouy, et a esté ravy ou transporté. Vous ne voulez croire qu'il viendra au jugement general, pour discuter noz œuvres, et nos pechez. Vous avez en derision plusieurs articles de nostre Foy, et de nostre sainte religion. Et croyez choses tant ridicules, qu'on ne se sçauroit abstenir de s'esclater de rire quand on les lit, lesquelles nous passerons soubz silence. Quant à nostre foy, elle est fondée non seulement sur le nouveau : mais aussi sur l'ancien Testament, [f. 98 v^o] fondée sur la parole de Dieu, qui y est contenue. Mais vous aurez adjousté foy à l'Alcoran de Mahomet homme flagitieux, et suivez ce qu'a dicté un homme mort, qui n'eut jamais tesmoignage de sa sainteté, qui ne s'est fondé sur aucune raison, qui n'a aucun tesmoignage de doctrine, et n'a jamais fait oeuvre miraculeux. Quant à nous, nous tenons directement nostre foy de Jesus Christ, qui est vif, voire par vostre confession. Nous prestons l'ouye à la divine parole, nous sommes conduits en nostre creance, par signes, raisons, et tesmoignages, irrefragables de la sainte Escripiture. Et si tu nous veux escouter, nous te monstrerons en peu de propos, combien nostre Loy est reluisante et lumineuse et developperons le bandeau qui est devant ta face, et osterons l'esblouissement qui couvre tes yeux, moyennant que tu te rende attentif, et auditeur benevole et patient à comprendre, l'excellence des secrets de nostre Foy, où sont les mysteres de la divine majesté revelez. Je presuppose, que souvent tu as bien donné audience, aux basteleurs et baladins, qui te contoient des fables, et te recreoient de mommerie. Que si tu as esté tant patient, pour escouter telles follies, ne doibs tu pas à meilleure raison prester l'oreille, à narration des

uidentur, quae non dimittimus intacta. At quae nos credimus, non solum ex noua lege, sed ex ueteri inuitamur. Vos Mahumeti et Alcorano eius, fidem tantummodo adhibetis, et hominem mortuum, sine conteste, sine ratione, sine miraculis sequimini. Nos uiuo credimus, uiuit enim uestro testimonio Christus: nos Deo praestamus aures, et signis, et rationibus sacris ducimur testimoniis. Quod si nos audies, monstrabimus breuiter nostrae legis splendidam lucem, et tuae obscuram caliginem detegemus. Sed opus est piis et attentis auribus, quando fidei sublimitas attingitur, et magni Dei panduntur arcana. Saepe iocis et inanibus fabulis te praesentem adhibuisti, et leuiore audisti narrationes: non est cur haec grauiam contempnas, aut ea nosse recuses, ex quibus tua pendet salus. Non est anima nobilis cui non insit ueritatis amor, non est homo qui nolit saluus fieri. Audi ergo qui generosus es, audi quae te saluare possunt.

choses qui concernent ton salut et le profit de ton ame ? Croy certainement que l'ame n'est point estimee noble, quand elle est [f. 99 r°] privee de l'amour de Verité, car on ne trouve personne qui n'ayt envie d'estre sauvé. Si donc tu t'estime tant noble, escoute ce qui est proffitable à ton salut.

[f. 102 v°]

CHAPITRE XX

Quid est inter Christianos Turcasque controuersiae, in quo simul contendimus? Quae dissidii causa? Sane non alius discordiae fomes est, nisi quia circa diuinitatem non eadem sapimus, de patre, de filio, et spiritu sancto contendimus: hoc est praecipuum dissidium. quo sublato, facile omnia componentur. Attingemus haec, et

En quoy gist la controverse, qui est entre les Chrestiens, et les Mahometistes? En quoy sommes-nous differens? Quelle est la source de nostre discord? Je ne le scaurois songer autre, sinon que nous sommes de diverse opinion touchant la Divinité du Pere, du Fils, et du S. Esprit: Voila le fondement de nostre division, Que si nous le pouvions renverser, tout se porteroit bien. Arrestons nous donc sur ce point, et exposons le nœud de ce different, touchant à la Divinité. Nous confessons en un Dieu trois personnes, le Pere, le Fils, et le S. Esprit. Vous n'en voulez recevoir qu'une, laquelle encore selon vostre maniere de parler, ne se

quae sit inter nos de diuinitate [p. 73] dissensio, latius exponemus. Nos in Deo tres dicimus personas esse, patrem, et filium, et spiritum sanctum : uos unam tantum, quam nec patrem nec filium nec spiritum sanctum dicitis, sed Deum tantummodo appellatis, et hunc unicum esse dicitis creatorem coeli et terrae, et omnium quae in eis sunt. Nulla est de unitate contentio, non latent nos uerba Moysi, dicentis in exordio legis : Audi Israel, dominus deus tuus unus est. Et rursus in lege scriptum est : Ego sum dominus deus tuus, qui te eduxi de terra Aegypti, non erunt tibi dii alii praeter me. Et rursus : Ego sum, qui sum. Et si quaesierint nomen meum, uade, et dic eis, Qui est, misit me ad uos. Et in cantico Exodi dicitur : Dominus omnipotens nomen eius. Quae testimonia unum esse Deum, et unum dominum, manifeste declarant, et unam potestatem, et unam naturam. Nam Deus naturae, dominus potestatis est nomen. Fatemur idem quod uos, de unitate diuinitatis. Hic amicitia est atque concordia, uobis unus Deus est, et nobis unus. Dicitis principium omnium rerum esse Deum, nos idem affirmamus. In quo igitur dissentimus ? Multa sunt quae de Deo aliter Christiani dicunt, aliter Saraceni seu Turcae. Vos Deum corporeum dicitis, nos incorporeum. Vos fortuita esse quae hic in terra geruntur arbitramini, nec curare de his Deum : nos gubernare eum, qui creauit omnia, non dubitamus. Vos Deum patrem in

doibt nommer, ny Pere, ni Fils, ains seulement Dieu, et dictes qu'il est tout seul Createur du Ciel et de la terre, et de toutes autres choses qui sont dessus, et dessous les elemens. Quant à cet article de l'unité, nous ne sommes contraires à vostre dire : car nous sçavons grace à Dieu, qu'il est escrit en la loy *Escoute* [f. 103 r^o] *Israël, ton Seigneur Dieu est un.* Et en un autre lieu. *Je suis ton Seigneur Dieu qui t'a retiré de la terre d'Egypte, Tu n'auras autre Dieu que moy.* Et de rechef. *Je suis celuy qui est : et s'ils demandent mon nom tu diras. Celuy qui est, m'a envoyé vers vous.* Et au Cantique d'Exode est escrit, *Le Seigneur tout puissant c'est son nom.* Tous lesquels tesmoignages, declarent manifestement, qu'il y a un seul Dieu, un seigneur, une puissance, une nature. Nous confessons tout cela avec vous, et en cela gist nostre accord, assavoir en la confession d'un seul Dieu : car le Dieu de nature, et le Seigneur tout puissant, ce n'est qu'un Dieu. Vous dites que Dieu est l'origine, et principe de toutes choses créées. C'est ce que nous confessons aussi, En quoy somme nous donc contraires ? en ce qu'il y a beaucoup de choses qui sont attribuees à Dieu autrement par les Chrestiens, que par les Turcs et Sarrazins : Et au contraire vous voulez soustenir que Dieu a un corps, nous reprovons cela : car Dieu n'a aucun usage des membres. Vous dictes que toutes choses adviennent fortuitement en ce monde, et qu'il n'y a aucune providence de Dieu qui ait soin des choses. Nous disons du contraire, et soustenons que Dieu gouverne tout, et que rien ne se fait que par sa providence et permission. Vous ne reconnoissez point [f. 103 v^o] un Dieu le Pere en la diuinité : Nous le confessons Dieu, et son Fils aussi. Vous rejectez de la Diuinité le S. Esprit, Nous le comprenons en une mesme essence. Laissons les autres choses, et nous arrestons seulement à celles qui sont de plus grand poix, et de plus grande consequence.

diuinitate negatis : nos patrem et filium cognoscimus. Vos spiritum sanctum ex diuina maiestate reiicitis : nos ponimus et ueneramur. Mittamus alia, haec aggrediamur in quibus plus ponderis est.

[f. 105 v°]

CHAPITRE XXI

Nos Christum Dei filium dicimus, uos negatis. Cur negatis ? Sane quia nec uxorem habet Deus, ex qua filium procreare posset. Quod si uxor ei fuerit, filiosque genuerit, mundus qui unius imperio regitur, in plures diuisus dominos, diu stare non posset. In unitate concordia est, quae seruet imperia : in pluritate discordia, quae maxima regna subuertit. Sed quis tam rudis, tam uacors, tam demens Christianus est, qui generare Deum ex connubio et permixtione foeminae arbitretur ? Non sumus adeo hebetes Christiani, ut tantum nefas admittamus. Saracenis suaderi hoc possit, qui Deo et corpus et caput et manus, et caetera membra concedunt. Nos Deum spiritum esse asserimus, incorporeum, immortalem, aeternum, et incomprehensibilem : qui dum seipsum intelligit, in mente sua uerbum concipit, quod nos filium Dei esse dicimus : nec aliud est in deo seipsum nosse atque intelligere, quam deum esse, nihil est enim in Deo, nisi Deus. Deum autem cuius est uerbum nominamus patrem : et processum ipsius uerbi, generationem filii dicimus. Nec

Nous confessons donc JesusChrist estre fils de Dieu, et vous le niez. Pourquoi ? Pource (dites vous) que Dieu n'a aucune femme de laquelle il puisse engendrer un fils, que s'il estoit marié, et que sa femme eust des enfans, le monde qui n'a qu'un gouvernement, seroit divisé en plusieurs, et ne pourroit par ce moyen longuement subsister, car en l'unité se trouve la concorde, laquelle seule modere les Empires : mais en pluralité se trouve discorde qui ruyne les Royaumes. Voila pas une grande [106r] bestise, et lourdesse d'esprit ? Qui est celuy tant depourue de sens et de raison, tant grossier, et hors d'entendement qui se persuade que Dieu engendre par commixtion charnelle, et par accointance de femme ? Nous qui sommes Chrestiens, ne voudrions songer à un tant execrable blaspheme, et mensonge tant deraisonnable. Les Payens et Sarrazins qui attribuent à Dieu, corps, membres, testes, pieds, et mains pourroient bien songer à cela. Mais nous sçavons que Dieu est un esprit, et qu'il n'a point de membres : ains il est, immortel, Eternel, et incomprehensible, qui en se comprenant, et se recognoissant soy-mesme, en sa pensee, et entendement conçoit un verbe, lequel nous appellons fils de Dieu, qui n'est autre que Dieu, à cause qu'il n'y a rien en Dieu, qu'il ne soit Dieu. Nous disons donc Dieu estre Pere, duquel est ce Verbe, et la procession de ce Verbe, nous disons estre la génération du Fils. Or il faut que tu entende que la verité de ce Verbe divin, n'a seulement esté reuelee aux Chrestiens, mais aussi aux Philosophes Gentils, qui ont precedé l'incarnation du fils de Dieu, lesquels ont affermé la chose que proposons veritable, car les Platoniciens ont dit apertement, que le Verbe estoit au commencement, et que le Verbe estoit aupres de Dieu, et que Dieu estoit le Verbe, que toutes choses ont esté faictes par luy, et que sans luy n'a esté fait de ce qui est fait, tellement [f. 106 v°] que peu s'en faut qu'ils ne proferent mot à mot ce que S. Jean a inseré en son

ueritas haec de uerbo Dei apud Christianos tantum illuxit : gentiles philosophi ante Christi aduentum eadem quae nos asserimus, nonnulli affirmarunt, siquidem Platonici philosophici in suis libris apertissime dixerunt, quod in principio erat uerbum, et uerbum erat apud Deum, et Deus erat uerbum : hoc erat in principio apud deum. omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil. Et reliqua ferme omnia comprobant de uerbo Dei, quae Ioannes in Euangelio suo tradit, usque ad incarnationem uerbi, quam ignorarunt : quia nondum natus erat Christus, et alta legis mysteria absconderat Deus a sapientibus. huius seculi, quae reuelauit paruulis. Quod igitur Platonici uerbum Dei nominant, et Deum esse dicunt, nos filium uocamus ex Deo genitum, et Deum esse fatemur : nec ruinam mundi ex filii generatione timemus, quando unus duntaxat filius est. Et pater et filius unum sunt, una potestas, una uoluntas, una maiestas, nec uerbum conceptum ab intellectu concipiente discordat. Obscura haec uerba uidebuntur : at si uoles, praesto erunt qui lumen afferant, **[p. 74]** et apertissima omnia reddant. Et tu solem hunc corporeum cernis, qui noctem abiens, et diem efficit rediens : hic a seipso lucis producit radios. Haec productio, generatio quaedam est in sole : et radiis solis, filii solis eius non inconuenienter uocantur. Quae similitudo quamuis multifarie est inepta : nam solis

Evangile du Verbe divin, jusques à l'incarnation, laquelle ils n'ont sçeu cognoistre, à raison qu'elle n'estoit encore accomplie, et que Dieu tenoit cachez ces hauts mysteres, frustrant les Sages de ce monde, de telle intelligence, laquelle il a puis apres revelee aux petits. Ce que les Platoniciens donc ont nommé Verbe divin, et l'ont confessé estre Dieu, nous le disons estre fils, engendré du Pere, et le recognoissons Dieu sans craindre ou redoubter la ruine pretendue de ceste machine universelle, par la generation du fils, car il est seul fils, et le Pere et le Fils sont un, une puissance, et une intelligence concevante. Ces termes tesembleront de difficile intelligence : mais si tu nous veux permettre de te les expliquer, nous te les rendrons tellement evidents, qu'ils te serviront de lumiere, et d'enseignement pour recognoistre tes erreurs. Regarde ce soleil corporel, qui par sa subtraction de lumiere peut causer les tenebres sur toute la terre, lequel aussi en se levant produict des rayons de sa mesme nature. Telle production est une forme de generation en ce Soleil, de façon, qu'on peut dire proprement, que lesdits rayons sont engendrez, et sont enfans du Soleil, il est vray que telle comparaison est trop inepte, et de peu d'importance, pour inferer quelque chose consequente, à cause que le Soleil a plusieurs rayons : **[f. 107 r°]** mais Dieu n'a qu'un fils. Ils peuvent neantmoins convenir en celà, que les rayons sont de mesme substance avec le Soleil et la divinité, et essence du Pere, et du Fils est une, jaçoit que la consequence des choses corporelles, avec les choses divines ne convienne pas.

plures saepe uidimus radios, Deo unicus tantum est filius : in eo tamen conuenit, quia una est et solis et radiorum substantia, et una est patris et filii diuinitas atque essentia : quamuis comparatio corporalium rerum nulla satis cum diuinis quadrare potest.

[f. 108 v°]

CHAPITRE XXII

Sed accipe testimonia, et qui ratione non capis, cede auctoritati. Vetus testamentum et Iudaeis et Christianis et Saracenis commune est, Eructauit (inquit Dauid ex persona Dei) cor meum uerbum bonum. Hoc est, quod dei filium dicimus, et unigenitum patris aeterni, non ex carnali coniugio, aut humano complexu, sed ex corde Dei, id est intellectu productum asserimus. Et rursus : Filius meus es tu, ego hodie genui te. Hodie dicit, quia Deo nec heri praeteriit, nec cras imminet. Sed hodie semper adest, cui praesentia sunt omnia. Iterum, Ante luciferum (inquit) genui te : ut intelligas : quia non loquitur de Salomone Dauid, sed Deus pater de filio Deo, quia ante luciferum nemo fuit. Et in libro Prouerbiorum legimus, Sapientiam dei, quae dei filius est dicentem : Nondum erant abyssi, et ego iam concepta eram. Ante montes et colles ego parturiebar. Nunquam enim pater sine filio fuit, nec sine patre filius. Et hoc est, quod in euangelio inquit Ioannes : In Principio erat uerbum, et uerbum erat apud deum, et deus erat uerbum. Quae mysteria profunda et alta cum non intelligeret Arrius,

Maintenant il nous faut proceder par tesmoignages et autoritez, afin que ce qui t'est impossible de comprendre par raison naturelle, te soit demonstré par tesmoignage. L'ancien testament est approuvé par les Juifs, Chrestiens, et Sarrazins en iceluy. David parle ainsi, *Mon coeur a mis hors un bon Verbe*. Ce verbe est ce que nous appellons fils de Dieu, et unique du Pere eternel, non engendré et conceu par copule charnelle, ou conjunction maritale : mais diuinement au coeur de Dieu, produict de l'intelligence de soymesme. Et en un autre lieu il dit en la personne du Pere. *Tu es mon fils, je t'ay aujourd'huy engendré*. Parce que Dieu n'a point d'hier, ny de demain, il dit aujourd'huy, c'est à dire eternellement et toujours : car toutes choses sont tousjours en luy presentes et manifestes, et derechef. *Devant l'estoille du jour je t'ay engendré*. Il dit cecy afin que tu ne pense que David parle de son fils Salomon : [f. 109 r°] car c'est Dieu le pere qui parle à son fils qui est Dieu : car jamais aussi creature ne fut produicte devant l'aube du jour, (excepté le fils de Dieu.) Le susdit Salomon le veut exprimer par la Sapience qui parle ainsi. *Les abysses n'estoient encore en essence, que j'estois ja conceuë, J'ay esté engendreee devant les montagnes*. Car jamais le Pere n'a esté sans le Fils, ny le Fils sans le Pere, comme dit S. Jean en son Evangile. *Le Verbe estoit au commencement, et le Verbe estoit avec Dieu, et iceluy Verbe estoit Dieu*. Arrius et Mahommet ne pouuans comprendre ces hauts mysteres, ont mieux aimé contredire à la verité de Dieu, que de confesser leur ignorance, ils ont mieux aimé s'arrester à leurs resveries, ou asneries, que de submettre au jugement d'autrui, et apprendre la Sapience de ceux qui les pouuoient instruire. Qui ne voit que telle opiniastreté est demesuree, et malheureuse, voire digne de griefue animadversion ? Car il faut adjouster foy aux diuins oracles et propheties, et si on y trouve quelque secret qu'on n'entend pas, il faut dire avec S. Paul. *O profondes richesses*

nec Mahumetes comprehenderet, negare maluerunt ueritatem dei, quam suam ignorantiam confiteri: et suas ineptias imprudenter ingerere, quam aliorum sapientiam humiliter discere. Stulta haec et damnosa pertinacia est. Deo enim et prophetis eius oportet credere: et si quid est cuius rationem non capimus, debemus cum Paulo dicere: O altitudo diuitiarum sapientiae et scientiae dei, quam incomprehensibilia sunt iudicia eius, et inuestigabiles uiae eius. Fatentur iurisconsulti, non omnium quae a maioribus suis instituta sunt, rationem reddi posse, et tamen legi parendum esse, quia non sine causa condita fuerit: quanto minus arcana dei licet cognoscere? Plurimae sunt occultae causae, ad quas nulla potuit curiositas hominum peruenire: quia sicut oculi noctuae ad solem, ita et noster intuitus ad ea quae sunt diuinitatis. Non est ergo mirandum, si neque generationem filii, neque spiritus sancti processionem, neque trinitatem diuinitate, intellexit carnaliter homo, uel Arrius uel Mahumetes. Sed illud in eis damnabile ac detestabile fuit, quod sacrae scripturae, diuinisque testimoniis non acquieuerunt. nam quid opus est argumentis, ubi deus ipse loquitur? De Pythagoricis traditum est, quod in disputando soliti erant dicere, Ipse ait. Ipse autem erat Pythagoras, tanquam eius auctoritati non liceret aduersari: quanto minus deo, qui uerax est, et omnis

de la Sapience, et cognoissance de Dieu, que ses jugemens sont incomprehensibles, et ses voyes impossibles à trouver. Les Jurisconsultes, tiennent pour certain qu'on ne peut, voire qu'on n'est tenu rendre raison de toutes [f. 109 v°] choses qui ont esté ordonnees et instituees par les Majeurs, Et neantmoins il faut obeyr à la loy pour ceste seule raison, que non sans cause elle a esté donnee. Il n'est donc pas licite à plus forte raison de curieusement s'enquerrere des secrets diuins: car plusieurs choses sont occultes et cachees, à la notice desquelles jamais la subtilité des hommes ne sceut approcher. Et comme les yeux de la Chauvesouris s'esblouissent en l'aspect de la lumiere du Soleil, ainsi est l'entendement esblouy, és choses qui sont manifestes en nature, et sans comparaison plus és choses qui concernent la diuinité. Il ne se faut donc point estonner, si Arrius, et Mahomet, hommes charnels et brutaux, n'ont sceu comprendre la generation du Fils, la procession du S. Esprit, la Trinité des personnes en unité d'essence, et la Diuinité. Si est-ce que cela est imputé à damnable impieté, de ce que jamais ils n'ont voulu obtemperer aux tesmoignages de la sainte et diuine escriture: Car qu'est-il besoin de faire des frivoles argumens, puis que c'est Dieu qui parle? On dit que les Pythagoriciens auoient de coustume quand ils dispuoient pour confirmer leurs propositions de dire, *Ainsi l'a dict, Ipse dixit*, entendans parler de leur maistre Pythagore, duquel l'autorité seruoit de confirmation de verité en la doctrine. Si ainsi est, nous devons bien plus adjouster foy à l'inaffillible [f. 110 r°] parole de Dieu, qui est la verité mesme, que non pas un homme qui est menteur. Que si tu me renie ces tesmoignages estre de Dieu, je te respondray tantost à cela apres que j'auray parlé du S. Esprit, auquel ta loy refuse de donner tiltre de Deité. Jaçoit que je sois certain que tadite loy ne s'oseroit vanter d'auoir puisé ceste doctrine à la source du cerveau ou invention de Mahomet, lequel ne fut jamais autheur de tel erreur. Mais le pernicieux et malin jugement d'Arrius, Nestorius, et Macedonius, qui ont esté condamnez par les saints Conciles, a forgé ce mensonge, et est le venin qui auoit esté caché longtemps entre les Arabes, et Egyptiens, que Mahomet et son maistre Sergius ont recuilly pour intoxiquer les hommes. Je te prie de ne te point esmouoir quand je dis la verité, et te donne de garde de suivre les aveugles, mais recognois que le saint Esprit est Dieu, et la tierce personne de la sainte Trinité.

homo mendax ? Sed negabis haec esse Dei, quae afferimus, testimonia. De his posterius dicemus. Nunc de spiritu sancto agendum est, cui tua lex diuinos honores abrogat. Non est huiusmodi erroris Mahumetes inuentor. Arrii et Nestorii et Macedonii haec olim dementia fuit, quos sacra patrum concilia damnauerunt. Sed eorum uirus apud Aegyptios et Arabes aliquandiu latuit : et postremo, autore Mahumete et magistro eius Sergio, late diffusum est. Ne mouearis, dum uera loquimur. Caue ne sequaris caecos, disce spiritum sanctum esse deum, et tertiam in trinitate fore personam.

[f. 113 v°]

CHAPITRE XXIII

Diximus paulo ante, deum patrem dum se cognoscit, uerbum concipere, et filium gignere. Nunc quod sequitur, adiicimus cognitioni annexam esse appetitiuam quandam operationem, cuius principium uoluntas [p. 75] est : inter operationes uero, quas uoluntas producit, praecipua est amare. Adhibe hic aures, et mentem erige. In Deo perfectam et absolutam fateri cognitionem oportet, et amorem pari modo, cuius processus per appetitiuam operationem exprimitur, sicut et uerbi generatio per intellectiuam : et alia est operatio qua intelligit, alia qua appetit. Intellectiua ex his completur, quae sunt quodam modo in ipso intelligente : nam sicut sensibilia in sensu, ita intelligibilia in intellectu dicimus esse.

Nous avons dit cy devant, Que Dieu le Pere, en son intelligence conçoit un Verbe, qui estoit son fils engendré de sa substance, maintenant il faut adjoûter à ceste intelligence, et cognoissance une operation volontaire, de laquelle l'exorde est la volonté. Or entre les operations que la volonté produit, La principale, est Amour. Escoute donc avec attention ce que nous voulons dire. Il faut confesser, qu'en Dieu, il y a une absoluë et parfaicte intelligence, et un amour semblablement, duquel la procession s'exprime et declare par l'operation volontaire, tout ainsi que la generation du Verbe se declare par l'operation de l'intelligence, il est vray que l'intelligence est autre que la volonté, car l'intelligence est parfaite en ce qui est la mesme intelligence, comme les choses sensibles se cognoissent par les sens, aussi les choses intelligibles se cognoissent par l'intelligence : mais la volonté prend sa perfection du mouvement des choses qui se presentent au desir et volonté, ayant de sondit mouvement une occulte origine. Les choses donc qui derivent du secret du principe, et premier moteur, prennent le nom d'esprit, car nous appellons les vents en latin *Spiritus*, ainsi que l'entend l'escripture, quand elle dit, [f. 114 r°] *Spiritus procellarum*, les vens et tourbillons, à cause qu'on ne trouve point l'origine de leur soufflement, au

Appetitiua autem complementum accipit secundum quendam ordinem uel motum ad eas res, quae obiiciuntur appetitui, et occultum quoddam principium sui motus habet. Ea uero quae principio feruntur arcano, spiritus nomen acceperunt. nam et uentos spiritus esse dicimus, et in scripturis, procellarum spiritus appellantur, quia non apparet afflationis spiritus initium. Respirationem etiam et arteriarum motum ab intrinseco et occulto principio manantem, uocamus spiritum: atque hoc modo congruenti quadam similitudine, quantum diuina humanis uerbis indicari possunt, diuinus ipse amor a patre filioque procedens, spiritus dictus est. In nobis duplici ex causa procedit amor. Aliquando ex corporea, et materiali natura: et is plerunque immundus est, et menti noxius, aliquando ex ipsa proprietate spiritualis naturae, cum bona intelligibilia et rationi conuenientia adamamus: et hic purus est amor, et laudabilis, et animae salutaris. In deo corporalis amor seu materialis locum non habet, sed ille tantum reperitur, qui simplex est nitidissimus et purissimus, quem spiritum sanctum appellamus. Nec nos intellectuali et sancto amore quicquam prosequimur, nisi quod intellectu concupimus. Conceptio autem (ut diximus) quae sit ab intellectu, uerbum est, atque ita necesse est amorem ex uerbo exoriri. Amat enim deus quod de seipso intelligit, id est, uerbum quod concipit

cas pareil, nous appellons, *Spiritus*, la commune respiration, et mouvement de arteres, provenant d'un occulte principe intrinseque. Et ainsi par une decente similitude (si les choses diuines se peuvent colliger par humain jugement et raison naturelle) l'amour diuin qui procede du pere, et du fils, est appellé, *Spiritus*. Or il faut noter, que l'Amour procede de nous par deux manieres, aucunesfois par une corporelle et materielle nature, lequel amour le plus souvent est immonde et deshonneste, voire pernicieux à l'esprit, aucunesfois il procede, de la proprieté d'une spirituelle nature, quand nous aymons ce qui est spirituel en intelligence, et convenable à la raison, et tel amour est louable et salutaire à l'esprit: le premier n'a aucune conuenance avec Dieu, ainsi seulement le dernier, qui est pur et simple, et l'appellons esprit. Or cela est tout certain, que nous n'aymons aucune chose d'un saint et spirituel amour, sinon ce qui se conçoit en nostre intelligence, laquelle conception qui se fait en l'intelligence, c'est le Verbe, et par ainsi, il faut confesser, qu'amour procede du verbe: car Dieu ayme, ce qui est conçu en son intelligence, assavoir le Verbe. Nous disons donc que le Verbe est fils de Dieu, lequel fils est de l'intelligence du pere et le cognoist et l'ayme, dont on [f. 114 v°] veut inferer, que l'amour qui se nomme le saint Esprit, procede du pere, et du fils, et est Dieu avec le Pere, et le Fils. Car tout ainsi que l'intelligence diuine, est de la propre essence de la diuinité, aussi est l'amour, et tout ainsi que Dieu s'entend, et se cognoist soyemesme, aussi il s'ayme tousjours, et ayme tout quand il ayme la bonté. D'avantage tout ainsi que le fils de Dieu, qui verbe diuin, subsistant en sa diuine nature, coëternel avec son pere, est un seul Dieu et parfaict, aussi le saint Esprit, est Dieu coeternel, et coegal au pere, et au fils, pour-ce, tout ce qui consiste en la nature d'intelligence, nous le disons personne, les Grecs l'appellent, *Hypostasis*, puisqu'en une diuinité se recognoissent trois subsistants, nous y comprenons trois personnes, le Pere le Fils, et le saint Esprit, sans les disjoindre et separer d'une mesme essence, seulement nous les distinguons par seules relations, qui proviennent à raison, de la procession du Verbe, et de l'amour. Par ce moyen la religion Chrestienne diuinement illustree confesse trois personnes en la diuinité, et non trois Dieux, comme a fausement imposé Mahomet. Et disons que le Pere, le Fils, et le saint Esprit, est un seul Dieu dès l'eternel, et neantmoins ce n'est pas le Pere, qui est Fils, ny Fils qui est Pere, ne saint Esprit qui Pere ou Fils, non plus qu'en la

intelligendo. Verbum autem dei, dicimus filium dei, qui et ipse patrem nouit et amat : atque ita fit, ut amor ipse, cui sanctus spiritus est nomen, ex patre filioque procedat, sitque cum patre et filio pariter deus. Nam sicut diuinum intelligere essentiae diuinitatis est, ita et amare. Et sicut deus se semper intelligit, ita et se semper amat : et omnia amat, suam bonitatem deum amat. Rursusque sicut dei filius, qui est uerbum dei in natura diuina subsistens, patri coaeternus, perfectus et unus Deus est, ita et spiritus sanctus deus est patri et filio coequalis, et coaeternus. Et quia omne quod subsistit in natura intelligibili, apud nos persona dicitur, apud Graecos, ὑπόστασις consequens est, ut tres personas in diuinitate ponamus, quia tres sunt subsistentes, pater et uerbum et spiritus sanctus. neque has personas dicimus esse per essentiam diuersas, sed per solas relationes distinctas, quae ex processione uerbi et amoris proueniunt. Atque in hunc modum Christiana religio diuinitus illustrata, distinctas tres personas confitetur in diuinis, non tres deos. sicut Mahumetes falso opinatus est : sed patrem, et filium, et spiritum sanctum, unum esse ab aeterno deum asserimus : nec tamen ipsum patrem qui filius est, nec filium qui pater est, nec spiritum sanctum, qui pater est aut filius. Una est enim patris et filii et spiritus sancti essentia, in qua non est aliud pater, aliud filius, aliud spiritus sanctus : quamuis in

divine Trinité, ne se trouve diversité d'essence, jaçoit que nous disons par [f. 115 r^o] l'autorité de l'Escripture, que le Pere n'est pas le Fils, et le Fils n'est pas le Pere, et le saint Esprit n'est pas Pere ou Fils. Nous ne disons neantmoins que le Pere soit d'autre substance que le Fils, ou le Fils que le Pere, et le saint Esprit que le Pere et le Fils.

personis alium patrem, alium filium, alium spiritum sanctum, diuina docente autoritate, dicamus.

[f. 116 v°]

CHAPITRE XXIII

Nec similitudo in his quae creata sunt summae deest trinitati. Inuisibilia Dei (sicut Apostolus ait) per ea quae facta sunt intellecta conspiciuntur. Sempiterna quoque uirtus eius ac diuinitas relucet, quippe in anima nostra, quae diuinae trinitatis est imago. Est enim anima nostra substantia quaedam incorporea, et ratione praedita, et actus quidem sine forma [p. 76] organici corporis, quae dum corpus mouet et regit, sui meminit, se intelligit, et se diligit : quibus in rebus quaedam apparet trinitas, memoriae, intelligentiae et amoris. Tria haec ad seipsa referuntur, quia non est amor sine memoria, nec memoria sine notitia. Nam quis meminit aut amat quod nescit. Inseparabilia sunt haec a semet ipsis, et tamen quod libet eorum, et simul omnia una essentia sunt, et una uita inanima una. Differunt tamen, quia memoria non est intelligentia uel uoluntas, nec intelligentia uoluntas siue amor. Quod si haec diligenter inspicias, inuenies summae illius trinitatis atque unitatis uestigium, et imaginem quandam quamuis impari. Quicumque enim sempiternam et incommutabilem naturam, per memoriam reminiscitur, intuetur per intelligentiam, amplectitur per dilectionem. Profecto reperit

Nous n'avons faite de similitudes tirees des choses creées, pour monstret le mystere de la S. Trinité. *Les choses invisibles de Dieu* (dit S. Paul) *sont cogneuës par la creature du monde par les choses visibles, Ainsi est-il de la puissance eternelle, et la divinité.* En nostre ame donc reluit une Image de la divine Trinité, pource que nostre ame est une substance spirituelle et raisonnable, la forme du corps organisé, qu'elle dirige, et faict mouvoir, laquelle a en soy-mesme souvenance, intelligence, et amour [f. 117 r°] à soy-mesme. Ausquelles trois choses, memoire, intelligence et amour, se manifeste une Trinité, et y a relation de ces trois choses : car il n'y a point d'amour sans memoire, ny memoire sans intelligence et cognoissance : car qui est celui qui n'ayme, ou qui n'a memoire, de ce qu'il entend et cognoist : Ce sont choses inseparables, et neantmoins tant en particulier qu'en général, ce n'est qu'une essence, une vie, une ame : En cela differentes, que la memoire n'est pas intelligence, ny la volonté ou amour ne sont pas la memoire. Considerere donc icy soigneusement une Image et vestige de la divine Trinité en son œuvre, et comme elle peut estre en unité d'essence. Car quiconque par la memoire a reminiscence de l'immuable et eternelle nature, la contemple par son intelligence, l'embrasse par son amour, il trouve certainement en soy-mesme une Image de la divine Trinité, non toutefois totalement semblable, mais telle que peut fournir une propre comparaison avec une grande dissimilitude : car jaçoit que l'homme se cognoisse et aye raison et intelligence, jaçoit qu'il ait volonté et amour, memoire et souvenance, Sa memoire toutefois, intelligence et amour, ne sont pas l'homme, mais bien ces puissances sont en luy substance, non comme sont les accidens aux subjects qui se peuvent separer, mais elles sont en l'ame substantiellement et constituent [f. 117 v°] un homme qui a ces trois choses, jaçoit qu'il ne soit pas ces trois choses. Mais au contraire la simple nature qui est Dieu, combien qu'il ne soit q'un Dieu, ce sont toutefois trois personnes, et nous doit suffire que ces trois personnes sont un Dieu, en unité d'essence.

in seipso summae trinitatis imaginem, non tamen omnino similem, sed qualemcunque, ita ut in similitudine magna inueniatur dissimilitudo. Etsi enim homo meminit, intelligit et diligit, non tamen memoria est, nec intelligentia, nec dilectio, sed sunt haec in eo et in una substantia, non sicut accidentia in subiectis, quae possunt abesse, sed substantialiter existunt in anima. Et unus homo est qui habet haec tria, non ipse haec tria. In simplici uero natura, quae Deus est, quamuis unus sit deus, tres tamen personae sunt, ut dictum est, et ipse deus est hae tres personae. Sed illud satis ad rem nostram est, quia tria haec aliquo modo unum sunt.

[f. 118 v°]

CHAPITRE XXV

Reperitur et sub aliis nominibus, et alio modo in nostra natura illius summae et ineffabilis trinitatis imago. Nam mens et notitia eius et amor tria quaedam sunt : mens enim nouit se, et amat se : nec amare se potest, nisi etiam nouerit se. Duo quaedam sunt, mens, et notitia eius : duo etiam sunt, mens et amor eius. Cum se nouit mens, et se amat, manet trinitas : scilicet, mens, amor, et notitia. Et haec tria, quamuis distincta inuicem sint, unum tantum esse dicuntur, quia in anima substantialiter existunt : et est ipsa mens quasi parens, et notitia eius quasi proles eius. Mens enim cum se cognoscit, notitiam sui gignit, et est sola parens suae notitiae. Tertius

On trouve encore sous autres noms et appellations en nostre nature l'image de la divine Trinité : car ce que nous appellons, *Mens*, avec l'intelligence et amour sont trois choses en nostre ame [*amne*], laquelle, s'ayme, s'entend, et se cognoist, et ne se pourroit aymer, si elle n'auoit cognoissance, et intelligence, tellement qu'en s'aymant avec cognoissance et intelligence, c'est comme une Trinité. Et jaçoit que ces trois choses soient distinguees, et separees d'ensemble, elles doivent neantmoins estre dictes, une chose, à cause qu'elles sont substantiellement en l'ame. Pource ceste ame est comme le pere, la cognoissance ou intelligence est comme le fils, car quand l'ame s'entend et se cognoist, elle engendre un cognoissance de soy, et est la seule mere de ceste cognoissance : Apres, l'amour y est pour troisieme qui procede de ladite ame, et de la cognoissance, quand l'ame en se cognoissant, [f. 119 r°] elle s'ayme : car elle ne se pourroit aymer si elle ne se cognoissoit : Elle ayme donc son enfant qui est cognoissance, et par ainsi l'Amour est l'accord, conjunction, et embrassement du producteur et de la chose produicte : et n'est moindre cest amour que l'ame, et la cognoissance, attendu que la

est amor, qui de ipsa mente et notitia procedit, dum mens cognoscit se, diligit se : non enim posset se diligere, nisi cognosceret : amat enim placitam prolem notitiam suam. Et ita amor quidam complexus est parentis et prolis : nec minor est proles parentes, cum tantam se nouerit mens quanta est. nec minor est amor parente et prole, id est mente, et notitia. Considerat haec rationalis homo, et uidens tria in una essentia concurrere, extendit se ad contemplationem creatoris, et intelligit unitatem in trinitate, et trinitatem in unitate, et unum deum colit, unam essentiam, et unum principium, sicut et patriarchae et prophetae atque apostoli tradiderunt. Sed audiamus iam tandem ipsos, et diuinae legis auctoritatem et testimonia in medium afferamus, sine quibus uana est omnis argumentatio. Deum patrem, omnes sacrae literae confitentur, et Dei nomen paternitatem ad omnia refert. Et si filium dicimus, non possumus patrem negare. De filio adducta sunt testimonia legis, ergo et pater ostensus est, sicut et Saluator ait : Philippe, qui uidet me, uidet et patrem meum.

cognoissance s'ayme d'autant qu'elle cognoist qu'elle est. L'homme raisonnable qui considere cecy, voit trois choses convenir en une essence : et par ce moyen, il s'esleue à la contemplation du createur, pour y remarquer unité de substance en Trinité de personnes, et Trinité de personnes en unité d'essence, et adorer un Dieu, une essence, et un Principe de toutes choses, comme ont cogneu, et enseigné les Patriarches, Prophetes et Apostres, desquels nous voulons produire presentement les tesmoignages, avec les autoritez de la Loy divine, sans l'ayde desquelles toute augmentation est superflue, et inutile : En premier lieu, toutes les saintes Escriptions font mention de Dieu le Pere, et ce nom de Paternité se refere à tout : Car si nous disons le Fils, nous ne sçaurions nier le Pere, et si nous disons, Pere, il faut inferer qu'il a un Fils : Tout ce que nous avons donc montré par tesmoignages de l'ancienne Loy, et de la nouvelle du fils de Dieu, est relativement referé au Pere, car luy-mesme a dit : *Qui me voit, il voit mon pere*. Parlons donc maintenant de l'Esprit.

[f. 121 r^o]

CHAPITRE XXVI

Nunc de spiritu sancto, quod coepimus, proseguendum est. In Genesi legimus, Quia spiritus domini ferebatur super aquas. Quis tunc dominus nisi deus fuit, et cuius spiritus

Nous lisons in Genese, que l'Esprit du Seigneur estoit espandu par dessus les eauës. Qui est ce Seigneur, sinon Dieu ? Et l'esprit duquel, sinon de Dieu ? Et comment sera-il esprit de Dieu, s'il n'est Dieu ? Tout ce qui est de la divinité est Dieu, et ne faut estimer que quelque autre chose y puisse estre meslee, car il n'est composé de plusieurs

nisi Dei ? Et quomodo dei spiritus, nisi Deus ? Deus est quicquid dei est, nec aliquid illi immixtum est. Incompositus est, simplex est, et purus deus. In Iob scriptum est : Spiritus domini fecit me, et spiraculum omnipotentis dei uiuificauit me. Dei sunt haec opera, non hominis. Quis fecit hominem nisi deus, aut uiuificat hominem nisi deus ? est igitur spiritus domini propter quod dictum est in Psalmis : Spiritus domini repleuit orbem [p. 77] terrarum, et hoc quod continet omnia, scientiam habet uocis. Quis hic spiritus, nisi deus ? quis impleat orbem, nisi deus ? cui coelum sedes est, et terra scabellum pedibus eius ? Et apud poetas deum ire per omnes terras, tractusque maris, coelumque profundum, traditum est. Et rursus, Estne Dei sedes nisi terra, pontus, et aer, et coelum, et uirtus ? Propter quod recte ait Dauid : Quo ibo a spiritu tuo ? Ostendens non esse locum in quo posset fugere spiritum Domini, qui est ubique. Esse autem ubique, implere et continere mundum, soli Deo tributum est. Deus igitur sanctus spiritus est, haec qui peragit, et futura praenoscat, et praedicat, sicut scriptum est : Responsum accepit Symeon a spiritu sancto, quia non moreretur, nisi uideret Christum domini. Non est cur Deum negemus, qui dei efficit opera. Non igitur solus pater deus est, neque solus filius, sed spiritus sanctus cum patre simul et filio deus est. Quia non aduersatur rationi trinitas personarum in unitate diuinitatis,

choses. Il est Dieu, simple, et pur : Job tesmoigne, *Que l'esprit du Seigneur l'a fait, et le souffle du tout puissant l'a vivifié*. Ces œuvres donc (comme tu vois) sont de Dieu, et non pas d'un homme. Qui fait et forme l'homme sinon Dieu ? Il faut donc que l'Esprit de Dieu soit Dieu et pource le Sage parle en cette sorte. *L'esprit du Seigneur a remply toute la terre, et ce qui est contenu en tout, a science de la voix*. Qui est cest Esprit sinon Dieu, auquel le ciel sert de siege, et la terre de scabeau sous ses pieds ? mesme selon les Poëtes.

Sans se lasser circuit la terre ronde

Et le haut Ciel, va par la mer profonde

Il a au ciel l'onde, et la region

Terrestre, et l'air, son habitation.

David donc disoit. *Où iray-je arriere de ton esprit ?* voulant montrer qu'il n'y a lieu où on [f. 121 v°] se puisse cacher de la presence de son Esprit qui est par tout. Or estre en tout lieu, remplir, et contenir tout le monde, cela est à un seul Dieu possible. Il faut donc inferer que le S. Esprit est Dieu qui fait tout cela, qui sçayt, et annonce les choses futures : comme il est escrit, que *Simeon avoit eu response du S. Esprit, qu'il ne gousteroit point la mort avant qu'il eust veu le Seigneur*, c'est à dire Jesus-Christ incarné. Je ne trouve point de raison de nier celuy là estre Dieu, qui fait les œuvres qui conviennent à un seul Dieu. Parquoy je conclus, que le Pere n'est pas Dieu seul, ny le Fils aussi. Mais que le S. Esprit ensemble avec le Pere et le Fils est un seul Dieu. Car la Trinité des personnes en Unité de la Divinité, ny contrarie comme nous l'avons démontré. Il reste maintenant à prouver, qu'il y a une Trinité de personnes en unité d'essence, par le discours des saintes Escriptions, et prendrons pour nostre premier guide le Legislatteur Moysé, qui parle ainsi tout au commencement de la Genese. *Dieu crea au Principe le Ciel et la terre : la terre estoit sans forme, et vuide, et l'Esprit du Seigneur estoit espandu par dessus les eaux*. Note qu'il fait icy mention de trois, assavoir, de Dieu, du Principe, et de l'Esprit. Par ce mot *Dieu*, nous entendons le Pere, par le *Principe*, nous entendons le Fils, et par *L'esprit du Seigneur*, [f. 122 r°] le S. Esprit. Or ce vocable *Principe* doit estre entendu de la personne du Fils : comme l'enseigne le Psalmiste, quand il introduit le Pere qui parle à son Fils. *Le Principe est avec toy au jour de ta vertu, és splendeurs des Saints, je t'ay engendré du ventre devant l'aube du Jour*. Par ainsi on voyt l'espreme demonstration d'une Trinité de personnes divines,

quemadmodum superius ostensum est. Sed iam trinitatem ipsam ex sacris codicibus demonstramus, et Moysen ante omnes audiamus, cuius haec sunt uerba in capite libri, quem Genesim nostri uocant : In principio creauit deus coelum et terram. Terra autem erat inanis et uacua, et spiritus domini ferebatur super aquas. Tria commemorat : Deum, principium, et spiritum. Ideo in deo, patrem intelligimus : in principio, filium : in spiritu domini, spiritum sanctum. Et accipiatur hoc in loco principium pro filio, sicut in Psalmis de suo filio dicit deus : Tecum principium in die uirtutis tuae in splendoribus sanctorum, ex utero ante luciferum genui te. Atque ita in exordio nascentis mundi, trinitas ipsa in diuinis personis adducitur. Hic si placeret, interseri posset de Heloim [*Heloenim*], secundum Hieronymum ad Marcellam.

Tentans diabolus primos parentes, interposito serpente, et suadens ut edant de ligno prohibito, Eritis (inquit) sicut dii, scientes bonum et malum. Quod perinde accipiendum est, ac si diceret, Eritis sicut diuinae personae, quibus ignotum est nihil. Et cum eiiceretur Adam de paradiso, inquit Dominus, Ecce Adam factus est sicut unus ex nobis. quibus nobis ? patre scilicet, et filio, et spiritu sancto. Sed manifestius eadem trinitas ostenditur, cum dicitur : Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram. Cum

voire dès le commencement de la Création du monde. S'il estoit ici expedient nous exposerions ce nom *Elohim*, comme le fait S Jerosme en epistre *Ad Marcellam*, mais passons outre.

[f. 124 r^o]

CHAPITRE XXVII

Le Diable tentant noz premiers Peres en forme de Serpent, et les incitant à gouster du fruit de l'arbre defendu. *Vous serez* (dit-il) *comme Dieux, sachant le bien et le mal.* Ce que nous estimons auoir esté proferé, comme s'il eust voulu dire, vous serez comme les diuines personnes, ausquelles rien n'est caché ou incogneu. Et quand Dieu chassa Adam de Paradis, il luy dist ces propos : *Voicy, Adam est devenu comme un de nous,* voulant entendre du Pere, du Fils, et du S. Esprit : Et plus apertement encore, le mystere de la sainte Trinité est monstré par ce qui est escrit en Genese, où Dieu parle ainsi, *Faisons l'homme à nostre image et semblance* : Ces deux mots, *faisons*, et *nostre*, demonstrent [f. 125 r^o] plusieurs personnes en la Diuinité, et ce mot, *Image*, et *semblance* en nombre singulier exprime l'unité d'essence en la mesme diuinité : Car il n'est pas seul, puis qu'il dit, *faisons*, et ne parle point à autre que de sa mesme

ait, *Faciamus*, et *Nostram*, plures personas inducit. Cum dicit, *Imaginem*, unitatem diuinitatis ostendit. Nec solitarius est cum dicit, *Faciamus* : neque aliena a se loquitur, qui *Nostram* ait. Duo sunt pluralia uerba, *Faciamus* et *Nostram* : ut uideatur pater cum filio et spiritu sancto miscere sermonem, quod non sono uocis, sed intellectu expressius est. Dixerat, *Creauit deus coelum et terram*. *Deus*, et *Creauit*, singularia sunt quia unus est deus, et una diuinitatis essentia subiungitur, *Faciamus*, et *Nostram*, ut pluralitas in personis intelligatur. Idem et Psalmista canit regius, dum ait : *Verbo Domini coeli firmati sunt, et spiritu oris eius omnis uirtus eorum. Quid manifestius dici potuit ? In conditione coelorum, tres personae concurrunt, dominus, uerbum, et spiritus. dominus, patrem exprimit : in uerbo, filium accepimus : spiritus is est, quem sanctum uocamus. Et rursus Propheta, ut trinitatem personarum in diuinitate cognoscas, ter deum prouocat in benedictione. Benedicat nos (inquit) Deus noster, benedicat nos deus, et metuant eum uniuersi fines terrae. Trina dei confessio trinitatem exprimit personarum. Et cum subditur, Metuant eum uniuersi fines terrae : unitas aperitur diuinitatis. In Psalmo quoque XLVIII multum expresse trinitatem innuit, cum dicit filio : *Sedes tua deus in seculum seculi, et postea subdit : Propterea unxit te deus tuus : id est, pater et spiritus sanctus. Et**

nature, quand il dit, *nostrae*, qui sont en nombre pluriel, pour donner à cognoistre que le Pere parle au Fils et au S. Esprit, non par le son d'une voix, mais par une interne intelligence, et en ce quil adjouste en singulier *Image*, et *semblance*, il veut monstrier qu'il est seul Dieu, et qu'en la Divinité il n'y a qu'une et simple essence. Il auoit auparauant mis en singulier, *creauit coelum et terram* : Il a créé le Ciel et la terre, et non pas *creauimus*, ou *creauerunt*, en pluriel. Et maintenant il dit en pluriel *Faciamus ad imaginem, et similitudinem, faisons à nostre image et semblance*, afin qu'on reconnoisse en la Divinité une pluralité de personnes, ce que n'a pas obmis à remarquer le Psalmiste. *Les Cieux* (dit-il) *ont esté faicts par la parole de Seigneur, et tout l'ordre d'iceux par le vent de sa bouche* : En ce mot de *Seigneur*, il entend parler de Dieu le Pere, et par la *parole* ou *Verbe*, il entend du Fils, et par le vent de sa bouche, il veut entendre le S. Esprit : Et afin que tu remarque mieux la Trinité de personnes, en une diuinité, le mesme Prophete s'escrue, et implore par trois fois le nom de [f. 125 v°] Dieu, pour recevoir benediction. *Que Dieu nostre dieu, nous benie : Dieu* (dis-je) *nous benie, lors tous les bouts de la terre le craindront*. Ceste confession de *Dieu* par trois fois repetee, exprime une Trinité de personnes, et une divine essence, et ce qu'il adjouste en nombre singulier, *Que tous les bouts de la terre l'ayent en crainte*, exprime l'unité d'essence. Le mesme Prophete declare encore plus apertement ce mystere, quand s'adressant au Fils, il luy dit : *O Dieu ton trosne est à toujours et à jamais, le sceptre de ton regne est le sceptre d'equité*, et puis il adjouste : *Pource Dieu ton Dieu t'a sacré de l'huile de liesse plus que tes compagnons*. Ces deux repetitions *Dieu, ton Dieu* expriment les personnes du Pere, et du S. Esprit, qui ont oint le Fils de l'huile de liesse en ce qu'ils ont cooperé au mystere de son incarnation, comme dirons cy apres. Esaye aussi en sa vision faict parler les Seraphins, qui s'escrue *Sainct, Sainct, Sainct*, est le Seigneur des armées, en repetant trois fois *Sainct*, ils loüent et confessent les trois personnes, et prononçant une fois *le Seigneur*, ils le reconnoissent un Dieu en essence, qui est seul Seigneur. Le mesme Prophete parle de rechef en la personne du Fils, quand il dit : *Maintenant le Seigneur Dieu et son Esprit m'a envoyé*. Par le *Seigneur Dieu*, il entend [f. 126 r°] le Pere qui envoyé son Fils, comme a faist aussi son Esprit, qui est le saint Esprit. Qui est celuy tant depourueu de jugement, qui ne cognoisse manifestement une divine Trinité exprimee esdictes autoritez ? Tu vois donc

cum sequitur, Prae participibus tuis : mysterium quoque incarnationis aperit, de quo [p. 78] suo loco prosequemur. Et Isaias in uisione sua clamantia introducit Seraphim, Sanctus sanctus sanctus dominus deus sabaoth. Ter Sanctus ad tres personas refertur, et semel Dominus, et semel Deus dicitur : quia unus est dominus, et unus est deus. Et rursus idem uates ex persona CHRISTI loquitur, et dicit : Dominus meus misit me, et spiritus eius. Dominus meus, inquit, id est pater meus : misit me, scilicet filium : et spiritus eius, qui est sanctus spiritus. Quis hic non intelligat trinitatem ? Non latuit prophetas hoc mysterium. Possent et alia plura huiusmodi testimonia ex ueteri testamento afferri, quae trinitatem plane ostendunt. planius tamen locutus est in euangelio dominus, qui cum in orbem mitteret discipulos : Euntes (inquit) docete omnes gentes, et baptizate eos in nomine patris, et filii, et spiritus sancti. Tres nominauit personas. In nomine, dixit : non, in nominibus, ut essentiae unitatem in personarum trinitate monstraret. Et Ioannes euangelista, qui de pectore Domini ueritatem hausit, in epistola sua inquit : Tres sunt qui testimonium dant in coelo, Pater, uerbum, et spiritus sanctus : et hi tres unum sunt. Et Apostolus Paulus : Misit (inquit) spiritum filii sui in corda nostra. Et alibi : Spiritus eius, qui suscitauit Iesum, habitat in nobis. Et iterum : Ex ipso, inquit, et per ipsum, et in

comme ce sacré mystere a esté revelé aux anciens Prophetes. Je pourrois encore alleguer beaucoup d'autres semblables tesmoignages de l'ancien testament, qui approuuent la Trinité des personnes. Si Jesus Christ ne nous enseignoit en son Euangile ce mesme mystere plus apertement lors qu'il envoya ses disciples par tout le monde. *Allez* (dit-il) *et enseignez toutes nations, et les baptizez au nom du Pere, et du Fils, et du S. Esprit.* Il nomme trois personnes, et neantmoins il ne dit qu'un *nom*, afin qu'il demonstre l'union d'essence desdites trois personnes de la divine Trinité. Et S. Jean l'Evangeliste qui a puisé la verité, s'estant encliné sur la poitrine de Jesus Christ, dit en son Epite. Trois sont qui donnent tesmoignage au Ciel, le Pere, le Verbe, et le S. Esprit. S. Paul semblablement, *Dieu a envoyé* (dit-il) *l'Esprit de son Fils en noz cœurs.* Et derechef, *L'Esprit de celui qui a resuscité Jesus Christ habite en nous,* et encore, *De luy, et par luy, et en luy, sont toutes choses, à luy gloire soit eternellement.* Disant, *de luy,* il entend du Pere, *par luy,* il entend du Fils, *en luy,* [f. 126 v^o] il entend du S. Esprit. Il n'a pas voulu dire, *d'eux par eux, et en eux,* mais, *à luy* soit gloire, afin qu'on remarque une divine Trinité, en trois personnes en unité d'essence : Par tels et semblables tesmoignages, nostre religion a esté, et est divinément illuminee, et maintenant elle confesse avec assurance, qu'il n'y a qu'un Dieu qui est la cause des causes, la fin et le commencement de toutes choses, autheur de toutes creatures, un tresparfait et souverain bien, et neantmoins elle reconnoist trois personnes en Dieu, et adore la Trinité en une essence, et quiconque contredit à telle confession, il se doit assurer que son ame est en grand danger, et qu'elle s'en va à damnation, cheminant en tenebres, ayant perdu le sentier de verité.

ipso sunt omnia, ipsi gloria. Ex ipso dicit, propter patrem : et per ipsum propter filium : in ipso, propter spiritum sanctum. Non dicit ex ipsis, aut per ipsos, siue in ipsis. nec ipsis, sed ipsi gloria, inquit : ut trinitatem simul et unitatem cognosceremus. Atque his testimoniis et autoritatibus illuminata est desuper Christiana religio. Summa enim fiducia confitetur et praedicat unum deum esse, qui est causa causarum, principium et finis omnium rerum, et omnis autor creaturae, et summum bonum, et nihilo minus tres personas in deo recognoscit, et trinitatem in unitate ueneratur : cui qui aduersatur, salutis expertem se reddet, et ambulat in tenebris, et ueritas non est in eo.

[f. 129 v°]

CHAPITRE XXVIII

Tu uero si sapias, de tenebris emerges : et candida luce perfusus, sacratissimam trinitatem et cognoscendo coles, et colendo cognosces. Nec aduersaberis sacrosancto euangelio, in quo legitur, Verbum caro factum est. Negat tuus legifer incarnationem uerbi. Nam cur (inquit) factus est deus homo, et in ligno crucis passus, qui alio modo genus humanum redimere poterat ? Negat tua lex Christi necem, et alium suo loco interfectum existimat : nec deum incarnatum cognoscit, neque crucifixum aut mortuum. Nos utrumque praedicamus, quia factus est Deus homo, et passus est : et propter salutem

Si tu es donc sage, tu te deporteras de tel aveuglement, et sortiras de tenebres et adoreras avec nous nostre Dieu, comme suffisamment informé du mystere de la souveraine Trinité par la lumiere rayonnante de verité, et en l'adorant tu le cognoistras, tu ne seras aussi plus contraire au saint Evangile, où est exprimé comme le Verbe a esté fait chair. Ton Legislatteur Mahomet rejette l'incarnation du Verbe, qui est Jesus-Christ. Car pour quelle occasion (dit-il) auroit il esté fait homme, et crucifié en l'arbre de la Croix, puis qu'il pouvoit par autre moyen rachepter l'humaine nature ? Ainsi donc ta Loy ne veut point advouer que [f. 130 r°] Jesus-Christ ait souffert mort et passion, et ayme mieux songer que c'est un autre qui est mort en sa place, elle ne veut confesser que Dieu a esté fait chair, et ne le veut recognoistre crucifié. Or nous voulons soustenir tous les deux, assavoir qu'il a esté incarné, et qu'il a souffert mort et passion, et disons que c'a esté pour la redemption du genre humain, comme aussi il tesmoigne luy-mesme, quand il dit. *Le fils de l'homme est venu pour sauver ce qui estoit*

hominis haec facta esse testamur. Ait enim de seipso Dominus : Venit filius hominis saluare quod perierat. Constabat primi parentis errato, omnes homines culpa teneri : clausa erat paradisi porta, nec mortalibus patebat in coelum aditus. Decebat summam dei bonitatem, hominem qui ceciderat reparare, nec miserum esse perpetuo sinere, qui ad beatitudinem perfruendam creatus fuerat. Se obstabat iustitia dei, quae pro peccato satisfactionem exigebat. Dignus erat infinita poena, qui maiestatem offenderat infinitam. Nec homo tanti erat, ut infinitam posset redimere culpam. Stabat hinc diuina iustitia ultionem petens, illinc diuina bonitas miserandum esse contendens. Audienda fuit utraque uox, quia uniuersae uiae Domini misericordia et ueritas. Quare et si poterat deus aliter humanae imbecillitati consulere (est enim omnipotens) hic tamen conuenientissimus fuit modus, quem elegit, ut assumpta humana natura, ipse poenas solueret. Factus est deus homo, ut homo fieret deus : ueritas de terra orta est, et iustitia de coelo prospexit. Coniuncta est humanitas diuinitati, ut acciperet de plenitudine bonitatis, quod suae [p. 79] defectum suppleret infirmitatis. Fuit hic modus saluandi humani generis diuinae bonitati conueniens. Satisfactum est iustitiae simul et misericordiae, satisfactum est amori et odio. Placuit hoc diuinae potentiae, quae omnem defectum nostrum sua uirtute superat. Placuit

perdu. Un arrest auoit esté donné incontinent apres que Adam eut offensé, que toute sa posterité seroit captive és liens de la coulpe, et que la porte de Paradis seroit fermee, et que personne ne pourroit y rentrer, jusques à ce qu'il pleust à la bonté divine reparer la faute commise, et restablir la cheute de l'homme qui estoit tombé en la fange et ordure de peché, qui auoit esté créé pour obtenir la beatitude eternelle. Aquoy s'opposoit la justice divine qui vouloit que satisfaction condigne fust faicte, selon l'exigence du crime, alleguant que l'homme estoit debteur de peine infinie, puis qu'il auoit offensé une majesté infinie. Au reste concludant que l'homme n'estoit de soy-mesme bastant pour sa grande insuffisance de reparer une offence infinie, partant elle persistoit à demander la vengeance. Mais d'autre costé la bonté et misericorde divine, alleguoit, Qu'on deuoit prendre pitié et compassion de luy, [f. 130 v^o] tellement que ces deux vertus plaidoient leur cause et se faisoient partie l'une contre l'autre demandans d'estre ouyes en leurs raisons et à cause que comme dit le Psalmiste, *Toutes les voyes de Dieu sont misericorde et verité*. Ores que Dieu eust peu subuenir par un autre moyen à l'humaine infirmité (comme estant tout puissant) il a neantmoins choisi celuy qui sembloit plus conforme et convenable, assauior le vestir luymesme du sac de nostre humaine nature pour porter le faix, et payer la rançon, et payer la rançon de nostre captiuité. Dieu donc a esté fait homme, afin que l'homme fust fait Dieu. *La verité est sortie de la terre, et Justice nous a regardé du Ciel*. L'humanité a esté conjointe à la diuinité, afin que la plenitude de grace et clemence confortast nostre imbecillité, lequel moyen de reparer nature seul a semblé convenable à la diuine majesté. Car il a satisfait à Justice et à Misericorde tout ensemble. Il a satisfait à l'Amour, et à la haine inueteree, par le seul bon plaisir de la diuine puissance, laquelle surpasse par sa vertu toute nostre defectuosité et impuissance, par le vouloir aussi de la Sapience divine laquelle ne fait rien sans raison, et n'exploite rien que proprement et sagement. Et jaçoit que de nécessité absoluë sans laquelle autrement ne se peut faire, l'Incarnation du fils de Dieu ne fust pas necessaire. Si est-ce que si nous prenons nécessité [f. 131 r^o] pour une decence, je ne crains de dire, que l'Incarnation du fils de Dieu a esté necessaire pour reparer nature humaine. C'est pourquoy en la personne du fils dit Esaye, *Je suis Dieu, je suis Seigneur, et sans moy n'est aucun Sauueur*. A cause donc que l'homme ne se pouoit sauuer soy-mesme, il a esté besoing que Dieu se

et sapientiae, quae nihil frustra, nihil non decenter ac conuenientissime facit. Et licet necessitate absoluta, qua necessarium dicimus, sine quo aliud esse non potest, incarnatio uerbi necessaria non fuit: eo tamen modo quo necessarium accipitur id, quo conuenientius et congruentius peruenitur ad finem, dicere non pudet, ad reparationem hominis incarnationem filii Dei necessariam fuisse. Ego sum Deus, ego sum dominus, et non est alius absque me saluator, ex persona Christi inquit Isaias, quia non poterat homo saluare seipsum, cur necessarium fuit, ut homo fieret deus, et Deus homo saluaret hominem. Propter quod pulcherrime et ad propositum aptissime inquit ex nostris professoribus unus in hunc modum, de mysterio diuinae incarnationis: Suscipitur a maiestate humilitas, a uirtute infirmitas, ab aeternitate mortalitas, et ad deponendum conditionis naturae debitum, natura inuiolabilis est unita passibili. Deusque uerus et homo uerus in unitate reperitur, ut quod nostris remediis congruebat, unus atque idem hominum Deique mediator, et mori ex uno et resurgere posset ex altero. nisi enim esset uerus Deus, non afferret remedium: nisi esset uerus homo, non praeberet exemplum. Intelligis quam conuenienter filius Dei carnem assumpserit ut Deus, et mortem obierit ut homo. Sed quaeris testimonia antiquae legis. non negabimus, praesto sunt: Ecce (inquit Isaias) uirgo concipiet, et pariet

feist homme, pour deliurer l'homme afin qu'il fust Dieu. A ce propos quelqu'un de noz Docteurs, a fort doctement parlé du mystere de la diuine incarnation. L'humilité et deformité de nostre condition (dit-il) a esté vestue de la diuine majesté. La Vertu s'est affublee d'Infirmité, l'éternité a pris mortalité, et pour satisfaire à la debte de nostre nature, la nature impassible s'est conjointe à la passible, et s'est le vray Dieu lié et conjoint par union au vray homme, afin que ce qui estoit necessaire à nostre redemption fust fourny par le mediateur d'entre Dieu et les hommes, et fust par une nature fait passible pour souffrir mort, et par l'autre il fust puissant pour resusciter, car s'il n'estoit vray Dieu, il ne pourroit faire nostre redemption, s'il n'estoit vray homme, il ne delaisseroit exemple de vie. Tu cognois donc maintenant, que convenablement le fils de Dieu, a pris comme Dieu chair humaine, et comme homme il a souffert mort et passion. Si tu en veux auoir plus suffisante preuve par le tesmoignage de l'ancienne loy, [f. 131 v°] nous en fournirons assez pour te contenter. Voicy (dit Esaye) *une Vierge concevra et enfantera un fils qui aura nom Emmanuel c'est à dire Dieu avec nous*. Comment Dieu seroit-il avec nous, sinon que *le Verbe a esté fait chair, et a demouré avec nous*? Derechef dit encore Esaye, *Un petit enfant nous est nay, et un fils nous est donné, et sa domination est mise sur son espaule, et sera son nom appelé Admirable, Conseiller, Dieu fort, pere du siecle à venir, le Prince de paix*, Consideres donc je te prie, si le mystere de l'Incarnation n'est pas vray, puis que les Prophetes parlent de choses futures, comme si elles estoient ja accomplies? *Un petit enfant* (dit-il) *nous est nay*. Il l'appelle petit à la forme des autres petits ausquels il a seruy d'exemple, comme aussi il est nay de petite corpulence. *Et un fils nous est donné*, selon ce que dit S. Jean. *Dieu a tant aymé le monde qu'il a donné son fils unique*. Il a donc esté donné de la diuinité, il a esté nay d'une vierge par humanité, *Duquel la domination ou empire est sur son espaule*. De quel Empire parle il, sinon du gibet de la Croix, en laquelle il a esté estandu, et estant en icelle affiché, il a vaincu le monde, a surmonté les puissances infernales, et ayant par icelle triomphé du Diable est entré magnifiquement en gloire au Royaume des cieus? Car il [f. 132 r°] estoit expedient que Jesus Christ souffrist mort (comme il confesse) afin qu'il entrast en sa gloire. L'empire donc et la domination a esté sur son espaule, quand il a chargé le fardeau de la Croix pour le planter en Caluaire, jaçoit qu'il fust secouru estant

filium, et uocabitur nomen eius Emanuel, quod interpretatur nobiscum deus. Quomodo nobiscum deus est ? nisi quia uerbum caro factum est, et habitauit in nobis. Et iterum eiusdem prophetae uerba sunt : Puer natus est nobis, et filius datus est nobis, cuius imperium super humerum eius, et uocabitur nomen eius admirabilis, consiliarius, Deus fortis, pater futuri seculi, princeps pacis. An non hic mysterium incarnationis plane ostenditur ? Et quae tunc futura erant, tanquam praeterita manifestantur ? Puer, inquit, natus est nobis, quia natus est in humana paruitate. Et datus est filius, quemadmodum Ioannes ait : Quia sic Deus dilexit mundum, ut filium suum daret unigenitum. Datus est Christus ex diuinitate, natus ex humanitate, natus ex uirgine : Cuius imperium super humerum eius : quod est imperium Christi, nisi lignum crucis, in quo pependit, mundum uicit, aereas potestates debellauit, et subacto triumphatoque diabolo, regnum suum potenter intrauit. Oportuit enim Christum pati, et sic intrare in gloriam suam, ut inquit ipse in Euangelio Lucae. Imperium igitur super humerum eius fuit : quia crucem suam suis gestauit humeris. quamuis eo fatigato Simon Cyrenaeus angariatus sit eam tollere. Dicitur admirabilis, propter signa et prodigia quae fecit, lumen caecis, auditum surdis, claudis ambulationem, debilibus fortitudinem, et mortuis uitam restituens ? Consiliarius appellatur, propter Euangelia

lassé par Symon Cyreneen qui la souleuoit apres luy : il est aussi dit *admirable* à cause des signes merueilleux qu'il a faits, quand il a rendu clarté aux aveugles, l'ouye aux sourds, fait marcher les boyteux, donné vie aux morts, renforcé les débiles. Il est dit *Conseiller*, à cause qu'il a adjousté à l'ancienne loy des conseils Evangeliques : Il est dit Dieu, afin qu'on ne l'estime avoir esté purement homme : car sa diuinité a esté conjointe et unie à l'humanité : il est dit *Fort* à cause qu'il a brisé les portes d'airain, et barreaux de fer des enfers qu'il a despouillez : Il est dit *Père du siecle futur*, à cause qu'il a ouuert la porte de Paradis aux esleuz, et qu'il a préparé mansion eternelle à l'homme apres qu'il sera mort, au Royaume des cieux. Il est dit *Prince de paix*, car à son aduenement le Temple de Janus qui estoit à Rome a esté fermé, et une paix admirable crieé par tout le monde, et les Anges ont chanté, Gloire soit à Dieu és lieux treshauts, et en la terre paix aux hommes de bonne volonté.

consilia, quae adiecit antiquae legi. Deus afferitur, ne putares purum hominem natum. nam Deus humanae naturae coniunctus est. Fortis, quia spoliauit infernum et portas aereas confregit, et uectes ferreos dissipauit. Pater futuri seculi, quia coelum aperuit electis, et regnum homini praeparauit aeternum, post hanc uitam in coelesti Ierusalem. Princeps pacis, quia nato Christo, clausum est apud Romanos templum Iani, et mira pax exorta est : et Gloria in excelsis Deo, cantauerunt angeli, et in terra pax hominibus bonae uoluntatis.

[f. 136 r°]

CHAPITRE XXIX

Ostendit et alio loco idem Isaias incarnationem uerbi, dicens : Dominus enim iudex noster, [p. 80] Dominus legifer noster, Dominus rex noster, ipse ueniet, et saluabit nos. quod perinde accipiendum est, ac si dicat, Carnem accipiet, et mortem pro nobis subibit. Et rursus : Vere tu es Deus absconditus, Deus Israel saluator. Absconditus, inquit : quia in carne latuit saluator Israel, quia sua morte nostram mortem redemit. Et ne putes temporalem esse salutem, saluationis genus addidit : Israel saluatus est (inquit) in Domino : id est, in uirtute Domini. Et subdit, Salute aeterna : quam consecuti sunt omnes, qui ex Israel Christo crediderunt. Apertissimum testimonium est Isaiae. sed audi Ieremiam, sua sunt haec uerba : Ecce dies uenient, dixit

Esaye en un autre lieu prophetizant de l'Incarnation. *Le Seigneur* (dit-il) *est nostre Juge, le Seigneur est nostre Legislatteur, le Seigneur est nostre Roy, il viendra et nous sauvera*, qui est autant comme s'il vouloit dire, il prendra chair humaine, et endurera mort pour nous, et ailleurs il dit, *Vrayement tu es le Dieu caché, le Dieu d'Israël et Sauueur*, Il l'appelle Sauueur d'Israel, à cause que par sa mort il nous a racheté de la mort : Et afin que ne pense qu'il parle d'un salut transitoire, ou de peu de duree, il adjouste, *Que le peuple qui doit estre sauvé, sera sauvé de salut eternel*, lequel salut, reçoivent tous ceux qui veulent croire en luy, et jaçoit que ce tesmoignage d'Esaye soit tres-evident, il te faut encore entendre ce que dit Jeremie. *Voicy les jours viennent, dit le Seigneur, que je susciteray à David un germe juste, et regnera comme Roy, il prosperera et fera Justice et Jugement en la terre, és jours d'iceluy Juda sera sauvé, et Israel habitera en assurance, et voicy le nom dont on l'appellera le Seigneur nostre justice*. Je te prie, de remarquer ces paroles, et reconnoistre les [f. 136 v°] mysteres, Je susciteray (dit-il) à David un germe juste, c'est assavoir Jesus Christ, Sainct, et Juste, yssu de la race de David selon sa nature humaine. Car la Vierge Marie mere de Jesus Christ, est descenduë de la lignee de David. *Et regnera* (dit-il) *comme Roy* : Mais comment regnera-il ? Certes ainsi qu'il dit en S. Mathieu, *Toute puissance m'est donnee au*

Dominus, et suscitabo germen iustum ex semine Daud, et regnabit rex, et sapiens erit, et faciet iudicium: et in diebus illis saluabitur Iuda, et habitabit Istral confidenter: et hoc est nomen quod uocabunt eum, Deus iustus. Considera uerba, et attende mysteria. Suscitabo (inquit) germen iustum, id est Christum sanctum et iustum ex semine Daud secundum carnem: quia ex prosapia regia et de sanguine Daud Maria mater Domini nata est. Et regnabit rex. quomodo regnabit? Sane quemadmodum ipse apud Matthaeum in euangelio dicit: Data est mihi omnis potestas in coelo et in terra, quod est regem esse. Et sapiens erit, sapientia creata scilicet, quae hominis est: et increata, quae Dei est, et quae est ante secula. Et faciet iudicium, discretionis scilicet, et discussionis. nunc discretionis, dum eligit ex mortalibus quos uult, et alios suo arbitrio dimittit: et in fine seculi discussionis, quando reddet unicuique secundum opera sua. In diebus illis saluabitur Iuda: id est, quicumque crediderint, et baptizati fuerint, salui erunt. Et habitabit Israel confidenter, in statu ecclesiae triumphantis. Et hoc est nomen quod uocabunt eum, Deus iustus: ut scias quia Christus ex semine Daud natus est, non solum homo, sed etiam deus est: nec alteri quam Christo haec uerba conuenire possunt. Accedat et alius propheta Baruch nomine, quid ille ait? Hic est, inquit, Deus noster, et non aestimabitur alius aduersus

ciel et en la terre: il dit apres, et sera Sage, assavoir d'une Sapience creée, laquelle convient à l'homme, et d'une Sapience increée, laquelle convient à Dieu, et est devant toutes choses. Et fera (dit-il) jugement, assavoir de discretion, et Justice de discussion, maintenant de discretion quand il fait election de ceux qu'il choisit entre les mortels, et laisse les autres en leur franc arbitre. A la fin du monde il exercera Justice de discussion, quand il rendra à un chascun selon qu'il aura merité. Il dit apres, en ces temps-la Juda sera sauvé: Comme s'il disoit, que tous ceux qui croyront et seront baptizez seront sauvez, et Israël habitera en assurance, c'est a dire en Paradis, en l'estat de l'Eglise triomphante, et l'appelleront de ce nom, Seigneur de nostre Justice, afin que tu n'ignore que Jesus-Christ est nay de la semence de David, et qu'il est non seulement homme, mais aussi Dieu, et ceste prophetie ne peut convenir à autre qu'à Jesus Christ: Mais il nous faut encore ouyr [f. 137 r°] le fidele tesmoignage d'un Prophete qui s'appelle Baruth, voicy ce qu'il dit, C'est cestui-cy qui est nostre Dieu, et nul autre ne sera estimé au prix de luy, c'est luy qui a trouvé toute la voye de science, et l'a baillee à Jacob son serviteur, et Israël son bien aymé: Apres cela il a esté veu en la terre, et a conversé avec les hommes. Toutes ces choses nous declarent apertement l'incarnation du Verbe divin, et nous enseignent que le fils de Dieu a esté fait homme: Maintenant il nous faut passer plus outre, et parler de sa Passion, afin que tu ne preste l'oreille aux mensonges de ceux qui dogmatizent et blasphement que Jesus Christ n'est pas mort, ains qu'il a esté translaté par une clemence et douceur dont il est plein, afin qu'au dernier jour du jugement il soit mis à mort avec tous les Anges. O blaspheme horrible, ô furieuse arrogance indigne d'estre ouye, ô follie non jamais entendue: Quant aux Anges, puisque nous les confessons estre Esprits, et de substance spirituelle, il est tout evident, qu'ils ne peuvent mourir. Mais venons à Jesus Christ, lequel ils nient avoir esté occis, et disent qu'il doit mourir quelque jour: David en sa personne se complaint, J'ay payé ce que je n'avois pas ravy: car il a souffert mort pour le peché d'autrui, qui n'estoit coupable d'aucune offence: Ce qu'il declare encore plus apertement [f. 137 v°] par son prophete quand il dit, Vrayement il a porté nos langueurs, et a chargé noz douleurs, toutefois nous l'avons estimé navré, et frappé de Dieu, et affligé. Or est-il navré pour noz forfaitcs, et a esté blecé pour noz iniquitez, la discipline de nostre paix est sur luy, et sommes

eum : hic adinuenit omnem uiam disciplinae, et tradidit illam Iacob puero suo, et Israel dilecto suo. Post haec in terris uisus est, et cum hominibus conuersatus est. Docent haec omnia incarnationem uerbi, et hominem factum Dei filium manifestant. Nunc de morte audi, et eos contemnito, qui Christum uolunt esse translatum, et nondum mortuum. sed incredibili dementia circa diem supremum iudicii cum omnibus angelis interficiendum putant. Ea nefandam audaciam, et stultiam alias inauditam, dimittimus : angelos, quorum substantia incorporea est : et immortalis Christum interfectum negant, et aiunt interficiendum. At Daudid ex persona Christi : Quae non rapui, tunc (inquit) exoluebant. quia non peccauit, et poenas dedit, pro alieno delicto mortem subiit. Quod manifestius Isaias ostendit, dicens : Vere languores nostros ipse tulit, et dolores nostros ipse portauit : ipse uulneratus est propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra : disciplina pacis nostrae super eum, et liuore eius sanati sumus, omnes enim nos quasi oues errauimus, et unusquisque in uia sua declinauit : et Deus posuit super eum iniquitatem, expiandis omnium nostrum. Et subditur : Oblatus est, quia ipse uoluit, et non aperuit os suum, Et paulo post : Tradidit in mortem animam suam, et cum sceleratis deputatus est : ipse multorum peccata tulit, et pro transgressoribus rogauit. Si uidisset

gueris par sa playe : car nous auons tous erré, comme brebis, un chascun a decliné de sa voye, et le Seigneur a mis sur luy l'iniquité de nous tous. Il s'ensuit apres : il a esté offert pource qu'il a ainsi voulu, et n'a pas ouvert sa bouche. Et un peu apres : il a baillé son ame à la mort, et a esté mis au ranc des meschans, iceluy mesme a porté les pechez de plusieurs, et a prié pour les transgresseurs. Certes quand ce Prophete là eust esté present à la mort de Jesus Christ, il n'en eust sçeu mieux temoigner. Jeremie aussi n'a pas teu les ameres angoisses qu'il a souffertes, quand il le fait ainsi parler estant sur l'arbre de la Croix. O vous uiateurs qui passez par ceste voye considerez s'il y a douleur pareille à la mienne. Et luy-mesme en son Evangile, Voicy nous montons (dit-il) en Jerusalem, et le fils de l'homme sera livré aux Princes des Prestres, et aux Scribes qui le condamneront à mort, et le livreront aux Gentils pour estre mocqué, et flagellé, et [f. 138 r°] crucifié, et resuscitera le troisieme jour. Derechef il dit en un autre lieu, Tout ainsi que Moyse esleva le Serpent au desert, il faut semblablement que le fils de l'homme soit eslevé, afin que quiconque, croit en luy ne perisse point, ains qu'il ayt la vie eternelle. Et afin que tu ne doute de celà, assavoir, qu'il s'entende de sa mort en l'arbre de la Croix. L'Evangéliste tesmoigne, qu'apres qu'il eut pris le vinaigre, il dist, Tout es accomply, et enclinant le chef, il rendit l'Esprit. Regarde donc, comme le Prophetes ont predit que Jesus-Christ devoit mourir et resusciter le troisieme jour, et comme les Evangelistes confirment sa mort en la Croix, sa sepulture, et sa resurrection. Il n'y a donc rien plus certain, et ne reste aucune ambiguité que tout ne se rapporte à la verité. Jesus Christ est ressuscité, il est monté au ciel, il doit retourner à la fin du monde pour faire jugement universel. Mais ta loy ne veut pas confesser tout cela, à cause qu'elle ignore ce qu'il faut sçavoir et croire touchant le mystere de l'incarnation du fils de Dieu.

propheta passionem Christi, uix potuisset apertius loqui. Nec Ieremias tacuit tormenta Domini, qui eum ex ligno crucis ita loquentem inducit : O uos omnes qui transitis per uiam attendite, et uidete si est dolor similis sicut dolor meus. Et ipse saluator de se ait : Ecce ascendimus Ierosolymam, et filius hominis tradetur principibus sacerdotum ei scribis, et [p. 81] condemnabunt eum morte, et tradent eum gentibus ad illudendum et flagellandum et crucifigendum, et tertia die resurget. Et iterum alibi : Sicut Moyses exaltauit serpentem in deserto, ita exaltari oportet filium hominis : ut omnis qui credit in eum, non pereat, sed habeat uitam aeternam. Et ne de morte dubites, scribit euangelista : Cum accepisset Iesus acetum, dixit : Consummatum est. Et inclinato capite, emisit spiritum. Prophetae Christum moriturum, et a mortuis resurrecturum praedixerunt : Euangelistae et obiisse in cruce, et sepultum resurrexisse tertia die affirmant. Certa res est, nihil ambiguitatis habet, ueritati omni consonant. Resurrexit Dominus, ascendit ad coelum, et uenturus est iterum, ut faciat iudicium in fine seculi. Tua lex non recipit, quia non sapit de Christo, quae sapere oportet.

[f. 142 r^o]

CHAPITRE XXX

Cuius alterum aduentum non solum euangelium, sed antiqui etiam uates

Le jugement universel que l'Eglise attend, a esté non seulement annoncé par les Evangelistes, ains encore par les anciens Prophetes, suyuant ce que nous en auons ja parlé par

ostendunt, sicut paulo ante de Ieremia diximus. Contestis eius est Daniel, dicens : Ecce in nubibus coeli quasi filius hominis ueniebat, et usque ad antiquum dierum peruenit. et sequitur : Et dedit ei potestatem et honorem et regnum et omnes populi, tribus et linguae seruiant ei. quibus in uerbis uiri doctiores iudicium Christi facile inueniunt in finem mundi. Et ipse Christus de seipso loquitur : Dico uobis, quod uos qui secuti estis me, in regeneratione cum sederit filius hominis in sede maiestatis suae, sedebitis et uos iudicantes duodecim tribus Israel. Et in Actibus Apostolorum legimus, constitutum esse Christum a Deo patre uiuorum et mortuorum iudicem. Haec nos de Deo sentimus, haec et firmiter credimus, haec salubriter praedicamus, aeternam uitam promittentes omnibus cui Christo credunt, et in trinitatis nomine baptizati, opera faciunt euangelio digna. Quaeris quae sit ista uita aeterna, quid agat illic homo, quae uoluptate laetetur, et quam beatitudinem assequatur ? Respondemus cum euangelio Ioannis : Haec est uita aeterna, ut cognoscant te uerum Deum, et quem misisti Iesum Christum. Summa tibi felicitas erit, uidere Deum in sua natura, et eius perfrui bonitate. Gaudio nostrae mentis hinc satiabimur, hinc implebimur, hinc summa felicitas erit haerere Deo, et Deum cognoscere. Videmus enim nunc per speculum (ut ait Apostolus) tunc facie ad faciem, et in nubilo, teste Iob : In

l'autorité de Jeremie. Ce que aussi Daniel confirme. *Je voyois és visions de la nuit* (dit-il) *et voicy comme le fils de l'homme, qui venoit és nuees du ciel, et parvint [f. 142 v°] jusques à l'ancien des jours, et le feirent approcher devant luy*, Puis il adjouste : *Et il luy donna seigneurie, et honneur, et regne, et tous peuples, nations, et langues luy serviront : sa domination, est domination eternelle, laquelle ne sera point ostee, et son regne ne sera point dissipé*. Par ces discours les expositeurs veritables colligent le jugement universel qui se fera à la fin du monde, comme aussi Jesus-Christ en parle, quand il dit : *Je vous dis en verité, que vous qui m'avez suivy, en la regeneration, quand le fils de l'homme sera assis sur le trosne de sa majesté, vous serez aussi seans sur douze sieges, pour juger les douze lignes d'Israel*. Les actes aussi des Apostres font mention, *que Jesus-Christ est constitué Juge des vifs et des morts, et comme il est monté il doit retourner*. Voyla le sentiment que nous avons de la foy d'un vray Dieu, voyla ce que fermement nous croyons, Voyla ce que sainement et salutairement nous enseignons, promectans à tous la vie eternelle, qui se joindront à la foy Chrestienne, et recevant le batesme au nom de la divine Trinité, feront les œuvres qui sont requises et descriptes en l'Evangile. Me demande-tu que c'est que de la vie eternelle ? ou bien veux tu sçavoir que l'homme y fait, et les delices et plaisirs spirituels qu'il y reçoit, ou qu'elle felicité il y [f. 143 r°] acquiert ? Je te repons par l'autorité de l'Evangile de saint Jean. *Que la vie eternelle, est cognoistre un seul vray Dieu, et Jesus Christ qu'il a envoyé*. Toute la felicité donc de la vie eternelle c'est voir et contempler Dieu en sa nature et essence, et toute la joye de l'Ame sera d'avoir jouissance de sa divine bonté, delaquelle nous serons remplis. Pour-ce nous inferons que la totale felicité de l'homme consiste en la vision de Dieu, et en la cognoissance d'iceluy. Nous ne voyons maintenant Dieu que par un mirouër en obscurité, mais alors nous le contemplerons face à face, en grande joye et exultation, comme confesse Job, et le Prophete David, nous verrons en la face reluysante de Dieu une splendeur, et serons envyrez de l'abondance de sa maison, et abreuvez du torrent de volupté, faits semblables à luy, comme tesmoigne saint Jean. Au reste *jamais œil n'a vu, oreille n'a ouy et n'est monté en cœur d'homme, ce que Dieu a préparé à ceux qui l'ayment*. L'Apostre aussi confesse, *que les passions tribulations, et souffrances de ceste vie, ne sont pas condignes à la gloire future, laquelle sera revelee en nous*.

facie Domini uidebimus lumen, et satiabimur cum apparuit gloria eius : et erimus sibi similes, ut ait Ioannes. Nec oculus uidit (inquit Isaias) nec auris audiuit, nec in cor hominis ascendit, quae promisit Dominus diligentibus se. Et Apostolus, non esse condignas passiones huius seculi dicit ad futuram gloriam quae reuelabitur in nobis.

[f. 146 r°]

CHAPITRE XXXI

Tua lex in alia uita flumina lactis et mellis et uini promittit, et cibaria delicata, et uxores multas, et concubinas, uirginum coitus, et angelorum in turpibus obsequiis ministeria, et quicquid caro deponit. Bouis haec paradisi et asini potius, quam hominis est. Nam quis mortalis est, hominis habens faciem, qui per omnem uitam suam corpori seruiat ? quis non aliquando in mentis secessum abit, quis non pascit intellectum aliquando, et a sensibus recedit speculando ? An non est honoris et gloriae uoluptas multo iucundior et diuturnior, quam cibus ipse uel potus ? Bibit sapiens, atque edit, ut uiuat. Tua lex ideo uitam appetendam homini existimat, ut edat et bibat. Sicut in hoc seculo carnis fuit legifer tuus, ita et in futuro carni studendum putauit : neque curauit satiari mentem, cui omne studium fuit implere uentrem : atque in ea re summum bonum esse putauit, quod neque gentiles philosophi, praeter paucos, admisissent, inter quos summa fuit de supremo bono dissensio. Alii

Ta Loy promet en la vie future une abondance de lait, de miel, de vin, et de viandes fort delicates, plusieurs femmes et concubines, la compagnie des vierges, et pucelles, ensemble le service des Anges en tel et si honteux office, et promet aussi affluence de tout ce que la chair, et la sensualité souhaitera. Tel Paradis ne semble-il pas estre plus pour un bœuf, ou un asne, que pour un homme ? Qui est celui qui a face d'homme, et n'a en horreur telle chose ? Qui ne voudra faire autre chose, que de mollement traicter sa chair, obeyr à ses concupiscences, sans se recoliger et penser de sa conscience, ou qui ne voudra quelquefois repaistre son entendement de l'aliment spirituel, et s'esleuer en contemplation s'escartant de ses propres sens ? Le plaisir qu'on sent en l'accroissement de gloire et honneur, n'est [f. 146 v°] il pas plus excellent, deliciaux, et perdurable, que la volupté charnelle ? La loüange d'auoir saintement vesçu ; n'est elle plus douce que celle d'auoir bien beu et bien mangé ? Le sage boit et mange pour uivre : mais ta Loy enseigne à l'homme de s'acquérir une longue vie par l'excès de boire et de manger. Et tout ainsi que ton Legislatteur a esté totalement engouffré au sale abysme de volupté charnelle pendant qu'il uivoit en ce monde, il a aussi constitué son plaisir à mediter une vie animale et monstrueuse, pour la prescher en l'autre vie, sans soin ou sollicitude de son ame, laquelle est demouree affamee, et privee d'aliment pendant qu'il s'est totament addonné à penser de son ventre, où il a constitué toute la felicité de l'homme jamais les Philosophes Payens (peu exceptez) n'ont osé prescher ny aduouer telle vie, jaçoit qu'une longue dispute se soit agitee entre eux, en quoy pouuoit consister le souverain bien et la supreme felicité de l'homme. Les ungs

in doloris priuatione felicitatem posuerunt, ut Didonius : alii in honestate uoluptati coniuncta, ut Calipho et Synomachus : alii in scientia [p. 82], ut Herilus : alii in sola uirtute atque honestate, ut Zenon et Stoici : alii in bonis animi et corporis et fortunae, ut Aristoteles et Peripatetici. Soli Aristippus et Epicurus, et eorum schola, summum bonum in uoluptate locauerunt. atque his tua lex conformis est, qui lex omnium philosophorum et foetidum coenum fuere. Nec tamen illi in eo errore fuerunt, ut hanc felicitatem in altero seculo expectarent, quibus futurae uitae spes nulla fuit, mortalem animam existimantibus. Nostri philosophi summum bonum nec in terra, nec in sensu, sed in coelo et in deo quaerendum censent, et eo satiandam mentem existimant. Et natura instituit nos, ut coelum aspicientes, eo uotis omnibus aspiremus. sicut est illud poeticum : Os homini sublime dedit, coelumque uidere iussit, et erectos ad sidera tollere uultus. Quis nescit finem his praestare, quae sunt ad finem ? omnia haec corporea oblectamenta eo reperta sunt, ut spes hominis conseruari, et in suum finem, qui est Deus, per haec adduci posset. Quis aut ederet, aut biberet, aut procreandis liberis operam daret, nisi esset in his aliqua delectatio ? At haec non est finis hominis, qui ad Deum factus est : et nisi ad Deum ipsum peruenitur : sed quanto his magis immersus est homo, tanto est ab ipso Deo remotior : qui † aliquando eo beatior

l'ont mise en la carence de douleur, comme Didonius, les autres en l'honesteté conjointe à la volupté, comme Calipho et Sinomachus, les autres en la science comme Erius, les autres en la vertu et honesteté comme Zenon, et les Stoiciens, les autres aux biens de l'esprit, du corps et de fortune comme Aristote et les Peripateticiens, Seuls Aristippe et Epicure avec leurs disciples l'ont constituée en [f. 147 r^o] la volupté charnelle, ausquels ta loy se conforme : mais il faut que tu sçache, qu'ils ont esté la bourbe, lie, et escume de toute l'escolle Philosophique, toutefois si n'ont-ils point encore esté tant depourueuz d'entendement, qu'ils ayent creu que ceste vie voluptueuse fust en l'autre vie une felicité : car ils n'ont pas eu opinion qu'il y eust une autre vie apres la presente. Or les vrays Philosophes Chrestiens, ne constituent point la vraye et souveraine felicité en la terre ny aux sens : mais bien au ciel et en Dieu, de la splendeur duquel ils sçavent que l'ame doibt estre remplie, et assouvie : C'est ce que la nature mesme nous enseigne, laquelle est tellement composee qu'elle leve son aspect vers le Ciel, comme pretendant de tout son pouuoir y paruenir, suivant ce que dit le Poëte

*Les courbez animaux ont l'aspect tenebreux
Vers la terre fiché, mais l'homme a son visage
Vers le ciel eslevé, et y dresse les yeux
Comme au ciel avec Dieu pretendant l'heritage.*

Qui est celuy qui ne cognoist ce que luy est ordenné pour sa fin ? Toutes les delices et passetemps ont esté inventez en ce miserable monde pour oster l'esperance de mieux auoir à l'homme, afin de le destourner du but où il doibt tendre qui est Dieu. Qui est celuy qui boit, mange, et engendre des enfans, sans sentir plaisir et delectation charnelle en telle œuvre ? Et toutefois tel n'est le [f. 147 v^o] but et scope où l'homme doit viser, celuy notamment qui cherche Dieu : Car il doit directement aller à luy, et ne cognoistre aucun plaisir ou repos, ne sentir aucune joye et delectation, que celle qu'il pretend en Dieu qui est sa derniere fin : Car tant s'en faut qu'il puisse paruenir à ce but qui est Dieu par voye de volupté, et charnel plaisir, qu'il s'en esloigne et recule, et de tant plus l'homme est heureux qui met peine à se conforter à la volonté divine, et à suyvre la vie Evangelique sans se soucier des plaisirs et voluptez, ayant jouyssance des biens plus spirituels, et profitables, de tant moins est heureux celuy qui faict du contraire : Car tout ainsi que l'eauë et le feu ne se peuvent jamais accorder, aussi les delices spirituelles n'ont aucune conuenance ny association avec les

existit, quanto angelicae diuinae naturae magis ac magis adhaeret : nec curat carnalia desideria, qui bonis fruitur spiritualibus. Sicut ignis et aqua simul esse non possunt, sic deliciae spirituales carnalibus non cohaerent : trahunt illae ad se humanam naturam, et totum in se rapiunt, neque sentire sinunt quae caro appetit. Gustato spiritu, desipit omnis caro, ut inquit unus ex nostris.

delices charnelles, car les spirituelles maistrisent tellement leur humaine nature, qu'elles ne luy permettent d'apprehender quelque sentiment du plaisir charnel. Quand on gouste le spirituel (dit quelqu'un de noz Docteurs) la chair n'a aucune saveur.

[f. 151 v°]

CHAPITRE XXXII

Tua lex in paradiso uoluptates admittit, quas nec Solon, nec Lycurgus permisit in terra. Quot foeditates de cibo et potu et aliis uoluptatibus oriuntur, quas in paradiso nephas fuerit nominare ? aut enim gignerentur sine fine homines, et implerent omnia nunquam morituri : aut frustra esset permixtio maris et foeminae sine fructu, quae etiam in hoc mundo damnatur. Dices, Quid ergo foeminis opus est, si non est coitus ? Dicimus et nos, Quid opus est coitu, si non est generatio ? Propter uoluptatem dices. At haec foeda uoluptas est, et indigna, quae paradisum non ingreditur. Nam quomodo illic permissa erit haec turpitude, quae hic tanquam obscoena prohibetur, et tantum propter sobolem, aut euitandi maioris mali caussa permittitur ? Hippocrates diuinae uir scientiae, uenereum coitum partem esse quandam morbi deterrimi existimabat, quem nostri comitalem dixerunt. Quis igitur habens aliquid humani pudoris, (ut uerbis

Ta Loy promet je ne sçay qu'elles voluptez en Paradis, que jamais Solon ne voulut permettre en la terre, je laisse à penser à tous hommes, combien de corruption et d'ordure, et de vilennie, proviennent du boire et du manger, et du plaisir charnel, de façon qu'on estime un blasphème de mettre telles delices en Paradis, car il y a une trop exhorbitante absurdité qui s'en [f. 152 r°] ensuyvrait. Qui est, que si les hommes par telle copule engendroient des enfans en Paradis, il seroit à la longue tant peuplé que jamais l'engeance ne finiroit, que si tu dis qu'on n'engendreroit point d'enfant, qu'elle conjonction donc pretend ta loy de l'homme et de la femme sans esperance de fruit, veu que cela est contre nature, et ressent une honte trop grande plus que bestiale. Mais tu nous pourras aussi faire une demande et question. Pourquoi donc nous autres, confessons que les femmes seront bien-heureuses en Paradis avec les hommes, s'il n'y a point de commixtion des deux sexes ? avant que respondre je te demanderay aussi, Dequoy pourra servir la copulation charnelle en ton Paradis, si la generation ne s'ensuyt ? Peut estre que tu me diras, que c'est à l'occasion de la volupté qui s'accomplira, soit, mais qui est-ce qui ne voit que telle volupté est trop infame, et honteuse, pour avoir place en Paradis, veu qu'elle est tant descreee en terre, et que chacun la deschasse comme une peste abhominable, et pernicieuse ? Que si elle a quelque cours c'est pour conserver seulement l'humaine nature, ou pour eviter un plus grand mal. Au reste Hippocrates homme docte, et de bon jugement, a escrit que la copule charnelle cause en l'homme fort souvent une mauvaise maladie qu'on nomme Epilepsie ou mal caduc, autrement mal de saint Jean. Qui est celuy qui a quelque

cuiusdam gentilis utamur) uoluptatibus istis duabus coeundi atque comedendi, quae homini cum sue atque cum asino communes sunt, gratuletur? Non sunt haec, quae pia mens in coelo requirat. Dicis iterum, Igitur non erit plena felicitas in paradiso, si aliquod defuerit oblectamenti genus. Ergo ut existimas, cum uariis rebus oblectentur homines, saltatione, uenatione, piscatione, ludo, lucro, cantu, cibo, potu, uenere, et aliis quam pluribus, eadem omnia in paradiso tuo requires, et cum Virgilio dices: Quae gratia currum Amorumque fuit, uiuis quae cura, nitentes Pascere equos. eadem sequitur tellure repostos. Vana haec philosophia est, quam nulla unquam ciuitas bene instituta recepit. Nos (ut diximus) mentis gaudia et spirituales delicias quaerimus.

Beatitudo nostra quam expectamus in altera uita, est ipsa Dei uisio, qua nihil optabilius inueniri potest. Videbit enim beatus animus et quae sunt in coelo, et quae sub coelo. Quid erit quod eius aspectum fugiat, qui uidebit uidentem omnia? Quae nunc uidentur obscura de Deo, de Trinitate, de incarnatione [p. 83] uerbi, de processione sancti spiritus, de sacramentis ecclesiae, de caeteris arcanis, tunc aperta erunt et manifesta: nullum deerit oblectamentum, nihil requiret ultra plenus

honte [f. 152 v°] naturelle, et pudeur au front, se voudra hazarder à un si grand danger pour les plaisirs et delices qui sont aux charnels embrassements, veu que bien boire, bien manger, et se desborder à la commixtion charnelle, est se rendre conforme aux Truyes, Asnes, et bestes brutes, et non pas vivre en homme raisonnable. Je t'assure que celuy qui a l'esprit bien modeste et rassis, jamais n'ira chercher au ciel si grande ordure. Mais tu nous pourras objecter un autre inconuenient. Qui est que la felicité de l'homme, ne sera donc pas accomplie entiere, si quelque espece de delectation et plaisir luy manque. Or sur cela je te demanderay, si ton Mahomet a promis de donner en son Paradis indifferemment toutes sortes de plaisirs et esbats que pourroient les hommes souhaiter? Où est ce qu'il promet, qu'on sautera, qu'on dancera, qu'on jouëra au tripot, qu'on yra à la chasse, qu'on peschera, qu'on follastrera sans cesse, ou qu'on fera choses semblables? diras tu avec Virgile.

*Tous tels plaisirs que plus furent à gré
Aux chariots et armes en leur vie
Telle que fut leur estude et envie
D'auoir chevaux et nourrir pour la guerre
Tel soin les suit encore sous la terre? etc.*

Telle philosophie est totalement vaine, frivole, et inutile, et n'a jamais eu le credit d'estre receuë en aucune cité, si elle y auoit d'avanture pris [f. 153 r°] premierement son siege, et y a esté bastie et composee.

[f. 155 r°]

CHAPITRE XXXIII

Les delices donc et plaisirs de l'Esprit que nous pretendons en la beatitude eternelle qui est l'autre vie, est la jouissance de la vision de Dieu (comme nous auons premis) qui n'a sa semblable joye, plaisir, et delectation: Car alors l'Esprit beatifié verra tout ce qui est au Ciel, et soub le Ciel, à cause que rien ne luy sera caché, puis qu'il contempera [f. 155 v°] celuy qui voyt toutes choses. Tout ce que maintenant nous trouvons obscur, comme est la vision de Dieu, le mystere de la Trinité, l'Incarnation du fils de Dieu, la procession du S. Esprit, les Sacrements de l'Eglise, et toutes autres choses secretes et cachees seront revelees, et ne se trouuera aucun doute, ou privation de plaisir spirituel: Car l'ame douëe, et enrichie de toutes choses spirituelles se contentera, en ce qu'elle se verra n'auoir defaillance de tout ce qu'elle desirera, parce que ce qui est plein n'a pas desir de plus. Noz

animus. Nam quid pleno opus est ? nihil illi deest, qui nihil cupit. Desideria nostra implebit optimus ac maximus Deus, in quo omnia bona insunt, nec ullum cupiditatibus nostris relinquet locum. Erit Deus omnia in omnibus, qui sine fine uidebitur, sine fine amabitur, sine defatigatione laudabitur. Quae lingua dicere, uel quis intellectus capere sufficit illius supernae ciuitatis quanta sint gaudia, angelorum choris interesse, cum beatissimis spiritibus gloriae conditoris assistere, praesentem Dei uultum cernere, incircumscriptionem lumen uidere, nullo mortis metu affici, incorruptionis perpetuae munere laetari : neque illic beatitudo humani corporis in epulis erit, aut in uino, aut in coitu. Ex redundantia beatitudinis animae glorificabitur corpus ipsum, et similitudinem eius induet. Fulgebit tanquam sol in conspectu Dei, teneritati eius nulla resistet materia, leuitas et agilitas infinita spacia in ictu oculi permeabit, nihil erit quo amplius laedi possit : inuiolabile erit et impassibile, more animae. Et ita totus homo exultabit, et dicet cum Propheta : Cor meum et caro mea exultauerunt in Deum uiuum.

Nec frustra erit differentia sexuum, aut artus reliqui superfluent. resurgent uiri et foemina integris membris, et non solum in specie, sed in ipso indiuiduo humanae naturae perfectio reintegrabitur : nec tamen animales

desirs seront totalement remplis de la bonté de nostre Dieu, qui est accomply en tous biens, et ne permectra que noz desirs soient uides et espuisez de sa grace : Il sera tout en tous, et sera veu sans aucune fin, aymé sans mesure, loitié sans cesse et lasseté. Où est la langue qui pourra suffisamment exprimer, où est l'entendement qui pourra comprendre les joyes et plaisirs de la bienheureuse cité ? Quelle joye, d'estre colloqué au ranc des Saints, estre contemplateur de la gloire divine avec les Anges, voir Dieu en face, jouyr d'une lumiere qui ne se peut comprendre, estre exempt de douleur de mort, obtenir le don precieux d'eternelle incorruption ? Il ne faut point estimer, que la felicité du corps humain, puisse consister aux delices du corps, c'est à dire au bien boire, bien manger, et embrassement charnel. Le corps doit estre vestu de gloire, et participer [f. 156 r°] à la lumiere de l'ame qu'elle a en la beatitude. Alors il reluira comme le Soleil en la presence divine, et aucune matiere ne portera nuisance à la subtilité, agilité, et tenuité d'un ject d'œil, il circuira grande distance de lieux, et rien ne le pourra empescher ou offencer : car sans corruption, il sera impassible aussi bien que l'Ame, tellement que l'homme accomply de toute perfection, chantera en toute joye et liesse avec le Psalmiste, Mon cœur et ma chair se sont esjouis au Dieu vivant.

[f. 157 v°]

CHAPITRE XXXIII

Non sans cause la difference du sexe, et les autres membres seront reservez et les hommes resusciteront avec tous leurs membres entiers, comme aussi seront [f. 158 r°] les femmes, non seulement en espece : mais aussi en perfection d'humaine nature, qui sera reformee en son pristin estat, sans que toutefois les operations sensuelles et corrompues puissent avoir lieu, ou que la commixtion charnelle de

operationes aderunt, ne commixtio maris et foeminae, quia cessabit causa propter quam fuerat introducta. Erit enim completa multitudo hominum a Deo praefinita, nec ullus erit carnalis appetitus, nec pulsabit tentatio inimici, non patebit insidiae locus : cum peruentum fuerit ad triumphum, pax ibi inconcussa, et quies et summa concordia uigebit. Vides inter tuam et nostram beatitudinem, quantum interest. Nostra felicitas nobiliori hominis parti, id est animae, respondet : tua uiliori, id est corpori. Nostra mentalis est, tua carnalis : nostra fulgens et nitida, tua obscura et foetida : nostra cum angelis et ipso Deo communis est, tua cum suis et aliis pecoribus : nostram docti omnes philosophi laudant, tuam uituperant : nostra coelo digna est, tua etiam in terra reprehenditur. Sed dices, in sacris etiam codicibus conuiuia reperiri, quae futura uidentur in coelesti Ierusalem, potu ciboque plena. Inquit enim Isaias : Faciet Dominus exercituum omnibus populis in monte hoc conuiuium pinguium. Et in Sapientia legimus : Miscuit uinum, et posuit mensam. Et iterum : Venite et comedite panem meum, et bibite uinum quod miscui uobis. Et in Ecclesiastico : Cibauit illum Deus pane uitae et intellectus, et aqua sapientiae potauit illum. Et Dominus apud Lucam : Ego (inquit) dispono uobis, sicut disposuit mihi pater meus, ut edatis et bibatis super mensam meam in regno meo. Omnia

l'homme et de la femme s'accomplisse, par ce que la cause cessera, pour laquelle auoir esté ordonnée telle commixtion : car le nombre prescrit de Dieu, sera complet, et ne restera aucun desir charnel : L'ennemy mesme ne pourra plus suggerer quelque tentation, ou esmouvoir quelque chatouillement, et ses embusches n'auront lieu, puis qu'on sera deliuré de sa puissance, et qu'on aura obtenu le triomphe, ou la paix ne pourra estre troublée : ains repos, tranquillité, et concorde y regneront à jamais. Considere maintenant, qu'elle difference il y a entre la beatitude que nous attendons, et celle que te promet ton Legislatueur. La nostre repond à la plus noble partie de l'homme qui est l'Ame. La sienne repond à la plus vile assauoir au corps. La nostre est spirituelle, la tienne est charnelle, la nostre est necte, et claire, la sienne, est obscure et troublée, la nostre est commune avec Dieu et les Anges, la sienne est conforme avec les brutes, et pourceaux : La nostre est loüée et prisee des Sages, la sienne est reprouuée, la nostre est digne du ciel, la sienne est abhominable au monde. Or je ne doute que tu me voudras alleguer en te servant de vaines et [f. 158 v°] futiles objections, que souvent la sainte Escripiture faict mention de banquets chargez de viande qui se promectent au Ciel, comme dit Esaye, *Le Seigneur des armées fera en ceste montaigne un banquet à tous de choses grasses, un convive de vendange, un convive gras, plein de moëlle et de vin.* Et au livre de Sapience il est escrit, que la Sapience a meslé du vin, et a préparé sa table, et puis elle semond, *Venez, mangez mon pain, et beuvez mon vin que je vous ay meslé.* Et de rechef, il est dit en l'Ecclesiastique, que Dieu les refectionne du pain de vie, et d'intelligence, et les abreuve de l'eauë de Sapience, et nostre Seigneur dit en son Evangile, *Je vous dispose, ainsi que mon Pere m'a disposé le royaume, afin que vous mangiez et beuuez sur ma table en mon royaume.* A ces choses nous te respondons, et à tout ce qu'on nous peut objecter de semblable, que cela se doit entendre en sens mystique et spirituel : Car à la table de Sapience (dont est icy faite mention) ne se boit et ne mange autre chose que viande spirituelle convenable à icelle, laquelle viande est pour les ames, afin de les consoler, et conforter, et n'y a autre viande pour les rassasier en la beatitude eternelle : Partant je conclus que ladite beatitude est d'autant plus excellente que la tienne : comme de plus pres elle approche de la [f. 159 r°] divine excellence, et est plus conforme et convenable à la gloire de Dieu.

haec, et his similia, spiritualem habent intelligentiam : quia de mensa ipsa sapientiae non corporalis uel cibus uel potus assumitur, sed mentalis, qui suauius est ac mundissimus : et hic est quem nos expectamus in futuro seculo. Tanto est igitur nostra dignior quam tua felicitas, quanto nobilior, et diuinae beatitudine propinquior.

[f. 161 v°]

CHAPITRE XXXV

Sed attingamus nonnullas alias tuae legis ineptias, quae tum sacris literis aduersantur, tum philosophicas rationes excludunt. Dicit legifer tuus, quod tetigit eum Deus manu sua inter humeros, et usque ad medullam dorsi eius penetrauit frigus. Quod perinde est, ac si corporeum esse Deum affirmet : quia tactus non est nisi per corpus. Nos incorporeum dicimus deum. Ait enim Ieremias ex ore dei : Coelum et terram ego implebo. quod non posset fieri, si corporeus esset, et propterea dicit in Psalmis Daud : Spiritus Domini repleuit orbem terrarum [p. 84]. Spiritus (inquit) Domini, non corpus Domini. Et Ioannes in Euangelio, Spiritus est Deus, Philosophi Deum purum actum esse dicunt, principium omnium rerum, naturae omnino simplicis, et aeternae. Quod si corporeus esset, esset compositus ex elementis, aut alia materia : et posterior suis partibus, neque simplex, neque purus, neque origo omnium rerum : et creaturas haberet se ipso excellentiores, angelos scilicet (nobiliora

Il nous faut maintenant produire les inepties, resveries, et absurditez de ta Loy, tant celles qui contreviennent directement à la verité de la sainte Escripiture, comme celles qui repugnent aux raisons philosophiques. Pour venir donc au point, ton legislateur se vante, que Dieu l'a touché de sa main entre les espauls, et que la froidure de ceste main a penetré jusques à la moëlle de son dos. Comme s'il vouloit par cela inferer, que Dieu a des membres corporels : Car l'attouchement ne se peut faire sinon par le moyen du corps, mais nous croyons pour tout certain que Dieu n'a aucun membre, car il dit par Jeremie, qu'il remplit le [f. 162 r°] ciel et la terre, ce qu'il ne pourroit faire s'il estoit corporel. Et la Sapience dit, *Que l'esprit de Dieu a remply toute la terre*, elle ne dit pas le corps de Dieu, mais l'esprit de Dieu, comme aussi saint Jean dit en son Evangile, *Que Dieu est un esprit*. Les Philosophes mesmes, disent que Dieu est un acte pur (c'est à dire) non composé, ains simple, et duquel toutes choses ont pris leur origine qui est de nature simple, et eternelle. Que s'il estoit corporel, il seroit composé des elemens, ou de quelqu'autre matiere, et par ce moien seroit extreme en ses parties, et ne pourroit estre, ny simple, ny pur, ny l'origine de toutes choses. Les Anges, qui ne sont que creatures, seroient plus excellens que luy, à cause qu'estans esprits, il est certain que les choses spirituelles, sont plus nobles que les corporelles. Ce que ja ne faut songer, encore moins affermer de Dieu, sur peine de blasphemie et d'impieté suyvie d'une absurdité toute evidente. Car il ne se peut faire, que Dieu soit cause des causes, comme les Philosophes l'ont tresbien recogneu et qu'il soit composé, a cause qu'il seroit consequent qu'il auroit esté composé de quelqu'autre, et celuy qui l'auroit

sunt enim spiritualia quam corpora) quod est opinari absurdum, ne dicamus asserere. Nec simul stare potest, ut causa caussarum sit deus (sicut philosophi uolunt, et recte uolunt) et compositus inueniatur. esset enim ab alio compositus : et illum nos potius diceremus Deum, qui composuisset. Non est igitur corporeus, quia compositus non est. Nec mouemur, quia in sacris literis et caput et manus, et pedes et oculi, et digiti, et cor, et uterus, et huiusmodi attribuantur Deo : utitur enim spiritus sanctus, qui loquitur in scripturis, uocabulis quae sunt in usu, per similitudinem quandam. sicut dicit Iezechiel ex persona Dei : Ego uisione multiplicauit eis, et in manibus prophetarum assimilatus sum eis. Est enim naturale homini, per sensibilia ad intelligibilia peruenire, et omnis nostra cognitio a sensu capit exordium. Atque idcirco spiritualia nobis in sacris codicibus sub metaphora corporalium exhibentur : atque ita fit, ut etiam rudes aliquid capiant, qui alioquin essent diuinae sapientiae minus idonei auditores.

composé, meritoit mieux estre Dieu que luy. Il faut donc soustenir que Dieu n'a aucun membre corporel, à cause qu'il ne se peut faire qu'il soit composé. Il est vray que les escriptures luy attribuent souvent un chef, des pieds, des mains, des yeux, des doigts, un coeur [f. 162 v°], un ventre, et autres membres, mais le S. Esprit parle en icelles par similitudes, comme il dit par Osee, *J'ay multiplié la vision, et ay esté monstré par similitudes és mains des Prophetes.* C'est une chose naturelle à un homme de paruenir par les choses sensibles, aux intellectuelles. Car toute nostre cognoissance se commence par les sens. Pource en la sainte escripture les choses spirituelles nous sont manifestees par la metaphore des choses corporelles, à fin que les simples gens puissent paruenir à quelque intelligence, qui d'ailleurs seroient ineptes à entendre les mysteres de la diuine Sapience.

[f. 165 r°]

CHAPITRE XXXVI

Dixit praeterea tuus Mahumetes, omnium peccatorum caussam esse Deum. et exclamans, his uerbis utitur : O Deus, quibus uis bonam, quibus uis malam uiam praebes. Nos mortale peccatum, auersionem quandam esse dicimus ab ultimo fine : nec possibile

Ton Mahomet, dit aussi que Dieu est cause de tous les pechez qui se commettent au monde, et s'escrie en telle maniere. O Dieu tu octroye à tous ceux qui te plaist bonne voye, et à ceux aussi que tu veux mauuaise. Mais nous disons tout au contraire : Car nous confessons que le peché mortel est une auersion de la derniere fin, et ne pouvons penser estre possible que Dieu qui est la derniere fin, puisse rejecter de soy la bonne affection qu'on luy porte, car il

censemus, Deum, qui ultimus finis est, uoluntatem cuiuspiam a se auertere. esset enim sibi ipsi contrarius. Et si Deus omnia diligit quaecunque fecit (ut est illud sapientiae : Diligis omnia quae sunt, et nihil odisti eorum quae fecisti) quomodo consentaneum est, ut peccati causa sit ipse Deus ? cum dicit in Psalmis Dauid : Odisti omnes qui operantur iniquitatem. Et in Ecclesiastico legimus, Omne excrementum erroris odit Deus. Contraria sunt amor et odium. Audi ulterius intolerabilem tuae legis errorem. Si nobis (inquit) aduersa incumbunt, incubuerunt et caeteris, sunt enim isti dies casus atque fortunae. Negat diuinam prouidentiam curare mortalia. Nos de diuina sapientia dicimus, quod attingit a fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suauiter, nec, summae Dei bonitati conuenit ea negligere quae creauit. Propter quod inquit apud Matthaeum Dominus : Omnes capilli capitis uestri numerati sunt. Addit Mahumetes, angelos creatos ex flamma ignis, et peccare et mortuos esse. Nos cum propheta dicimus, quod Deus fecit angelos suos spiritus et creauit eos ex nihilo. Et philosophos nobiscum sentientes habemus, qui omnes angelos, quos uocant intelligentias, incorporeos esse dixerunt : nec peccatum in angelis reperire posse censemus, qui Deum in essentia uidentem omnia uident, et omnia intelligunt ad suam perfectionem necessaria : nec est in eis ignorantia peccati

seroit contraire à soy mesme. Que s'il est ainsi, qu'il ayme tout ce qui subsiste en terre (dit le Sage) et ne peut hayr tout ce qu'il a fait. Comment seroit il credible qu'il fust cause du peché, veu que David parlant à luy, *Tu as en hayne* (dit il) *tous ceux qui commettent iniquité*. Et l'Ecclesiastique dit, *Que Dieu hayt tout erreur execrable*. Amour et hayne sont deux choses. Mais escoute un autre erreur de ta loy. Si choses aduerses nous aduiennent (dit ton Mahomet) elles sont aduenues à d'autres. Car les jours sont casuels, subjects à fortune. Par ce moyen il nie appertement la providence diuine, qui a soin des choses basses. Mais l'Esriture nous enseigne que la Sapience diuine, atteint en sa force d'un bout à l'autre, et gouverne toutes choses comme [f. 165 v°] il appartient, et que la bonté diuine ne neglige point ce qu'elle a créé, pourtant Jesus-Christ dit en saint Matthieu. Que tous les cheveux de nostre teste sont contez. Mahomet adjouste, que les Anges ont esté créés d'une flambe de feu, qu'ils pechent, et qu'ils sont morts, voicy bien des misteres. Si est-ce que nous disons avec le Prophete, *Qu'il fait ses esprits Anges*, et soustenons qu'il les a créés de rien, et pour preuve de nostre dire, nous seruirons de l'opinion des Philosophes, qui disent que les Anges (appelez par eux, intelligences) sont sans corps, et ne pouuons croire qu'ils pechent, depuis l'heure qu'ils ont esté confirmez en grace. Au contraire nous croyons que ils contemplent Dieu incessamment, lequel voyt tout en sa propre essence, et en luy cognoissent tout ce qui est necessaire, et utile à leur perfection, en eux il n'y a aucune ignorance, mere et nourrice du peché, et croyons aussi que la nature Angelique, n'est point subjecte à corruption, car aucune matiere ne se peut trouver en icelle, laquelle se puisse separer de sa forme, ains ceste forme subsiste en soy immortelle et incorruptible. Parmy les œuvres d'Origene homme excellent en doctrine, et de diuin esprit on trouue bien quelques erreurs semez qui sont pernicieux, entre lesquels on en remarque un signalé, assauoir que les Diables seront à la fin sauuez, par la misericorde et clemence diuine, et qu'ils seront deliurez [f. 166 r°] des peines d'enfer. Ton Mahomet n'a pas failly de recueillir cet erreur, car il dit en son Alcoran, que les mauvais Anges seront sauuez : A quoy neantmoins l'escription contredit en Esaye, où il est escrit *Que le ver d'iceux jamais ne mourra*, et le feu qui les tourmente ne s'estaindra jamais, ce que confirme Jesus-Christ en saint Mathieu, où il enuoye les meschans au feu eternel au jour du Jugement, avec les Diables, et mauvais Anges.

mater, nec subiectam corruptioni naturam angelicam arbitramur, in qua non est materia quae separari possit a forma, sed ipsa forma per se subsistit incorruptibilis et immortalis. Origenis, praeclari et excellentis ingenii uiri, sicut multa extant praeclarissima opera, ita et nonnulli errores perniciosissimi reperiuntur : inter quos unus ille est, quia daemones per Dei misericordiam liberandos esse aliquando a poenis asseruit. Hunc secutus est Mahumetes, qui saluandos per Alcoranum malos angelos affirmat. Nos cum Isaia de omnibus damnatis, siue hominibus, siue angelis, unam sententiam habemus : quod uermis eorum non morietur, [p. 85] et ignis eorum non extinguetur. Et Saluator in Euangelio damnatis in ultimo iudicio, ignem aeternum repromittit, diabolo et angelis eius praeparatum.

[f. 170 v^o]

CHAPITRE XXXVII

Quid quod tuus legifer animam humanam portionem esse asserit animae dei ? Sic nonnulli philosophi palam tradiderunt, et Manichaei secuti sunt. Nos humanam animam ad imaginem et similitudinem dei factam dicimus, sicut scriptum est in Genesi, Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram : quod de anima dictum est, non de corpore. Quod si anima hominis, portio esset dei, esset utique deus : nec esset homo, non deus, quod stultissimum

Ton Legislatteur persiste en ses blasphemes, et dit que l'Ame de l'homme, est une part et portion de l'essence et ame de Dieu : Or a il appris cela de la tradition de quelques Philosophes, que les Manicheens ont aussi retenuë. Si est ce que nous sçavons bien du contraire : Car l'ame de l'homme a esté faicte à l'image et semblance de Dieu, suivant ce qui est escrit en Genese : Faisons un homme à nostre Image et semblance, voulant entendre de l'Ame, et non pas du corps, que si l'Ame estoit une part et portion de Dieu, il faudroit inferer qu'elle seroit aussi Dieu, et par consequent que tous les hommes seroient Dieux, ce qui est trop absurde, et qui soustiendroit cela seroit presomptueux et [f. 171 r^o] plein de blaspheme : Car l'ame peut tomber de bonté, en meschanceté fort aisément, de verité en erreur, de joye en tristesse, d'esperance en desespoir, ce qui ne convient pas à

est : cum manifestum sit, labi hominis animam a bonitate in malitiam, a ueritate in errorem, a gaudio in tristitiam, a spe in desperationem : quod est a dei substantia penitus alienum. Nec illud uerum est quod in uestra lege traditur, animas hominum ex materia productas esse omnes. Asserunt enim philosophi, ab extrinseco esse homini intellectum, et quod innato, sit spiritus uitae iussu dei. Et Theologi, rationales animas omnes ex nihilo creatas discutunt. Et Adam cum factam uidisset foeminam, Hoc os (inquit) ex ossibus meis, et caro de carne mea : non dixit, anima de anima. Et propheta in Psalmis canit, Qui finxit singulatim corda eorum. Ponitur enim cor pro anima, quia sedes eius in eo est. Et deus sibi animarum productionem reseruauit propter earum dignitatem, qui per Isaiam ait : Omnem flatum ego feci. quod intelligitur de flatu spirituali, qui est rationalis anima. Praeterimus quod coelum ex fumo factum dicitis. quod si uerum esset, corruptioni subiaceret. Praeterimus quod solem et lunam aequales ab initio uirtutis et luminis tuus propheta testatur : nos dicimus coelum ex nihilo creatum, et duo luminaria magna fecisse deum ab initio : luminare maius, ut praeesset diei : et luminare minus, ut praeesset nocti.

Ad illud transimus, quod in uestra lege

la Deité. Or il n'est pas non plus vray, ce que ton mesme Legislateur te fait accroire que les Ames des hommes ont esté produites de matiere prejacente : car les Philosophes ont enseigné que l'entendement de l'homme est, *ab extrinseco*, c'est à dire, qu'il n'est materiel, et que l'Esprit vital est produict par la diuine jussion. Au reste, noz Theologiens soustiennent que toutes ames raisonnables sont créées de rien. Et quand Adam veit le corps de sa femme formé, il dist, *Voila l'os de mes os, et la chair de ma chair*, il ne dit pas voila une ame de mon ame. Le prophete David dit, *Qu'il a formé des cœurs l'un apres l'autre*, prenant le cœur pour l'ame, à cause que le cœur est le siege de l'ame. D'avantage, Dieu s'est reserué la production, et creation des ames, à raison de leur excellence et dignité : comme il dit en Esaye, *Je feray les souffles*, Ce que faut entendre du souffle spirituel, qui est l'ame raisonnable. Je passe soub silence, que ton Mahomette enseigne que le Ciel a esté fait d'une fume, que s'il estoit ainsi, il seroit subject à corruption. Passons outre : Car j'ay honte de referer, ce que le mesme Imposteur n'a point eu de vergongne de dire impudemment que le Soleil et la Lune [f. 171 v^o] ont eu dès le commencement une mesme lumiere et vertu, veu que nous sçavons mieux par la leçon de la Genese, que le ciel a esté créé de rien, et que Dieu a fait deux grands luminaires, dont le plus grand doit servir pour le jour, et le moindre pour la nuit.

[f. 173 r^o]

CHAPITRE XXXVIII

Venons maintenant à disputer, ce que vous jugez estre le plus doux et delicieux en toute vostre loy c'est (dites-vous)

dulcissimum et saluberrimum esse putatis, uxores multas ducere. quod si deo placuisset, creato homini ab initio non unam tantum sociam praebuisset, sed plurimas : nec dixit deus, Relinquet homo patrem et matrem, et adhaerebit uxoribus suis : sed uxori suae, dixit. Nec amicitia inter uirum et uxorem uera esse potest, ubi non est aequalitas, cum uir pluribus misceatur, mulier uero uni tantum adhaerat, cuius est in alias plures distractus amor. Nec propterea numerus hominum augetur, quia plures uni nubant foeminae : nam totidem uiri priuati coniugio sine prole decedunt, et praesertim cum mulieres numero pauciores existant. Iniqua insuper res uidetur, et naturali aduersa libertati, unius urbis ciuium alios multiplici matrimonio uti, alios in solitudine degere. Nec propterea ea laudanda consuetudo, quod in ueteri legi plerosque sanctos uiros pluribus uxoribus fuisse coniunctos legimus, quia non id ex lege, aut ex uoluptate fecerunt, sed diuina quadam dispensatione, et ad sobolem procreandam, quae cresceret in cultu dei. Tacemus de diuortio, quod permittitur apud uos contra legem euangelicam, et de adulterio et fornicatione, et aliis sceleribus, quae licet antiqua detestetur, et noua prorsus abominetur, apud uos tamen concessa uidentur. Non est quod omnia tuae legis errata percurramus, quando neque nobis scribendi, neque tibi legendi satis est ocii : et tu ipse pro tuo ingenio multa intelligis adeo

la pluralité des femmes, mais je croy que si celà *devoit* estre agreable à Dieu, il en eust par incomparable Sapience formé plusieurs dès le commencement du monde pour les donner à l'homme, afin de plustost multiplier la race humaine, au contraire il commanda à l'homme expressement de quicter pere et mere, pour adherer non à plusieurs femmes, mais à une seule, et qui faict encore l'argument plus valide, est que l'amytié qui est requise entre l'homme, et la femme, ne peut estre parfaicte et [f. 173 v^o] entiere, s'il y en a plusieurs ou si elle est diuisee. Car si on chasse l'unité, la division s'ensuyt, et le desordre quand l'amour se depart en plusieurs, et veux bien que tu sois adverty, que le nombre des hommes ne se peut de beaucoup accroistre, pour la multiplicité des femmes. Car combien d'hommes meurent ils sans hoirs à faute de femmes, à cause que ceux qui ont des moyens en ont trop, et les femmes qui sont en plus petit nombre que les hommes bien à peine peuvent elles fournir à tant d'hommes. D'avantage, c'est une chose bien estrange à la liberté naturelle des citoyens, que les uns prennent plusieurs femmes en mariage, et que les autres n'en ayent point et vivent solitaires. Peut estre que tu allegueras l'ancienne coustume de la Loy, où il estoit permis aux saints Patriarches d'auoir plusieurs femmes. Mais tu dois sçauoir, qu'ils n'usoient point de telle licence pour assouvir leur volupté charnelle, ains c'estoit par dispense diuine, afin de multiplier la sainte semence qui croissoit pour le service de Dieu. Je me veux taire du divorce qui se fait entre vous, qui contrevient à loy Evangelique. Et me tairay encore, des adultaires enormes, fornications, et incestes abhominables qui regnent parmy vous, contre toutes loix vieille, et nouvelle. Au reste je n'ay pas le loysir de coter et remarquer tous les erreurs qui sont en ta loy, à cause que je n'ay pas l'opportunité de les rediger par estat. Et croy que [f. 174 r^o] tu ne serois pas toy-mesme de loysir pour les lire, j'appelle seulement ta conscience à tesmoing, et ton naturel jugement, si tu n'apperçois pas bien, en ton imagination naturelle de ton vif esprit, que tous ces documents de ta loy, sont sans fondement, mal ordonnez, et encore plus sottement controuvez, tellement qu'on ne les sçauroit convaincre, par raisons bien vives, que par leurs mesmes mensonges, et impostures.

stulta esse, ut nulla possent ratione defendi.

[f. 177 r°]

CHAPITRE XXXIX

Tota de deo quaestio est, huc omnia referuntur, totum in hoc consistit, tu CHRISTUM IESUM deum esse credamus : quo concesso, necesse est eius legi obedire [~~obebire~~], et eius uerbis credere, qui uerax est, et mentiri non potest. In eius lege trinitatem, de qua supra diximus, in unitate diuinitatis comperimus, et incarnationem uerbi, et processionem spiritus sancti, et reliqua omnia quae [p. 86] retulimus, usque ad extremum iudicium. Quod autem Christus deus sit, iam supra ostensum est ex ueteri lege atque prophetis : licet etiam ex tua lege monstrare, quae prophetam et sanctum uirum fuisse Christum asserit. Si propheta et sanctus, ergo uerax : si uerax, et deus. Nam deum seipse testatus est, dicens : Ego et pater unum sumus : et qui uidet me, uidet et patrem : et si creditis in deum, et in me credite : et alia multa huiusmodi, per quae diuinitas Christi colligitur : et aequa cum patre et spiritu sancto maiestas. Bene est igitur, ut legem nostram amplectaris, quae uerax est et salutaris a deo data : et tuam relinquant, in qua non est ueritas, neque salus : homo illam tulit, peccatis et ignorantia plenus. Intellexisti quanta adducimus ex ueteri lege testimonia, quibus deus ostenditur, et homo, CHRISTUS IESUS, et pro nostra salute supplicio crucis affectus.

Toute nostre dispute, consiste en la confession d'un Dieu auquel tout se refere, elle consiste aussi en la foy de la diuinité de Jesus-Christ. Si tu veux admettre ces deux poincts, nous n'auons plus que faire de quereler, car il ne restera plus que d'obeyr à sa loy, et croire à ses paroles qui contiennent verité, à cause qu'il ne peut mentir. C'est donc en sa Loy que nous trouvons (ce que ja nous auons monstré cy dessus) qu'il y a une Trinité de personnes en la diuinité, avec unité d'essence : c'est là que nous trouvons l'Incarnation du Verbe, la procession du S. Esprit, et tout ce que nous auons prouvé par cy devant, jusques au dernier Jugement. Nous auons prouvé suffisamment par les tesmoignages de l'ancienne loy, et des Prophetes que Jesus Christ est Dieu, ce qui ne se peut aussi prouuer par ta Loy, laquelle confesse qu'il a esté S. Prophete, et homme diuin. Que si elle tient cela pour vray, je peux donc conclure qu'il a esté Dieu, comme luy mesme se confesse Dieu, quand il fit, *Moy et mon Pere sommes un, et qui me voit il voit mon Pere, Si vous croyez en Dieu, croyez aussi en moy.* Ainsi par plusieurs tesmoignages on peut colliger la diuinité de Jesus Christ, et que sa majesté est semblable à celle du [f. 177 v°] Pere, et saint Esprit. Rien ne reste donc plus, qui te puisse empescher d'embrasser nostre loy, comme estant la plus veritable et salutare, instituee de Dieu, et quicter la tienne, où il n'y a aucune verité ny salut, estant dictee par un homme hebeté et remply d'ignorance, homme flagitieux, et farcy d'impieté. Tu as ouy combien nous auons produit de tesmoignages de l'ancienne loy, qui testifient comme Jesus-Christ est vray Dieu et vray homme : car il a souffert le supplice de croix pour nous rachepter. Tu as entendu les depositions du tressaint Evangile, et les mesmes parolles de Jesus Christ que ta loy reconnoist pour saint homme. Qui t'empesche donc de recevoir le baptesme ? Qui retarde l'eauë pour te baptizer ? Que songe-tu, que crains-tu, qu'attens-tu ? Entre en la voye du salut, et tu accompagneras si grand nombre de gens de bien, tant d'excellens personnages, tant d'Empereurs et Monarques, afin que sous le manteau du nom de Jesus-Christ, tu puisse parvenir au salut eternel. Nous t'auons desja proposé l'exemple de Constantin, et Philippe Empereurs, lesquels ont gouverné l'Empire Romain, et se sont rangez à la foy de Jesus-Christ.

Audiuisti sacras sancti Euangelii attestationes, et ipsius Christi uoces, quem tua lex sanctum habet. Quid igitur obstat baptismo? quis prohibet aquam? quid moraris? Ingredere iam tandem salutis iter cum praecellentibus uiris et magnis imperatoribus, ad aeternam salutem sub Christo peruenies. Diximus de Constantino seniore, et Philippo, qui rempublicam tenentes, in Christum credidere. Post Constantinum creati Caesares idem iter secuti sunt, et in fide nostra obierunt: excepto Iuliano apostata, qui ex monacho Caesar factus, transiuit ad idola, quae uitam laxiorem promittebant. Sed ille in bello Parthico poenas dedit, et sagitta confossus in incertum missa, coactus est cadens dicere, Vicisti Galilaeae: sic enim per contumeliam uocabat Christum.

Fuerant et aliqui schismatici et haeretici, qui etsi Christiano censebantur nomine, non tamen recta incesserunt uia. Imperatores Christiani nullo errore polluti inuenti sunt, Iouinianus, Gratianus, Iustinianus, Valentinianus, Iustinus, duo Theodosii, Arcadius, Honorius, Carolus Magnus, Ludouicus, et plures Franci et Theutonici: tres Othones, Henrici aliquot, et non pauci sub aliis nominibus. Praeterimus alios reges fama claros, qui uel in Gallia, uel in Hispania, uel in Anglia, uel in aliis prouinciis Christianis sacris initiati fuerunt, et in

Les Césars qui ont succédé audit Constantin, ont suivy la trace de leurs ancestres, et sont morts en la confession de la foy de Jesus-Christ, excepté Julian l'Apostat, lequel ayant esté pris au cloistre où il [f. 178 r°] s'estoit réfugié, pour estre eslevé à l'estat de l'Empire, Apostata de sa religion, pour se faire renegat Idolatre, à cause que l'Idolatrie, comme le Mahometisme permectoit de pecher impunément, et mener une vie lubrique et scandaleuse, en tout vice et dissolution: Aussi reçeut il son loyer en la guerre Persique, quand il fut ataint et percé d'une fleche par un soldat incogneu, et despitant le Ciel, receut son sang coulant de la playe pour le jecter en l'air maugreant Jesus-Christ avec blasphemes, le confessant neantmoins victorieux quand il crioit, *Tu as vaincu Galileen*, par ce mot Galileen voulant entendre Jesus-Christ.

[f. 180 v°]

CHAPITRE XL

Nous trouvons par le discours des hystoires, quelques Empereurs, qui ont esté Scismatiques et heretiques, lesquels ores qu'ils fussent Chrestiens, si n'ont ils pas toutesfois chemine la droicte voye, aussi en trouvons nous d'autres qui n'ont point gousté du poison d'heresie, comme fut Jovinian, Gratian, Justinian, Valentinian, Justin, les deux Theodoses, Arcadius, Honorius, Charlemaigne, Loys Debonnaire, et plusieurs François et Allemands, Les [f. 181 r°] trois Othons, les Henrys, et plusieurs autres, nous passons sous silence les autres Rois, d'heureuse memoire, lesquels ont conservé les seaux de nostre Foy inviolable, tant en France, Espagne, Angleterre, qu'autres provinces Chrestiennes, et sont allez apres leur trespas (comme nous presumons) prendre possession de l'heritage celeste, avec lesquels tu pourras cheminer en assurance et sans vergongne, et pourras sumettre ton col sous le joug de la foy, pour regner sous Jesus-Christ, qui faict regner les Rois (dit le Sage) et que les instituteurs des loix ordonnent ce qui est juste, tu

Domino mortui, ad uitam creduntur migrauisse beatam. Cum his non est cur te pudeat Christi iugum subire, et sub eo regnare, per quem reges regnant, et legum conditores iusta decernunt. Multos inuenies reges, qui te colentem Christum honorabunt. Etsi enim aliquando horrebant reges Christi nomen, et propter idola Christianos persequebantur, postea tamen propter Christum idola deleuerunt. Honesta haec societas est, cum qua te uocamus in uiam salutis, ueritatis et pacis : illa nihil dignitatis habet, cum qua te tua lex in deuia rapit. Nam praeter Othomanorum familiam, de qua natus es, et illustres progenitores tuos, quis est qui magnopere laudari inter Saracenos queat ? Colebatur Saladinus quidam, et aliqui pauci nomen habent, qui res memoria dignas gessere. At Christianorum excellentissima nomina omnes historias impleuerunt. Noti sunt in Syria, et in Aegypto, et in Asia, Godefridus, Balduinus, Bohamundus, Tancredus, Conradus, Philippus, et alii admodum multi, qui ab extremis Galliarum et Germaniae finibus, cum ingentibus copiis Hierosolymam petiere, iterque sibi per medios hostes ferro parauere. Hos tibi comites damus, cum his te Christo iungere cupimus, honestiores hi socii sunt, quam Aegyptii effoeminati, aut imbelles Arabes. Tua origo (sicut accepimus) Scythica est : inter Scythas multos fuisse uiros in armis claros, memoriae traditur, qui uectigalem

troueras plusieurs Rois qui t'honoreroient, tout aussi tost qu'ils sçauront, que tu auras embrassé le Christianisme. Car le temps passé plusieurs Princes auoient le nom de Chrestien en horreur, et persecutoient les Chrestiens pour defendre leurs Idoles, mais depuis qu'ils ont esté informez de la verité, la chance est tellement tournée, qu'ils ont aboli leurs Idoles pour honorer Jesus-Christ. Considere je te prie combien est honneste la compagnie, avec laquelle nous te voulons joindre, en te retirant d'une brutale vie, et conversation mauuaise, à une voye de verité, et de paix. Pren garde combien est sale, infame, et deshonneste la Loy en laquelle tu es né, qui t'esgare, et meine à perdition, qui a merité loüange de tous tes ancestres, sinon la famille des Othomans d'où tu as pris naissance ? On fait cas d'un [f. 181 v°] Saladin, et quelques autres en petit nombre, qui ont voirement laissé quelque marque de prouesse et de vaillance. Mais la renommee de nos Princes Chrestiens tres victorieux vole bien plus outre, et enfle grandement les hystoires. Leurs actes heroïques se celebrent, par toute la Syrie, l'Asie, et l'Egypte. C'est ou se trouue un Godefroy de Buillon, un Baudouyn, Bohemond, Tancrede, Conrad, Philippe, et autres en grand nombre, qui sont sortis des Gaules et Allemaignes, avec forte armee, et copieux exercite, pour s'aller camper devant Jerusalem, se faisans voye à travers les ennemis, c'est à tels guydes, et conducteurs que nous te voulons adresser, et avec eux te joindre à Jesus-Christ. Qui est-ce qui ne juge que tels Princes soyent plus courtois, et debonnaires, qu'un tas d'Egyptiens, et paoureux Arabes ? Ta race (ainsi que nous auons ouy reciter) est Scythique : or nous lisons aux Pancartes anciennes, que les Scythes ont esté en armes fort redoutables, et ont tenu l'Asie tributaire longue espace de temps, mesme ont repoulsé les Egyptiens, et reduicts en leurs bornes marescageuses. Les Egyptiens et Arabes, ne peuvent entrer en comparaison avec les Scythes, à cause qu'il n'y a bille pareille, entre le hardy et le couard, le fort et le foible. C'est dequoy je m'esmerveille, comme les Arabes par leur enchanterie, ont peu charmer et attirer à leur faction les [f. 182 v°] Scythes tant genereux, et de rare prestance en fait de guerre, que dis-je faction ? ce n'est faction ni alliance, ains seruitude, puisqu'il se faut assubjectir à leur loy, et encore, à la mienne volonté que ce fust quelque Loy sainte, et non pleine de dol, imposture, et tromperie. Te seroit il pas plus convenable, voire proffitabile, de t'associer avec les Chrestiens ? On se doit delecter de hanter tousjours

Asiam pluribus seculis tenuerunt, et Aegyptios ultra paludes eiecerunt. Non sunt comparandi aut Aegyptii, aut Arabes Scythico generi, non est forti et [p. 87] ignauo aequa societas. Mirandum est tantum potuisse suis festinationibus Arabes, ut audaces et praestantes Scythas in suam societatem adduxerint. Quid dicimus societatem ! non est haec societas : seruitus est, quando eorum legi subiectus es, quae utinam lex esset, et non deceptio ac praestigium. Conformior tibi cum Christianis societas erit. Fortibus uiris facile admittuntur fortes, uirtus uirtuti placet. Pulchra et stabilia sunt inter aequales consortia, si eadem religio est, idemque cultus dei. Age igitur, accipe Christianos socios, accipe fidem et baptismum, qui te hic in terris faciat magnum, quoad uixeris, et post obitum in coelo beatum reddet.

Audisti promissa Euangelica, et quomodo cuncta quae diximus ueteris legis autoritate probantur. Sed times ne te decipiamus. Recordaris tui legislatoris, qui asserit legem et prophetas a Iudaeis, Euangelium a Christianis esse corruptum : tantumque de ueritate uel noui testamenti uel ueteris remansisse, quantum Alcorano continentur. Exploratum id forsitan arbitraris et uerum esse, atque idcirco testimoniis nostris non adhibes fidem : nec baptizari audes, aut in

les hommes vertueux et bien famez, et qui sont de mesme qualité. Car la vertu est amy de vertu, c'est une belle chose, et de longue duree de s'allier à ses semblables qu'il n'y ayt difference de foy, et de religion. Range toy donc au nombre des Chrestiens, reçois la foy et le baptesme, qui annoblira tout le reste de ta vie, et te donnera un heureux accroissement en ce monde, et te rendra encore en l'autre plus heureux.

[f. 187 r^o]

CHAPITRE XLI

Tu as donc ouy de nous, et as esté suffisamment par nous informé des promesses Evangeliques, suivant ce que nous t'avons discouru par le texte de la saincte Escripiture, afin que tu sçache comme tout ce que nous te persuadons est bien fondé sur la parole de Dieu : Mais je me doute que tu as crainte que ne te trompions, où que nous te faisons accroire le faux pour le vray : Car tu te souviens de ce que ton Legislatteur dit que la loy a esté falsifiée par les Juifs, et l'Evangile par les Chrestiens, et que nulle verité est restee sinon celle qu'il a fourree dans son Alcoran. Je croy que tu ne pense que cela soit vray, et me persuade que c'est cela qui te degoute de nostre foy, et de prester creance à noz discours, et te destourne de la susception du S. Baptesme, tant tu es craintif, et paoureux. O, à la mienne volonté que ton Mahommet eust autant acquis de bon renom d'avoir esté

CHRISTUM credere. Utinam tam bonus fuisset tuus legifer quam callidus, tam uerax quam uersutus, tam iustus quam iniquus : tota est artificiosa et fraudulenta lex eius. Nam qui diuinum sibi abesse auxilium non ignorabat, ad humanas confugit astutias. Cupiebat legem edere quae sibi nomen daret, famamque etiam per flagitia exoptabat, ut Herostratus ille qui Dianae Ephesiae templum incendit. Et animaduertens antiquam et nouam legem quamuis honesta esset, duram tamen uulgo uideri, et seruatu difficilem : suam ipse edidit, quae uoluptatem humano generi amicam permetteret. sic enim facile fieri posse existimauit, ut innumerabiles populi in suas traditiones concederent. Nam gentiles quamuis laxiori lege tenerentur quam Christiani, continentiam tamen et modestiam et frugalitatem commendabant, et philosophis auscultabant uirtutis amatoribus, neque sinebant suos ciues corrumpi uitiis, aut uoluptate marcessere. Creuit igitur secta Saracenorum, licentia uitiorum. Placuit uxores ducere quot uellent : eademque dimittere, cum displicere coepissent, habere concubinas quam plures, et in omne libidinis genus posse prouolui. Indulgere uentri cuncta quae uellet, et ori, praeter uinum, et uniuersis immergi uoluptatibus. Etsi enim aliqua ieiunia in lege tua praecipuntur, id etiam ad irritandam uoluptatem factum est. nam Saraceni diem ieiunantes, nocte quam longa

homme bien, comme il a le bruit, d'auoir esté faux imposteur, et pipeur rusé. Si te veux-je bien assurer, quelque chose qu'on dise, que toute sa loy ne tend à autre fin que pour perdre les ames par sa piperie, et a les rendre totalement brutales, et sans raison : Car je veux soustenir, qu'il a esté privé de la grace du saint [f. 187 v^o] Esprit, et que le Diable, luy a assisté en toutes ses inventions et resveries. Son but a esté, d'establiir une je ne sçay quelle loy, soit bonne, soit mauvaise, pour s'acquerir quelque bruit et vogue parmy les hommes, et a voulu par un flagice tant detestable, et insigne impieté brigrer la renommee, ainsi que feît Erostratus, lequel pour s'acquerir une immortelle gloire en la bouche des hommes, s'advisa d'aller mettre le feu au Temple magnifique de Diane en Ephese. Ainsi donc ton Mahomet, considerant que l'une et l'autre loy ancienne et nouvelle sainte, et bonne, auoient quelque rigueur et austerité redoutable au vulgaire qui ne demande qu'à vivre en liberté, délicieusement. Il s'est advisé de forger une autre loy, où il prescheroit une liberté, et lascheroit la bride à forger toute volupté, afin que chascun en fust amoureux, et qu'un peuple sensuel courust aux lacs de telles traditions nouvelles, et riantes : Car ores que les Gentils fussent assez eslargis en leur loy, bien d'avantage que les Chrestiens, si auoient-ils nonobstant tousjours en recommandation les belles vertus de Contenance, Frugilité, Modestie, Temperance et autres et auoient en singuliere reuerence l'advis des Philosophes qui enseignent la vertu, tellement qu'ils obeissoient à leurs preceptes, et ne uouloient permectre que la volupté regnast aux Republicques, où que les hommes se laissassent corrompre par les [f. 188 r^o] vices, et effeminer par les charnelles concupiscences. C'est donc ce qui a faict voguer et accroistre la secte Mahometique, que de lascher la bride à tout vice et volupté. A cause qu'elle permect autant de femmes qu'on peut nourrir, donne licence de les repudier quand on en sera saoul, donne congé d'auoir des concubines autant qu'on voudra sans recherche, et permect qu'on se donne du passe-temps tant qu'on en voudra, sans conscience. Il est vray qu'il a ordonné quelque forme de jeusne, mais ce n'a esté à autre fin, que pour esmouvoir d'avantage la volupté charnelle, à cause qu'il commande que le jeusne se fasse de jour, et permect que la nuict on face bonne chere, et qu'on face autant, ou plus d'excès, que nature peut porter. Il a aussi defendu le vin, mais c'est à cause, que l'Arabie, est une region chaude, et brulante, de façon que le bruvage

est epulantur et bibunt. Nec aliam obcausam uini usus interdictus est, nisi quia noceret in ardenti terra, qualis est Arabia, et maior est frigidis uoluptas poculis. Hoc unum ergo in Mahumete intentum fuit, ut legem propagaret suam : ea praecipiens quae grata essent auditoribus, et maxime plebibus, quae iumentis similes existunt : nec fefellit eum opinio in hac parte. Placuit noua lex, et breui tempore ita coaluit, ut in multis populis, gentibus ac linguis reciperetur, cuius fundamenta in uoluptate iacta fuerunt. Verum sicut agricola non imprudens, postquam uineam plantauit, fossam circunducit et sepem, ne destruat a feris : ita et Mahumetes suam legem conseruare ac munire statuit, animaduertit homo sagax, duobus modis suum dogma conuelli posse, atque confundi : autoritate scilicet et ratione. atque aduersus haec duo quae poterant inueniri remedia, non neglexit. Autoritati apposuit, quod paulo ante retulimus, antiquam scilicet et nouam legem deprauatam esse, nec quicumque ueri restare, nisi quod Alcoranus haberet. Rationi arma obiecit, iubens ne quispiam de sua lege disputaret, neque rationem quaereret : in eum qui contra niteretur, ferro uindicandum esse, atque huiusmodi uallo suam legem callidus uenerator [p. 88] communiuit. Sed non est hic adamantinus murus, neque ferreus, neque ex uiuo lapide fragili materia est, creata et luto munita domus, facile oppugnabitur,

froid, y est plus en delices, que n'est le vin voluptueux. Telle donc a esté la ruse et invention de Mahomet, pour donner credit, et vigueur à sa Loy, que de decreter choses douces et plausibles pour amorcer à tels appats le peuple qui d'ailleurs, vit brutalement addonné à ses plaisirs, et de fait il n'a point esté deceu de son intention, car il a obtenu ce qu'il auoit pourpensé : A cause que la loy a esté en peu de temps si favorisee, qu'elle a obtenu le consentement universel des nations et langues qui estoient desireuses [f. 188 v°] de plus large voye, voyans que ses fondemens estoient posez sur la volupté charnelle. Car tout ainsi qu'un curieux laboureur qui plante une vigne, fait des hayes, et des fossez à l'entour, afin que les bestes sauuages ou autres, n'entrent dedans pour la gaster. Aussi a esté soigneux Mahomet de munir et fortifier sa loy maudite, de certaines defences, comme fin et cauteleux qu'il estoit, preuyant bien qu'elle seroit impugnee si on l'approchoit de pres pour l'esplucher, et qu'on l'arracheroit par bonnes raisons des cœurs de ceux qui trop legerement l'auroient receuë. Il a disje munie de defences, c'est qu'il a dit que l'Escriture sainte estoit toute corrompuë et falsifiee tant en la loy ancienne que nouvelle, afin que les argumens et tesmoignages qu'on prendroit en icelle, pour impugner la fause loy, fussent de nulle efficace, disant au surplus qu'il auoit tiré toute la moüelle de la verité d'icelle escriture pour la mettre en son Alcoran. Et par ce qu'a faute d'argumens et tesmoignages de l'Escriture, on pourroit encore auoir recours aux vives raisons, pour prouuer la fausseté de sa loy. Il y a pourueu, et a fait defence à toute personne de disputer de sa loy, ou de demander raison de tout ce qui y est contenu, voire avec menace, de faire mourir honteusement celuy qui s'en voudroit enquester plus auant. Voilà donc comme il a murré sa loy de rampars, comme [f. 189 r°] rusé imposteur non legislateur. Si est-ce que tels rampars, ne sont pas si forts que Diamans, fer ou pierre dure, car estans façonnez de matiere legere, et de bouë, aisement on les peut abbatre, et ne pourront endurer le Canon : ains cederont à l'assaut violent qu'on leur donnera, n'estans assez forts pour soutenir la gresle des bombardes, et canons : Car tout [toute] edifice qui est basti sur le sable ne subsiste longuement, il est aisément abbatu. Parquoy nous deliberons de l'assaillir, et tascherons à combatre ta loy par les vives atteintes de fleches acereées, et canonnades bruyantes.

neque resistit telis nostris, facile ruunt
aedificia in arena fundata.

[f. 193 r^o]

CHAPITRE XLII

Aggrediamur haec telis tuae legis munimenta. Corruptionem in primis sacrarum literarum obiicitis hoc ei probandum fuerat, qui factum asserit : nobis satis erat negare factum. Libet tecum aliter agere, et apertam tuae legis latoris calumniam ostendere. Lex Iudaica, quam Moyses et prophetae tradiderunt, antequam Mahumetes nasceretur, pluribus seculis scripta fuit, et multis in locis promulgata, et in alienas translata linguas : nec fuit unus interpres, sed plurimi : rogante Ptolemaeo Philadelpho, septuaginta presbyteri legem interpretati sunt, et consona dixerunt. Aquila etiam et Theodotion, et Symmachus, et alii uetus testamentum. Facta est antiqua lex et Graeca et Latina, multis aetatibus, antequam tua promulgaretur. Impletae sunt omnes bibliothecae Mosaica et aliarum prophetarum traditione, Alexandriae, Romae, Athenis, Carthagine, Syracusis, Toleti, Lugduni, et in omnibus locis, quae insignia essent, siue apud Graecos, siue apud Latinos, uetus testamentum ex Hebraica ueritate traductum et habebatur, et publice legebatur. Quis ille Iudaeus tam potens fuit, qui corrumpere legem ubique gentium potuit ? Nondum natus erat Christus, cum Septuaginta

Ta loy donc nous reproche que les saints volumes ont esté falsifiez et depravez. Nous ne le croyons pas, si nous n'avons suffisante preuve, Tellement que nous disons que cela est faux. Mais je veux proceder avec toy en dispute par une autre methode, afin que je te montre, que c'est plustost ton Legislatteur qui est faulsaire, et imposteur. Ne sçais-tu pas bien, que la loy Mosaïque, et les Prophetes avoient veu la lumiere bien longtemps devant que ton Mahommet fust né ? Ne confesse-tu pas qu'ils avoient esté des-ja translatez en plusieurs langues, non par un seul mais par [f. 193 v^o] divers interpretes, et estoient espars en plusieurs lieux ? Car à la requeste de Ptolomee Philadelphie, septante Prestres de la loy interpreterent l'ancien testament, et jaçoit que chacun travaillast separement à la traduction, si est-ce pourtant, qu'apres que leurs translations particulieres furent rapportees, toutes se trouverent accordantes. Apres ceux-là, Aquila, Theodotion, Symmachus, et autres y ont besongné : Plusieurs ont traduit l'ancien testament bien long temps devant que ta loy eust esté publiee. Et les Bibliothèques estoient ja remplies desdites traductions de la loy et des Prophetes, en Alexandrie, Rome, Athenes, Carthage, Syracuse, Tolete, Lyon, et autres villes fameuses. Et le vieil Testament estoit par devers les Grecs et Latins, traduit selon la verité Hebraïque, leu, publié, et receu. Comment donc le Juif, eust-il peu apres tant de copies dispersees par tant de lieux, en tant de nations falsifier et corrompre la Sainte Bible ? Jesus-Christ n'estoit pas encore incarné, quand les suznommez interpretes l'ont traduite, et n'y avoit en leur saison aucun argument de la depraver, n'estant encore esmeuë la contention entre les Juifs, et les Chrestiens sur les points de la loy. Quel besoing donc de corrompre ou retrancher quelque chose en la loy, pour ceux qui ne l'avoient pas encore receuë ? encore moins estoit-il necessaire à ceux qui la gardoient [f. 194 r^o] de bonne volonté. S'il y a donc quelque faulseté, il la faut rechercher aux originaux des Hebrieux, et non pas en la traduction receuë, publiee, et averee entre les Grecs et Latins, et

interpretum editio facta est : quo tempore nulla erat caussa corrumpendae legis, cum nulla esset cum Christianis nondum natis, de lege contentio : nec propter alios oportebat legi aliquid detrahere, qui legem non acceperant : nec propter se qui talem acceperant, et laudabant, si qua corruptio interuenit, in ea potuit interuenire, quae apud Hebraeos remansit, non in ea quae inter Latinos Graecos diuulgata est, et per infinitas diffusa prouincias : quanquam nec Iudaica corrupta est, quae usque in hanc diem cum Graeca et Latina traditione concordat, difficilis ac pene impossibilis fuisset corruptio in tot manibus. Mahumeti leue fuit unum codicem corrumpere, et illum tanquam uerum his tradere, qui sibi ab initio crediderunt. Quod si multi sunt hodie apud uos codices unius continentiae, non tamen idcirco ueritas in eis est : ab uno enim, qui falsus erat, emanantes, omnes falsitatem continent. quia non defluunt ex amaro fonte dulces riuuli. Quaerimus ex te magne princeps, si te iudice, duo rationum codices afferantur, quorum alter ex altero transcriptus existat, et in eo de quo est facta transcriptio, Sempronius mille debere talenta scriptus est, in exemplari duo milia, cui potius fidem dabis ? aut non exemplo magis quam exemplato ? Hebraei parentes antiquae legis existunt, et apud eos exempla legis habentur, apud alios exemplaria. Rursus ex te querimus, quatuor inueniuntur rationum libri

dispersee par tout le monde. Et si j'ose bien affermer, que la traduction Judaïque n'est pas falsifiée, attendu qu'encore à present elle s'accorde avec la Grecque et Latine, et n'y a apparence, que quelque corruption s'y soit fourree, parmi tant de volumes, qui sont espars en tant de mains. Je croyois plustost que c'est Mahomet qui a falsifié quelque volume de la Bible, et puis apres l'a communiqué comme veritable à ceux qu'il a subornez dès le commencement, et qui se sont retirez par deuers luy. Lequel volume depravé, a puis apres esté transcript par vous autres, et multiplié. Qui fait que nous concluons que nulle verité y est contenuë, ains y sont entrees mille faulsetez et mensonges. On dit en commun proverbe : Que le ruisseau qui prend son origine d'une source amere, ne peut estre doux. Or je te demande (Prince magnanime) Si on produisoit devant ton Parquet judicial deux livres de raison, l'un desquels a esté copié sur l'autre, et qu'en celuy qui est extrait par copie il estoit escrit, que Sempronius doit mille Talens, et en l'original de ladite copie, il y en a deux mille, auquel des deux adjoüteras tu plus de foy ? Ne sera-ce pas à l'original, et non pas à la [f. 194 v^o] copie ? Ains est-il donc, que les Hebreux sont les Peres qui ont par deuers eux l'original, les autres n'ont que la copie : il faut donc croire à l'original qui est l'ancien. Je te demande encore ? Si on trouve quatre quictances ou quatre comptes, chez quatre receveurs, Seius, Caius, et Sempronius, et au compte que produit Sempronius, on trouve qu'il a presté cent talens à Lucius, et aux autres trois comptes, on trouve que plutost il doit lesdits cens talens à Lucius : auquel croiras-tu ? N'auras-tu pas plus d'egard à la deposition des trois que d'un seul ? Si tu veux ainsi juger equitablement, voila toute nostre dispute terminee, voire nostre foy emologuee : car nous te produisons quatre livres qui contiennent tout l'ancien Testament : l'un est des Hebreux, le 2. des Grecs, le 3. des Latins, et le 4. de Mahomet : les trois premiers sont d'accord, et le 4 est seul qui est different, et ne contient que mensonges et bourdes. Que veux-tu dire à cecy ? que songe-tu ? Les Grecs devant l'advenement du Fils de Dieu, et les Latins devant l'advenement de Mahomet, n'ont jamais veu, tenu, ou receu autre loy, et autre ancien Testament, que celuy que nous avons encore à present, qui est conforme à celuy des Hebreux. Si tu objecte qu'on ne trouve maintenant des Gentils qui ayent des Bibliothèques tant anciennes, Interroge les Juifs, et tu trouveras que nous disons la [f. 195 r^o] verité. Joseph autheur Hebreu est en

apud quatuor negociatores, Seium, Caium, Titium et Sempronium. In eo quem Sempronius producit, creditor ipse Lucii in centum talentis scriptus inuenitur, in aliis debitor, cui credes ? quid respondebis ? an non tres libros uni praeferes ? Certe non dubitabis praeferre. Si ita iudicas, soluta questio est. Quatuor libri habent uetus testamentum : Unus est Hebraeorum, alter Gentilium, et tertius Christianorum, ultimus Saracenorum, qui a caeteris discrepat : mendax enim est. nam reliqui conformes inueniuntur. Nam et Graeci, qui gentiles erant ante Christi aduentum, et Latini ante Mahumetem, uetus testamentum non alio modo habuerunt, quam nos hodie habemus. Hoc fortasse inficiari posses, quia non reperiuntur hodie gentiles, qui bibliothecas habeant ueteres. Sed interroga Iudaeos, inuenies uera esse quae dicimus. Et adhuc Iosephus Hebraeus, [p. 89] qui translationem antiquae legis in manu Ptolemaei, quem nominauimus, emanarunt, quae usque in hanc diem perseuerant, et Hebraicae ueritati concordant.

lumiere, qui tesmoigne que la traduction de l'ancienne loy a esté faicte à la requeste d'un Gentil, assavoir Ptolomee Philadelphie Roy d'Egypte, De laquelle traduction les autres ont esté puisees, qui perseverent en leur integrité jusques à present, et ne discordent aucunement avec la uerité Hebraique.

[f. 197 r^o]

CHAPITRE XLIII

Stulta est igitur Mahumetis fictio, et turpis inuentio, nec quicquam habet uerisimile, nec tam confusione quam irrisione digna est. Quod diximus de ueteri testamento, idem licet de nouo intueri, quod nec ab uno scriptum est, nec in una lingua, nec in uno

Il nous faut maintenant conclure, que l'imposture de Mahomet est evidente, et que son assertion impudente est hors de raison, estant trop estrange, sans aucune uerisimilitude, parquoy elle est indigne d'estre confutee, et digne de toute moquerie et derision. Or il faut que tu entende, que tout ce qu'auons dit de l'ancien testament, est aussi verifié du nouveau. Car il n'a pas esté escrit par un seul, ny en une seule langue, ny presché en un seul climat,

loco, nec in uno tempore, et tamen una sententia est, et unica concordia. Quod Graeci habent, hoc Latini, hoc Hebraei, hoc Syri, Armeni, hoc omnes barbari Christum colentes : quamvis haeretici aliqui ad tuendos errores suos corrumpere nonnullos codices ausi fuerunt. Quid ages ? quid dices ? cui fidem adhibebis ? an soli Saraceno, an Latino, an Graeco, an Hebraico ? Multa antiquior est Christiana lex quam Saracena. Misit Christus adhuc in terra existens discipulos suos in orbem, ut praedicarent Euangelium omni creaturae. Audita est in omni terra Euangelii tuba, sicut scriptum est : In omnem terram exiuit sonus eorum, et in fines orbis terrae uerba eorum. Vulgata est recepta lex Christi per totum Romanum imperium, priusquam tuus legifer prodiret in lucem. Et idem Euangelium, quod nunc habemus, omnes gentes susceperunt. Nec fuit maioribus nostris aut facultas corrumpendi rem adeo uulgatam, aut necessitas, cum non esset Mahumetes, cum quo de fide contenderent. Corruptio ei necessaria fuit, qui nouam legem edere uoluit, ueteri et nouae contrariam. Nec dubium faciet iustus iudex, quin Christiano maior fides adhibenda sit de Christi lege, quam Saraceno : ipse enim conseruator est suae legis, et manet in traditione patrum. Saracenus ab ea recessit, et inuentiones sequitur nouas, quas sui maiores ignorauerunt. Euangelia apud nos quatuor recepta sunt, quae summa diligentia, ingenti

ny en une seule saison, mais il est partout reçu sans contredit, de mesme accord, dans aucune alteration de sentences et dictions. Tellement que ce que les Grecs tiennent les Latins, Hebreux, Syriens, Armeniens, Barbares et autres nations qui croient en Jesus-Christ, le tiennent aussi. Il n'y a que les Heretiques, qui ont presumé de le corrompre, pour le faire servir à leurs mensonges, et pour defendre leurs erreurs. Que feras tu donc maintenant ? que diras tu ? à qui croiras tu ? sera-ce au Mahometiste seul, ou bien au Latin, Grec et Hebreu ? sçais tu pas bien que la Loy Chrestienne, est plus ancienne, que la Mahometique, et que la trompette Evangelique a esté ouye par toute la terre ? c'est ce que dit David. *Le son de leur voix et predication a esté [f. 197 v°] ouy par toute la terre*, voire jusques aux extremitez de la terre habitable. La Loy de Jesus Christ a esté annoncee à Rome, et par tout l'empire Romain, et a esté reçeuë avant que jamais ton legislateur se fust avancé, toutes les nations ont aduoué et approuvé le saint Evangile tel que nous l'avons maintenant sans jamais presumer de le corrompre, ou changer, ny reprouver une Loy tant commune et usitee, aussi ny avoit il occasion, car ton Mahomet n'estoit pas encore né, avec lequel on deust contester des poincts de la foy. C'est à luy seul qu'a esté totalement necessaire la depravation de la sainte Escripiture, à cause qu'il s'est efforcé de forger une nouvelle loy contraire à l'ancienne et nouvelle qui est reçeuë de tous Catholiques. Je ne sortiray jamais hors de la fantasie, qu'un homme quel que soit s'il a un droit et sain jugement, jugera par sentence diffinitive, qu'on doit beaucoup plus adjoûter de foy, et avoir plus grand egard au Christianisme et loy de Jesus-Christ, que non pas au Mahometisme, et à la Loy d'un Sarrazin. Car le Chrestien est exacte observateur, et amoureux de la Loy, et ne decline point du sentier, ny de la tradition des anciens peres, mais le Turc au contraire est inconstant et muable, facilement quitte son opinion et medite nouvelles inventions sans se soucier des traditions, et autorité des ancestres. Nous recevons quatre Evangelies, qui [f. 198 r°] ont esté aduouez par les saints peres aux Conciles generaux, non sans meurs et diligente discussion, ains avec une provide circonspection et subtile inquisition, ayans par toutes voyes et moyens recherché la verité qui y est contenue. Parquoy il ne faut point que ton Mahomet nous vienne nasiller, et imposer que les saintes escritures on esté depravees et corrompues. N'est il pas escrit de la cité de Dieu, qui est l'Eglise, *Qu'il a fondee a jamais ?* elle ne

studi, et acri discussione sancti patres in generalibus conciliis non prius amplexi sunt, quam esse uerissima multis modis recognouerunt. Non est igitur quod tuus legifer de corruptione sacrarum literarum possit obiicere. De ciuitate Domini, quae est ecclesia, inquit in Psalmis Dauid : Fundauit eam deus in aeternum. Non esset fundata in aeternum ecclesia, si fundamentum eius, quod est Euangelium, uiolari aut corrumpi potuisset. nec uerum fuisset quod ait propheta Baruch, loquens de lege dei : Lex, quae est in aeternum. Nec illud staret quod dicitur : In aeternum permanet uerbum tuum, et in seculum seculi ueritas tua. Nec Isaias uera fuisset de Christo locutus dicens : Super solium Dauid et super regnum eius sedebit, ut confirmet et corroboret illud in iudicio et iustitia usque in sempiternum. Nos Gabrieli angelo credimus, qui de Christo Mariae uirgini sic ait : Dabit illi dominus deus sedem Dauid patris eius, et regnabit in Domo Iacob in aeternum. Quomodo regnabit Christus in domo Dauid ? nisi per fidem. Quomodo per fidem ? nisi per Euangelium in aeternum. Quomodo per Euangelium in aeternum, si corruptum est Euangelium ? Mendax lingua, falsa calumnia. Ego uobiscum sum (inquit Dominus) usque ad consummationem seculi. Et Oseae prophetae uerba ad ecclesiam conferuntur : Sponsabo te mihi in fide usque in aeternum. Et ad Petrum uicarium suum inquit Saluator : tu es Petrus, et super hanc

seroit pas fondée à jamais, si son fondement qui est la foy, et n'est appuyé que sur l'Évangile, estoit corrompu et gasté. Et ne pourroit estre véritable ce que Baruth tesmoigne de la Loy divine. *Que c'est la Loy qui durera à jamais.* Et ne seroit aussi vray ce que dit le Psalmiste. *Ta parole persiste à toujoursmais.* Esaye aussi seroit trouvé menteur ou imposteur, qui dit parlant de Jesus-Christ, *Qu'il sera assis sur le throsne de Dauid, et sur son Royaume, pour le confirmer, et corroborer, et stabilier en ecquité, et jugement à perpetuité.* Nous croyons aux paroles de l'ange Gabriel, lequel parlant du mesme Jesus-Christ à la vierge Marie, dit, *que Dieu luy donnera le siege de son pere Dauid, et qu'il regnera sur la maison de Jacob eternellement.* Comment est-ce que Jesus-Christ, regne en la maison de Jacob, ou de Dauid, sinon par foy ? et comment par foy, sinon **[f. 199 r°]** par le moyen de l'Évangile ? comment par l'Évangile eternellement s'il est corrompu et gasté, comme fausement Mahomet luy impose ? ô langue meschante, menteuse, fause, et pernicieuse. *Je suis avec vous* (dit Jesus-Christ) *jusques à la consommation du siecle.* Et le Prophete Osee adresse sa parole à l'Eglise en la personne de Dieu. *Je t'espouseray par foy pour jamais.* Et nostre Sauueur parlant à son Vicaire. *Tu es Pierre* (dit-il) *et sur ceste pierre je bastiray mon Eglise, et les portes d'Enfer ne pourront rien à l'encontre d'elle.* Et de rechef, *J'ay prié pour toy, afin que ta foy ne defaille point.* Faisons donc maintenant une conclusion, assavoir. Que si l'Évangile, que nous tenons, et que nous preschons, eust esté corrompu et depravé, les portes d'Enfer eussent prevalu, et la foy de saint Pierre eust defailli, et eust esté perdue. Mais la foy du grand Pasteur est demouree inviolable en l'Eglise Romaine laquelle n'a jamais erré, et n'errera jamais. Car c'est la Dame, et Mere de tous les fideles et la reigle de verité.

petram aedificabo ecclesiam meam, et portae inferi non praeualebunt aduersus eam. Et iterum : Rogauit pro te Petre, ut non deficiat fides tua. Praeualuissent portae inferi, et defecisset fides Petri, si falsum esset Euangelium quod sequimur. Sed manet fides magni pastoris in ecclesia Romana, quae nunquam inuenta est erasse, neque errabit in aeternum. Magistra est enim, et mater omnium fidelium, et disciplina ueritatis.

[f. 202 v°]

CHAPITRE XLIII

Caue Mahumetes, caue magne princeps, [p. 90] ne sequaris errorem Porphyrii Siculi, qui tuae legi consona dicit. Is ex Christi animo ad idola transiens, ait se deos consuluisse quid de Christo sentirent : et illos respondisse, bonum unum fuisse Christum, sed pecasse discipulos eius, qui diuinitatem attribuerant, quam sibi ipsi nunquam arrogasset. Hoc deorum testimonium est, id est idolorum, quae tu daemonia esse non dubites. An non intelligis fraudem ? an non uides tui legiferi et daemonum esse unum argumentum, unam conclusionem, unam fallaciam, et Christo diabolum inuidere, eiusque gloriae et maiestati detrahere ? cuius consilio atque suasu tua lex edita est, Euangelicae atque Mosaicae contraria. Dices pari modo, Christianam legem Mosaicae aduersari. namque iussit Moyses plurima, quae Christus uetat : ea permittens quae ille uetuit. Nescis antiquae legis arcana, quae diu

Donne toy garde (Prince tresillustre) d'ensuivre l'erreur de Porphyre qui a blasphemé contre Dieu, et approuve tout ce qui est conforme à ta loy. Car estant devenu de Chrestien Idolatre, sema un bruit, qu'il auoit esté appellé au conseil des Dieux, pour entendre le jugement qu'ils donneroient de Jesus-Christ, et luy dirent qu'il auoit esté homme de bien, mais que ses disciples, auoient grandement offencé, de luy auoir attribué la Divinité, laquelle il n'auoit jamais voulu usurper, au contraire l'auoit refusee. Voila quel tesmoignage ont donné les faux Dieux, qui ne furent jamais autres que Diables : Mais ne t'aperçois tu point de sa finesse ? Ne vois tu pas bien que c'est le mesme argument que Mahomet a [f. 203 r°] emprunté des diables mesmes ? Ce n'est qu'une mesme intention, une mesme tromperie, et conclusion de tous les deux, car le Diable qui parle par Porphyre, et par Mahomet, est ennemy de Jesus-Christ, et ne taschent tous deux par leur menée que d'offencer, et obscurcir sa gloire et majesté. C'est donc par le conseil du Diable, et à sa persuasion que ta loy a esté bastie, laquelle est discordante de tous poincts, avec la loy Evangelique et Mosayque. Tu me repliqueras aussi, que la Loy Evangelique repugne à la Loy Mosayque, à cause qu'elle defend aucune chose, que Moyse a commandé en sa Loy, et au contraire, elle permect, ce que Moyse a defendu. Mais tu n'entends pas (à ce que je voy) les secrets mysteres de l'ancienne loy, laquelle a esté long temps enceincte de la nouvelle, et a enfanté quand le temps prefix a esté arrivé ce que Jeremie auoit preueu en esprit quand il dit. *Voicy les jours viennent dit le seigneur,*

grauida fuit, nouam in utero gerens : et cum statutum diuino consilio tempus uenit, eam peperit. Vidit Ieremias per spiritum legem hanc nouam, cum ait : Ecce dies ueniunt, dicit Dominus, et feriam domui Israel et domui Iuda foedus nouum, non secundum pactum quod pepigi cum patribus eorum. Sed hoc erit pactum quod feriam cum domo Israel. Post dies illos, dicit Dominus, dabo legem meam in uisceribus eorum, et in corde eorum scribam eam, et ero eis in deum. Nouum foedus, inquit, quia baptismus circumcisioni successit, et legem meam, inquit, scribam in corde eorum, quia uetus lex in tabulis lapideis scripta fuit, noua per charitatem in corde hominum radicata. Et ero eis in deum : quia noua legis autor et promulgator Christus, deus et homo est. Antiqua per Moysen innotuit, tantum hominem : et adueniente perfecto, euacuatum est imperfectum : nec amplius in praepotio nobiscum deus, sed in corde pascitur, dicente Apostolo : Si circumcidamini, Christus nihil prodest uobis. Nec ulterius caeremoniae legis habent locum. Venit enim ille, de quo loquitur in Deuteronomio, Moyses : Prophetam de gente tua suscitabit tibi deus, ipsum sicut me audies. Et subditur : Ponam uerba mea in ore eius, loqueturque ad eos omnia uerba quae praecepero illi. De Christo haec prophetia est, qui locutus est ex ore dei, quod uerum erat os suum, in cuius aduentu legalia et caeremonia desitura erant. sicut

que je traicteray une nouvelle alliance avec la maison d'Israël, et avec la maison de Juda, non pas selon l'alliance que j'ay faicte avec leurs peres, au jour que je pris leur main pour les faire sortir hors de la terre d'Egypte. Mais voicy l'alliance que je feray avec la maison d'Israël. Apres iceux jours (dit le Seigneur) je me mettray ma Loy dedans eux, et l'escriray en leur cœur, et seray leur Dieu, et ils [f. 203 v°] seront mon peuple. Il dit donc une nouvelle alliance. Car le baptesme a succedé à Circoncision. *Il escrira la loy en leur cœur,* car l'ancienne Loy a esté écrite en tables de pierres, mais la nouvelle est gravee dans les cœurs des hommes par charité. *Et il sera leur Dieu.* Car l'auther de la nouvelle loy qui est Jesus Christ est Dieu et homme, et Moysse auther de l'ancienne, a esté pur homme, tellement que par l'aduenement de celuy qui est parfait, l'autre qui estoit imparfait a cessé, et Dieu n'habite plus au prepuce, c'est à dire en la loy qui circoncit, mais il se complaist d'habiter aux cœurs des hommes, comme dit S. Paul. *Si vous estes circoncis, Jesus-Christ ne vous profitera de rien.* Au surplus les ceremonies de la loy, n'ont plus d'authorité ny de lieu, depuis que celuy est venu, duquel parle Moysse au Deuteronomie. *Le seigneur ton Dieu te suscitera un Prophete comme moy du milieu de toy, c'est à dire, du milieu de tes freres vous luy obeirez, selon, tout ce que tu as demandé au Seigneur ton Dieu en Oreb.* Puis apres il s'ensuyt. *Je mettrai mes parolles en sa bouche, et il leur dira tout ce que je commanderay.* En cest endroit le Prophete parle de Jesus-Christ, comme par la bouche de Dieu à l'aduenement duquel les observances legales et ceremonies devoient prendre fin, comme il est expressement escrit en saint Mathieu. [f. 204 r°] *La Loy, et les Prophetes jusques à saint Jean.* Car tous les sacrements que les anciens peres observoient ne seruoient que de figure, pour demonstrer un futur Messias qui est Jesuschrist, lequel devoit venir pour les mettre à fin, et en instituer d'autres de plus grande vertu, utilité, et ernelgie, plus aysez, et plus veritables, voire en plus petit nombre. Apres donc que la prestrise legale a esté changee, en une plus excellente sous laquelle prestrise estoit la Loy : il a aussi esté convenable, que la Loy fust changee en une meilleure. Concluons donc que la Loy nouvelle, n'est contraire à la Loy Mosaique, puis que nous avons prouvé qu'elle a esté enceinte d'icelle, et qu'elle l'a enfanté à l'aduenement de Jesuschrist, qui l'a faict resplendissante par sa splendeur et lumiere, ayant mis fin (suyuant ce qui en avoit esté decreté) à la circoncision, et

apud Matthaeum scriptum est : Lex et prophetae usque ad Ioannem. Sacramenta enim quae ueteres et prophetae obseruabant, adnunciatiua erant uenturi Christi, quae in eius aduentu completa cessauerunt, et alia instituta sunt, uirtute maiora, ueritate meliora, actu facilia, numero pauciora, et sicut sacerdotium mutatum est, sub administratione lex erat, ita et legem mutari oportuit. Non est igitur aduersa ueteri noua lex, quae in eius uentre conclusa erat, et adueniente Christo, et euangelii luce clarescente, et patefacta, circuncisioni et aliis caeremoniis antiquitus obseruatis (sicut praefinitum erat) finem imposuit. Est autem Christiana lex tanto dignior quam Iudaica, quanto nobilius est oraculum dei quam hominis.

autres ceremonies observees en l'ancienne loy. Et est maintenant la loy Evangelique et Chrestienne de tant plus digne que la Mosaïque, comme l'oracle de Dieu est plus excellent que celuy d'un homme.

[f. 207 v°]

CHAPITRE XLV

Cognoscis iam, nisi fallimur, ueritatem et maiestatem nostrae legis, nec utilitatem ignoras : incipisque de tua diffidere, et ardes desiderio disputandi, uellesque latius cuncta discutere : sed obstat legifer tuus, et inquirere uerum prohibet, et interminatur et clamat : Non est mea lex quae disputationi subiicienda sit. caue ne quid loquaris, arma sunt in manu mea : dum nihil credis, multum imperii adeptus es. Qui non audiunt meam uocem, gladio conterendi sunt, ensis meae legis dignitatem tuetur. In Arabia ortus eius fuit. ex paruo principio quantum creuerit,

Tu cognois maintenant (si je ne me trompe) quelle est la verité et autorité de nostre foy, et n'ignore pas son utilité. Et ne croy point autrement, que tu ne commence à te desplaire en ta loy, et à t'en discourager : Mais j'aperçoy un inconuenient, c'est que ton Legislatteur s'y oppose, et te defend d'esplucher la verité de pres, et de descouvrir par recherche les faussetez de de sa Loy, comme s'il te disoit en menaçant. Ma Loy n'est pas telle (ô Prince) qu'on en doive douter, et l'examiner par disputes. Garde toy bien de la quitter, et de la discuter, pour t'en emanciper. Regarde que tu as les armes au poing, et que pendant que tu y a adjousté foy, adherant à ma loy, tu as conquesté grande estandue de pays. Tous ceux qui n'escoutent ma voix, et n'obeissent à ma Loy, sont dignes du trancheant de l'espee : car le glaive est la defence, et conservation de la dignité de ma loy. J'ay pris naissance en Arabie, yssu de bas lieu, et ay eu petit commencement, et me suis tellement pousse, que j'ay pris

uides. Aegyptum adieci meae legi, et Syriam et Mesopotamiam et Libyam et Indiam et Mauritaniam, et partem Hispaniae, et diuitem Asiam, et doctam Graeciam, et fortem Thraciam, et nobilem Macedoniam : sunt et aliae quam plurimae regiones sub [p. 91] imperio meae legis, quae armis, non uerbis, quaesitae sunt. Muliebres est, uerba uerbis refellere, uiri ferro decertant. Si non fuisset uera mea lex, non dedissent superi imperio nostro, nec non dominationi nostrae tantos successus atque prosperitates. Amat nos Deus, et legis odorem sentiens gratulatur, et sternit iter uictoriis nostris. Scis quam feliciter saepe in hostes pugnauisti, et modo in Ponto, et saepe in Graecia. En fili quid cogitas, quid moliris, tot triumphis sub mea lege illustratus ? Christum persequeris, cuius cultores strauisti toties, et ad interuicium usque caecidisti.

Caue ne meam linquens legem, relinqueris a Deo. Credimus his te uerbis non parum commoueri, et aliquem inesse in tua mente timorem. Sed audi quam inanis est timor. Omnis qui malum facit (inquit in Euangelio Veritas) odit lucem. Fures noctu domos perfodiunt, et in obscuro adulteri latitant, non adhibent testes qui peccant, nolunt deprehendi mendaces. Cum his sentit tuus legifer : ueretur ne disputando suae legis uanitates innotescant, ueretur ne pudenda sua

telle accroissance avec prosperité que tu vois, t'ay subjugué toute l'Egypte a ma loy. La Syrie, Mesopotamie, Lybie, Numidie, Mauritanie, et une partie des Espagnes, la riche Asie, et la docte Grece, la forte Thrace, et la noble [f. 208 r°] Macedoine, et plusieurs autres regions flechissent sous ma loy, et les ay conquestees à force d'armes, non par vertus de miracles ou predication, c'est à faire à des femmelettes de rendre parole pour parole, et injure, pour injure. Les hommes manient les armes et se font par elles redouter. Si ma loy n'estoit bien certaine et veritable, Dieu ne luy eust donné telle autorité, accroissance et progrès fortuné. Si telle faveur a mon Empire, c'est un signe evident de son amour et dilection envers moy, et qu'il s'esjoût à l'odeur de ma loy, me faisant voye à glorieuses et triomphantes victoires. As tu mis en oubli, comme tu as tant de fois triomphé de tes ennemis, tantost en la terre Pontique, et tantost en la Grece. Parquoy (mon fils) regarde à ce que tu fais et à ce que tu entreprends, et ce que tu cherche. Veux-tu apres tant de victoires que tu as eues sous ma loy, te rendre à la loy de Jesus Christ, duquel tu as tant de fois prophané les Temples, et demoly les autels, rasé les villes, meurtry les confesseurs ? Donne-toy garde, que quictant ma loy tu sois abandonné de Dieu.

[f. 211 r°]

CHAPITRE XLVI

Il est vraysemblable que telles remonstrances te pourront esbranler, et qu'elles causeront quelque frayeur et crainte en ton esprit : Mais je te prie d'entendre combien telle crainte et frayeur est legere, et de nulle importance. *Quiconque veut mal faire, hayt la lumiere*, (dit Jesus Christ). Les larrons vont toujours de nuict pour voler et dérober, les ruffiens accomplissent leur vilennie en tenebres, car pour mal faire, on ne cherche jamais de tesmoings, aussi ne veut-on jamais estre trouvé en un meschant œuvre. Ton Legislatteur ressemble à ces gens là : car il craint que ses mensonges et impostures, ne soient descouvertes par la lumiere de l'examen et dispute. Il a peur que ses sales et ordes ordonnances viennent à notice, pource il en defend l'inquisition verbale, et commande d'opposer le glaive à tous ceux qui voudront s'en informer plus avant, il ne reçoit

delegantur. prohibet disceptari uerbis : armis defendi suam legem iubet, nec alium iudicem quam ferrum deposcit : multumque gloriatur de suae legis incremento. Diximus cur creuerit, plebes uoluptas allexit : neque inficiamur, multas tuae gentis uictorias partas, et ingentia confecta bella, et tu ipse in praeliis clarus euasisti. Vicisti hostes non paucos, et triumphasti saepe : fuisti tamen etiam aliquando uictus. parua Christianorum manus tuas ingentes copias, ut ante diximus, apud confluentes Sauum et Danubium paucis ante annis deleuit. Non milites ueterani, non duces in bellis ante probati, non uiri nobiles armis potentes, et equis, sed pauci cruce signati ex agris collecti inermes et nudi, fide tantum armati, ferro fulgentes et auro tuos suderunt exercitus. Quod si uictoria ueritatem legis ostendit, hoc uno praelio satis admonebare, in quo multi fugerunt paucos. Tuae uictoriae nihil miraculi habent, ad quas nunquam sine grandi tuorum praerogatiua uentum est. Sed quid agimus ? non his argumentationibus stat recta fides, Vici, fudi hostes, imperium teneo. Si sic licet arguere, uera fuit sub Alexandro Magno, tot uictoriis illustrato, et sub eius successoribus religio, qui et in Graecia, et in Asia, et in Syria, et in Aegypto, et in Libya, et in Perside, et in Scythia, et in Indis regnauere, imperio per arma quaesito. Vera etiam Romanorum fides usque ad priorem Constantinum, qui orbem sibi ferro subiecerunt, et omnes domuere

autre Juge ou Censeur que le fer et l'espee. Au reste, Dieu sçait comme se piaffe, et se vante de l'heureux accroissement, et splendeur de sa loy. Si est-ce que nous auons descouvert son ordure, et auons monstré les moyens par lesquels elle eu vogue, assavoir qu'elle presche une liberté [f. 211 v^o] charnelle et vie voluptueuse, ce qui debausche aisément un peuplé addonné à son plaisir. Au reste, nous ne voulons pas renier que ceux de ta nation n'ayent obtenu grand nombre de victoires, et n'ayent mis fin à plusieurs guerres avec triomphe et gloire. Nous confessons que toy mesme as esté fort vaillant et heureux en tes entreprises de guerre, tu as souventefois vaincu, plusieurs fois triomphé : Mais aussi faut-il que tu reconnoisse que tu as esté quelquefois vaincu. Nous auons dés le commencement monstré, comme les Chrestiens en petit nombre, on defaict il n'y a pas longtemps une armee nombreuse de Turcs qui vouloient approcher du Danube, et neantmoins ceux qui eurent la victoire n'estoient pas gens aguerris, ny stilez au maniment des armes, voire mesme n'estoient garnis de ce qui est convenable à l'expedition militaire, ils estoient seulement munis et armez du signe de la Croix vivifique, c'estoient tous gens rustiques, ramassez des champs, nuds, et inexperts au faict des armes, n'ayans pour toute armeure qu'une vive foy : cependant ils se sont faict voye par dessus le ventre de tes canailles et hardis Capitaines, qui auoient des harnois dorez, et des Corcelets à l'espreuve. S'il est donc ainsi que la victoire fait paroistre de la verité de la loy et religion, il faut donc que tu croye à nostre loy, puis qu'en un seul conflict, une petite troupe de gens [f. 212 r^o] ramassez qui n'auoient autres armes que la foy, a deffaict une si grande multitude de braves Turcs et a faict tomber tout le reste sous la misericorde du chef ? Ou tu doibs confesser que tes victoires ne sont pas miraculeuses, puisque tu ne les as sçeu obtenir sans faire si grande perte de tes meilleurs hommes. Mais à quoy nous arrestons nous ? Dy moy je te prie. Si la verité de la religion, et de la foy se confirme par tels signes. *J'ay vaincu, j'ay surmonté, j'ay deffaict mes ennemis, j'ay triomphé, j'ay l'Empire*, et faut necessairement conclurre par tels argumens. Je ne veux donc plus tenir autre religion pour la plus vraye et certaine, que celle d'Alexandre le grand, qui à tant esté illustree de victoires, et de ses successeurs qui ont regné en la Grece, en l'Asie, en la Syrie, en l'Egypte, en Libie, en Perse, en Scithie, et aux Indes, l'empire desquels a esté obtenu à force d'armes. La religion aussi des romains sera la plus vraye et

quas adiere gentes. Scimus tamen et Alexandrum et eius haeredes, et Romanos, et qui sub eis erant, Iudaeis exceptis, idola coluisse : alii Iouem, alii Martem, alii Mercurium, alii solem et lunam, et alii sidera. Multi etiam, ut Aegyptii, animalia bruta colebant. Quis nescit (inquit unus ex poetis) Volusi Bithynice qualia demens Aegyptus portenta colat, Crocodilon adorat. Et quod stultius fuit, et alium [*auiuum*], et porros et cepe inter numina profuerunt. Praeclarae tamen Aegyptiorum uictoriae memorantur, sicut de Osiride proditum est, qui uictum peragrauit orbem. Ergo et deos Aegyptiorum recipimus, et ueram eorum religionem fatebimur, quia uicerunt ? Non sic ratio suadet, neque sic Iudaei sensere, qui uicti ab Assyriis, et ab Antiocho, et a Romanis, et in seruitutem ducti, non tamen uictorum leges de diis acceperunt, sed uicti et angariati, et mille modis oppressi, in sua lege manserunt.

Nec nos Christiani, cum praelio superamur, aut aliis calamitatibus affligimur, legem nostram aut relinquimus, aut accusamus : sed arbitramur pium Deum nos tanquam filios propter peccata, quae committimus, uerberare : quia non paremus Euangelio, non seruamus legem nostram, neque manemus in traditione sanctorum patrum, sed uicti fragilitate aberramus, et labimur ut homines.

certaine qui ont jusques au grand Constantin subjugué tout le monde, et ont domté toutes nations, par leurs armes. Et neantmoins, nous n'ignorons pas qu'Alexandre, ses successeurs, les Romains et ceux qui ont regné sous eux ont esté Idolatres, (excepté les Juifs) car ils ont adoré les uns Jupiter, les autres Mars, les autres Mercure, les autres le Soleil, et autres Planettes. Plusieurs mesmes d'entr'eux comme les Egyptiens ont adoré les [f. 212 v°] bestes brutes. Sçavons nous pas ce qu'en a dit un Poëte ?

Ignore tu comme l'Egyptien

Hors du bon sens pour Dieu errant adore

Un crocodil, et des monstres encore ?

Et ce qui est encore plus esloigné de raison, ils ont attribué titre de divinité aux Aux, Poreaux et Oignons, si est-ce qu'avec ceste religion, ils ont obtenu de grandes victoires : comme il est escrit d'Osiris qui fait le circuit du monde, et y a fait de merueilleuses conquestes. Est-ce donc à dire que devons recevoir les Dieux des Egyptiens, ou que devons confesser leur religion estre vraie, pource qu'ils ont esté tant victorieux ? Jamais les Juifs ne furent de ceste opinion, quand ils furent vaincus par les Assyriens, et furent menez captifs par Antiochus, et puis par les Romains, pour cela ils n'ont pas accepté leur religion, ny receu leurs loix, comme de victorieux Idolatres : au contraire, ils ont tousjours perseveré en leur ancienne religion, parmy les chaisnes, menotes, et autres liens ; jaçoit qu'ils fussent la fable du monde exposez à injures, indignitez et contumelies. Nous ne sommes pas tant depourvez de raison et d'entendement, que nous voulions autrement faire.

[f. 216 r°]

CHAPITRE XLVII

Nous autres donc qui sommes Chrestiens ne devons accuser nostre Dieu ny abandonner nostre religion, ores que nous fussions rompus en guerre, et traitez inhumainement, car nous devons imputer cela à nos pechez et offences, et louïons Dieu, de ce qu'il nous chastie comme ses enfans bien-aimez par une estrangere main, pour tant de rebellions, et des-obeissances, que nous avons faites à ses commandemens et à son saint Evangile, ayans esté mercenaires, et non volontaires observateurs de ses preceptes contenus en nostre loy, n'ayans aussi fidelement perseveré avec luy, par les traces de noz peres qui ont esté de sainte vie, au contraire nous laissans abbatre par la

Ipse uero lapsos corrigit, et plagis multis nostras [p. 92] iniquitates emendat. Cognoscimus errata nostra, et considerantes quae fecimus, minorem esse poenam quam delictum non ignoramus. Si cadimus in bello, si amittimus regnum, si iugo seruitutis opprimimur, dicimus cum Daniel propheta : Deum esse in coelo, qui releuat mysteria, mutat tempora, et transfert regna, ut uniuersi cognoscant, quod dominatur in excelsis in regno hominum : et cui uoluerit, dabit illud. Nouimus Deum et Iudaeos et Christianos posse cum uelit, et uoluisse aliquando, alterius sectae hominibus subiicere, propter offensas populi, qui eum ad iracundiam prouocauit : sed conuersi ad Deum, non desperamus misericordiam consequi. Quamuis enim irascitur Deus (ut inquit propheta) non tamen obliuiscitur misereri. Pius est et benignus, nec deserit clamantes ad se. Absit autem ut propter uictoriam, meliorem esse credamus religionem uictorum. Sic enim fatendum esset, omnes qui uicerunt Hebraeos, melius de Deo sensisse quam ipsi uicti, quod neque tu diceres, neque tuus legifer, qui defensionem suae traditionis in armis collocat, et omne genus ratiocinationis effugit, maximum iniquitatis iudicium. Non sic beatus Petrus, qui donatus a Christo domino coelestis regni clauibus, et pastor constitutus gregis Christiani, paratum se ait rationem omnibus reddere de ea quae erat in eo fide, nec aliter

fragilité, et pusillanimité, sommes tombez au fossé, estans fourvoyez du vray sentier. De sorte que nous croyons certainement, que c'est un signe de sa digne clemence, et sainte grace envers nous, quand [f. 216 v^o] il permet que soyons visitez par tels fleaux, afin qu'il nous releue, en punissant nos offences. Nous recognoissons (dis-je), noz iniquitez, et en recognoissans nous confessons, que le tourment et affliction que portons, n'est pas correspondante à l'enormité de noz pechez. Si donc nous perissons par glaive, par les mains des ennemis en guerre, et sommes despoillez de noz biens, chassez de noz maisons, et sommes faicts esclaves, nous disons avec Daniel, *que Dieu est au ciel qui revele les secrets*, qui dispose du temps, change les estats, transfere les Royaumes, afin que nous confessons que c'est d'enhaut, qu'il regarde sur les fils des hommes, qui tient les sceptres et commande à l'Empire temporel, lequel il confere à qui bon luy semble. Nous tenons pour tout certain, qu'il a voulu humiler les Juifs ses enfans, et les Chrestiens ses bien-aimez par la puissance estrangere, qui est de diverse religion, quand bon luy a semblé. Et luy plaist encore d'ainsi faire maintenant, pour chastier les offences de son peuple, qui le provoque sans cesse à ire, et courroux par ses mauvais deportemens : Mais si nous retournons vers luy en cœur contrit, implorans sa misericorde et bonté, nous auons une ferme esperance, qu'il nous exaucera, suivant, ce que dit le Prophete. *Quand il sera courroucé, il aura souvenance de sa misericorde*. Il est doux, clement, et benin de nature, [f. 217 r^o] et ne laissera en langueur ceux qui le reclamant. Ja donc à Dieu ne plaise, que cela soit trouvé veritable, que la religion est jugee la plus certaine, et meilleure, qui a reçeu de plus excellentes victoires. Car un grand inconvenient s'ensuiuroit, de dire que la religion de ceux-là qui ont vaincu les Hebrieux estoit la mieux approuuee, ce qui n'est vray semblable : Car la loy de Dieu est eternelle, et ne peut ceder à la force et violence d'une autre, et suis certain, que ny ton legislateur, ny toy-mesme ne voudriez entrer en telle presumption, que de l'affermir veritable. Ce qu'il met donc toute la defence de sa loy au bras humain, refuse toute dispute, ne reçoit aucunes raisons, n'est-ce pas un grand indice de manifeste impieté ? Saint-Pierre n'a pas ainsi dit, estant constitué Pasteur universel de l'Eglise, et bergerie Chrestienne par Jesus-Christ qui luy a donné les clefs du Royaume des Cieux. Car il se presente pour rendre raison de tout ce qui concerne la foy de Jesus-Christ : Comme disoit aussi saint Laurent

suos auditores edocuit. Et beatus Laurentius martyr : Mea uox, inquit, obscurum non habet, sed omnia in luce clarescunt. Et in euangelio non probat Dominus eum qui lucernam accendit, et sub modio ponit, sed super candelabrum eam esse uult, ut luceat omnibus qui sunt in domo : et praedicari uerba sua super tecta iubet, et de seipso dixit : Ego palam locutus sum mundo. Deceptores et pseudoprophetae in angulis praedicant, et uolunt occulta esse quae dicunt, aut iuramenta taciturnitatis exigunt, sicut Romae accidit in his qui bacchanalia celebrant. In occulto enim Deo suo sacrificantes, nullum flagitium libidinis omittebant. Quod si alia non essent aduersus tuam legem iudicia, hoc unum sufficere potuit : quia prohibuit eius lator in disputationem uenire. Sciebat non aequa esse, neque uera, quae tradiderat : uidebat ueterem et nouam legem contra se stare, intuebatur philosophorum acutissimas rationes sibi aduersas esse : nec sperauit in coetu hominum aut in scholis uirorum excellentium sua deliramenta posse defendi. Animaduertit homo sagax et ingeniosus in malos, gentiles qui Deos colebant, damnatos esse, et iam propemodum exterminatos, nec Iudaeis locum esse quorum lex translata esset cum sacerdotio ad Christianos. Cumque stauisset nouam legem, idemque sibi nomen daret, sperauit quod modo euenit, iratum Deum Christianis, qui suae legis mandata

martyr, *Que sa nuict n'avoit aucunes tenebres, et que tout estoit manifeste en la lumiere de l'Evangile*, Jesus-Christ aussi n'approuve pas qu'on cache sous la muid la chandelle ardente, ains commande qu'on la mette sur le chandelier afin qu'elle donne lumiere à tous ceux de la maison. Il enjoit derechef à ses Apostres, de prescher publiquement ce qu'ils ont ouy [f. 217 v°] de sa doctrine, comme luy-mesme se vante d'auoir publiquement presché au monde, et n'auoir rien dit en cachete. Les faux prophetes, suborneurs vont prescher aux lieux tenebreux, et cachez, et veulent que leur doctrine soit secreta, prenans le sermens de leurs auditeurs de ne reueler leurs sermons ainsi que faisoient anciennement à Rome, ceux qui celebroident la feste de Bacchus. Lesquels se mussoient aux cavernes pour offrir sacrifices à leur Dieu où aussi il exerçoient tous actes detestables et vilains. Certes quand on ne trouueroit autre argument pour reprobuer ta loy que cestuy-ci, il est plus que suffisant, de ce que ton legislateur defend de contester des points de sa loy, il sçauoit donc bien en sa conscience, que ce qu'il ordonnoit ne uailloit rien, et cognoissoit que toute la loy ancienne et nouvelle luy estoit contraire, et voyoit d'ailleurs que les argumens et raisons Philosophiques l'impugnoient de tous costez, voire se doutoit bien que toutes ses impostures et mensonges ne pourroient pas subsister, pour estre soustenus en la presence des gens doctes et bien entendus és sciences. Il a aussi bien pourpensé (comme il auoit l'esprit rusé et vigilant à mal faire) que les Gentils et Idolatres ayans mauvais bruit seroient exterminés, et que les Juifs n'auoient plus de credit à cause que leur Royaume, et Prestrise, estoit transferee aux Chrestiens. Pour ce s'est il advisé avant que [f. 218 r°] bastir sa loy, afin de laisser une perpetuelle memoire de son nom, de prendre l'opportunité aux crains, et premeditant ce qui est adueni, assauoir que Dieu estoit estrangement courroucé contre les Chrestiens pour les enormes offenses, et iniquitez, et evidentes trans-gressions de ses commandemens qui se commettoient par eux, il a pris de cela un argument de faciliter son entreprise de vengeance de Dieu luy servant d'escorte, assure que Dieu luy donneroit un progres, et luy accorderoit une victoire à l'encontre des transgresseurs de sa loy, et criminels de leze majesté divine. C'est pourquoy il a constitué la defence de sa loy en la force des armes, s'assurant qu'elle seroit fort aisément receue des hommes puis qu'il laschoit la bride à toute espece de volupté. Mais si tu veux sçauoir la verité, ce n'est autre que le diable qui est autheur de son dessein. Ce

transgrediebantur, aduersus transgressores uictoriam concessurum : atque idcirco suae legis defensionem in armis collocauit, quam alioquin hominibus gratam propter licentiam uoluptatum non ambigebat. Diaboli hoc fuit inuentum. Antiquus hanc uiam suae nequitiae serpens excogitauit, qui cum uidisset sese procul eiici, et Christiana religione augescente, idola deleri, nec amplius deorum multitudini locum esse, sed unum tantum Deum adorari cum patre et spiritu sancto Iesum Christum, Heraclio imperante, Mahumetis spiritum excitauit, eumque sibi ministrum elegit, hominem ritu prius idolatram, fortuna pauperem, mente superbum, natione Arabem, qui consilio usus quorundam Iudaeorum et Christianorum peruersorum, inter quos fuit Sergius, spiritu ambitionis inflatus, legem tertiam edidit, ex ueteri et noua conflata, multis ineptiis extrinsecus adiectis. Legem diximus, quia legem uocat : nos blasphemiam rectius appellamus. Rugasti frontem, auertisti oculos, horruisti, turbatus es, subiratus es, dum haec dicimus : at si ueritatis amicus es, audienda est [p. 93] ueritas : neque tuus legifer, si tibi amicus est, ueritatem interdicet, quae tanto magis amica est, quanto salubrior homini, ac ipsa natura conuenientior.

n'est autre que l'antique serpent qui a excogité ce moyen pour executer sa rage et felonnie, et envie conceüe contre l'Eglise de Dieu. Car se voiant reculé à raison de la grande multitude des fideles qui entroient en la barque de la religion Catholique, voiant qu'on auoit abbatu ses idoles, demoli ses temples, qu'on n'alloit plus consulter les faux oracles, qu'il n'y auoit plus autre Dieu recogneu, que le seul et vray Dieu, assauoir Jesus Christ en l'essence du Pere et du saint Esprit. Il alla susciter l'esprit phanatique de [f. 218 v°] Mahomet du temps de l'Empire d'Heraclius, et l'institua son ministre, pour executer sa felonnie, choisissant un homme perdu, desesperé, sans ceruele, Idolatre, de peu de moiens, quant aux biens de fortune, Arabe de nation, au reste homme arrogant et hautain, meschant et privé de bon sens, lequel afin de mieux s'advancer, print conseil de quelques Juifs, et faux Chrestiens, du nombre desquels fut Sergius homme plein de l'esprit d'Ambition, avec lesquels insignes supposts, il façonna une troisieme loy, qu'il la tiree de l'ancienne et nouvelle, mais la remplie de fables, et inepties, de mensonges, et resveries, qui luy donnent tout l'ornement qu'elle peut auoir par dehors. Nous l'appellons Loy, à cause qu'il la ainsi nommee, mais au reste son vray nom, est blaspheme, et execration. Je me doute qu'a ceste parolle tu refroigne le front, et regarde de travers, et fais mine d'estre esmeu de courroux, et d'estonnement, Si est-ce que si tu es amateur de verité, il faut que tu sois auditeur de verité, et croy que ton legislateur, s'il est bien ton amy, ne te voudroit defendre d'ouyr parler verité, laquelle d'autant qu'elle est amie, elle en est plus salulaire, et convient plus à l'homme, voire de sa nature et condition.

[f. 224 r°]

CHAPITRE XLVIII

Audi uerum, et disce quomodo sit appellanda lex. Legem dicunt esse philosophi, quod ratione praecipitur: et sunt qui nil aliud legem esse affirmant, quam rectam rationem, a diuino numine ductam. Quicquid igitur rationi aduersum est, legis nomine caret. At tuus legifer ratiocinari de sua lege prohibet, et solum arma illi suffragari uult. Non est igitur dicenda lex, nisi ex illis quarum conditores apud Isaiam dominus maledicit. Docet nos Daud cognoscere legem Domini, dum ea quae propria sunt exponit. Attende, et uidebis an Mahumetea lex de coelo sit, et a numine tracta diuino, an aliunde. Lex Domini (inquit propheta) immaculata, conuertens animas: testimonium Domini fidele, sapientiam praestans paruulis. Immaculata est lex Domini, quia mala quaeque excludit, neque libidinem, neque turpitudinem ullam admittit. Sic apud eundem prophetam: Eloquia domini casta dicuntur, et apud Iob legitur: Non inuenietis in ore meo iniquitatem, nec in faucibus meis stultitia personabit. Et apostolus: Lex sancta, inquit, et mandatum sanctum et iustum et bonum. At quomodo Mahumetea lex immaculata, quae supra et adulteria, et omnes libidinum maculas ac foeditates admittit? Dices, quia ieiunia quaedam praecepit, et orationes, et eleemosynas. non damnamus hoc, absit ut ea

Or je te prie d'entendre la verité, et de discerner ce que proprement merite le nom de Loy. Loy, selon l'opinion des Philosophes, est celle qui est estable, conduite et ordonnee par raison. Les autres disent, que loy n'est autre chose, qu'une droicte raison deriuee du souverain Dieu. Ce qui est donc hors de raison, et contraire à raison ne merite pas le nom de loy. Or puis que ton Legislatteur defend de disputer de sa loy, et ne luy assigne autre chose pour sa defence que le glaive: Il faut inferer, que ce n'est pas une loy, si d'avanture elle n'est du nombre de celles, les [f. 224 v°] auteurs dequelles sont maudits de Dieu par le Prophete. David enseigne bien comme il faut cognoistre la loy de Dieu, quand il luy donne de si beaux tiltres, escoute-les, et tu verras si ta loy Mahometique est descenduë du ciel, et si elle a esté divinement inspiree, ou autrement. *La loy du Seigneur (dit-il) est sans macule, convertissant les ames. Le tesmoignage du Seigneur est fiddle, et donne sapience aux petits.* Il appelle la loy de Dieu, sans macule, à cause qu'elle rejecte toute impieté, et abhorre toute souillure, et volupté: car comme dict le mesme Prophete. Les parolles de Dieu sont chastes, de façon que Job disoit, *Vous ne trouverez aucune iniquité en ma bouche, et ma langue ne proferera aucune follie.* Sainct Paul dit aussi. *Que la loy est sainte, et le precepte bon et juste.* Comme donc se peut il faire, que la loy de Mahomet soit sans macule, laquelle ouvre la porte à toute espece de paillardise et ordure? Tu me respondras, que ta loy commande quelques jeusnes, oraisons et aumosnes, et choses semblables. Tout cela est bon, nous ne voulons pas blasmer ces bonnes oeuvres là comme mauvaises: mais nous disons, qu'elles servent de peu en ta loy, pour le merite de l'ame. Aussi n'a ce pas esté ton Legislatteur qui est auteur de cela: car avant que jamais il fust né, nous tenions pour bonnes toutes ces oeuvres là, [f. 225 r°] sans qu'il les couchast par ses escrits. Helias a observé le jeusne, aussi a faict Jesus Christ, et un Prophete bien plus ancien que ton Mahomet, enseigne à prier Dieu, tailler du pain aux fameliques, esberger les estrangers, bref nous avons eu bien d'autres legislateurs que Mahomet, qui nous ont enseigné d'accomplir les œuvres de misericorde: mais il est seul, qui enseigne de paillarder impunément, et de bien boire et manger, et rire et gausser sans soucy de

mala dicamus : inuentorem eorum Mahumetem esse negamus, absque Mahumete sciebamus haec esse bona. Ieiunauit Elias, ieiunauit Christus : orare et frangere esurienti panem suum, et egenos et uagos in domum ducere, multo antiquius est, quam tuae legis inuentum. Multi nos legislatores ad opera pietatis inuitarunt. Verum adulterari, fornicari, seuire uentri, et in coeno uoluptatum iacere, solus tuus legifer inter bona collocat. Solus Mahumetes est qui turpia docet, et flagitia praecipit : quamuis haereticorum more, ut facilius decipiat, bona simul et mala commiscet. At lex quae Domini dicitur, ut inquit Propheta, animas conuertit. Quo conuertit ? ad Deum, conuertit ad suum creatorem, ad summum bonum, ad ultimum finem : at lex Mahumetea non conuertit ad Deum, sed auertit ab eo.

Dicit enim dominus Deus : Estote sancti, qui ego sanctus sum. Mahumetes, Uxores (inquit) ducite, et concubinas quot placet : nam ego quadraginta uirorum in meis lumbis uires habeo, et uxoribus atque ancillis permisceor plurimis. Quid de testimonio fideli ? Cum data est Moysi lex domini in monte Sinai, fulgura et coruscationes apparuerunt et signa de coelo, quae testimonium legi praebuerunt. Lex Christi miraculis admodum multis confirmata est, dicente ipso : Si opera non fecissem in eis,

reprehension, et faict bien d'avantage : car il canonize au nombre des saints ceux qui sont les plus infames, et detestables ruffiens. C'est donc le seul pedagogue de toute turpitude, autheur de tout flagice et volupté, precepteur de l'escole de toute lasciveté. Il est bien vray, qu'il a meslé quelque peu de bien parmy le mal (à la mode de tous les heretiques) afin de mieux faire recevoir sa loy. *Mais la loy de Dieu* (dit le prophete) *conuertit les ames, et les faict suivre la bonne voye*. Ta loy tant s'en faut qu'elles les convertisse, que plutost elle les pervertit, faict errer, et les separe du troupeau de Jesus-Christ.

[f. 227 r^o]

CHAPITRE XLIX

C'est le commandement de Dieu qu'on soit saint. Et c'est le commandement de Mahomet qu'on soit sale, et vilain : Prenez (dit-il) des femmes et concubines tant que vous voudrez, car je sens en [f. 227 v^o] moy la force de quarante hommes, et me donne du plaisir avec plusieurs femmes, et concubines. Que dirons-nous de si fidele tesmoignage ? Quand la loy fut donnee à Moysen en la montagne de Sinay, les foudres, esclairs et tonnerres furent ouys, de façon que les signes du Ciel donnerent fidele tesmoignage à ceste loy là. La loy aussi de Jesus Christ a esté confirmee par signes, prodiges, et miracles infinis, ainsi que luy-mesme tesmoigne, *Si je n'eusse faict des œuvres entre eux, que nul autre n'a faictes, ils n'auroient point de peché*. Pource David parlant à Dieu de l'ancienne, et nouvelle loy, qui conuertit les ames au createur, et souverain bien. *Tes tesmoignages* (dit-il) *sont faicts merueilleusement croyables,*

quae nemo alius fecit, peccatum scilicet infidelitatis non haberent. Et propterea de ueteri, quae conuertit ad suum creatorem ad summum bonum, et noua lege inquit Dauid : Testimonia tua credibilia facta sunt nimis. Et in Euangelio Lucae circa finem legimus : Illi profecti praedicauerunt ubique domino cooperante, et sermonem confirmante sequentibus signis. At Mahumetis legem, quae signa, quae miracula probant ? audiamus eum : Non sum missus, inquit, nisi in uirtute gladii : et qui non susceperit meam prophetiam, occidatur, aut reddat tributum, precium pro infidelitate sua. Quid est hoc ? nunquid manifeste negat se miraculorum uirtute carere, et ficta falsaque esse omnia signa demonstrat, quae tuae legis doctores in populis praedicant ? Non habet igitur tua lex testimonium, nisi in armis : sed id non est fidele, ut ante docuimus. Ad ultimum transeamus, et quomodo sapientiam praestet paruulis, id est populis tua lex, animaduertamus. Sapientia (ut antiqui tradiderunt) diuinarum et humanarum rerum scientiam continet, estque admodum sapida et dulcis, dum amorem diuinitatis [p. 94] mentibus nostris instillat, propter quod inquit Psalmographus, Quam dulcia faucibus eloquia tua super mel ori meo. Tua lex neque de Deo sapit neque de coelestibus, neque terrena satis intelligit, quae putat superis curae non esse. Magna olim et florida in Alexandria philosophorum schola fuit, et

Et l'Evangeliste saint Marc, sur la fin, dit *que les Apostres se partirent, pour prescher par tout, et le Seigneur ouuroid avec eux, confirmant leur parole par signes*. Où sont les signes, et miracles qui portent tesmoignages à la loy de Mahommet de quelque sainteté ? *Je ne suis* (dit-il) *envoyé sinon, qu'en la force des armes, et vertu du glaïue, et quiconque ne recevra ma doctrine, qu'on le mette à mort, ou qu'on le face esclave comme incrédule*. Vois tu donc comme il confesse librement, qu'il n'a aucune vertu de faire miracles, et que ce n'est que resverie, de tout ce que [f. 228 r°] tes Docteurs enseignent au peuple de ta religion ? Elle n'a autre tesmoignage que des armes. Est-ce là un fidele tesmoignage ? Mais voyons le reste, que David a recherché en une vraye loy. *Elle donne* (dit-il) *Sapience aux petits*, c'est à dire, au simple et menu peuple. Or Sapience comme l'ont diffinié les anciens, est une science des choses divines et humaines, douce, et savoureuse, quand elle faict distiller en noz cœurs un amour divin. C'est pour cela que disoit David. *Que tes parolles sont douces à ma langue c'est plus que miel, en ma bouche*. Ta loy donc n'a rien de commun avec Dieu, ny avec les choses douces, et celestes : car elle ne reconnoist point la divine providence sur les choses inferieures, qu'elle pense estre negligees de Dieu. Il y avoit jadis en Alexandrie bon nombre de Philosophes, et en toute l'Asie et Syrie, plusieurs ont acquis le bruit de doctrine et science, desquels la memoire n'est pas ensevelie jusques à maintenant. Mais depuis que ta loy a commencé à avoir cours, on n'a plus trouvé gens qui s'adonnassent à la recherche des secrets de nature, à cause que ton faux Prophete avec sa loy, possede tous les pays susmentionnez, et ne baille point de sapience aux petits. Au contraire, au lieu d'appuyer la Loy sur la Sapience, il l'appuye sur le fer tranchant : Mais tout va autrement parmy nous, les sciences et estudes florissent en noz [f. 228 v°] Academies, on y faict profession publique de Philosophie, on enseigne aux escolles la Theologie, on n'obmet aucun genre de doctrine, les Colleges sont fondez et erigez, en plusieurs villes d'Italie, et ailleurs, qui sont comme refuges et asyles des bonnes lettres : comme en Espagne, France, Allemagne, Angleterre, où se trouvent Colleges rentez, et bien founis de gens doctes et excellens, qui monstrent la Sapience aux petits. Car c'est, le plus grand plaisir que les Chrestiens reçoivent, que de faire instruire la jeunesse, et les simples pour cognoistre et comprendre la verité de nostre religion. Laquelle n'a jamais esté taxee d'erreur, et fausseté : ains a

multi per Syriam et Asiam uiri doctissimi claruerunt, quorum nomina ad nos usque peruenerunt. At postquam lex Mahumetea cursum habuit, paucissimi nominantur, qui naturae arcana perscrutati, excellentes euaserint : quia non praestat paruulis sapientiam tuus propheta, aut tua lex, cuius fundamentum uoluptas est, et tutela gladius. Inter nos uero liberalium artium studia admodum florent. Legitur publice philosophia, auditur in scholis theologia, nullum doctrinae genus praetermittitur, gymnasia literarum in pluribus Italiae ciuitatibus clarissima reperiuntur, nec trans Alpes in Hispania, in Gallia, in Germania, in Britannia, collegia desunt uirorum excellentium, qui sapientiam praestant paruulis. Est enim ingens Christianorum cura, ut indocti erudiantur, et ueritatem intelligant in nostra lege, quae nunquam mentita est, diuinitus comprehensa. Ac legifer tuus non modo mentitur, sed leuiter, sed indocte, sed imprudenter, sed insipide mentitur, et sibiipsi saepe contrarius est : quemadmodum suae legis inspector plane intelliget : innumerabiles sunt eius ineptiae, et aniles fabulae, et pueriles nugae. De quibus libet hoc loco pauca referre, quae de caeteris iudicium praebeant.

toujours eu l'esprit de Dieu qui l'a dirigee, et illustree : Mais ton legislateur n'est pas seulement impudent menteur, et malin seducteur : ains avec cela il est ignare et inepte songeur et resueur, avec ce qu'il contredit à soy-mesme : comme on le remarque souvent en lisant son Alcoran, où se r'encontrent à tas tant d'inepties, fables, et bourdes, sornettes, et jazeries que les petits enfans s'en mocquent. Et afin que tu ne pense que nous luy voulions imposer, nous en reciterons quelques unes des plus meures, afin qu'on juge que le residu est semblable et ne vaut guere mieux.

[f. 232 r°]

CHAPITRE L

Exponens Mahumetes capitulum Alcorani quod dicitur filiorum Israel, in hanc

Ton Mahomet donc, exposant un chapitre de l'Alcoran, qui est intitulé des enfans d'Israël, parle en ceste maniere. Loüange soit à celuy, qui a transporté en une nuit son fidele

sententiam loquitur : Sit laus ei, qui seruum suum ab oratorio (quod est Helcarata, ipsa est domus Mesche) usque in oratorium sanctae domus Hierusalem nocte una transtulit, circa quam benediximus Deum. O uos homines audite et intelligite. cum abii a uobis, uenit ad me Gabriel sero post psalmodiam uespertinam, quae ultima est, et ait : O Mahumetes, iubet Deus ut se adeas. Cui respondi, Et ubi eum adeam ? Et ait Gabriel, Ubi ipse est. Et iumentum illico adducit magnitudine inter asinum et mulum : Elberahil uocant, humanae uocis capacem. Et una non amplius hora iter ego annorum quinquaginta millium. Et ait Gabriel : Ascende animal, et ito ad sanctam domum. ascendere uolentem, fugiebat iumentum, et iussum est stare, quia Mahumetes ascensurus esset. Nunquid accersitus est ? inquit. Et respondente Gabriele, accersitum esse : Non sinam, addidit, nisi pro me Deum rogarit. Obtuli preces Deo meo pro iumento, quod me in fidente suauis ingressu incessit, ponens unguam pedis anterioris in orizonte sui uisus, et minori spacio quam ictus impletur oculi, ad sanctam domum perueni, comes aderat Gabriel, qui duxit me ad domum sanctam in Hierusalem, et uicinam rupem. dixitque, Descende, quoniam ex rupe ad coelum ascendes. et colligato illuc iumento, portauit me humeris suis in coelum. Et cum applicuissemus ad coelum mundi, et ad portam eius, pulsauit Gabriel. Et quaesitum

seruiteur, de l'oratoire *Helcarata* (c'est la maison de la Mecque) jusques en l'oratoire de la sainte maison de Jerusalem, apres de laquelle nous auons donné benediction à Dieu. O vous hommes escoutez, Apres que j'ay esté ravy du milieu de vous, Gabriel est venu vers moy sur le soir apres la psalmodie de Vespres, et m'a dit. O Mahomet, Dieu commande que tu vienne à luy, et je luy respondy, En quel lieu le pourray-je trouver, Et Gabriel me dist. Là où il est. Et incontinent il m'amena une monture de la grandeur d'un asne ou d'un mulet, qu'il nommoit *Elberahil*, ayant voix humaine : et en moins d'une heure, je fey le chemin de cinquante mille ans. Et Gabriel me dist, Monte sur ceste beste, et t'en va à sainte maison. Et quand je voulus monter sur ceste beste, elle se reculoit : Alors commandement luy fut faict de s'arrester, à cause que Mahomet doit monter dessus. Et elle respondit, A il esté appelé ? et Gabriel respondit qu'ouy, Alors elle dist. Je ne permettray point qu'il monte, s'il ne [f. 232 v°] prie Dieu pour moy avant que monter. Ce que je feis, et priay pour la jument, sur laquelle estant monté, elle alloit l'amblee, et fichant l'ongle de son pied au coin de son œil. J'arrivay en moindre espace que le sourcil se peut mouvoir à la sainte maison. Gabriel me seruoit de guide, qui me mena en Jerusalem, en une roche prochaine, et me dist, descend : car de dessus ceste roche, tu monteras au ciel : ayant donc attaché ma Jument par le licol en ceste roche, il me porta au ciel sur ses espauls. Et quand nous fusmes arrivez à la porte du Ciel, Gabriel frappa, et on demanda qui c'estoit, Gabriel respondit, c'est moy. On luy demanda derechef, Qui est avec toy, et il respondit, C'est Mahomet, Le portier répliqua, a il esté appelé ? Gabriel respondit, Ouy, il a esté appelé. Alors aussi tost la porte fut ouverte, et je vey les Anges, et mettant le genoil en terre : je priay Dieu pour eux Alors Gabriel, me prit de rechef, et me leva jusques au second ciel, distant d'un ciel à autre, autant qu'il y a de chemin en cinq cens ans. Où estans arrivez, il frappa comme il avoit faict au premier ciel, et on luy respondit de mesme, tellement que par mesme moyen, il me conduit jusqu'au septiesme ciel, où semblable distance se trouve de l'un à l'autre, comme du premier au second. Voila les gentils comptes de Mahomet, qui dit encore, qu'en ce 7. ciel, il veit un peuple d'Anges : et entre les autres il [f. 233 r°] en veit un qui estoit de mesme longueur que tout le monde, et mille fois plus grand que les autres. Il dit aussi en avoir trouvé un entre les autres, qui avoit sept fois cent mille testes, et en chacune teste autant de bouches, et en

est, Quis esset ? et respondit Gabriel, Ego sum. Et iterum quaerenti, Quis tecum adest ? respondit, Mahumetes. Et subdidit Ianitor : Nunquid uocatus ? Et ait Gabriel, Vocatus. Et aperta est porta, et uidi angelos, et bis genua flectens, orauit pro eis. Et accepit me rursus Gabriel, et uexit ad secundum coelum, et fuit distantia inter coelum et coelum, quantum est iter quingentorum annorum. Et sicut in primo coelo, ita in hoc coelo pulsatum extitit : et rursus pari solennitate ad septimum usque coelum procedit, aequam coelorum distantiam ponens. Et ait, in septimo coelo uidisse se angelorum populum, et longitudinem angeli cuiusque instar mundi fuisse, et aliquorum mille uicibus extensioem, et inter eos unum inuenisse, cui septies [p. 95] centena mille millia essent capita, et in quolibet capite totidem ora, et in quolibet ore linguae totidem, quae septingenis mille millibus idiomatibus laudabant Deum. Et rursus alterum angelum ostendisse, qui fleret, et quaesiuisset caussam fletus : et cum ille dixisset culpas esse, orauit pro eo. Et tum commendabat me Gabriel alii angelo, et ille alii, donec fui in conspectu Dei, et tribunali eius adhaesi, tetigitque me manu sua deus inter humeros, et frigiditas manus eius peruenit usque ad medullas dorsi mei. His nugis atque deliramentis implet Mahumetes aures populi. Sed audiamus alteram fabulam in libro cui titulus est De doctrina Mahumetis. Duo angeli nominantur

chacune bouche autant de langues, lesquelles donnoient loüanges à Dieu en sept cens millions d'Idiomes. Il dit davantage, qu'il rencontra un Ange qui ploroit, auquel ayant demandé la cause, il luy respondit que c'estoit pour ses pechez, et pria Dieu pour luy. Alors Gabriel (dit-il) me bailla en la garde d'un Ange, et cet Ange me donna à un autre, jusques à ce que je fusse arrivé en la presence de Dieu, où je fus joint à son siege. Et me toucha de sa main entre les espauls, et sa main froide penetra jusques à la mouelle de mon dos. Voila donc comme ton Mahomet charme les oreilles du peuple leger, pour croire à telles fables et mensonges. Et afin que plus euidemment on le reconnoisse pour imposteur : Il faut encore ouyr un conte qui est escrit en un sien livre intitulé la doctrine de Mahomet, où il dit, Qu'il y a deux Anges nommez *Arathes*, et *Narathes*, lesquels descendirent en terre par le commandement de Dieu, pour instruire et enseigner le genre humain, par la tradition de trois mandemens, dont le premier est qu'on ne commettra aucun homicide, et qu'on ne fera mourir personne injustement : le second, qu'on ne [f. 233 v^o] ne jugera aucun temerairement, et qu'on ne prononcera point de jugement inique : Le troisieme qu'on ne boira point de vin. Apres que ces Anges eurent gouverné quelque espace de temps les hommes, chacun abordoit à eux de tous les coings de la terre pour avoir jugement. Entre-autres se presenta une femme belle en perfection, bien brave, et mignonement accoustree, laquelle vint demander jugement d'une cause ou proces qu'elle auoit contre son mary : Mais afin qu'elle eust ses juges favorables, elle les invita à disner en son logis, à laquelle ils s'accorderent. Elle leur apresta donc un magnifique banquet, où elle mesme versoit à boire, et assiesoit les plats : mais jamais les Anges ne voulurent gouter de son vin, qu'elle ne les en eust importuné, ce qu'elle feit, et les en feit boire, qu'ils s'enyvrent, et estans yvres, commencerent à caresser leur hostesse, la requerant du don d'amour : Elle ne feit difficulté de s'accorder, à telle condition, que l'un luy apprendroit la maniere comme il montoit au ciel, et l'autre comme il en devaloit, ce qu'ils feirent : Et tout aussitost qu'elle sceut le chemin du ciel, elle y monta, les quictans là, arriva devant Dieu, qui l'ayant apperceuë, la meit incontinent entre les Astres, et l'appella Lucifer. Mais les Anges amoureux, furent appelez en jugement et condamnez pour une si lourde faulte à estre liez de chaisnes de fer, et puis jectez en un Puy [f. 234 r^o] profond, où ils seront jusques au jour du Jugement : Eux-

Arathes et Narathes, quos ille asserit iussu Dei in terram descendisse, ut genus humanum regerent atque instruerent, tribus mandatis acceptis. Primum, ne quenquam occiderent : alterum, ne quid iniuste decernerent : tertium ne uinum biberent. Cum aliquandiu rexissent, et iam ex toto orbe ad eos iudicia deuoluerentur : mulier quaedam decenti forma, et omnium pulcherrima, aduersus maritum suum causam habens, iudicium ab eis petiit, atque ut fauentes haberet iudices, ut apud se prandium habeant, multis precibus inuitat : non abnuunt angeli, paratur splendidum conuiuium, epulas et pocula mulier ipsa ministrat. apponuntur fercula multiplicia, et cum his uinum. Quod cum angeli recusarent, instante saepius muliere, et multas obiiciente blandicias, tandem biberunt, et inebriati uino, in hospitam incaluerunt, eiusque cubitum postularunt. spondet mulier ea conditione, ut alter eorum ei ascensum in coelum ostenderet, alter descensum. Placet conditio. Illa, ut ita didicit, mox ascendit in coelum, relictis atque irrisis angelis. quam Deus recognitam inter sidera collocauit, cui Lucifer est nomen. Angeli ad iudicium euocati, catenis ferreis in puteo profundissimo religati sunt, usque in diem iudicii permansuri : cum elegissent in hac potius uita, quam in altera plecti.

mesmes ayans esleu ceste temporelle punition en ce monde, pour se redimer de celle qui sera en l'autre.

[f. 237 v^o]

CHAPITRE LI

Haec est sapientia Mahumetis, quam docet

Voila la Sapience de Mahommet, laquelle il presche pour

paruulos : haec eius theologia, haec doctrina diuinitus reuelata. Mira hominis audacia, ne dicamus stultiam seu dementiam. Quod sunt in his fabulis deridenda somnia ? Non obiurgamus iumentum uerba, quando et asinam sacrae literae loquentem produunt, et gentiles bouem. Sed quid est quod una hora iter quinquaginta millium annorum pergitur ? Metire haec, et diligenter cogita, an corpori nondum glorificato id possit accidere. Quo iuit, ubi fuit, quid circuiuit ? Non adhuc coelum ascenderat, quibus in locis tantum spacia peragrauit ? nec iumentum eum tulit ? quis tulit eum ? unde uenit ? quomodo uenit ? nihil horum dixit. Quid peccauerat iumentum, ut precibus egeret, cui non est lex alia nisi naturae, et illi paret ? quid ostiarius in coelo collocatus, rogamine Mahumetis egebat ? an non satis felix erat. Fortasse altius cupiebat ascendere : tanquam non sit illa perfecta hominum beatitudo, et regnat adhuc ambitio. Distantiam coelorum ostendit, et sphaerarum quanta sit crassitudo demonstrat, quingentorum annorum iter ex coelo in coelum ponit, et parere omnium spissitudinem, quid hoc ? quis credat gentilium fabulis ? simile somnium est. Aiunt illi Dionysidorum quendam geometriae scientiae nobilem in patria senectam diem obiisse, propinquos funus ei duxisse, ad quos pertinebat haereditas. hos consecutis diebus cum iusta peragerent, inuenisse in sepulchro eius epistolam Dionysidori nomine ad

bien endoctriner les simples, voila sa belle Theologie, et la doctrine qui luy a esté diuinement reuelee. O merueilleuse audace ! et impudence incredible d'un homme, où plutost vraye forcenerie. Je te prie de faire un denombrement des fables ridicules, et resveries de cest insolent personnage. Quand nous tairions de sa Jument qui a parlé, à cause que l'escriture a [f. 238 r^o] faict mention que l'asnesse a parlé, et les hystoires prophanes tesmoignent de quelque bœuf. Pourrions nous aduoüer, qu'en une heure il ayt faict le chemin de cinquante mille ans ? Poise un peu ces mots je te prie, et pense à part toy si cela peut aduenir à un corps qui n'est point encore glorifié. Mais où est-il allé ? où a-il esté ? qu'est ce qu'il a veu, et circuit ? Il n'auoit pas encore esté au Ciel. Quel chemin il a suivy, quelles Provinces a il arpentees, pour faire tant de chemin ? Sa Jument ne l'a pas porté. Qui l'a donc transporté en tant de lieux, d'où venoit-il ? Il ne faict point mention de tout cecy. En quoy auoit offencé sa Jument, qu'elle auoit besoin de ses prieres, puisque c'estoit une beste ? D'avantage, qu'auoit ce portier affaire qui est au ciel, de s'interroger de Mahomet ? N'estoit-il pas assez heureux, ou bien s'il estoit ambitieux d'un plus haut degré, comme s'il n'eust pas esté consommé en sa beatitudo au Ciel, ou qu'au Ciel la convoitise eust place ? Il décrit apres avec une mesme fidelité la distance des Cieux, et la qualité des Spheres, et dit qu'il y a d'un Ciel à l'autre chemin de cinq cens ans, et que la mesme espaisseur s'y trouue. Que veut resver ce songeur ? Qui le croira ? Il me souvient icy d'un comte fabuleux qui est tout conforme à cestui-cy que les Gentils ont recité. De Dionysiodorus excellent Geometrien, lequel estant mort et enterré en son pays, ces parens [f. 238 v^o] quelque espace de temps apres assemblez à ses obseques ouvriront son sepulchre, où ils trouverent une epistre escrite aux Dieux, qui contenoit, comme il estoit descendu de son sepulchre, jusques au centre de la terre, où il auoit trouvé en longueur et espace, quarante deux mille stades, et depuis les Geometriens interpretent ceste epistre (comme tesmoigne Pline) et conclurent qu'elle pouuoit auoir esté envoyee du milieu cercle de la terre, afin de notifier le grand espace qu'il y a depuis le haut jusques au bas, ayant mis une petite boule au milieu, pour mieux faire la supputation, et demonstrer quel circuit peut auoir la terre, qui contient à l'environ de ceste boule de bon conte, deux cens cinquante mille stades. Il est vray que la supputation Armonique qui faict convenir ensemble, et se joindre la nature des choses y

superos scriptam, quae diceret, eum a sepulchro ad infimam peruenisse terram, esseque illuc usque quadraginta milla stadiorum. Nec defuerunt geometrae (ut Plinius ait) qui interpretarentur, significare epistolam a medio terrarum orbe missam, quo deorsum a summo longissimum esset spacium, et ibidem pilae medium, ex quo consecuta computatio et, quae circuitum terrae, id est totius pilae ambitum, ducenta [p. 96] quinquagintaquinque millia stadiorum pronunciauit. Sed harmonica ratio, quae cogit rerum naturam sibi ipsum congruere, (eodem Plinio teste) addit huic mensurae stadiorum septem millia. Eratosthenes huiusmodi rerum solertissimus indagator, uniuersum terrae ambitum ducentorum quinquaginta duorum millium stadiorum prodidit. Hipparchus stadiorum paulo minus uiginti quinque millia adiecit. reperiuntur et aliorum sententiae admodum dissonae, neque in hanc usque diem mortali cuiquam satis exploratam credimus terrae mensuram, cuius neque septentrionem, neque meridiem uersus cogniti fines sunt. At tuus legifer maiora concepit animo, qui tanquam coelum ascenderit, quingentorum annorum itinere distare coelum a coelo prodidit, quoniam tanta esset crassitudo sphaerarum. Hoc idem asserit Rabbi Moyses Hebraeus genere philosophus, qui apud Aegyptios claruit. At philosophi quos nostri probant, non ita sentiunt : nec Ptolemaeus Alexandrinus

trouue encore par la mesme mesure, selon le tesmoignage du mesme Pline, sept mille stades. Herasthotes tres-diligent, et curieux rechercheur des choses susdites a laisse par escrit, que le circuit de la terre universelle, comprend deux cent cinquante deux mille stades, ausquelles Hypparchus adjouste encore vingt cinq mille. Il est vray qu'on trouue les auteurs de la differente opinion, mais je pourrois plus veritablement dire que la rondeur de la terre ne fut jamais exactement mesuree, et ne fut jamais comprise en l'esprit humain, attendu qu'on ignore ses bornes du costé [f. 239 r°] de Midy, et de Septentrion. Mahomet donc est un menteur, qui feint avoir compris en son esprit plus que tous les autres ensemble, et nous veut faire accroire (comme s'il auoit monté au ciel) qu'il y a de distance d'un Ciel à l'autre, le chemin de cinq cens ans, et que la rotondité des Spheres, est de mesme espace. Il a songé cela avec Rabbi Moses Philosophe Egyptien, Hebrieu de nation, qui a controuué telles bourdes. Mais les Philosophes bien approuuez d'entre nous ne sont point de telle opinion, ny Ptolomee mesme Alexandrin Prince des Astrologues, lequel ne s'accorde pas touchant l'espaisseur de la Sphere de la Lune, en laquelle il a mis le chemin de soixante neuf ans et quelques mois et jours, donnant à chascun jour, vingt cinq mille pas, ou deux cens stades. Les autres Astrologues qui ont curieusement recherché les secrets des Cieux, disent que la Sphere du Soleil est six cens fois plus grande que celle de la Lune, et que la Sphere de Mars, est plus grande que celle du Soleil, à cause qu'elle est plus haute, et a plus grande rotondité, et neantmoins elle est d'espaisseur inferieure. Or combien qu'on impute à trop grande audace et temerité, de parler de chose si haute, plusieurs nonobstant y adjoustant foy, stimulez par la force, et subtilité des argumens : mais aussi plusieurs autres negligent cela comme chose trop incertaine. Or donnons cela à ton legislateur, et luy faisons cest [f. 239 v°] honneur que de croire à sa deposition, comme d'un asseuré imposteur, non pour ce que nous croyons qu'il en ayt veu l'experience, ou (quoy qu'il se vante) qu'il ayt esté conduit du bon Ange pour sçauoir au vray ce qu'il enseigne, mais pource qu'il peut estre familier de celui qui est tombé du haut Ciel aux Enfers, et en peut parler comme expert. Si à telle condition, il veut que nous luy prestions creance, j'en suis d'opinion autrement nous disons avec la sainte Escripiture, *Que le Ciel est dessus et la terre en bas, et le cœur des Rois ne peut estre cogneu*. Venons au reste : Il se vante avoir veu des Anges qui auoient qui auoient des

astronomorum facile princeps, de crassitudine lunaris sphaerae cum tua lege concordat, in qua iter annorum sexagintanovem, et aliquorum mensium ac dierum posuit, milibus passuum uigintiquinque, seu stadiis ducentis pro qualibet die computatis. Alii uero astronomi, qui haec diligenter indagauerunt, sphaeram solis plusquam sexcentis uicibus superare lunarem tradiderunt. Rursusque Martis sphaeram, quamuis sole altior est, et longe maiorem habet ambitum, spissitudinem tamen multis uicibus superari. Improbum humanae mentis ausum, uerum ita subtili argumentatione comprehensum, ut pudeat aliquos non credere. plurimi haec incerta respuunt. Tuae legis latori fortasse credendum fuerit, non quia illuc angelo bono deferente conscenderit, sed quia cum peruerso ceciderit. Quod si hac de causa fidem expedit, credimus. alioquin cum sacra scriptura dicimus : Coelum sursum, et terram deorsum, et cor regis inscrutabile est. Sed alia percurramus. Angelos mundo se maiores uidisse affirmat, eosdemque corporeos. Si mundo maiores angeli sunt, necessarium est aliquam eorum partem extra mundum esse. At philosophi mundi circumflexu omnia contineri dicunt, neque quicquam exterius esse. Tuus legifer quando aliquid solito plus adbibit, sopori deditus, quicquid somniauit, pro uero retulit, et omnia sibi licere putauit : quo errore et angelos corporeos, et peccare,

corps materiels d'immense grandeur, que si selon son dire, il y a des Anges, qui sont plus grands que le monde, ils ont donc une partie de leur corps hors du monde. Cependant les Philosophes soutiennent, que toutes choses sont comprises en la circonference du monde et non dehors. Il faut donc que ton Mahomet auoit plus beu que de coustume, et que s'estant endormy songea, et pensoit que ses songes fussent Oracles, comme s'il devoit estre aduoüé de rendre tout ce qu'il songeoit certain et veritable, jaçoit qu'il fust plus absurde, et hors de raison, que ce que pourroit songer un homme sans cervelle. Avec pareille resverie, il fait des contes, qu'il a veu des Anges corporels qui auoient grandement offensé, et bon besoin de pardon, [f. 240 r^o] ausquels il se presenta mediateur : Non content de toutes ces bourdes, il va encore trouver un plus grand mensonge, voire blaspheme, assavoir que Dieu l'a touché entre les espauls, la main duquel froide, a penetré jusques à la moëlle de son dos : ce que nous auons desja prouvé estre manifeste mensonge et imposture. Mais qui pourra ouyr patiemment ce beau conte des deux Anges qui s'enyvrerent, et furent epris de l'amour de la belle hostesse, à laquelle ils presenterent une fort incivile requeste honteuse, et mal honneste, laquelle aussi les abusa ayant appris d'eux le chemin du Ciel où elle monta jusques au trosne de Dieu, qui la reçut et caressa luy donnant place entre les Astres, lesquels Anges furent asprement pour cela chastiez, et dit que c'est pour cela que les Turcs ne boivent point de vin, à raison de ce grand scandale, et inconvenient.

et egere uenia, et se rogasse pro eis dixit. Simili somnolentia tactum se super humeros affirmavit manu Dei, cuius gelu usque ad dorsi medullas penetrauit : quae omnia superius confutata sunt. Quis illud patienter audiat, quod angeli Dei uino inebriati, specie mulieris decepti, concubitus eius appetierint ? quae iter in coelum edocta, ad conspectum magni Dei peruenit, et honorifice accepta inter astra locum obtinuerit : angeli poenas dederint, atque idcirco uinum homini interdictum, quod tanti mali causa fuerit.

[f. 244 r^o]

CHAPITRE LII

Commemorat haec tuus legifer, et tanquam ex penu Dei recepta hominibus inculcat. Vide quam grauitate, quam uere, quam perite loquitur. Poetarum figmenta, quae pueris leguntur, inter arcana legis inserit. Pueri nostri non sine risu audiunt, cum raptae in coelum foeminae referuntur, et in astra commutatae. Credimus pro tua sapientia te iam parui facere, atque contemnere tuae legis figmenta. Sed miraris uehementer, quod indies aliqui relicto dogmate Christiano ad tuum migrant, et asserentes iniquam legem nostram, amplexi tuam, circumciduntur, et tuis initiantur sacris : et qui trinitatem praedicabant, nunc detestantur : et qui Christum crucifixum colebant, et laudabant, nunc derident. Sunt qui hoc agunt, non

Je te prie donc maintenant de considerer quelle modestie a ton Mahomet de parler ainsi sans deguisement et fiction, avec une telle eloquence des choses de consequence, enrichissant ses notables discours qui traitent de sa loy, de tels songes et fables controuuees : Nous autres qui ne sommes qu'apprentifs, et novices, ne pouvons aisement croire, que des femmes ayent esté transportees au ciel, pour y estre transformees en Astres, dont l'un se nomme la grande Ourse, et l'autre la petite Ourse, qui luisent à l'entour du chariot paresseux Bootes. Si est-ce que nous persuadons que pour la sagesse qui reluit en toy, tu ne fais pas cas de telles [f. 244 v^o] resveries et fadezes de ton Mahomet. Mais il y a je ne sçay quoy qui te tient en esmoy. C'est que tu t'esmerveille comme de jour en jour plusieurs renegats quictent nostre foy Catholique, pour suivre la tienne, et se rangent de ton party : et blasment nostre loy comme meschante, pour embrasser la tienne, et se font mesme circonciure, et en recevant les sacremens de ton Mahometisme, ont en detestation le mystere de la divine Trinité, qu'ils auoient confessé auparauant, et se mocquent de Jesus Christ qu'ils auoient avec nous adoré. Nous ne doutons point que cela ne se trouve, mais je te prie de remarquer quelles gens sont. Tu les discerneras aisément,

dubitamus. Sed quinam [p. 97] homines ? sane aut libidinis serui, aut ambitionis, et quibus nullus erat locus in nostra lege, spreti a nobis, et eiectionis tanquam uilia et inutilia mancipia ad te transiuerunt, nec tamen illos inextinguibilis conscientiae uermis rodere cessat. Quod si posses eorum introspicere corda, intelligeres proculdubio eos aut uitae futurae spem nullam habere, aut admodum esse anxios, quia fontem aquae uiuae reliquerunt CHRISTUM IESUM, et nesciunt quo pacto redeant, maius suum peccatum existimantes, quam Dei misericordiam. Sed quid miraris, si ad opes consequendas, ad uoluptates exhauriendas nonnulli tuae legis sese subiiciunt ? Non est hoc nouum, nec dignum admiratione. Idem quoque et Saraceni faciunt, qui saepe ad nos migrant. Illud est mirabilius, illud stupendum, illud magnopere celebrandum, quod tot milia philosophorum Christiano insignita nomine sub tuo imperio degunt, grauiam tributam pendunt, nunc coniugibus opprimuntur, durissima seruitute lacerantur, uexantur mille modis, nec tamen Christianae legis renunciant. Quod si tuam acciperent, nullius ferrent impetum, mitius ferrent imperium, fierent liberi, honores et opes sperare possent. Sed malunt tolerare seruitutis iugum, et in squalore ac miseria uiuere, quam Christum negare. Hoc stupendum est et diuinum opus, et quod te praecipue mouere debet, non quod pauci a nostra lege aberrant,

car sont gens desesperés, voluptueux, adonnés à toute lubricité, idolâtres de leur volonté, ambitieux, et qui ne pourroient estre tolerez en nostre religion sans estre recerchez, et subir correction. Ce sont tous gens excommuniez, qui sont chassés du troupeau comme roigneux, pourris, scandaleux, et perdus, et se retirent par deuers toy, pour vivre à la mode d'Epicuriens sans contradiction. Je croy certainement que jamais le remord de leur conscience ne les laisse en paix, et sont tousjours en tourment, comme tu le pourrois cognoistre, si tu penetrais jusques au profond de leur interieur : car ils ont perdu toute esperance de salut et de la vie future, sont desconfortez en chagrin perpetuel, ayant quitté Jesus Christ [f. 245 r°] la fontaine de vie, ne sachans par quel moyen y pouvoit retourner, portans un mesme jugement que Cain, qui disoit, *que son offence surpassoit la misericorde de Dieu*. Ne t'esmerveille donc point de cela, si quelques uns des nostres, pour jouyr des moiens du monde, et s'assouvir de toute espee de volupté, ils se rendent à ta loy : Cela n'est ni nouveau ny merueilleux, et n'as que faire de t'en estonner. Y a il pas des Mahometains, qui se retirent souvent vers nous ? Et ce que plus nous admirons, et dequoy on se doit bien esmerveiller comme rare, et de memoire eternelle. C'est que de tant de millions de Chrestiens qui sont marquez du saint caractere de Jesus-Christ, qui vivent sous ton Empire, et te payent tribut, lesquels sont souvent privez de leurs propres enfans, et sont par les tiens faicts esclaves, souffrent plusieurs outrages et indignitez en leurs femmes qui leurs sont ravies, sont angariez d'une dure seruitude, harcelez, vexe, affligez de mille especes de travaux. Pas un toutefois ne se trouve qui veuille renoncer à la foy de Jesus-Christ, tellement qu'ils preferent leur salut, à une condition meilleure de quelque liberté et eslargissement que tu leurs pourrois faire, s'ils se revoltoient de leur religion pour prendre la tienne, lesquels tu ferois traicter plus humainement, et les avancerois aux estats, honneurs et richesses. Ils aiment donc mieux [f. 245 v°] souffrir l'austere joug de ta tyrannie, et cruelle seruitude, que de vivre en misere ayans renoncé à Jesus-Christ. Voilà certes un merueilleux, et vrayement divin et supernaturel acte de constance, qui te devroit bien esmouvoir à considerer, non le petit nombre des nostres qui passe de ton costé, mais la multitude innombrable de ceux qui persistent inviolablement en la confession de Jesus-Christ. Car c'est un manifeste miracle, de les voir si constans en leurs afflictions : Ce que

sed quod tam multi perseuerent. Et quod tanta sit uel in aduersis constantia, miraculum est. Facit hoc bonitas legis, et securitas aeternae uitae, quam nemo sapiens praesenti postposuit.

Quid tu hic dicas ? quid contra hiscere, aut mutire poteris ? Vera est Christiana lex ex utero recepta Mosaicae, ex prophetis, ex diuinis oraculis : deus autor eius est, filius Dei eam tradidit, ex ore Dei manifestata est, pura est et nitida, et immaculata, et sancta, perfecta ex omni parte, nullam habet rugam, nusquam deficit, nusquam claudicat, in ea qui quaerit, inuenit : qui petit, accipit : et pulsanti aperietur. Ipsa est fons clementiae, iustitiae culmen, pietatis speculum, mansuetudinis et misericordiae plena : pro ea martyres innumerabiles sunt occisi, senes, iuuenes, pueri, matronae, uirgines, uiduae, innuptae puellae, crudelia carnificum non expauere tormenta, scientes beatos esse mortuos qui moriuntur in Domino. Praeterimus signa et prodigia, quae certitudinem Christianae legis ostendant. Quis uiros commemorare queat ex Christiano genere, diuini et humani iuris excellentissimos professores, uere mundi lumina, scientiae fontes, qui usque ad mortem in fide Christi perseuerantes, praeclara uolumina ediderunt, quae tanquam sidera quaedam doctrinae humanas mentes

la sainteté de nostre loy aporte en eux, et l'assurance qu'ils ont d'une vie eternelle, laquelle ne fut jamais par homme sage postposée à la presente.

[f. 247 r°]

CHAPITRE LIII

Que veux-tu donc maintenant dire ? Qu'as-tu plus à songer, ou chanceler ? La Loy Chrestienne est veritable, tiree du ventre de la loy Mosaique, des saints Prophete, des Oracles diuins, elle a Dieu pour auteur, le fils de [f. 247 v°] Dieu l'a establie, elle est approuuee de la bouche de Dieu, elle est necte, pure, sans macule, sainte et diuine, parfaite et accomplie en toutes ses parties, elle n'est ny flaistrie, ny ridee, elle ne peut jamais defaillir, elle ne clochera jamais. Quiconque s'arreste en icelle, trouve tout ce qu'il a de besoin. Il reçoit tout ce qu'il demande, s'il heurte on luy ouvre, c'est la fontaine de Clemence, c'est le sommet de Justice, le miroüer de pieté, elle est pleine de douceur, de mansuetude, de misericorde. Pour laquelle confirmer innumerables Martyrs ont laissé la vie, les vieux, jeunes, matrones, ueusves, vierges, filles, et enfans n'ont point redoubté les horribles tourmens que les tyrans et bourreaux ont pratiquez sur leurs corps, estants assurez que ceux là sont bien heureux qui ont merité mourir ou souffrir pour la loy de Jesus Christ. Nous n'avons pas maintenant grand loisir de faire un denombrement des signes et prodiges, qui ont porté tesmoignage à la verité, et ont demonstré la certitude de nostre foy Catholique. Car où trouueroit-on homme qui eust le pouuoir, et la vigueur d'esprit, de mettre en euidence tant d'excellens professeurs du droict diuin et humain qui sont sortis de l'escolle Chrestienne vrays luminaires du monde, fontaines, et ruisseaux decoulans toute science, qui ont perseueré jusques a la mort en la foy de Jesus Christ sans flechir aucunement, qui ont [f. 248 r°] composé tant de beaux livres, qui seruent pour edifier, consoler, confirmer, illustrer nostre loy, et reluissent par leur doctrine comme Soleils, et Astres diuins ? Où se trouuera en telle contree que tu voudras, une loy qui se puisse vanter d'avoir un autre S. Augustin, S. Jerosme, S. Ambroise, S. Gregoire ? Et afin que ne laissions les Grecs derriere. Où est la religion, qui se pourra glorifier d'avoir un Origene, (jaçoit

illustrant ? Et quænam ullo in loco lex est, quæ alterum habeat Augustinum, alterum Hieronymum, alterum Ambrosium, alterum Gregorium ? Et ne Graecos prætereamus, quæ religio uirum unquam habuit qui Origeni comparari posset ? quamuis hic in plerisque locis errauit. Quis Ioanni Chrysostomo æquabitur ? quis magno Basilio, quis Cyrillo, quis Eusebio, quis Gregorio Nazanzeno ? Non sufficet dies, si numerare pergimus illustres nostræ legis doctores, siue uiuos, siue mortuos : quamuis non sint mortui, sed nunc maxime uiuunt, et tanquam stellæ in firmamento lucent, qui fidem sacratissimæ trinitatis elucidarunt. Quid dicemus de religiosis domibus, in quibus angelica ducitur uita, et pro peccatoribus assidue effunduntur preces Domino, nec unquam cessant diuinæ laudes ac psalmodiæ. Benedictus Nursiensis apud nos multorum monachorum doctor et pater extitit, apud Graecos Magnus Basilius. Secuti sunt Bernardus abbas Claraeuallis, et Bruno qui Carthusiam instituit. quotidie sanctorum uirorum apud nos augetur numerus, aedificantur noua monasteria, et sancta renouantur instituta. Quos fructus edidit Seraphicus Franciscus, eximius paupertatis amator, in Umbria (quæ pars est Italiae) natus ? Quot eum discipuli secuti sunt, quot sub eius regula uiri, sanctissimi floruerunt ? Antonius Pataui iacens, miraculis clarus : Bernardinus Senensis in Aquila, quæ nostra

qu'il ayt erré en quelques lieux) un S. Jean Chrysostome, un grand Basille, un S. Cyrille, un Eusebe, un Gregoire Nazianzene ? Le temps nous quicteroit si nous entreprenions de nombrer tous les saints Docteurs de nostre Loy, tant ceux qui sont morts, que ceux qui restent en vie, encore qu'on ne puisse vrayement dire qu'ils soient morts, puisqu'ils ont acquis la vie eternelle, et que leurs labours les rendent immortels parmy nous, où ils reluisent comme estoilles, en ce qu'ils ont exposé la foy de la tressublime, et tressainte Trinité. Que dirons nous des Religions, et Cloestres monastiques, où est exercee la vie Angelique, et sont continuelles prieres offerres à Dieu pour les pecheurs, et où jamais ne cesse la diuine psalmodie, et ne prennent jamais fin les saints Cantiques. S. Benoist natif de Nurse, a esté entre nous comme un astre resplendissant, Legislatueur, Pasteur, et Pere d'un grand nombre de Religieux. Entre les Grecs à flory saint Basile [f. 248 v°], et lesdits Cenobiarques ont esté suivis par saint Bernard de Clervaux, par Bruno fondateur et instituteur de l'ordre de Chartreuse, et de jour en jour nous voyons le nombre des S. Peres augmenter. Tous les jours on construit Monasteres nouveaux, et le saint estat Monastique se renouelle tousjours, par quelques saints personnages. Quels fruicts a porté cet arbre fecond S. François Seraphique, tresardent et affectionné culteur de pauvreté ? Il a pris naissance au pays de Umbrie qui est une region d'Italie. Combien a il amassé de disciples à sa suite ? Combien auons-nous de saints personnages qui ont flory sous sa regle ? Du nombre desquels a esté saint Antoine de Lisbonne, qui repose à Pavië glorieux en miracles. S. Bernardin de Sienne repose en Aquile, lequel a esté estimé second S. Paul preschant en chaise. Les œuvres de Nicolas de Lyre sont en lumiere, admirees, et receuës de tout le monde. S. Dominique qui a pris naissance aux derniers confins d'Espagne, est aussi apparu comme un astre qui se leue apres que le Soleil est couché, pour renouveler une sainte, et honorable forme de vivre qu'il a donné à ses sectateurs, pour decorer et enrichir l'Eglise de son ordre des freres Prescheurs, duquel les disciples ont eu un renom fort excellent. Nommément le grand Albert recogneu admirable pour sa science et doctrine, car il n'a rien ignoré, en tout genre de science : [f. 249 r°] auquel ne doit rien S. thomas en doctrine, mais il luy est preferé en sainteté. De mon temps florissoit sous la mesme reigle Vincent Espagnol, canonisé par nostre predecesseur, et mis au rang des saints Confesseurs en

aetas quasi alterum Paulum praedicantem audiuit [p. 98]. Nicolai Lyrani extant opera, quae omnes admirantur. Dominicus in extremis Hispaniae natus oris, quasi alius uesper emicuit, qui nouum quendam sanctum et nitidum uiuendi morem suis auditoribus tradidit, et Praedicatorum instituta regula, uniuersum illustrauit orbem. Multi ex discipulis eius clarissimi euaserunt. sed praecipua est magni Alberti fama, qui nullum doctrina genus ignorasse creditus est : nec minor eo Thomas Aquinas fuit in literis, etsi maior extitit in sanctitate. Claruit et meo seculo sub eadem regula, Vincentius Hispanus, quem noster antecessor inter sanctos Christi confessores retulit. Et in ordine diui Augustini Nicolaus Tolentinas, paulo ante inter coelestia relatus sanctorum agmina. Noua indies prole florescit nostra religio : quod si non desunt peccatores diuinam prouocantes maiestatem, non desunt etiam conciliatores uiri sancti Deo accepti, et uirgines immacolatae, precibus assiduis diuinam iram auertentes. Nec timemus ruinam, tantis adiuti patrociniis.

Tu ergo princeps nobilis, qui non est rationis incapax, neque ingenii obtusi, collige quae diximus, et conserua in mente tua, et consule tibi et tuae genti : et noli esse incredulus, sed fidelis : relinque tenebras, et lucem sequere. Intelligis quo pede claudicat tua lex, et

l'Eglise : Et de fraiche mémoire Nicolas de Tolentin de l'ordre de S. Augustin a esté semblablement mis au nombre des bien-heureux, et nostre religion ne cesse de produire journellement nouvelle semence, et nouveaux fructs. Tellement que s'il y en a en l'Eglise qui provoquent l'ire de Dieu contre nous par leurs offences, il y a aussi un grand nombre de gens de bien, qui appaisent son ire par leur sainte vie, et le reconcilient par devotes prieres. Nous n'avons aussi nombre petit de devotes, saintes et religieuses Vierges chastes, et impollues, qui appaisent par continuels suffrages la rigoureuse justice de nostre Dieu, de façon que par l'ayde, confort et soulagement de ces saintes personnes qui s'employent pour la sauvegarde de l'Eglise, nous sommes tirez hors de crainte de tomber en danger et precipice.

[f. 253 v°]

CHAPITRE LIIII

Tuy donc (o Prince Tres-illustre) qui n'as pas perdu l'usage de raison, et n'as pas receu de Dieu, un esprit lourd ou hebeté, fais une collection de tout ce que nous t'avons dit, pour les ruminer à part toy : c'est à faire à toy d'entendre à ton salut, et au commun salut de ton peuple, Ne t'opiniastre donc point en ton incréduité, quicte ces espaisse tenebres qui t'ont enveloppé, et te jecte en la lumiere. Regarde de quel pied ta loy cloche, comment elle est enflée de gros

quantis scatet erroribus, et quam procul a ueritate recedit, et quod non est in ea salus, et nouae et antiquae legis inimica. Intelligis quam solida est euangelica doctrina, quam uera, quam sancta, quam munda et immaculata, et quod ea tantum iter in coelum ostendit, et non alia. Intelligis, si uerba nostra memoria tenes, quod trinitas in unitate, et unitas in trinitate colenda est, neque altera contradicit alteri. Intelligis, quonam modo pater sibi filium aequalem genuit, et quomodo a patre et filio sanctus procedit spiritus, qui est charitas et amor, et simul colendus est : et quod filius pro nostra salute incarnatus est, mortem tulit : et spoliato inferno, tertia die resurgens, quadraginta diebus cum discipulis conuersatus, ascendit in coelum, sedetque ad dexteram patris, uenturus in fine saeculi iudicare uiuos et mortuos. quo facto, mali perpetuo poenam ignis subibunt, boni aeternam beatitudinem consequentur : non in carnalibus desideriiis, aut impudicitiis, non in cubilibus, sed in dulcedine mentis et in charitate Christi, quae superat omnem sensum. Ante omnia uero monstratum est, non posse te assequi inter Christianos gloriam, et potentatum quem uideris optare, maxime apud Europaeos et occidentales populos, dum tua in secta perseueraris. Quod si uelis Christianis initiati sacris, magnam tibi spem fecimus et potentiae et gloriae. Memento igitur uerborum nostrorum, et accipe fidele

erreurs, comme elle est esloignée de verité. Consideres qu'il n'y a aucun salut en icelle, à cause qu'elle est contraire, et ancienne et nouvelle loy. Tu as esté informé par nous, comme est solide, constant et ferme le fondement de nostre foy : et comme la doctrine Evangelique est sainte et veritable, simple, pure, sans contagion, seule, et unique, sans meslange de faulseté : laquelle montre le droict chemin au port de salut : Ce que ne peut faire la tienne. Tu as aussi entendu (si mes discours sont gravez en ta memoire) qu'il y a une Trinité de personnes, et unité en la divine essence : et que l'unité en Trinité doit estre adoree, sans que l'une soit differente de l'autre. Tu as ouy comme il faut entendre cela, que le Pere engendre le Fils [f. 254 r^o] egal à soy. Comme le S. Esprit procede du Pere et du Fils, qui est charité et amour, et doit estre adoré d'une mesme Latrerie à cause qu'il est Dieu. Tu as entendu comme le Fils a esté fait chair, incarné au ventre uirginal, pour nous rachepter, et deliurer de la captiuité du Diable, comme il a souffert mort ignominieuse, comme il a euacué les Enfers, comme il est ressuscité le 3. jour, comme il a conversé avec ses disciples quarante jours avant que monter au ciel, où il est assis à la dextre de Dieu son Pere, et doit retourner à la fin du monde pour iuger les uifs et les morts. Lequel iugement accompli, les damnez auront le feu eternel pour leur heritage : Et les bons seront appelez, pour posseder la felicité eternelle, non pour y uivre en delices et plaisirs charnels, ou en accouplement vilain et sale (tel que feint ton Mahomet) ains en joye spirituelle d'Esprit, en la charité de Dieu, laquelle surpasse tous sens et entendement. Surtout, nous t'auons monstré, qu'il n'est point possible que tu vienne à bout de tes desseins, qui est d'entrer sur la Chrestienté, pour y posseder la gloire de l'Empire, signamment sur ceux qui sont en l'Europe ou Empire Occidental, pendant que tu persisteras infidele. Mais si tu te rends participant des Sacremens de nostre religion Chrestienne, Nous t'asseurons que tu seras le plus puissant Prince de la terre. Sois donc recors de noz propos et de noz [f. 254 v^o] promesses, et reçoys mon tres-fidelle conseil. Reçoys le baptesme de Jesus-Christ, et entre en la regeneration du S. Esprit, embrasse d'affection le tressainct Euangile, mets toy en sauuegarde et protection de Jesus-Christ : Si tu fais cela, ce sera le salut de ton ame, et le proffit de ton peuple, et toutes tes entreprises auront un heureux cours : Ton nom sera celebre, toutes les nations te respecteront, toute la Grece, toute l'Italie, toute l'Europe t'aura en grande admiration, les langues, Latine, Grecque,

consilium, sume baptismum Christi, et lauacrum spiritus sancti. Amplexere sacrosanctum euangelium, et illi te totum committe. sic tuam animam lucrifacies, sic Turcarum populo bene consules, sic tuae cogitationes adimpleri poterunt, sic tuum nomen in secula celebrabitur, sic te omnis Graecia, omnis Italia, omnis Europa demirabitur: sic Latinae te literae, sic Graecae, sic Hebraicae, sic Arabicae, sic omnes barbarae celebrabunt, sic nulla aetas de tuis laudibus conticescet, sic pacis autor et fundator quietis appellaberis, sic te Turcae animarum suarum repertorem, et Christiani suae uitae conseruatorem uocabunt. Syrii, Aegyptii, Libyci, Arabes, et quaecunq; sunt aliae gentes extra Christi caulas, aut his auditis, tuam uiam sequentur: aut tuis, Christianis armis paruo negotio domabuntur. Et si noluerint in nostra lege te socium habere, experientur dominum in sua: nos te iuuabimus, et omnium eorum assistente diuina gratia legitimum principem constituemus. Haec sunt quae tibi cum baptismo praemia promittuntur, his te bonis diuina pietas proculdubio cumulabit obsequentem euangelio. Quod si respueris consilia nostra, peribit tanquam fumus gloria tua, et tu more hominum reuersus in cinerem totus morieris. Christus regnabit in aeternum, cui est honor et gloria in seculorum secula. Amen.

Hébraïque, Arabique, et Barbare te magnifieront, te beniront, et te loüeront. Nulle nation, nul aage, se pourra assouvir de reciter tes loüanges. Tu seras reclamé de tous, par tout renommé, et crié autheur de paix et fondateur de repos, Prince de paix et de tranquillité. Les Turcs te recognoistront comme guide de leur salut, Les Chrestiens comme conservateur de leur vie. Les Syriens, Arabes, Egyptiens, Lybiens, et toute autre nation esloignée, et escartee du parc de l'Eglise, ayans receu si bonnes nouvelles, courront apres toy: et s'ils sont rebelles, seront chastiez par le glaive et armes des Chrestiens. De façon que s'ils ne te suivent en l'association de nostre loy, ils experimenteront que tu seras maistre de leur religion. Nous serons tes coadjuteurs, tu seras avec l'aide de Dieu legitime Prince de tous et souverain dominateur. Voila les grandeurs, amplex gages, [f. 255 r°] et salaires que nous te promectons apres que tu seras marqué du saint caractere de nostre foy par le sacré baptesme. La divine bonté t'annoblira, et enrichira de ses dons comme un fidele observateur de l'Evangile. Mais si tu mesprise tout nostre conseil et advis salutaire, toute ta gloire s'esvanouira, ta puissance s'amoindrira, et comme une vapeur deviendras à néant, periras selon la mode des meschans hommes qui ont tousjours eu une fin malheureuse, et ont esté reduits en pouldre. Au reste Jesus-Christ à tousjours-mais regnera, auquel seul soit à perpetuité honneur et gloire. Ainsi soit-il.

III.
Pseudo-Mahomet II,
Lettre à Pie II

EPISTOLA MORBISANI MAGNI TURCAE AD PIUM PAPAM II

Morbisanus, Hebraei et Gaesii, cum suis fratribus Cerabi Eiusbait imperatoris Organi collaterales pugiles in partibus Achere, magno sacerdoti Romanorum iuxta merita dilecto. Nuper auribus nostris intonuit, quod in partibus Italiae ad preces et postulationem populi Venetiarum, in basilicis uestris publice facitis diuulgari, quod quicumque sumpserit arma contra nos et nostros suorum in hoc seculo remissionem peccatorum, eisque beatam uitam promittis in futuro. Cuius rei ueritatem occulta fide decernimus, per aduentum quorundam peditum Cruciferorum, qui nuper in Venetorum nauigio transfretarunt. Propter quod admirari cogimur uehementer. Quia dato, quod a summo Tonante uobis esset data potestas absoluendi animas et ligandi, tamen adhuc maturius procedere deberetis. neque Christianos maxime Italicos, crucis caractere insignitos, inducere super nos : cum, secundum quod patres ante dixerunt nobis, populus noster Turcarum innocens fuerit mortis et iniuriae Christi uestri : et cum terra et loca ubi sanctuaria uestra sunt, minime possideantur per nos : imo populos Iudaeorum exosos semper habuimus, et habemus, quia prout in historiis antiquis et chronicis nostris audiuius, ipsi proditorie et per inuidiam eundem Christum uestrum prophetam Ierosolymis tradiderunt praesidi Romanorum, quem in crucis patibulo mori fecerunt. Ac insuper admirari et dolere compellimur, quod surgunt Italici contra nos, cum latens amor nos incitet ad dilectionem ipsorum, eo quod ipsi et ipsorum magnalia et parentes a Troianorum sanguine processerunt, quorum autorem fuisse scimus ueraciter Antenorem et Aeneam de sanguine Priami procreatos, in cuius locum ducturi sumus imperium in partibus Europae, secundum repromissiones a diis nostris, quas patres nostri habuisse noscuntur. Et Troiam magnam intendimus restaurare, et ulcisci sanguinem Hectoris, ac Ilionis ruinam, nobis Graecorum imperium subiugando. Et iniuriis deae nostrae Palladis factis eosdem punire in transgressorum haeredes. Insuperque intendimus Cretam et alias marinas insulas, quas Venetorum populus ante dictus extorsit a nobis, imperio repromisso totaliter uendicare, easque nostrae subiicere iurisdictioni. Idcirco prudentiam uestram attente requirimus et rogamus, quatenus epigrammatibus uestris per terras Italiae missis, ad instantiam supra dicti populi Venetorum silentium imponatis, non prouocantes contra nos amplius sub pietatis specie populum Christianum, cum erga uos et ipsum nullam guerram propter crudelitatis differentiam habeamus. Cum enim nihil nobis referat, si ipsum colitis Christum, quia et nos ipsum reputamus fuisse prophetam : neque enim ex lege ipsius, prout audiuius, potestis

aliquem ad crudelitatem compellere. Si autem lis aliqua uel discordia orta est inter nos et populum Venetorum : hoc accidit, quia ipsi indebite nullo iustitiae muniti colore, sub Caesaris nomine, uel alterius monarchae, cui ex lege aliqua temporalia sint promissa, sed sua superbia ac temeritate, iamdudum quasdam marinas insulas et alia loca, quae nostro (ut supra diximus) sunt repromissa imperio, crudeli tyrannide subiugarunt. Quae tolerare non possumus, cum futurum tempus nostrae repromissionis instat : propter quae et alia potestis merito ab incoeptis desistere : et specialiter, cum audiuerimus ipsum populum Venetorum fore alienum a uita et moribus Romanorum, quia nec secum legibus uiuunt, nec moribus conuertuntur, sed se solos aestimant cunctis circumstantibus populis meliores, quorum insaniam superbiamque deorum nostrorum et summi Iouis auxilio ad extremum deducemus. Alioquin si uestra prudentia non desistat, ampliare curabimus uires nostras super eo diuini imperatoris Organi auxilio, **[p. 108, pour 100]** et aliorum orientalium regum et principum, qui simulant se hodie dormire, quorum muniti praesidio, trahemus a finibus terrae armatorum acies copiosas, per quas non solum contra uestros pedites Cruciferos resistemus, uerum etiam si contra nos Romanam ac Germanicam et Gallicam militiam prouocetis, intendimus hostiliter obuiare : ac demum fauente Mercurio, per Mare Ponticum et Dalmatiam cum innumerabili nostro nauigio Euri flatibus perducti, intendimus pertransire : et septentrionalem plagam, praesertim Croaciam et Dalmatiam, uisitare. Datum anno Mahumeti septingentesimo quadringentisimo quinto, in introitu mensis haslen.

IV.
Le jugement de Pierre Bayle
sur la *Lettre à Mahomet II*

[p. 276] Je parlerai aussi d'une lettre que le Pape Pie II écrivit au même Sultan. Elle a donné de l'occupation aux Controversistes (Q). Elle peut non seulement résister à un examen superficiel, mais éblouir [p. 277] aussi ceux qui la lisent sans un esprit de critique, et leur faire paroître ce Pape sous une idée avantageuse, et digne d'éloge. Ceux mêmes qui l'examineroient sévèrement, et qui ne considéreroient Pie II, que sous la notion d'un Prince souverain d'une partie de l'Italie, pourroient juger que sa Lettre est dans l'ordre de la prudence : mais lors qu'on la pese à la balance du sanctuaire, et que l'on songe que celui qui l'a écrite se dit le Vicaire de Jésus-Christ, et par conséquent le Protecteur de la Morale de l'Evangile, on ne le peut excuser. Il y a donc diverses faces dans cette question, et ainsi l'on ne devra point trouver mauvais que je rapporte avec un peu d'étendue les paroles des Avocats qui ont plaidé cette cause. On doit considérer mon Commentaire, entre autres égards, sous celui du Tome où les Historiographes inserent toutes entieres les Pieces justificatives dont ils ont parle dans le cours de la Narration. Ceci soit dit une fois pour toutes. Il y a des gens qui croient que la Lettre de Pie II ne fut point écrite pour être envoyée à Mahomet (R).

(Q) *Une lettre que le Pape Pie II écrivit au même Sultan... a donné de l'occupation aux Controversistes.* M. du Plessis Mornai fut l'Agresseur par ces paroles. *L'ambition de Pie II ne peut mieux estre reconnue qu'en son epistre 396, où il offre et promet l'Empire des Grecs à Mahumed Roy des Turcs, s'il le veut faire Chrestien et secourir l'Eglise, sçavoir son parti ; lui aider à deschirer la Chrestienté, comme il faisoit par guerres continuelles ; lui faisant entendre qu'il estoit en sa donation, et qu'ainsi auroient ses Predecesseurs donné l'Empire d'Allemagne à Charlemagne.* Coeffeteau enfla les voiles de son éloquence, ou plutôt de sa colère, en répondant à cet endroit à du Plessis. Est-il possible, dit-il [Coeffet. Réponse au Mystère d'Iniquité] que

« l'hérésie esteigne ainsi toute ingénuité pour condamner ce qu'il y a de plus louable és actions de ceux qu'on veut diffâmer ? Il ne se peut rien voir de plus docte ny de plus éloquent, il ne se peut rien voir de si solide et de si nerveux, il ne se peut rien voir de si humble et de si Chrestien, il ne se peut rien voir de si pieux et de si religieux, que cette epistre; et cependant du Plessis en veut faire un trophée de l'insolence de son Autheur. Luy reste-t'il donques une seule estincelle de modestie et un seul rayon de justice ? Voic les lieux d'où il veut recueillir l'ambition de Pie. *Si tu veux*, dit le Pape à Mahomet, *estendre ton Empire parmy les Chrestiens, et rendre ton nom glorieux, tu n'as que faire, ny d'or, ny d'argent, ni d'armées, ny de vaisseaux. Une petite chose te peut rendre le plus grand, le plus puissant, et le plus celebre de tous ceux qui vivent aujourd'hui. Tu demandes quelle elle est ? Elle n'est pas difficile à trouver, et il ne la faut point chercher bien loin, elle se rencontre en toutes les parts du monde. C'est un peu d'eau pour te baptiser, et te faire embrasser la Religion des Chrestiens, en croyant à l'Evangile. Si tu fais cela, il n'y aura Prince en l'Univers qui te surmonte en gloire, ou qui t'egalle en puissance. Nous t'appellerons Empereur des Grecs et de*

l'Orient, et ce que maintenant tu occupes avec violence, et injustice, tu le posséderas de droit et avec équité. Tous les Chrétiens t'honoreront et te feront arbitre de leurs différends, etc. Et de rechef : Si tu étois baptisé, et que tu entrasses avec nous en la maison du Seigneur, les peuples ne redouteroient pas ton Empire, et nous ne les assisterions pas contre toi ; mais plutôt nous implorerions ton bras contre ceux qui usurpent quelquefois ce qui appartient à l'Église Romaine, et qui levent les cornes contre leur mere. Et comme nos predecesseurs Estienne, Adrian, et Leon appellerent à leur secours Pepin et Charlemagne, contre Astulphe et Didier Roys des Lombards, et après avoir esté par eux delivrés de l'oppression des Tyrans, transférerent à leurs liberateurs l'Empire des Grecs, nous aussi nous employrions ton assistance, et ne te serions point ingrats du bien fait que nous aurions receu. Lecteur qui lis et medites ces choses sans passion, remarques tu doncques aucune trace de l'ambition d'Eugene en cette epistre ? Plustost n'est-ce pas son zele qui le fait ainsi parler pour toucher le superbe courage de ce barbare ? Et promet il rien à Mahomet, dont toute la Chrestienté ne l'eust advoué, si ce Barbare eust voulu recevoir ces conditions que Pie luy proposoit ? »

Voilà un langage très-capable de prevenir contre Mr. du Plessis ceux qui ne sont pas accoutumez à la lecture des Livres de Controverse, j'entens une lecture de discussion, et par laquelle l'on confronte et l'on collationne les Pieces, pour bien comparer ensemble les Réponses et les Repliques. C'est presque le seul moien de bien apprendre que ceux qui se donnent les airs les plus triomphans, et qui poussent les exclamations les plus tragiques, sont pour l'ordinaire dans quelque facheux détroit, et dans la nécessité de suppléer par des figures de Rhétorique ce qui manque à leurs raisons. Ceux qui sont rompus dans l'espece de lecture que j'ai marquée, et qui outre cela s'intéressent tendrement à la gloire et mémoire de Mr. du Plessis Mornai, liront sans fraieur toutes les paroles de son Adversaire ; mais s'ils étoient des novices, et qu'ils ne fussent pas secourus très-promtement par le préjugé, que Coeffeteau, étant un Dominicain, ne manie pas fidèlement la Controverse, ils auroient bien peur que du Plessis ne se fût trompé, il le croiroient battu sans ressource, et ils s'informeront impatiemment si lui ou quelque autre n'ont pas répondu à Coeffeteau. Quelle qu'eût été leur inquiétude, ils ne pourroient plus douter de la victoire de leur champion, en examinant la Replique du Rivet. Et ceci doit nous tenir bien avertis que pour obeir au précepte *audi et alteram partem, entendez aussi l'autre partie*, il ne suffit pas d'examiner ce que Jean dit, et ce que Pierre répond ; il faut aussi s'informer de ce qu'on répond à Pierre.

Rivet répondant pour du Plessis avoue, que la longue Lettre de Pie II à Mahomet contient *de fort bonnes choses contre la creance des Turcs, pour la confirmation de la foy Chrestienne*. Mais, ajoûte-t-il,

« outre que le dessein semble assez inutile, d'avoir voulu convertir ce Prince par une Epistre, qui n'estoit pas chose apparente, il y a une malice Diabolique. C'est qu'au lieu de faire paroistre que les pauvres Chrétiens Grecs, sous l'Empire de ce Barbare, faisoient pitié à ceux de deçà, et l'exhorter à les traicter humainement, il semble avoir entrepris cet escrit pour les desnigrer comme *faux Chrétiens*, et faire paroistre que leur perte ne touche guere les Latins. Nostre Histoire adjoustoit ce traict d'ambition, par lequel proposant à Mahomet, moyennant qu'il se fist baptiser, le paisible Empire de ce qu'il avoit usurpé, lui promettant *que tous le feront juge de leur débats, que de tout le monde on appelleroit à son jugement*, (pensez si les Princes de long temps Chrétiens ne lui avoient pas une grande obligation.) *Que plusieurs d'enz mesmes s'assubjettiroient à luy, subiroient son*

tribunal, etc. Il ajoute, *que la charité de l'Église Romaine envers luy non seulement comme envers les autres Roys, mais d'autant plus grande, que plus il est eslevé*. Notez ce traict. *En fin il luy represente, que l'Église Romaine imploreroit son bras, contre les mauvais enfans qui s'eslevent contre la mere* : Et pour fin se vantant que les Papes ont transferé l'Empire des Grecs aux François, il promet aussi que s'estans servi de luy *aux necessitez de l'Église, il luy rendra la pareille pour les benefices*. Il faudroit un long commentaire sur ce discours. En peu de mots, cette façon de convertir les hommes, en leur promettant la domination du monde, n'est pas Apostolique. 2. C'est chose ridicule de promettre à un Prince étranger et puissant, ce dont il est desja en possession. 3. C'est chose contraire à la charité, qui n'a point d'acception de personnes, d'estre plus grande envers ceux qui sont plus eslevez au monde. 4. Contre la mesme charité de découvrir à un infidele les maux de la Chrestienté, et desirer sa conversion, pour se servir de lui contre les Princes desja Chrestiens. 5. C'est vanité, ambition, et presumption, de se venter que l'Empire de Charlemagne est une remuneration du Pape, et pretendre qu'il puisse remunerer en semblable monnoie, celui auquel il parle. Et que le lecteur soit juge, si ce discours estoit seant, à celui qui se disoit assis sur la chaire de S Pierre : Est-ce la un discours *humble, Chrestien, modeste, et pieux* ? Sont-ce là conditions et promesses *dont toute la Chrestienté l'eust advoué* ?

J'ignore si Coeffeteau ou quelque autre Catholique a répondu à cet Ouvrage de Rivet, et si j'avois en main la seconde Piece des Antagonistes de du Plessis, je la produirois ici tout du long, afin qu'il ne manquât rien à l'instruction du Procès et que mes Lecteurs pussent prononcer avec connoissance de cause sur l'Accusation intentée à Pie II. Il ne me semble pas possible de repliquer quelque chose de bien fort aux Remarques de Rivet, et il semble au contraire qu'il soit très-possible de les rendre plus victorieuses : car qu'y a-t-il de plus horrible, et de plus honteux à la Religion Chrestienne, que de voir que Mahomet II, l'un des plus grands criminels qui aient jamais vécu, un homme qui avoit répandu tant de sang, et qui avoit dépouillé de leurs biens tant de personnes par une suite continuelle de cruauté et d'injustices, devienne possesseur légitime de toutes ses usurpations, pourvu qu'il se fasse baptiser ? Que deviendra cette Loi inviolable de la Morale Chrestienne, que le premier d'une repentance expiatoire d'un vol est la restitution du bien mal aquis ? Que diroit-on si un Juif, coupable d'une banqueroute frauduleuse de trois millions, obtenoit par la simple cérémonie du baptême, et sans être obligé à restituer quoi que ce soit, une absolution de ses crimes, et le droit de posséder ces trois millions ? Les Infideles n'auroient-ils pas une raison très-valable de décrier le Christianisme, comme la peste de l'équité, et de la Morale naturelle ? Ce qu'on feroit à l'égard du banqueroutier ne seroit pourtant qu'une *peccadille* en comparaison des offres que Pie II à Mahomet, de le rendre légitime possesseur de ses conquêtes, moiennant quelques gouttes d'eau qu'on lui verseroit sur le visage. Que diroient les Apôtres à la vue d'une telle dispensation, et d'un tel usage des clefs ? Est-ce là ce que disoit saint Paul ? Mais que diroit Ovide même, qui n'étoit qu'un Poète Païen ?

(R) *Il y a des gens qui croient que la Lettre de Pie II ne fut point écrite pour être envoyée à Mahomet.* Je n'ajouterai rien aux paroles que j'emprunte d'un Ecrivain catholique. « C'est icy qu'il faut dire un mot de cette longue Lettre que Francesco Sansovino a publiée, sous le nom du Pape Pie, au Sultan Mahomet : car elle marque que ce Pape l'écrivit dans le temps que la Conquête de Sinope et Trebizonde faisoit craindre aux Princes Latins un pareil effort des armes Ottomanes. Elle montre fort au long les avantages de la Religion Chrétienne sur la Mahometane, et pretend appeller le Sultan au Baptesme par de grands Exemples, luy

representant que comme il a esté fort glorieux d'avoir au Grand Constantin d'avoir esté le premier des Empereurs Romains qui se soit fait Chrestien, et à Clovis d'avoir esté aussi le premier des Rois de France qui ait embrassé l'Evangile, il ne luy sera pas moins honorable d'estre le premier des Monarques Ottomans qui fasse profession de nostre Foy. Il y a beaucoup de gens, qui, faisant reflexion sur l'humeur inaccessible et farouche de Mahomet, ne trouvent pas vray-semblable qu'une Lettre aussi delicate que celle-là ait esté rendue à son adresse, ny qu'on ait osé en attendre la réponse. Ils ajoûtent qu'elle eut du moins trouvé fort peu de docilité dans l'esprit du Sultan ; et qu'à moins d'un Miracle sa conversion ne pouvoit estre l'effet des remontrances d'une Lettre. Aussi quand les Italiens ont parlé du peu de succès qu'il s'en falloit promettre, ils ont dit agreablement en leur langue, *La penna non toglie il filo de la spada* ; Que la plume n'esmousse pas le trenchant de l'Epée. Il est probable qu'elle fut publiée parmy les Nations Occidentales, après la prise de Trezibonde, comme un Manifeste pour justifier les armes de la Croisade, et reveiller l'ardeur des Guerriers de la Chrestienté, après leur avoir montré les vains efforts que le Pape avoit faits pour détourner les armes du Sultan par la voye tranquille des Remontrances.

TABLE DES MATIÈRES

Présentation (Natacha SALLIOT).....	2
Protocole d'établissement	19
Pierre Crespet, <i>Instruction de la foy chrestienne</i> , textes liminaires	1
Pie II, <i>Lettre au Sultan Mahomet II</i> – Pierre Crespet, <i>Instruction de la foy chrestienne</i>	36
Pseudo-Mahomet II, <i>Lettre à Pie II</i>	150
Le jugement de Pierre Bayle sur la <i>Lettre à Mahomet II</i>	153